

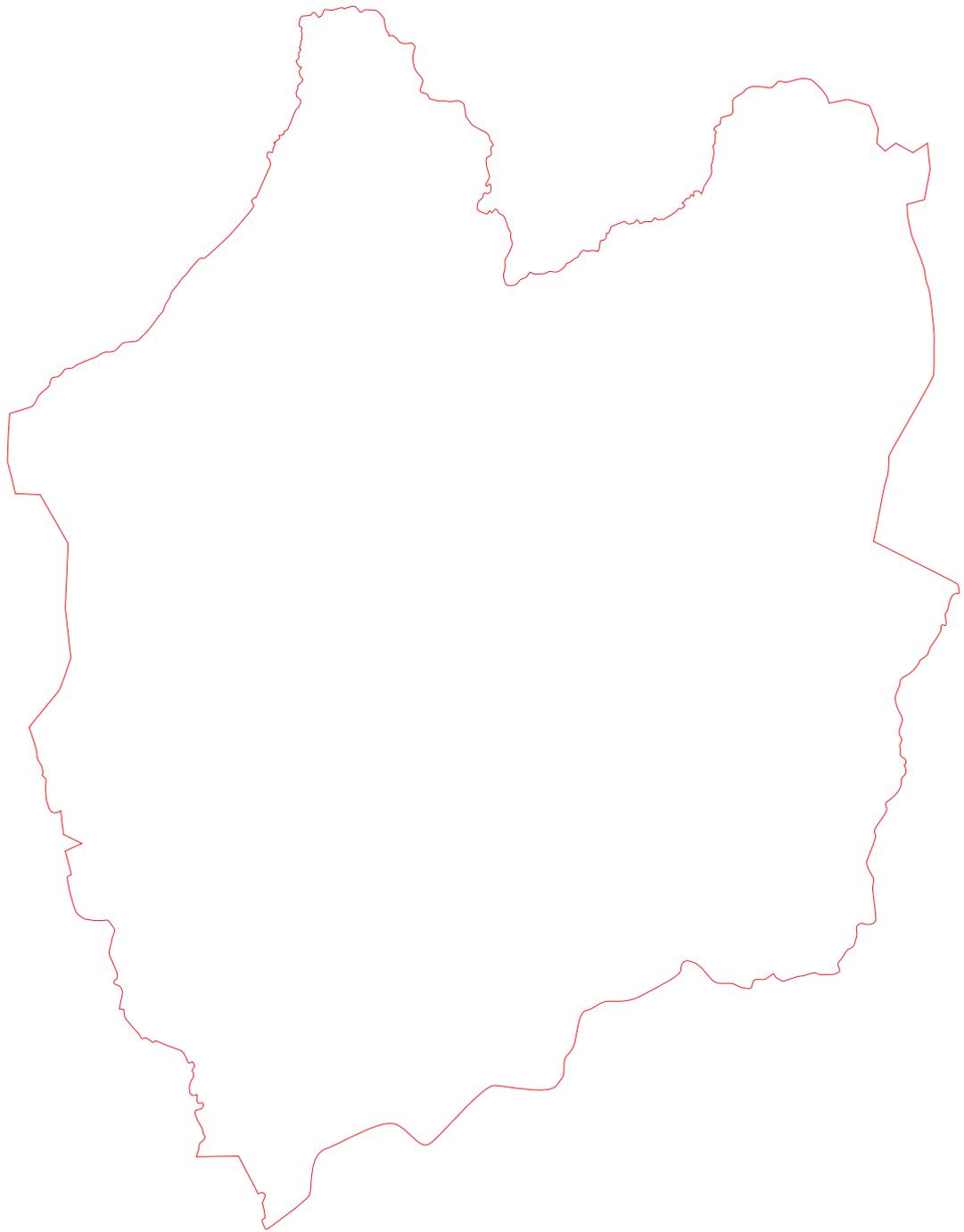
RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION 2022

Préavis au Conseil communal
N°09/2023

Préavis adopté par la Municipalité le 4 avril 2023



Introduction	5
Territoire, économie et relations extérieures	6
Les services et leurs missions	7
Administration générale	8
Aménagement du territoire	11
Communication	40
Coordination et transversalité	42
Promotion économique	42
Patrimoine, transitions énergétique et numérique	44
Les services et leurs missions	45
Bâtiments	46
Durabilité	51
Forêts	55
Numérique	57
Sport	57
Éducation, culture et environnement	58
Les services et leurs missions	59
Environnement	60
Espaces verts	62
Déchets	65
Culture, loisirs	68
Enfance, garderie	74
Jeunesse, parascolaire	75
Relations avec l'établissement scolaire	87
Infrastructures, mobilité et sécurité	88
Les services et leurs missions	89
Travaux & infrastructures	91
Mobilité	98
Sécurité (Police, Gendarmerie, feu, PCI)	104
Ressources et cohésion	114
Les services et leurs missions	115
Affaires religieuses et sociales	116
Cohésion & intégration	119
Finances	123
Ressources humaines	124
Seniors	128



INTRODUCTION

Première année complète de cette législature, l'année 2022 a été riche en événements pour notre commune. Au chapitre des avancées et sources de satisfaction, on peut relever les importants projets d'infrastructures proposés par la Municipalité pour faire face à l'accroissement et répondre aux besoins de la population. Le feu vert a ainsi été donné à la construction d'un nouveau collège et à l'agrandissement d'un autre existant, ainsi qu'à notre Cantine du Châtaignier, tant attendue par les habitants. La création de l'Association Mont solidaire et le renforcement des offres culturelle et parascolaire ont également marqué l'année 2022.

Mais des défis, il y en a déjà eu de nombreux en 2022. Le développement des plans de quartier du Syndicat des améliorations foncières constitue certainement le principal d'entre

eux, tant les enjeux sont importants pour la Municipalité à qui il tient à cœur d'accompagner ce développement pour qu'il se fasse de la manière la plus harmonieuse possible. L'année écoulée a également vu les crises se succéder, celle de la pandémie de COVID-19 faisant progressivement place à la crise énergétique qui nous occupera encore assurément au cours des prochaines années. Ces événements ne sont évidemment pas sans conséquence pour les collectivités publiques et les communes en particulier, qui constituent le premier échelon administratif pour les habitants.

La Municipalité souhaite bonne lecture de ce rapport de gestion aux membres du Conseil communal et les remercie chaleureusement pour leur travail et leur contribution au bien-être des habitants de notre commune.



La Municipalité du Mont-sur-Lausanne pour la législature 2021-2026. © Maxime Fayet

TERRITOIRE, ÉCONOMIE & RELATIONS EXTÉRIEURES

MUNICIPALE • LAURENCE MULLER ACHTARI

LES SERVICES ET LEURS MISSIONS

Effectif total: 3 collaborateurs
Etat au 31.12.2022

SECRÉTARIAT MUNICIPAL (SEMU)

Le SEMU constitue à la fois la porte d'entrée de l'administration communale et la plaque tournante entre la Municipalité, les services de l'administration et le Conseil communal. Il exerce donc avant tout un rôle de coordination, mais gère également des projets de type transversal ainsi qu'un certain nombre de domaines qui lui sont directement rattachés, comme la communication et la promotion économique.

À noter, suite au départ à la retraite de la titulaire Mme Josika Freymond après 22 ans au service de l'administration communale, l'arrivée au 1^{er} juillet de Mme Anne Flachaire, nouvelle secrétaire municipale adjointe.



SERVICE DE L'URBANISME (SURB)

Le SURB a pour missions de développer une vision prospective sur l'évolution territoriale de la commune (coordination, urbanisation, mobilité, environnement), de planifier l'affectation du sol, de gérer les demandes d'autorisation de construire, de veiller à la qualité de l'environnement et de promouvoir la qualité de vie des citoyens/usagers. Il est également le garant de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire, dans le respect des cadres réglementaires communaux, cantonaux et fédéraux en vigueur, en y intégrant les principes de durabilité. Il accomplit également ses missions au niveau supracommunal, de manière concertée, dans le cadre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM), via le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL).



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL COMMUNAL

LISTE DES PRÉAVIS 2022 PAR DICASTÈRE

Territoire, économie et relations extérieures (L. Muller Achtari)

N°02	Politique foncière communale. Acquisition et aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts sociales immobilières. Demande d'octroi d'un crédit de CHF 5'000'000.-, renouvelable annuellement
N°03	Règlement communal sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions
N°05	Indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026
N°08	Rapport de gestion de l'année 2021
N°10	Levée des oppositions concernant la mise à l'enquête des décisions d'allègement prévues dans le cadre de l'assainissement du bruit des routes cantonales et communales
N°12	Révision du règlement du Conseil communal
N°15	Réponse motion - Augmentation des indemnités des fonctions de secrétaire et d'huissier du Conseil communal

Patrimoine, transitions énergétique et numérique (O. Descloux)

N°04	Cantine du Châtaignier. Demande d'un crédit de construction de CHF 550'000.-
N°06	Agrandissement du Collège des Martines. Demande de crédit de construction de CHF 8'000'000.- TTC
N°07	Nouvel établissement scolaire primaire de Champs d'Aullie. Demande de crédit d'étude pour un concours d'architecture de CHF 400'000.- TTC

Éducation, culture et environnement (P. Somsy)

N°18	Initiative populaire communale «Des arbres pour la commune»
------	---

Infrastructures, mobilité et sécurité (N. Longchamp)

N°11	Adoption du règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières en région rurale
N°16	Aménagement d'une zone 30 km/h dans le secteur des Martines
N°19	Construction de collecteurs EU/EC 2023

Ressources et cohésion (D. Besson)

N°01	Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026
N°09	Comptes de l'année 2021
N°13	Arrêté d'imposition pour l'année 2023
N°14	Réponse motion - Pour la constitution d'un fonds solidaire pour l'Ukraine
N°17	Budget 2023

POSTULATS, MOTIONS & INTERPELLATIONS EN 2022 PAR DICASTÈRE

Territoire, économie et relations extérieures (L. Muller Achartari)

OBJET	AUTEUR	TITRE	DÉPÔT CC	ÉTAT
Motion	Bureau du CC	Augmentation des indemnités de la secrétaire et du huissier du Conseil communal	09.05.2022	Réponse donnée au CC le 10.10.2022
Interpellation	Yann Muller et consorts	Problématique d'agenda	09.05.2022	Réponse donnée au CC le 09.05.2022
Postulat	Le Mont Citoyen	A quoi sert-il de voter des plans de quartier s'ils ne sont jamais respectés ?	28.03.2022	Refusé par le CC le 28.03.2022
Postulat	Alliance Montaine	Préservation du patrimoine communal	07.11.2022	Renvoyé à une commission pour étude par le CC le 07.11.2022
Interpellation	Brigitte Besson et consorts	En Budron et ses deux décharges à ciel ouvert	07.11.2022	Réponse donnée au CC le 07.11.2022

Patrimoine, transitions énergétique et numérique (O. Descloux)

Postulat	Le Mont Citoyen	Pour une politique communale proactive en termes de matériaux de construction durables	09.05.2022	En cours de traitement
Postulat	Christophe Blanc Alliance montaine	Opportunité de promotion ou de mise en place d'installations chaleur-force	14.02.2022	En cours de traitement
Interpellation	Jean-Pierre Muller Alliance montaine	Optimisation de l'éclairage public	10.10.2022	Réponse donnée au CC le 10.10.2022
Postulat	Jean-Marie Urfer et consorts Le Mont Citoyen	Pour une sobriété énergétique	10.10.2022	Réponse donnée au CC le 10.10.2022
Interpellation	Mathieu Roulet et consorts Le Mont Citoyen	Un chauffage au bois pour la cantine du Châtaignier et non pas au gaz	29.11.2022	Réponse donnée au CC le 12.12.2022

Éducation, culture et environnement (P. Somsy)

Postulat	Barry Lopez Alliance montaine	Les sociétés locales montaines, une transparence nécessaire	09.05.2022	En cours de traitement
Postulat	Alliance Montaine	Face aux nouvelles problématiques parmi les enfants, élargir les préventions dans le cadre scolaire	09.05.2022	En cours de traitement
Interpellation	Barry Lopez Alliance montaine	Quelle politique avec les associations communales?	14.02.2022	Réponse donnée au CC le 28.03.2022a
Postulat	Fabio Cappelletti et consorts UDC	Pour une politique environnementale plus cohérente et permettant de soulager les finances communales	14.02.2022	Refusé par le CC le 14.02.2022
Postulat	Olivier Martin SEL	MonTARBRES, plantation de 5000 arbres ou mètres de haies	14.02.2022	Refusé par le CC le 14.02.2022
Postulat	Brigitte Besson et consorts Le Mont Citoyen	Non merci! Pas de plastique	10.10.2022	En cours de traitement

Infrastructures, mobilité et sécurité (N. Longchamp)

OBJET	AUTEUR	TITRE	DÉPÔT CC	ÉTAT
Interpellation	Le Mont Citoyen	Les panneaux d'affichage public : les oubliés de la commune	28.03.2022	Réponse donnée au CC le 28.03.2022
Postulat	Anne-Sophie Hamoir et consorts Alliance montaine	MonCoeur - pour une meilleure sensibilisation aux gestes de réanimation et une formation à l'échelle communale"	10.10.2022	En cours de traitement
Postulat	Christophe Blanc et consorts Alliance montaine	Opportunité de relier l'ouest et l'est de la commune au niveau du Mont centre par un passage souterrain	10.10.2022	Refusé par le CC le 10.10.2022
Postulat	Roxane Berger et consorts Alliance montaine	Un accès en transports en commun pour tous les Montains.es	07.11.2022	En cours de traitement

Ressources et cohésion (D. Besson)

Postulat	Le Mont citoyen	Pour la création d'un fonds citoyen	27.06.2022	En cours de traitement
Motion	Interpartis	Pour la constitution d'un fonds solidaire pour l'Ukraine	28.03.2022	Réponse donnée au CC le 10.10.2022
Postulat	Bertrand Martinelli Le Mont Citoyen	Etude d'une subvention de l'abonnement de transports publics pour les retraités, personnes au RI, étudiants et apprentis montains	14.02.2022	En cours de traitement

En 2022, l'activité parlementaire a été très intensive puisque, comme en témoigne le graphique ci-dessous, si le nombre de motions et interpellations est resté stable par rapport à 2021, celui des postulats a fait un bon, cet outil ayant été utilisé à 15 reprises.

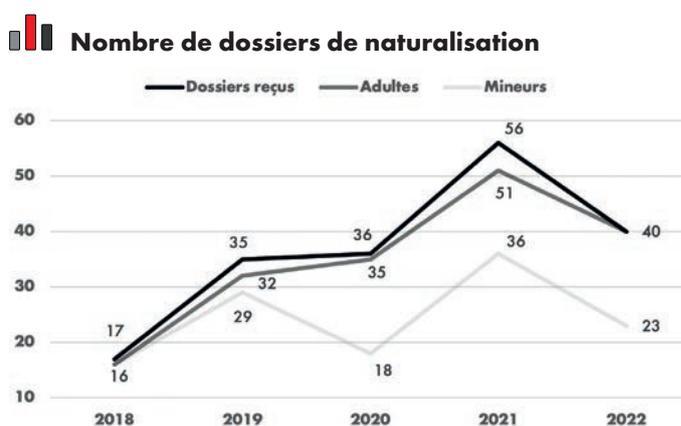
Les membres du Conseil communal recourent donc fréquemment au postulat, probablement parce qu'il requiert de la part de la Municipalité la production d'un rapport écrit, et donc de réponses circonstanciées sur l'activité de la Municipalité et de l'administration. Cette dernière est donc très sollicitée, les services consacrant un temps toujours plus important à la production des rapports.



NATURALISATIONS

En 2022, le Service cantonal de la population a transmis à la Commune pour traitement 40 dossiers comprenant 40 adultes et 23 enfants. Ces chiffres sont en légère diminution par rap-

port à 2021. Il s'agit de dossiers de naturalisation ordinaire selon l'art. 9 LN qui, pour certains, sont toujours en cours de traitement. Rappelons qu'un dossier peut comprendre plusieurs personnes dans le cadre de demandes familiales.



Par ailleurs, 90 habitants de la commune ont obtenu la nationalité suisse avec la bourgeoisie du Mont-sur-Lausanne, alors que 32 autres habitants montains ont obtenu la nationalité avec l'origine d'une autre commune, ceci en raison d'un déménagement en cours de procédure, ou du fait de l'acquisition de la bourgeoisie du conjoint dans le cas de la naturalisation facilitée selon l'art. 21 LN.

L'autorité d'enquête s'est réunie à quinze reprises afin d'auditionner les candidats. Neuf sessions de tests écrits sous forme d'un QCM ont par ailleurs été organisées par le SEMU conformément à l'art. 18 LDCV. Ces tests ont pour but d'évaluer les connaissances des requérants sur les particularités géogra-

phiques, historiques, politiques et sociales au niveau suisse, vaudois et local. Tous les candidats ont passé le test avec succès.

ARCHIVES

La gestion des archives a suivi son cours en 2022, selon la procédure mise en place depuis quelques années. Sous la

supervision du secrétaire municipal, ce dossier est piloté par la secrétaire municipale adjointe, qui assure la coordination avec notre prestataire externe et les répondants « archives » de chaque service, pour lesquels une séance d'information et de rappel des procédures a été organisée au mois d'octobre.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ORGANISATION (CURB, GPAT)

Groupe de pilotage aménagement du territoire (GPAT)

Pour le suivi des dossiers, essentiellement de police des constructions, le SURB s'appuie sur le groupe de pilotage aménagement du territoire (GPAT), réunissant, de manière permanente, la municipale de l'urbanisme, le chef de service de l'urbanisme et la responsable de la police des constructions. Au besoin et selon les disponibilités, ce groupe de travail interne est renforcé par un autre municipal et/ou un collaborateur d'un autre service. Ses tâches principales consistent notamment à :

- Préavisier les projets et dossiers d'autorisation de construire (permis de construire, permis d'habiter/utiliser, suivi des procédures contentieuses, autorisations et correspondances diverses), en vue d'une décision/prise de position municipale ;
- Examiner l'opportunité du développement de certains projets en lien avec les différentes politiques municipales ;
- Évaluer la faisabilité des demandes d'autorisations de construire en coordination avec les autres services communaux concernés.

Le GPAT s'est réuni à 42 reprises en 2022 en amont d'une séance de Municipalité. Chaque séance fait l'objet d'un rapport.

Les statistiques et une brève référence aux principaux dossiers traités durant cette année sont présentées dans le chapitre relatif à la police des constructions.

Commission d'urbanisme (CURB)

La commission d'urbanisme (CURB) a été instituée pour la présente législature. Présidée par la municipale de l'urbanisme, elle est composée de neuf membres, dont quatre internes (municipale de l'urbanisme, chef du service de l'urbanisme, son adjointe et le chef de projets) et cinq externes (un urbaniste, un architecte, un architecte-urbaniste, un architecte-paysagiste et

un ingénieur en mobilité). Ses missions principales consistent notamment à :

- Identifier les enjeux du développement à incidences spatiales ;
- Évaluer la gestion et l'évolution du développement territorial communal à toutes les échelles géographiques et à tous les niveaux institutionnels ;
- Accompagner d'expertises extérieures les grands dossiers d'urbanisme ;
- Assurer un système de veille et prospective territoriales.

La CURB s'est réunie à trois reprises en 2022 et accompli les tâches suivantes :

- Visite-diagnostic de terrain de la future centralité communale pour en évaluer les enjeux et incidences ;
- Examen du volet stratégique du schéma directeur du développement territorial (SDDT) et évaluation des pistes pour son opérationnalisation,
- Évaluation de l'intégration paysagère d'un projet de construction dans un environnement bâti sensible ;
- Réflexions sur le concept de centralité dans le cadre de la finalisation du PA Praz-Prévôt.

Chaque séance fait l'objet d'un PV circonstancié adressé à la Municipalité pour information. Les précieuses discussions et débats, riches d'idées et de propositions, permettent au SURB d'alimenter et orienter ses réflexions dans le cadre des projets en cours d'élaboration et/ou à venir.

Séances de concertation et coordination (SCC)

Chaque semaine, la municipale de l'urbanisme, le chef de service de l'urbanisme, son adjointe, le chef de projets, et en fonction de l'actualité la responsable de la police des constructions, se réunissent pour se concerter et se coordonner sur les activités et tâches du service en cours et/ou à venir en fonction des priorités. Cette séance concerne tous les projets abordés

dans le présent chapitre, qui sont ainsi suivis de manière structurée grâce à des outils de gestion et suivi appropriés (PV et Trello), afin notamment de respecter les délais, souvent très courts pour certains d’entre eux.

ÉTUDES ET PROJETS

La logique de présentation des thématiques et activités traitées par le SURB au cours de l’année 2022 reprend, ci-après, celle des niveaux géographiques de réflexion et d’intervention territoriales, à savoir du régional au local.

NIVEAU RÉGIONAL ET INTERCOMMUNAL (PALM, SDNL)

Planifications régionale et intercommunale

La planification régionale et intercommunale se réalise essentiellement dans le cadre du Projet d’Agglomération Lausanne-Morges (PALM), où la Commune du Mont-sur-Lausanne participe activement dans le cadre de l’un de ses cinq schémas directeurs : le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL). Le SDNL a connu quelques changements structurels suite au départ du géographe urbaniste en mars 2022, ainsi que le départ annoncé en fin de l’année 2022 du chef de projet. Il a été question notamment de repenser les périmètres d’études, qui ne sembleraient plus être en cohérence avec le terrain et les communes territoriales, en particulier pour la Commune du Mont-sur-Lausanne dont le passage au statut de ville est imminent. De ce fait, la Commune a renforcé ses partenariats avec la Ville de Lausanne notamment pour pallier le manque de ressources, toutefois appuyée ponctuellement par le SDNL.

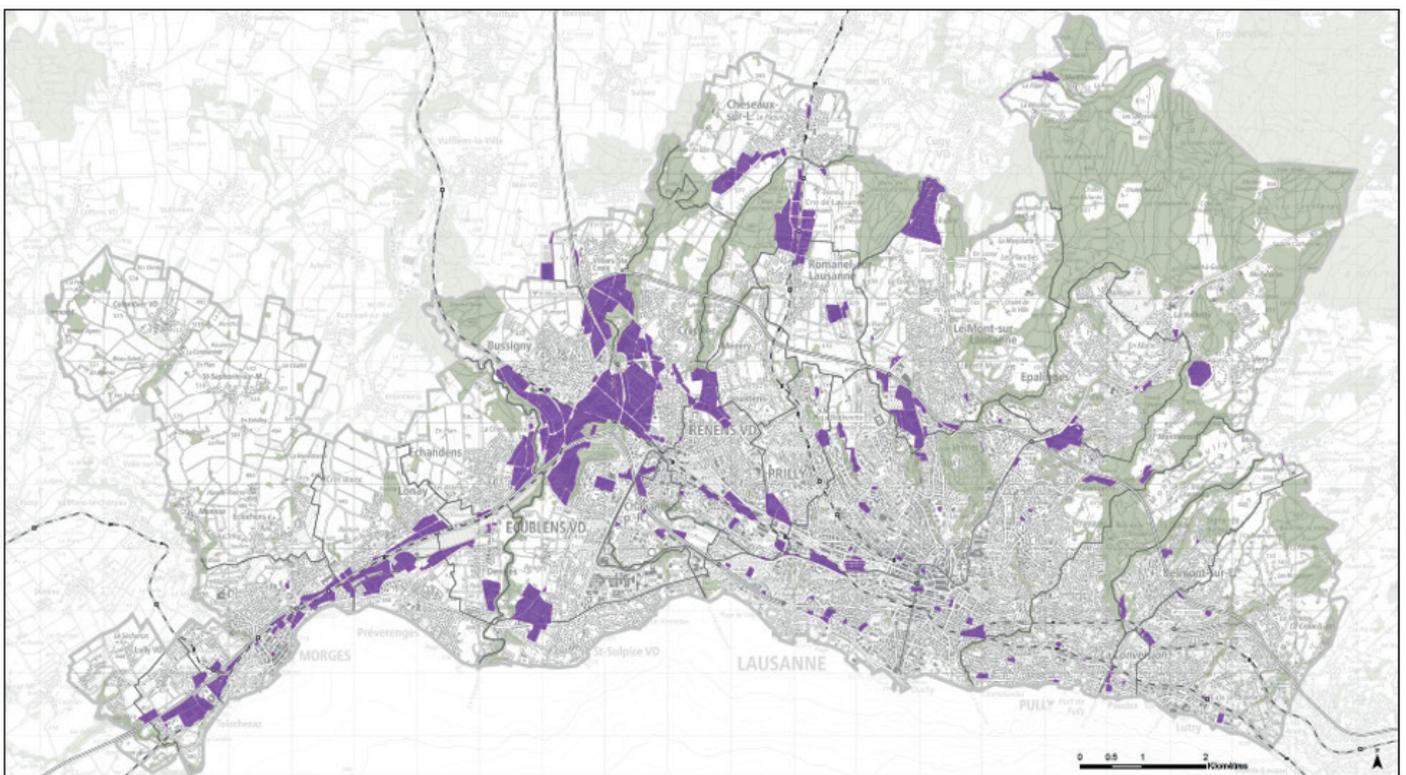
Le comité de pilotage techniques (CPT) s’est régulièrement rencontré, en moyenne une fois par mois. Ces séances permettent d’une part d’avancer sur des dossiers partagés supracommunaux, mais surtout de rencontrer d’autres représentants de communes et d’instances diverses comme les TL, la DGTL, la DGMR, Lausanne Région, etc.

À cette échelle spatiale, les travaux en lien avec l’aménagement du territoire ont porté sur les études thématiques ci-dessous. Les études en lien avec la mobilité sont développées dans le chapitre « Mobilité », inséré dans le chapitre mobilité du Service infrastructures et mobilité (SIMO).

Système régional de Gestion des Zones d’Activité (SrGZA)

Conformément à la législation fédérale (article 30a, al.2 OAT), le Canton doit mettre en place un système régional de gestion des zones d’activités qui permette d’assurer que les zones d’activités légalisées répondent aux besoins avérés de l’économie en garantissant une offre foncière effective et répartie judicieusement dans le canton. La mise en œuvre du système est assurée par les régions, en partenariat avec les organismes régionaux, les communes, les structures d’agglomération et le Canton, dans le but d’élaborer un plan directeur régional ou intercommunal. Issu notamment d’ateliers participatifs, chaque site se voit attribuer une destination et un niveau d’importance local, régional ou cantonal.

Pour le Mont-sur-Lausanne, en 2022, des pourparlers ont dû avoir lieu avec les instances supracommunales, principale-



Stratégie régionale de gestion des zones d’activités du PALM (SRGZA PALM)
Zones d’activités du PALM

Zone d’activité
État au 31.12.2021

ment le Canton, en ce qui concerne l'ex-pôle stratégique B du PALM. Les destinations des sites d'activités et de leur niveau d'importance ont été discutées durant le premier semestre 2022 par les services cantonaux, les organismes régionaux et les communes, afin d'assurer que la bonne activité se retrouve au bon endroit (mobilité et transit, cohérence avec le territoire et projets limitrophes ou cohérence entre les différentes visions et stratégies cantonales). Après de nombreuses délibérations, la vision diffère encore entre les services cantonaux et la commune du Mont-sur-Lausanne quant à la destination en termes de type d'activités.

En 2023, La Municipalité devra défendre fermement les intérêts de la Commune dans la phase de validation de ce document stratégique et garantir le bon développement du secteur Maillefer-Rionzi.

Zones d'activités du PALM

La carte ci-contre (page de gauche) illustre les zones d'activités considérées dans la stratégie régionale de gestion des

zones d'activités. L'enjeu principal pour la Commune du Mont-sur-Lausanne est de défendre ses intérêts identifiés dans la vision 2040 du SDDT. Une divergence d'intentions relatives à la destination des zones a cependant été relevée entre la Commune et le Canton ; la vision cantonale défend une destination d'activités secondaires logistique au vu de la proximité de l'autoroute tandis que la vision communale s'oriente sur une destination axée prioritairement tertiaire au vu des développements en transports publics en cours, des usages réels du sol et de la proximité des quartiers mixtes et résidentiels à caractère urbain marqué. Qui plus est, le fait qu'il n'y ait pas de chemins de fer à proximité de ce SAS (sites d'activités stratégiques) impliquerait une augmentation du trafic de poids lourds difficilement justifiable pour la Commune.

Pour aller plus loin :

www.sdnl.ch

www.lausanne-morges.ch

www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/amenagement-du-territoire/zones-dactivites/

Espace Blécherette

Situé au sud-ouest de la commune entre la jonction autoroutière, le Châtelard et la Viane, L'Espace Blécherette est un projet d'envergure, de grand espace ouvert public et récréatif à prédominance agricole sis sur cinq communes : Lausanne, Jouxens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly et Romanel-sur-Lausanne.

Cet espace a été désigné comme mesure paysagère dans le PALM 2016 en termes de préservation des espaces ouverts, de maintien du caractère agricole et d'accueil pour les loisirs et le délassément. Une vision directrice a été élaborée entre 2019 et 2021. Cette dernière se compose d'un rapport, de mesures et de cartes qui déclinent les différents phasages de réalisations stratégiques.

De multiples coordinations ont eu lieu au préalable et à plusieurs niveaux :

- Stratégie régionale des Gestion des Zones d'activités (SrGZA) ;
- Transition avec les développements voisins du Syndicat des Améliorations Foncières (SAF) du Mont ;
- Portée du document et du pilotage des mesures quant à la mise en œuvre ;
- Intégration des associations locales comme parties prenantes.

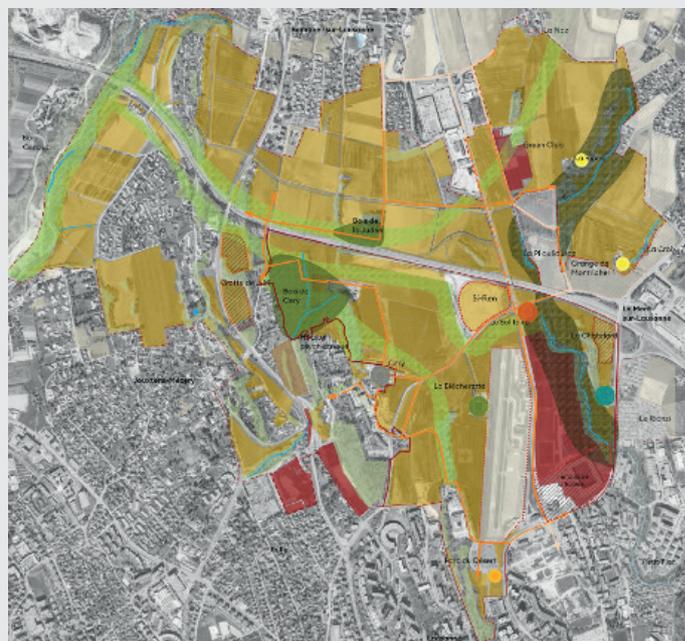
Grâce à cela, la vision a pu être aboutie en mars 2022 et validée à l'unanimité par le groupe décisionnel dans sa séance du 11 février 2022. L'enjeu principal pour la Commune sera

de développer, en concertation avec le SDNL et les communes territoriales voisines, les mesures inscrites dans cette vision, tout en s'assurant de la cohérence avec les projets environnants limitrophes, tels que le SAS repéré dans la SrGZA ainsi que les développements des secteurs mixtes du SAF Pliauliausaz et la Grange de Montricher et le projet d'éclatement de la jonction autoroutière mené par l'OFROU.

Pour aller plus loin :

<https://lausanne-morges.ch/nord-lausannois/>

<https://www.youtube.com/watch?v=p0TthlbzOcw&feature=youtu.be>



Planification énergétique territoriale du PALM

Dans le but d'accélérer la transition énergétique et climatique de l'agglomération, les instances du PALM ont mis en place une stratégie énergétique et défini des mesures pour valoriser les ressources locales.

Le rapport final, approuvé par les communes du périmètre compact après consultation entre fin 2021 et début 2022, a été validé par le comité de pilotage (COPIL) PALM dans sa séance du 25 mars 2022.

Par cette étude, les communes et le Canton s'engagent à poursuivre les orientations définies dans la stratégie énergétique cantonale et à participer à la mise en œuvre des mesures retenues pour l'agglomération Lausanne-Morges, qui représente près de la moitié de la consommation d'énergie du Canton dans son périmètre élargi. Les résultats de cette planification énergétique devront encore être intégrés dans le prochain Projet d'Agglomération, de cinquième génération (PA5), ainsi qu'à l'échelle communale, voire intercommunale. Dans le cadre de l'avancement de ce projet, la DGE-DIREN (Direction de l'énergie) a organisé en novembre 2022 une première séance avec les communes de l'agglomération en vue du suivi de la mise en œuvre de douze mesures retenues, qui incombe non seulement à ces dernières, mais aussi au Canton, aux schémas directeurs et aux fournisseurs d'énergie. Par le biais d'un monitoring de la consommation et de la production d'énergie, le PALM poursuit les objectifs suivants :

- Réduire la consommation d'énergie finale par habitant de 30% (en 2030 par rapport à 2017, y compris la mobilité);
- Augmenter la part d'énergie renouvelable locale pour la chaleur de 33% (par rapport à la consommation finale 2030, hors carburants);
- Augmenter la part d'énergie renouvelable locale pour l'électricité de 34% (par rapport à la consommation finale 2030, hors mobilité).

À cette fin, le suivi de la réalisation des mesures identifiées est prévu dès 2023, lors de séances annuelles réunissant le Canton (Direction générale de l'environnement, DGE) et les communes de l'agglomération. Chacune des douze mesures est détaillée dans une fiche pratique couvrant les cinq thèmes suivants :

1. Ressources énergétiques et réseaux d'approvisionnement en énergie ;
2. Parc bâti ;
3. Activités ;
4. Mobilité ;
5. Transversalité.

C'est dans le cadre de ce dernier thème -transversalité- qu'a eu lieu la séance de novembre 2022 susmentionnée qui a consisté en la Création de groupes de travail pour l'énergie au niveau intercommunal. Ainsi, quatre groupes de travail ont été créés : réseaux, solaire, rénovation et mobilité électrique. Ces groupes sont chargés dorénavant de mettre en œuvre les fiches avec les partenaires identifiés dans chacune d'elles. La Commune y participera en fonction de ses projets et selon ses besoins.

La Municipalité a validé l'étude début 2022. Le Service de l'urbanisme a participé à son élaboration dont la mise en œuvre est maintenant sous la responsabilité du dicastère Patrimoine, transitions énergétique et numérique. Celui-ci participera aux différents groupes en fonction des besoins et priorités communales. Ce dossier a été piloté par le SURB jusqu'en 2021, ce dernier ayant assuré une transition début 2022 avant de donner le pilotage au dicastère « Patrimoine, transition énergétique et numérique ».

Pour plus d'informations :

<https://lausanne-morges.ch/environnement-et-energie/>

Thème	N°	Mesure	Porteur de la mesure
Ressources énergétiques et réseaux d'approvisionnement en énergie	1	Réalisation d'un plan directeur des réseaux thermiques	Canton (DGE) via la structure du PALM
	2	Réalisation de centrales géothermiques de moyenne à grande profondeur	Fournisseurs d'énergie
	3	Réalisation d'une à deux grandes installations de cogénération pour la valorisation du bois-énergie	Fournisseurs d'énergie
	4	Réalisation d'une centrale de méthanisation pour la valorisation énergétique des biodéchets	Fournisseurs d'énergie
	5	Réalisation de réseaux pour la valorisation thermique de l'eau du lac	Fournisseurs d'énergie
	6	Mise en place d'appels d'offres groupés pour le photovoltaïque	Communes et/ou schémas directeurs
	7	Réalisation d'installations photovoltaïques par des financements participatifs	Communes
Parc bâti	8	Programmes d'accompagnement des propriétaires pour la rénovation énergétique dans les zones avec potentiel identifié	Communes et Canton (DGE)
Activités	9	Établissement d'une planification énergétique à l'échelle de la zone d'activité	Organe de gestion des zones d'activité (porte d'entrée)
	10	Coordination pour l'implantation des entreprises avec des besoins énergétiques particuliers	Organe de gestion des zones d'activité (porte d'entrée pour les SSDA et les ZAR) ou organisme de développement économique régionaux, et Canton (DGE)
Mobilité	11	Etude pour le développement de l'infrastructure publique de recharge électrique des voitures	Canton (DGE) via la structure du PALM
Transversal	12	Création de groupes de travail pour l'énergie au niveau intercommunal	Schémas directeurs et Canton (DGE)

Tableau 5 : Mesures retenues dans le cadre de la planification énergétique du PALM et porteur de la mesure

NIVEAU COMMUNAL (LOGEMENT, URBFM, M3D, ZONES D'ACTIVITÉ, ETC.)

Politique du logement

Héritage de son histoire, la Municipalité ne possède que peu de parcelles sur son vaste territoire. Les politiques menées jusqu'à présent ont engendré une perte de maîtrise foncière, laissant les projets privés se développer dans les zones à bâtir.

Dès lors, la Municipalité, sans levier d'action, n'avait jamais élaboré de stratégie de logement particulière, ne pouvant dès lors qu'agir par opportunités notamment depuis la mise en place de la LPPPL qui permet d'intégrer un quota de LUP dans les plans d'affectation. Ce volet manquant, renforcé par les interpellations faites au Conseil communal en 2018, fait dorénavant l'objet d'un chapitre dans son outil de planification en élaboration : le SDDT. Entre typologie du bâti, offres et demandes, le constat s'oriente principalement sur un manque de logement à loyers abordables, en particulier pour les personnes les plus vulnérables que sont les jeunes et les seniors, qui peinent à se loger au Mont-sur-Lausanne, alors que les logements familiaux sont surreprésentés. En effet, la commune hérite d'une vaste zone villas développée principalement dans les années 60-70 et 80. Aujourd'hui, les dynamiques ont évolué en termes de sociologie urbaine notamment sur le plan structurel au niveau des familles, avec de plus en plus de famille monoparentales.

Dépourvue de véritables moyens d'actions pour maîtriser ce marché, compte tenu des délais de procédures de 40 jours prévus par la LPPPL ne permettant que difficilement de réaliser un préavis au Conseil communal pour faire usage de droit de préemption dans les temps, elle a lancé en 2021 les bases d'une politique foncière, dont un des buts est d'acquiescer des bien-fonds.

Le 14 février 2022, le Conseil communal a accepté le préavis n°02/2022 *Politique foncière communale* qui a doté la Municipalité d'un fond de CHF 5'000'000.-TTC durant cette législature pour l'acquisition et aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts sociales immobilières. Si ce fond n'a pas été engagé durant cette année, il est devenu un véritable outil de négociation auprès des acquéreurs / promoteurs immobiliers et a notamment conduit à trouver des accords par le biais de conventions, souvent élaborées dans des délais très courts. Le rythme imposé et soutenu implique une charge de travail conséquente non planifiable pour le Service de l'urbanisme, qui place cette thématique prioritaire lorsque les opportunités intéressantes se présentent.

En parallèle, la Municipalité continue de nourrir sa stratégie quant à sa politique de logement et a lancé une étude *Objectif logement* cofinancée par le canton. Cette étude permettra de mieux cerner les besoins et les objectifs réalistes à viser sur la commune en termes de logement, en connaissant mieux la

valeur du terrain et les prix des logements liés à chaque fois à des contextes spécifiques.

L'*Objectif logement* se compose de trois éléments permettant de construire une politique communale du logement active :

1. Un diagnostic

Un diagnostic de la démographie et du rythme de construction des années passées est élaboré pour établir divers scénarios de croissance démographique. Ces scénarios permettront aux autorités communales d'estimer le nombre et la typologie des logements à construire, en fonction du développement attendu.

2. Un objectif cible

Partant de la phase de diagnostic, le document fixe les objectifs cibles quantitatifs et qualitatifs ainsi que la durée plausible pour les atteindre.

3. Des mesures

L'*Objectif logement* détermine les mesures à mettre en place, à modifier ou à renforcer dans les domaines législatifs, de la politique foncière, des infrastructures et des financements qui leur sont liés.

Les conclusions de cette étude devraient être connues durant la fin du premier semestre 2023 ; mais des résultats intermédiaires permettent déjà à la Municipalité d'agir de manière proactive dans cette thématique dans les secteurs en développement de la commune là où cela est encore possible. D'ailleurs, la confiance instaurée avec le mandataire, qui connaît de plus en plus finement le territoire, permet notamment une consultation experte rapide en cas d'opportunité de droit de préemption. Les mesures de l'étude seront liées au volet opérationnel du SDDT afin de coordonner les différents outils communaux.

Réserves en zone à bâtir et mixte dans le Nord lausannois

Afin de connaître les réserves en zone à bâtir et mixte (habitat/activités) dans le Nord lausannois, le SDNL a initié une démarche en 2020. Dans un premier temps, la méthodologie à mettre en place à cet effet a été testée sur la commune pilote de Romanel-sur-Lausanne. Elle est ensuite, dans un second temps, proposée aux autres communes du périmètre. Celle-ci se porte essentiellement sur l'état des réserves de la zone à bâtir concernant les parcelles encore libres de constructions et sur le potentiel de densification de celles déjà bâties à un horizon de quinze ans.

Globalement, les réserves représentent la différence entre les droits à bâtir octroyés par le règlement communal en matière de constructions et d'aménagement du territoire et les droits à bâtir (SPd) effectivement utilisés par les propriétaires des biens-fonds.

Ces réserves doivent être mobilisées dans un horizon de quinze ans pour, d'une part, permettre de répondre à la croissance démographique estimée et, d'autre part, être en phase avec les cadres légaux en vigueur. Afin de garantir une offre de logements permettant d'accueillir l'augmentation de la population et anticiper les besoins pour les activités projetées.

Bien que ce calcul des réserves et le dimensionnement de la zone à bâtir s'effectuent au niveau intercommunal dans le périmètre compact du PALM, le rôle des communes, renforcé par la révision de la LAT de 2014, reste central dans cette opération. En effet, il revient aux communes d'assurer la tâche d'accueil des nouveaux habitants et activités via la gestion du statut du sol et l'octroi des permis de construire.

La Municipalité a donc saisi l'opportunité d'initier cette démarche sous la direction du SURB en collaboration avec le SDNL en 2022.

L'étude, dont les résultats paraîtront en 2023, permettra d'atteindre plusieurs buts :

- Mettre à jour l'état des réserves du territoire communal ;
- Décrire les pratiques d'utilisation de ces réserves sur ces dernières années ;
- Évaluer le potentiel de mobilisation de ces réserves ainsi que leur potentiel d'accueil pour la population ;
- Affiner les scénarios de croissance démographique afin de planifier les infrastructures judicieusement ;
- Identifier les principaux freins à la mobilisation ou les points d'attention à prendre en compte pour la révision du PACom sur la base du règlement actuel de la police des constructions ;
- Soutenir les réflexions du Service de l'urbanisme et de la Municipalité quant à l'impact des réserves à bâtir sur la révision du PACom.

Modélisation 3D

Afin d'avoir une bonne perception du territoire, notamment des développements prioritaires à venir au sein de la future centralité, la question de l'intégration paysagère, du caractère, de l'accessibilité et de la requalification des espaces publics est primordiale. Dans cette optique, alors que le premier secteur (PA Praz-Prévôt) est en voie de finalisation et que le second (PA Le Mont-Centre) démarre tout juste ses études de planification, la vision d'ensemble, inscrite dans l'image directrice, doit être assurée afin de créer une centralité forte, identitaire, dynamique et cohérente.

Pour se faire, une maquette 3D a été élaborée grâce à une modélisation effectuée par un drone à la fin de l'été 2021 sur le périmètre du PDL (Plan directeur localisé Coppoz/Praz-Prévôt). Cet outil moderne permet notamment d'appréhender cette portion de territoire en se projetant dans les projets en cours ou à venir. Il sert donc dans un premier temps d'aide à la décision, en intégrant les projets d'espaces publics et architecturaux au sein d'un paysage naturel et construit. Réelle projection, cet outil permet dans un second temps de se promener virtuellement dans ce périmètre et de se plonger dans les projets en évaluant leurs impacts paysagers notamment en termes de volumes et matériaux et couleurs. Il pourra également servir de support à la communication et de promotion de la centralité, afin de rendre la centralité dynamique et accueillante. Des surfaces à bâtir ont pu être modélisées dans le secteur en 2022 ce qui a permis d'avancer sur des questions techniques liées au plan d'affectation de Praz-Prévôt. Les projets architecturaux pourront être intégrés à la base de la maquette sur le périmètre élargi de la centralité en devenir. Cette modélisation pourrait être étendue sur l'ensemble du territoire si cela est jugé nécessaire et pertinent.

Urbanisme éphémère et tactique

L'urbanisme éphémère et tactique est un nouveau concept, socialement porteur, qui permet de penser les espaces publics selon des temporalités, des besoins, et des lieux différents. Il permet ainsi de s'adapter au gré des opportunités et présente l'avantage de créer des villes malléables et réversibles, le temps d'un instant (Gwiazdzinski, 2007 ; Sherrer & Vanier, 2013)¹. Principalement, l'urbanisme éphémère permet de prendre en compte le caractère évolutif des villes, selon les



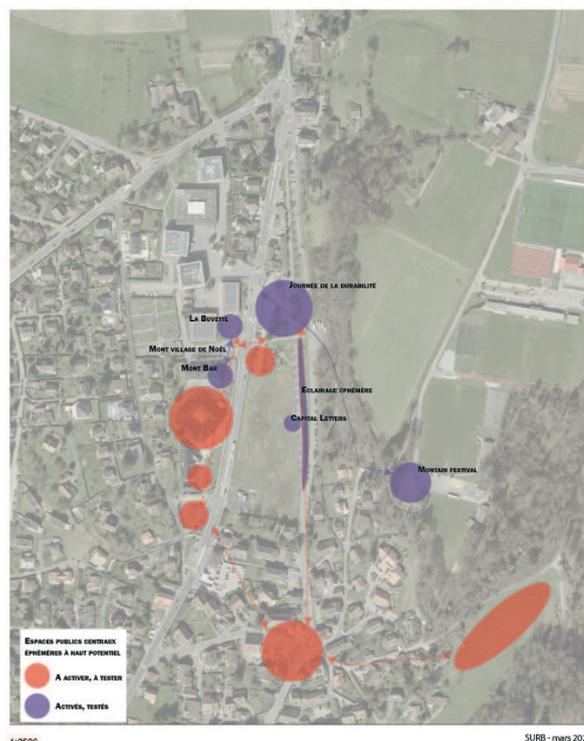
¹GWIAZDZINSKI L., 2007, « Redistribution des cartes dans la ville malléable », Espace, Populations et Sociétés, n°2-3, pp. 397-410
SHERRER F., VANIER M., 2013, Villes, territoires, réversibilité, Hermann Editeur, Collection Colloques de Cerisy, 304 p.

besoins et attentes des usagers. Il permet de ce fait de tester des intentions, ou des usages, voire mieux : d’embrayer, par une nouvelle offre attractive, de nouvelles demandes selon les nouveaux usages, tout en y intégrant les questions de l’économie des ressources et de la durabilité.

Depuis 2021, le Service de l’urbanisme porte ce nouveau volet composé de plusieurs petits projets fédérateurs et évolutifs, qui se réalisent prioritairement dans la centralité en devenir. En effet, la stratégie et la tactique de ce volet permettent des itérations rapides et peu coûteuses, servant dès lors d’observatoire et/ou de laboratoire urbain idéaux pour planifier les plans d’affectation, notamment celui du Mont-Centre en cours.

La carte ci-contre présente les potentiels espaces centraux à activer de manière tactique dans le cadre de la planification de la centralité en lien avec les plans d’affectation. Les projets ayant purement trait aux activités éphémères sont listés ci-après dans le tableau.

LABORATOIRE URBAIN ET URBANISME TACTIQUE
ESPACES PUBLICS CENTRAUX À ACTIVER



URBANISME ÉPHÉMÈRE ET TACTIQUE: LES PROJETS

La buvette



DESCRIPTION

Initié en 2021 par le Collectif 52, la buvette est un bar saisonnier qui a permis d’animer les jeudis en fin de journée la placette de la piscine. Ce projet a su se décliner en buvette hivernale les mercredis de décembre, offrant des soirées karaoké chaleureuses.

STATUT

Forte de son succès, la buvette s’est pérennisée, nécessitant des adaptations d’affectations de buvette en café-restaurant avec la mise aux normes de la cuisine. Son utilisation par les sociétés locales est de plus en plus récurrente.

1^{ère} saison : Autorisation spéciale - été 2021.
2^e saison : Pérennisation via un changement d’affectation et une mise en conformité de la cuisine – mai 2022.

Capital letters



DESCRIPTION

Des lettres géantes, élaborées par la Commune, se sont dressées sous l’allée de l’Église afin d’identifier symboliquement la centralité depuis 2021.

STATUT

Arborant d’abord les couleurs de la Commune, ces lettres se sont habillées de personnages hivernaux, permettant de donner vie à la centralité et de créer d’agréables surprises pour les passants en décembre 2022.

1^{ère} saison : Installation des lettres aux couleurs de la commune - hiver 2021-2022.
2^e saison : Installations de décors et déguisements sur les lettres – hiver 2022-23.

Mont bar



DESCRIPTION

Situé en pleine centralité, le projet « Mont bar » vise la création d'un commerce éphémère dans l'ancien tea-room de la Châtaigne. Suite à une négociation avec les propriétaires et dans l'optique de planifier la centralité en devenir, la Municipalité a signé un bail à loyer commercial en septembre 2022. Le concept se déroule en deux temps :

1. Donner vie à la centralité en cherchant un exploitant pour créer un café-bar-pub communal ;
2. Collaborer avec l'exploitant et d'autres entreprises/sociétés pour mettre en place un laboratoire urbain, en créant des synergies, en promouvant les circuits courts et l'économie locale, en amenant des activités et animations gravitaires.

Cette seconde phase deviendra une interface et un réel support d'urbanisme participatif et de vitrine communale en plein centre-ville.

Un appel à projets, dont le but premier vise à trouver un exploitant de bar-pub communal, a été lancé le 1^{er} décembre 2022 au 31 janvier 2023.

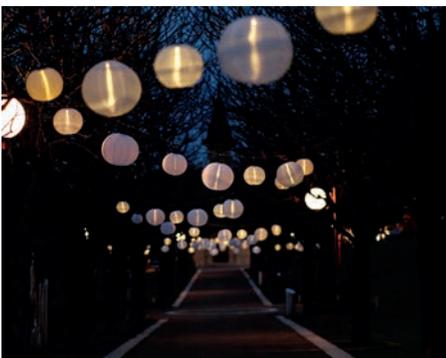
Après des travaux de rénovation cofinancés par le propriétaire et la Commune, Mont bar a pu être inauguré le 8 décembre 2022 dans le cadre de Mont-village de Noël.

La suite des procédures devrait permettre une mise en exploitation courant du premier semestre 2023. Dans l'intervalle, le local sert de salle de réunion pour les employés communaux.

STATUT

Signature du bail à loyer commercial – septembre 2022 ;
Travaux de rénovation – automne-hiver 2022-23 ;
Lancement de l'appel à projets – 1^{er} décembre 2022 ;
Inauguration de Mont bar – 8 décembre 2022.

Éclairage public de Noël



DESCRIPTION

L'année 2022 a été notamment marquée par la crise énergétique. Suite à de nombreuses incertitudes, la Municipalité a choisi de saisir l'opportunité en s'adaptant au contexte de manière rapide et a décidé de tester de nouvelles manières d'éclairer en période de fêtes. Un concept d'éclairage public spécial a permis d'éclairer sobrement la centralité en fonction des lieux de vie et du patrimoine, à savoir les entrées de centralités, les placettes du centre, la Grande-salle du Petit-Mont, et l'allée de l'Église. De nouveaux lampions solaires ont orné l'allée plantée et ont permis de conférer une toute nouvelle ambiance. D'autres éclairages de Noël existants ont pris place dans différents points centraux, et demeureraient allumés seulement jusqu'à 22h00 en dehors des fêtes. Les lampions, même en journée, semblent appréciés et demeureront le temps d'une saison.

STATUT

Mise en place d'un concept spécial d'éclairage public de Noël – novembre 2022.
Pose de nouveaux lampions solaires et mise en place d'une nouvelle ambiance – décembre 2022.

Mobilier éphémère – « kit guinguette »



DESCRIPTION

Afin de pouvoir activer de futurs espaces publics, le Service de l'urbanisme a acquis du petit mobilier qui pourra être prêté dans différents projets socialement porteurs. Des tables et chaises extérieures pliables ont été acquises en plus de quelques chaises de types « bistrot » récupérées en printemps 2022. Coussins, bougeoirs et petites couvertures permettent de profiter de l'extérieur même en période fraîche. D'autres acquisitions ou récupérations seront nécessaires pour compléter le kit, telles que guirlandes et son.

STATUT

Achat d'une partie du mobilier – décembre 2022.
Prêt du mobilier dans le cadre de « Mont-Village » - décembre 2022.

Mont village de Noël



DESCRIPTION

La centralité en devenir intègre la notion d'identité ville-campagne. Alors que la présence des sociétés locales au centre sont souvent plutôt urbaines, la Jeunesse du Mont, plus historique et campagnarde, a été approchée par le Service de l'urbanisme dans l'optique de permettre une représentation plus campagnarde au centre et tester des nouveautés.

C'est alors que le projet « Mont-village de Noël » est né. Jalonné par de nombreux imprévus et testant de nouveaux lieux/espaces communs, le projet était considéré comme un test grandeur nature. L'idée se dirigeait sur une patinoire éphémère, accompagnée d'un marché de Noël sobre et petit et de petites animations festives et culturelles, pour petits et grands. Entre chantiers retardés, météo, crise énergétique et usages de nouveaux locaux, la force de ce projet s'est tenue sur la résilience et l'adaptation des organisateurs face aux contraintes imposées. Après plusieurs adaptations, le projet s'est tenu entre la salle de gym du Mottier, la buvette et Mont-bar, du 8 au 10 décembre 2022. Inauguration de Mont bar, club ado, maquillage, conte, petit marché artisanal et silent party ont rythmé l'évènement. Le projet devrait pouvoir se reconduire et évoluer en 2023.

STATUT

Lancement des intentions de projet avec la Jeunesse du Mont – juin 2022 ;
Mont-village du Noël :

- Inauguration de Mont bar - 8 décembre 2022 ;
- Crêpes, club ado et maquillage – 9 décembre 2022 ;
- Marché artisanal local et animations créatives – 10 décembre 2022 ;
- Conte raconté – 10 décembre 2022 ;
- Silent party dans la salle de gym – 10 décembre 2022.

Assainissement du bruit routier

Les cantons sont chargés de l'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 7 octobre 1983 et de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986, révisée le 1^{er} janvier 2016. Cette législation fixe notamment les niveaux sonores à respecter sur les routes cantonales et communales au droit des habitations, et, en cas de dépassement, oblige le propriétaire de la route à prendre des mesures de protection en faveur des riverains.

Afin d'appliquer ce cadre légal et déterminer les possibilités d'assainissement, le Service de l'urbanisme, associé à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), a réalisé une étude d'assainissement du bruit routier. Lancée en 2015, elle a été approuvée par la Municipalité le 22 mai 2017 et par l'État le 23 janvier 2019. Ainsi, dès 2020, la phase de mise en œuvre des mesures a pu débuter afin de non seulement de respecter le cadre légal, mais aussi et surtout d'améliorer la qualité de vie des riverains exposés au bruit. Le rapport préconisait les mesures suivantes :

- 12 mesures de revêtement peu bruyant de type ACMR8 ;
- 2 mesures de modération de vitesse sur deux tronçons (abaissement de 50 à 30 km/h à la route du Grand-Mont et à la route des Martines) ;
- 8 bâtiments à assainir par le remplacement de 55 fenêtres ;
- 135 mesures d'allègement sur des bâtiments et 10 sur des parcelles, soit un total de 145.

Les deux premières sont soit réalisées soit en cours via le Service des travaux et infrastructures (STIN). Les deux autres mesures sont du ressort du Service de l'urbanisme, dont la dernière a fait l'objet du préavis n° 10/2022, qui contient tous les détails liés à cette étude, notamment l'état d'avancement des mesures ci-dessus.

Le changement des fenêtres sur les huit bâtiments concernés a été effectué en 2021. Les montants de subventions cantonales possibles se montent à CHF 400.- par fenêtre. Ces subventions s'élèveraient à environ CHF 23'000.- sur un total de CHF 70'000.- dépensés et ne peuvent être obtenues qu'une fois les oppositions aux 145 décisions d'allègement levées.

Les 145 décisions d'allègement ont été mises à l'enquête en septembre 2020 dans le cadre de la loi sur les routes (LRou). En application de cadre légal, leurs levées est de compétence du Conseil communal.

Dans sa séance du 27 juin 2022, le Conseil communal a adopté les propositions de réponses de la Municipalité aux huit oppositions présentées dans le préavis n° 10/2022, *Levée des oppositions concernant la mise à l'enquête des décisions d'allègement prévues dans le cadre de l'assainissement*

du bruit des routes cantonales et communales. Ce préavis n° 10/2022 contient tous les détails de cette problématique.

Le 29 juin, la Municipalité a adressé le dossier à la DGMR, instance compétente pour traiter les éventuels recours à la CDAP. Fin 2022, la Municipalité n'a toujours pas reçu de nouvelles de la part de l'État quant aux éventuels recourants.

La Municipalité a traité ce dossier en considérant un objectif essentiel : la qualité de vie de sa population. Elle met tout en œuvre pour opérer le report modal vers les mobilités actives et durables, ayant comme avantage certain de minimiser le bruit à la source entre autres bienfaits. Toutes les mesures possibles, réalistes et économiquement supportables seront prises à l'avenir pour atteindre cet objectif essentiel.

La Municipalité attend, en principe, courant 2023, le résultat du suivi des huit oppositions à la charge du Canton.

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT

SCHÉMA DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – SDDT

Pour rappel, le Conseil communal octroyait en 2019 un crédit d'étude de CHF 240'000.- TTC pour la réalisation d'un schéma directeur du développement territorial (SDDT).

Le SDDT est un instrument de pilotage politico-stratégique qui a pour but de guider les actions et décisions municipales ayant un effet sur le territoire. Il fixe des objectifs, des recommandations et des mesures à entreprendre. En plus de la définition des lignes directrices du développement territorial, ce document sera également utile pour faire valoir les intérêts de la Commune dans le futur plan directeur du périmètre compact de l'agglomération. Il sera également une base précieuse pour la révision à court terme du PGA et du RCCAT.

Le SDDT se compose de trois parties : le diagnostic territorial orienté, la vision politique et le schéma directeur, composé lui-même d'un volet stratégique et d'un volet opérationnel.

La Municipalité prévoit en 2023 de consulter le Conseil communal par le biais de la CCU et de mettre en place une permanence pour l'ensemble des conseillers afin de répondre aux différentes questions. Suite à toutes les coordinations prévues, le SDDT devrait être finalisé et spécifiquement communiqué durant le premier semestre de l'année.

SCHÉMA DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIAGNOSTIC TERRITORIAL ORIENTÉ

VISION TERRITORIALE

SCHÉMA DIRECTEUR

STRATÉGIE

Volet stratégique

MISE EN OEUVRE

Volet opérationnel

Contexte

Etat des lieux

Analyse des forces et faiblesses

Enjeux

Programme & stratégie territoriale

Projet de territoire

Principes & mesures de réalisation

Programme d'actions

2020-2021 :

État de la situation via la compilation de données et d'analyses territoriales. Élaboration du diagnostic faisant ressortir les forces et les faiblesses communales et les enjeux majeurs à horizon 2040.

Constitution et consultation du collège d'experts.

Consultation, information et atelier prospectif auprès de la CCU.

Ateliers chefs de service.

Juin 2021 :

Élaboration et validation de la vision politique dressant le message et les axes politiques à développer selon les orientations ciblées des experts et les ambitions communales.

2021-2022 :

Élaboration du schéma directeur avec itérations entre le volet stratégique et le volet opérationnel.

Décembre 2022 :

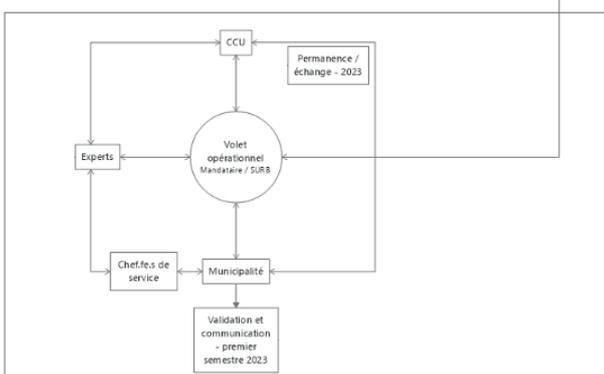
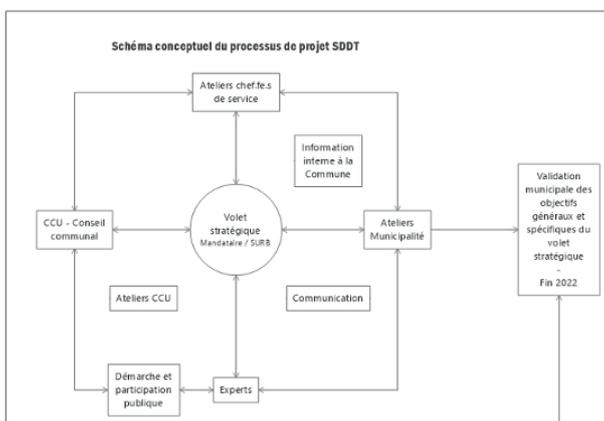
Validation des objectifs généraux et spécifiques du volet stratégique

Volet stratégique : Consultation du collège d'experts et de la commission d'urbanisme (CURB).

Volet stratégique : Consultation, ateliers et permanence auprès de la CCU.

Volet stratégique : Atelier chef.fe.s de service et information à toute l'administration.

Janvier 2022 - Volet stratégique : deux soirées de démarches participatives (image ci-dessous) représentatives de la population et invitation des conseillers communaux, des instances supracommunales (SDNL, TL, SICNL, etc.).



Parallèlement à la finalisation du volet stratégique, 2022 a également vu les bases du volet opérationnel être mises en place avec une stratégie consolidée orientée sur une consultation plus importante des différents acteurs (Experts, Chefs de service, CCU, etc.) qu'initialement prévu afin de renforcer la portée finale de l'outil.

PLAN D’AFFECTATION COMMUNAL (PACOM)

Le plan général d’affectation (PGA) et son règlement relatif aux constructions et à l’aménagement du territoire (RCCAT) actuellement en vigueur ont été légalisés le 6 août 1993 par le Conseil d’État. Cependant, il ne pouvait être révisé tant que le SAF n’avait pas abouti en vertu de l’art. 124 dudit règlement, ce qui a été effectif dès le 1^{er} novembre 2019 avec l’inscription du nouvel état de propriété au registre foncier. Dès cette date, la Municipalité s’est lancée dans la révision de ses outils fondamentaux d’aménagement du territoire, qui sont composés d’un plan directeur (l’actuel date de 1989) et d’un plan d’affectation. En résumé, le premier expose la politique globale de développement souhaité à travers une vision et des orientations stratégiques et le second les concrétise par des dispositions réglementaires.

Afin de procéder dans cet ordre logique, la Municipalité, par préavis n°08/2019, demandait un crédit d’étude de CHF 240’000.- TTC pour l’élaboration d’un schéma directeur du développement territorial (SDDT) ; actuellement en cours de finalisation via son volet opérationnel.

Ayant réuni suffisamment d’éléments pour sa politique d’aménagement du territoire à l’horizon 2024 qu’elle souhaite mettre en œuvre, la Municipalité a lancé, en 2022, le

chantier de la révision du PGA, qui est dénommé plan d’affectation communal (PACom) depuis la révision de la LATC le 1^{er} septembre 2018.

En vertu de l’article 36 de la LATC, les communes ont d’abord l’obligation de soumettre un projet d’intention pour examen préliminaire, via un questionnaire ad hoc, à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) avant d’élaborer un plan d’affectation (plan, règlement et rapport 47 OAT).

Dans sa séance du 23 août 2022, la Municipalité a validé ce questionnaire et l’a transmis à la DGTL le 25 août 2022, afin d’obtenir l’approbation cantonale de lancement du projet, obtenue par lettre du 1^{er} décembre 2022.

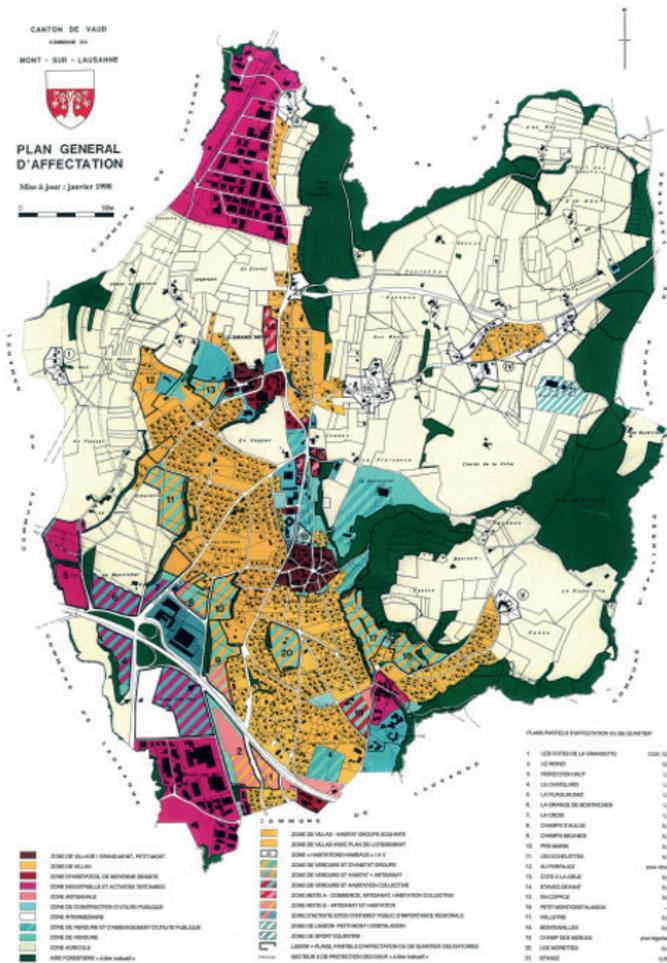
Ce chantier d’envergure et primordial pour la Commune peut donc débiter et permettra à la Municipalité de se doter des moyens d’atteindre les objectifs et orientations définies dans le SDDT de manière réglementaire.

Le Service de l’urbanisme est chargé de piloter cette révision, qui s’inscrit dans le moyen / long terme. Pour lui en donner les moyens, la Municipalité déposera, en principe, un préavis fin 2023 – début 2024 pour demander au Conseil communal un crédit d’étude lui permettant de mener à bien cette opération, qui concernera et impliquera tous les acteurs locaux (population, politique, tissu socio-économique, etc.).

APPLICATION DE LA TAXE SUR LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES (TEC) DANS LES SECTEURS À BÂTIR DU SAF

L’équipement communautaire comprend les installations dont les collectivités publiques doivent pouvoir disposer pour l’exercice de leurs tâches générales. Pour l’essentiel, il s’agit des écoles, garderies, lieux d’accueil pour l’enfance, transports, les équipements sportifs et culturels, etc. Le règlement, adopté par le Conseil communal le 28 avril 2014 et approuvé par la cheffe du Département en date du 3 juin 2014, prévoit de faire contribuer les propriétaires aux dites charges lors de l’entrée en force de mesures d’aménagement du territoire qui augmentent sensiblement la valeur de leur(s) biens-fonds.

Fin 2020, en application de ce règlement, la Municipalité a procédé à la taxation des propriétaires des secteurs à bâtir du SAF progressivement selon l’ordre des AG de secteurs organisées par son comité directeur. C’est ainsi que, dans un premier temps, la Municipalité a adressé une décision de taxation les 12 et 19 novembre 2020 aux propriétaires du secteur Budron et du PA Etavez-Devant. Quatre oppositions ont été enregistrées pour le premier, et trois pour le second, adressées en première instance à la Commission communale de recours en matière d’impôts (CCRI) dans le délai imparti. Celle-ci a procédé à des audiences en juin 2021, auxquelles le SURB et la Municipale ont été convoqués.



PGA actuel (1993).

Au vu de la situation et parallèlement, un courrier a été adressé à tous les propriétaires des secteurs à bâtir du SAF leur indiquant que la procédure est suspendue le temps que la décision de principe sur le prélèvement ou pas de la taxe soit prise.

La CCRI a rejeté les recours des propriétaires le 5 juillet 2021. Cette décision a fait, à son tour, l'objet d'un recours en deuxième instance auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP), qui a émis son arrêt le 8 avril 2022. Le recours a été rejeté et la décision du 5 juillet 2021 de la CCRI suivant celle de la Municipalité a été confirmée.

Le recourant a recouru contre la décision de la CDAP auprès du Tribunal Fédéral (TF) le 24 mai 2022. Le TF n'a pas émis son arrêt en 2022, qui est attendu, en principe, pour 2023.

PLANS D'AFFECTATION (PA) ET SECTEURS À BÂTIR

Le Plan d'affectation communal (PACom, anciennement PGA) définit des secteurs à développer par plans d'affectation (PA). Ces outils de planification impérative couvrent une portion du territoire, soit un quartier. Leur but est de déterminer les conditions plus ou moins détaillées d'urbanisme dans un périmètre défini : implantation des bâtiments, gabarits, aménagements extérieurs, surface de planchers, style des constructions, équipements, accès, etc.

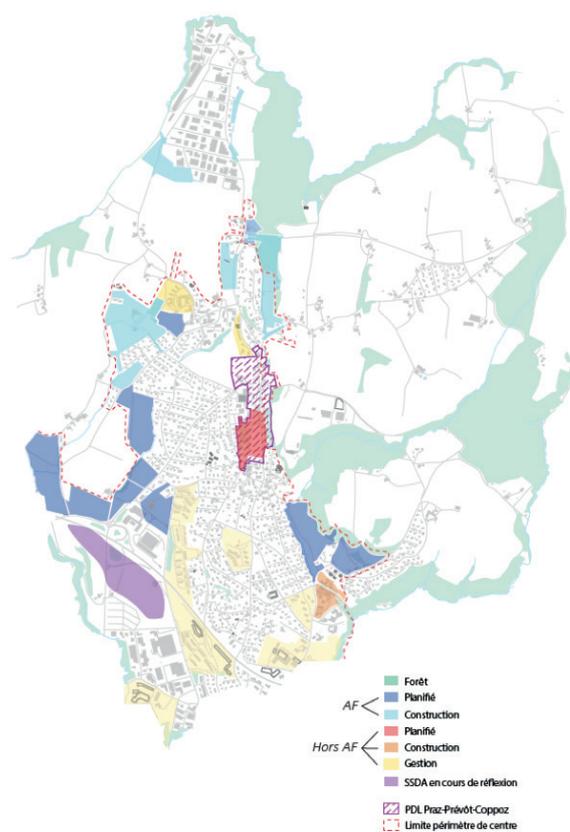
La carte ci-contre illustre, d'une part, les secteurs de développement des différents PA et, d'autre part, leur degré de mise en œuvre : planification (études), réalisation (construction) et gestion (entretien, exploitation). Ils sont distingués selon deux périmètres : dans et hors AF (améliorations foncières), de plus inclus ou non dans le périmètre de centre du PALM.

PA ET SECTEURS À BÂTIR SIS DANS LE PÉRIMÈTRE AF

Le Syndicat d'améliorations foncières (SAF) du Mont-sur-Lausanne a été créé par arrêté du Conseil d'État du 19 mars 1982. Il a notamment pour but le remaniement parcellaire en corrélation avec l'adoption d'une zone agricole liée à une zone à bâtir, délimitée en fonction des buts et principes de l'aménagement du territoire.

Il concerne un périmètre de 542 hectares (ha) représentant 55% du territoire communal, dont 443 ha de terrains agricoles, 46 ha de terrains à bâtir et 53 ha de surface forestière. Les 46 ha de zone à bâtir sont occupés par treize secteurs à urbaniser, le quatorzième étant le secteur agricole. Ils représentent un potentiel d'accueil env. 3'000 habitants supplémentaires, portant, une fois réalisés, le total de la population de la commune à près de 16'000 habitants à l'horizon 2035-2040. Sillonnée par de longues procédures juridiques (36 ans, 1982-

Localisation des PA et des secteurs à bâtir



SURM, Février 22

2018, année de l'arrêt du Tribunal fédéral), sa mise en œuvre effective n'est intervenue que le 1^{er} novembre 2019, avec l'inscription du nouvel état de propriété au registre foncier. Les projets d'aménagements et d'équipements des parcelles ont été mis à l'enquête en 2013. Cependant, le permis de construire, délivré par l'État, n'entre en force que sur décision des propriétaires ayant approuvé le devis révisé des travaux d'équipements lors d'une assemblée générale (AG), conformément à la LAF (loi sur les améliorations foncières) et aux statuts du SAF.

En 2021, le Service de l'urbanisme a élaboré des directives urbanistiques² pour les secteurs du SAF, visant les parcelles privées qui nécessitent encore des permis de construire. Parallèlement, les services techniques se sont attelés à analyser tous les plans d'exécutions mis en l'enquête en 2013 et valant permis de construire pour les parcelles de dépendance et domaines publics inscrits dans le périmètre du SAF, afin de recommander des améliorations orientées sur la mobilité, l'environnement et les espaces publics notamment. En effet, les principes imaginés dans les années 2005, inscrits en 2013 dans les plans d'enquête et pouvant être réalisés qu'à partir du 1^{er} novembre 2019 n'étaient plus à l'image de ce qui est attendu des plans de quartiers d'aujourd'hui.

² <https://www.lemontsurlausanne.ch/le-mont-officiel/services-communaux/urbanisme/urbanisme/directives-urbanistiques>

Au fur et à mesure des avancements des chantiers et des recommandations faites en cours de route, un terrain d'entente a pu être trouvé avec le SAF et des assemblées spécifiques sur les recommandations ont dû être agendées pour les secteurs ayant déjà démarré les travaux, soit après soumissions. Le premier semestre 2022 a donc été rythmé d'assemblées générales ayant comme objectifs de faire valider des plus-value et moins-values en termes de budget auprès des propriétaires pour intégrer les préconisations des services techniques dans les travaux collectifs. En termes de préparation, cela signifie de nombreuses analyses techniques avec pesée d'intérêts de ce qu'il était encore possible de modifier, des chiffrages estimatifs avec validation auprès de la Municipalité. Simultanément, les analyses visant les recommandations communales se sont poursuivies pour tous les secteurs du SAF n'ayant pas démarré les chantiers. D'ailleurs, les projets de constructions sur parcelles privées ont aussi été développés parallèlement et plusieurs d'entre eux ont été mis à l'enquête, principalement dans les secteurs de villas.

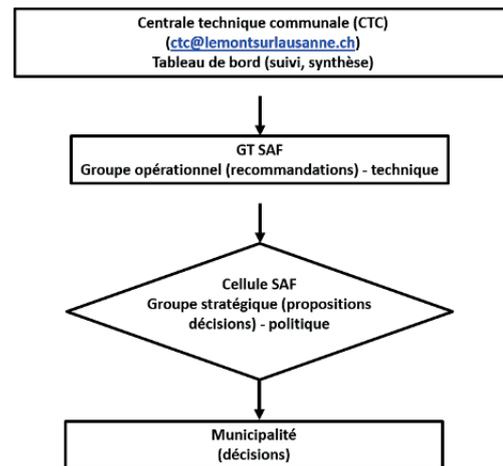
Ainsi, le suivi des travaux collectifs représente un important travail de coordination et de centralisation des informations, de préparation et d'animation, de séances de travail, de prise de contacts divers avec les maîtres d'ouvrage et les autres mandataires, des expertises ponctuelles par thématiques et un suivi de chantier pour les ouvrages collectifs revenant à la Commune (route, collecteurs, etc.). Il convient à ce propos de rappeler que les aménagements à usage public réalisés, une fois formellement remis à la Commune, deviennent sa propriété. La Commune assume donc dès ce moment-là l'intégralité des frais d'entretien de ces installations, une forme d'héritage en somme, d'où l'importance de garantir un transfert de propriété dans les règles de l'art, qui ne préterite pas la Commune ultérieurement en cas de défauts de construction ou de conception. À noter que la Commune est aussi concernée par des ouvrages en copropriété avec des partenaires privés.

Ces évolutions ont donc un fort impact sur l'administration communale qui joue un rôle déterminant dans le suivi du développement du SAF. Au fil des mois, cette charge de travail importante a été déléguée en partie à des mandataires externes, d'abord à 30-40% afin de palier au départ d'un collaborateur, pour aboutir aujourd'hui au constat que cela nécessite environ un taux de 40% pour chaque service concerné (urbanisme, travaux et infrastructures, environnement), soit l'équivalent ETP d'un 120%. Cet important taux couvre l'essentiel à faire pour suivre les dossiers et assurer la représentation des services techniques.

Tous les dossiers du SAF ont été centralisés à travers la création d'une centrale technique communale afin d'assurer un suivi en juin 2022. Ce suivi s'est accompagné de la création d'un outil de gestion virtuel élaboré par le SURB en été 2022 permettant de renseigner par secteur et domaine, chacun des

objets et sujets à suivre ou traiter, comme par exemple les suivis des chantiers hebdomadaires, les analyses de dossiers, les initiatives, les réceptions d'ouvrages, etc. Cela permet entre autre de clarifier les demandes, d'attribuer des tâches claires aux collaborateurs avec des délais, et d'archiver les sujets et discussions inhérentes.

Coordination et suivi de la mise en œuvre du SAF



Dans ce cadre, l'accompagnement s'est fait via un groupe de travail ad hoc (GT-SAF, gestion des aspects techniques) et une Cellule-SAF (préparation des décisions municipales).

Le GT-SAF est composé des représentants des services directement impliqués, à savoir les services de l'urbanisme (SURB), de l'environnement (SENV) et des travaux et infrastructures (STIN). Les tâches du GT-SAF sont de :

- Compiler et analyser les correspondances électroniques et physiques ;
- Synthétiser les problématiques via un tableau de bord de suivi (utilisation de l'outil Trello) ;
- Rechercher des éléments de réponse aux demandes/questions des propriétaires/promoteurs en lien avec la gestion territoriale communale ;
- Coordonner le suivi au sein des services techniques communaux en fonction de leurs compétences réciproques ;
- Rédiger les projets de rapports, notes et réponses à l'attention de la Municipalité ;
- Préparer et prendre les PV des séances diverses, notamment la Cellule-SAF.

La Cellule-SAF est activée, en cas de besoin, pour préparer les éléments à transmettre à la Municipalité pour prises de position/décisions. En plus des participants du GT-SAF, les municipaux responsables des thèmes à traiter y sont présents. Dès la mi-2022, le GT-SAF s'est réuni à 17 reprises et la Cellule-SAF sept fois.

En sus de ces réunions internes (GT-SAF et Cellule-SAF), de

nombreuses séances de travail et de consultation avec des acteurs externes ont eu lieu, concernant aussi bien les TC que les futurs bâtiments. De plus, la municipale de l'urbanisme et le chef de service du SURB ont participé à dix assemblées générales de secteur et douze comités de direction, ce qui a représenté une surcharge très importante de l'agenda.

Le principal évènement de 2022 concerne l'approbation par les propriétaires, lors d'AG4 de secteurs en travaux, des propositions de modifications des TC issues des recommandations communales. Toutes ont été suivies, à l'exception de bancs dans le secteur de Ferrajoz-Millièrre, d'une mise à ciel ouvert de bassins de rétention dans les secteurs de Pernessy et de Champs d'Aullie.

En 2022, la Police des constructions a également été très sollicitée en raison des demandes d'analyses préalables et de dépôts de dossier pour mise à l'enquête de bâtiments sis sur les parcelles privées, d'abord dans les secteurs de villas, puis dans les PA. Ce travail conséquent d'analyse a pu être conduit de manière judicieuse grâce aux directives urbanistiques validées par la Municipalité au printemps 2021. Celles-ci ont pu guider avantageusement les maîtres d'ouvrage afin de répondre aux

attentes de la Municipalité, à savoir notamment de promouvoir l'image de la commune via des quartiers exemplaires, résilients, attractifs, modernes et créateurs de lien social et de favoriser la nature et la biodiversité en ville.

In fine, afin d'anticiper le futur entretien des quartiers dans leur phase d'exploitation, un règlement d'administration des parcelles de dépendance élaboré en 2012 permet de légiférer sur la gestion et l'entretien de la parcelle en copropriété. Cette gestion s'opère à travers des comités de gestion, qui en temps normal se rencontre une fois les projets de constructions développés en moyenne une fois par an. C'est d'ailleurs la pratique communale instaurée dans tous les plans de quartiers. Pour le SAF, des comités de gestion des parcelles de dépendance ont dû être constitués en amont de leur réalisation afin d'améliorer les plans d'exécutions prévus en 2013. Leur première tâche a en effet consisté, en concertation avec les propriétaires, à attribuer un mandat à un bureau spécialisé pour la mise à jour des TC en lien avec les propositions communales de modifications des aménagements extérieurs et équipements. Cela a été le cas pour les PA suivants : Croix-Nord, Valleyre, Montenaillies et Champs d'Aullie. La même manière de procéder sera proposée au solde des quartiers.

PLANIFICATION

Côte de la Gruz



Situation	Le secteur de Côte-à-la-Gruz est limitrophe, au sud, de l'EMS La Paix du Soir et, à l'est, du centre historique du Grand-Mont où se situent divers commerces et le terminus des bus tl 8 et 54.
Programme	<ul style="list-style-type: none"> • Habitat familial et collectif de moyenne densité. • Espaces publics. • Réseau de mobilité active traversant. • Potentiel d'accueil : environ 175 habitants.
Recommandations communales complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de mandat d'architecte du paysage pour proposer des améliorations en concertation, comme notamment la question du cordon boisé, de la forêt, des espaces publics, des cheminements de mobilités et des accès, de la végétalisation. • Intégration d'un programme d'utilité publique dans les projets de constructions, notamment les logements seniors à proximité de l'EMS et de la centralité historique du Grand-Mont.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 2020 : AG1 et AG2. • 2022 : séance ex ante du comité de gestion de la parcelle de dépendance (CGPD) afin d'attribuer un mandat de mise à jour des travaux collectifs selon les recommandations communales. • 2022 : Volonté d'intégration de logement seniors en partenariat avec La Paix du Soir et recherche de mandat d'architecture du paysage.

PLANIFICATION

Croix Nord



Situation

Longeant à l'ouest de la route de la Blécherette et limitrophe au nord du secteur Pôle et à proximité de la jonction autoroutière A9, le PA Croix Nord se trouve également à proximité du futur Collège de Champs d'Aullie, à l'est.

Programme

- Habitat collectif de moyenne densité.
- Aménagements adaptés à la future arrivée de la ligne tl 21 en lien avec le réseau communal de mobilité active.
- Espaces publics.
- Potentiel d'accueil : environ 150 habitants

Recommandations communales complémentaires

- Intégration d'une part de copropriétés accessibles ;
- Suppression des véhicules motorisés en surface permettant de libérer des espaces publics inclusifs de qualité.
- Requalification du chemin des Echelettes par de la modération et gestion du stationnement public.
- Valorisation de la biodiversité et lutte contre le réchauffement climatique à travers un plan de plantations renforcé et usage de matériaux claires et perméables.
- Intégration d'une voix de mobilité active marquée, en lien direct avec le futur collège de Champs d'Aullie.

Calendrier

- 2020 : AG 1.
- 2021 : AG 2.
- 2022 : Coordination et concertation avec les propriétaires pour la mise à jour des travaux collectifs.

La Croix



Situation

Le secteur de La Croix, situé au nord de la jonction autoroutière A9, est une zone d'activité fonctionnant en complémentarité avec les secteurs mixtes de La Pliauliausaz et de La Grange de Montricher (ces trois périmètres forment le secteur Pôle), ainsi que les secteurs situés au sud de l'autoroute considérés comme potentiel site stratégique d'activités (SSDA).

Programme

- Zone d'activités considérée comme une entité locale selon le SrGZA cantonal (Système régional de gestion des zones d'activité).
- Types d'activités encore à définir.
- Potentiel d'accueil : environ 200 emplois.

Calendrier

- 2020 : AG 1.
- 2022 : AG statutaire Pôle (La Croix, La Grange de Montricher La Pliauliausaz).

La Grange de Montricher



Situation

Le secteur de La Grange de Montricher est limitrophe de la jonction autoroutière de la Blécherette (A9), et situé entre les PA de La Pliauliausaz et de La Croix, avec lesquels il forme le secteur Pôle. Il s'agit d'un secteur mixte habitat/activités.

Programme

- Zone mixte avec répartition habitat/activités à définir en lien avec les secteurs limitrophes de La Pliauliausaz, La Croix, et en éventuelle complémentarité avec ceux situés au sud de la jonction A9.
- Potentiel d'accueil : environ 800 habitants/emplois.

Calendrier

- 2020 : AG 1
- 2021 : Séance de travail pour projet routier du barreau de Montricher et de l'éclatement de la jonction autoroutière.
- 2022 : AG statutaire Pôle (La Croix, La Grange de Montricher La Pliauliausaz).

PLANIFICATION

La Pliauliausaz



Situation

Vaste espace mixte entrecoupé par un cordon boisé, le secteur de La Pliauliausaz, pensé de manière commune avec les secteurs de La Grange de Montricher et La Croix (Pôle) se situe à l'extrême sud-ouest de la commune, accolé au projet intercommunal de l'Espace Blécherette.

Programme

- Zone mixte avec répartition habitat/activités à définir en complémentarité avec les secteurs limitrophes de La Grange de Montricher et La Croix.
- Accueil, au nord, de jardins familiaux en compensation de ceux existant au Châtelard (Rionzi d'En Haut).
- Potentiel d'accueil : environ 800 habitants/emplois

Calendrier

- 2020 : AG 1
- 2021 : Séance de travail pour projet routier du barreau de Montricher et de l'éclatement de la jonction autoroutière.
- 2022 : AG statutaire Pôle (La Croix, La Grange de Montricher La Pliauliausaz).

Les Échelettes



Situation

Le secteur des Echelettes est le plus vaste du SAF en termes de surface et celui avec le plus grand potentiel d'accueil d'habitants. Il est composé de quatorze aires de constructions et d'une zone d'utilité publique (ZUP). Il est accolé à la zone agricole à l'ouest et à la zone de villas au nord et à l'est. Ce secteur est clé, en ce qui concerne le réseau d'espaces publics et de mobilité.

Programme

- Habitat collectif de moyenne et faible densité.
- ZUP propriété communale dont le programme reste à définir.
- Espaces publics et de rencontre de qualité intégrant des jardins familiaux.
- Potentiel de valorisation des réseaux écologiques locaux.
- Potentiel d'accueil : environ 450 habitants.

Calendrier

- 2020 : AG 1
- 2022 : AG statutaire

Montenailles



Situation

Le secteur de Montenailles se situe au sud-est de la commune, à proximité des lotissements de Penau et du hameau éponyme. À flanc de coteau avec vue exceptionnelle sur les Alpes au sud, il est bordé au nord par une aire forestière.

Programme

- Habitats collectif et familial.
- Aire de verdure à vocation écologique.
- Cohabitation entre tous les modes de déplacement, en lien avec le terminus de la ligne tl18 prévu au bas de route de Penau.
- Potentiel d'accueil : environ 330 habitants.

Recommandations communales complémentaires

- Préservation optimisée de l'arborisation et des milieux de biodiversité observés à renforcer.
- Minimisation de la pollution lumineuse.
- Intégration de point d'eau potable aux abords de places de jeux.
- Modération liée sur le secteur de Penau.
- Usage maximisé de matériaux clairs et perméables.

Calendrier

- 2020 : AG 1
- 2021 : AG2 et CGQ1.
- 2022 : Coordination et concertation avec les propriétaires pour la mise à jour des travaux collectifs.

PLANIFICATION

Valleyre



Situation	Situé le long du vallon du ruisseau de la Valleyre au sud-ouest, ce secteur est particulièrement proche de la nature environnante et de la centralité historique du Petit-Mont au nord-ouest.
Programme	<ul style="list-style-type: none"> • Habitats collectif et familial. • Réseau de mobilité active et durable, notamment en prévision du déplacement du terminus de la tl18 au sud du secteur et avec le centre historique du Petit-Mont. • Interface multimodale au terminus tl18. • Zones de verdure et de transition écologique entre la forêt et les habitations permettant de traiter les franges urbaines de manière spécifique. • Potentiel d'accueil : environ 330 habitants.
Recommandations communales complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien maximisé du boqueteau central. • Renforcement et mesures environnementales telles que nichoirs, bassin de rétention à ciel ouvert et mares pluviales. • Point d'eau potable aux abords des places de jeux avec ombrage. • Lutte contre la pollution lumineuse. • Usages maximisés des matériaux clairs et perméables. • Modération et marquage spécifique de la voirie, notamment en lien avec la centralité historique du Petit-Mont, le terminus de la TL 18 et la centralité secondaire de la Clochatte.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 2020 : AG1. • 2021 : AG2 et CGQ1. • 2021 : Initiative populaire pour rendre le quartier inconstructible. • 2022 : Décision de la Municipalité de déclarer l'initiative invalide, puis réformée par la Cour constitutionnelle. • 2022 : Coordination et concertation avec les propriétaires pour la mise à jour des travaux collectifs.

CONSTRUCTION

Bois de l'Hôpital



Situation	Situé au nord de la future centralité principale de la commune, le secteur du Bois de l'Hôpital est un prolongement de la zone villas existante à l'ouest, bordé d'une aire forestière au nord et à l'est.
Programme	<ul style="list-style-type: none"> Habitat individuel (villas). Placettes ouvertes au public et aménagements qualitatifs. Potentiel d'accueil : environ 125 habitants.
Recommandations communales complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'arbres d'allée. Augmentation du nombre de bancs publics. Volonté d'acquérir une parcelle afin d'en faire une place publique de rencontre pour un périmètre élargi.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> 2020 : AG 1. 2021 : AG2 et CGQ1. 2021 : Initiative populaire pour rendre le quartier inconstructible. 2022 : Décision de la Municipalité de déclarer l'initiative invalide, puis réformée par la Cour constitutionnelle. 2022 : Coordination et concertation avec les propriétaires pour la mise à jour des travaux collectifs.

Budron sud



Situation	Ce secteur prolonge de la zone industrielle et d'activités tertiaires de Budron au sud. Il est bordé à l'ouest par une aire forestière sise sur le territoire de la ville de Lausanne.
Programme	<ul style="list-style-type: none"> Bâtiments destinés aux activités dans un secteur considéré comme d'intérêt régional par le Canton (SrGZA). Traitement de son accessibilité. Potentiel d'accueil : environ 500 emplois.
Recommandations communales complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Réaménagement et modération de la route d'accès, amélioration des trajectoires de mobilité active liées à la stratégie régionale vélo, notamment avec volonté d'élargir une assiette de servitude. Intégration de bancs publics. Augmentation d'arbres et haies indigènes.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> 2020 : AG 1 et AG2. 2021 : AG3 et lancement des TC. 2022 : AG 4 avec approbation des recommandations communales.

CONSTRUCTION

Budron



Situation

Le secteur de Budron se situe dans le prolongement nord-sud de la zone de villas existante le long de la route de Cugy de l'autre côté de laquelle se trouve, à l'ouest, la zone industrielle et d'activités tertiaires éponymes. À l'ouest, il est accolé à la zone agricole.

Programme

- Bâti destiné à l'habitat individuel (villas).
- Aménagement d'une placette publique au sud du secteur en lien avec un arrêt TP et le réseau de mobilité active.
- Potentiel d'accueil : environ 25 habitants.

Recommandations communales complémentaires

- Suppression de places de stationnements sur domaine public.
- Diminution du nombre de lampadaires prévus afin de limiter la pollution lumineuse et intégration d'un abaissement autonome.
- Augmentation de l'arborisation servant de modération de trafic
- Création d'un espace public vert en entrée de secteur
- Création de sur creuses permettant l'accueil de l'eau semi-permanente.

Calendrier

- 2020 : AG 1 et AG 2.
- 2021 : AG 3 et lancement des TC.
- 2022 : AG 4 avec approbation des recommandations communales.

Champs d'Aullie



Situation

Réel site stratégique en milieu urbain, ce secteur se compose d'une zone d'utilité publique, propriété de la commune destinée à recevoir une école. Il est bordé à l'ouest par la route de la Blécherette et au sud par le chemin de la Lanterne. Il est cratérisé par la présence de lignes à haute tension et un cordon boisé en son centre délimitant la ZUP et les immeubles locatifs à l'est.

Programme

- Habitat de faible et moyenne densité.
- Accessibilité et réseaux de mobilité interconnectés.
- Construction d'une école primaire sur la parcelle communale ZUP.
- Potentiel d'accueil : environ 200 habitants et 40 emplois.

Recommandations communales complémentaires

- Densification de la végétation avec compensation d'un milieu protégé (mésobromion).
- Amélioration des accès en mobilité active avec élargissement du cheminement de mobilité active vélo et piéton.
- Traitement spécifique des espaces publics, notamment des places de jeux et mobilier urbain ludique et inclusifs en raison de la proximité du collège.
- Discussion d'intégration de LUP et d'UAPE aux abords du collège.
- Concours architectural sur la zone d'utilité publique devant accueillir un établissement primaire d'importance, avec salle de gymnastique VD6.

Calendrier

- 2020 : AG 1.
- 2021 : AG 2 et AG 3 et lancement partiel des TC sur la partie sud.
- 2022 : CGPD 1, 2 et 3 pour lancer et accompagner la mise à jours des TC avec mandat externe à un bureau d'architecte-paysagiste.
- 2022 : AG 3bis et 3ter.

CONSTRUCTION

Étavez-Devant



Situation

Complémentaire avec le centre historique du Grand-Mont, au nord-est duquel il se situe, le secteur d'Étavez-Devant est un quartier mixte, à proximité immédiate du terminus des t18 et t154 et du skate-park. Il est bordé à l'est par la route de Cugy et, à l'ouest, par la zone agricole. Stratégiquement positionné sur le territoire communal, ce secteur possède toute une aire vouée à des activités et des services et d'autres uniquement au logement.

Programme

- Mixité habitat/emplois.
- Espaces publics et aménagements de parcours de mobilités douces complétant le réseau communal.
- Espaces de verdure de qualité pouvant accueillir diverses activités comme par exemple des potagers urbains, liant et fédérateur social.
- Aire de transition écologique en lien avec la zone agricole.
- Potentiel d'accueil : environ 80 habitants et 50 emplois.

Recommandations communales complémentaires

- Surcreuse au niveau du bassin de rétention à ciel ouvert
- Compensation et densification de la végétation avec arbres et haies indigènes.
- Élargissement des voies d'accès de mobilité active permettant une meilleure cohabitation entre les vélos et piétons.
- Minimisation des impacts lumineux afin de minimiser la pollution lumineuse.

Calendrier

- 2020 : AG1.
- 2021 : AG2 et AG3 et lancement des TC avec modifications.
- 2022 : AG4 avec approbation des recommandations communales.

Ferrajoz-Millière



Situation

Dans le prolongement de la zone de villas existante à l'est, le secteur de Ferrajoz-Millière est situé à l'extrême ouest de la commune et à proximité de l'EMS la Paix du Soir. Relativement éloigné du réseau de transport public, ce secteur se compose uniquement de maisons individuelles. En son centre se situe une institution d'intérêt public.

Programme

- Habitat individuel.
- Projet d'extension et amélioration de l'institution d'intérêt public.
- Potentiel d'accueil : environ 180 habitants et 30 emplois.

Recommandations communales complémentaires

- Réaménagement routier du chemin de la Viane visant une modulation du trafic par des seuils verticaux et une densification des plantations, notamment d'arbres d'allées.
- Revêtement des trottoirs grenailé afin d'éclaircir les matériaux pour augmenter l'effet d'albédo.
- Augmentation de la végétation au niveau des cheminements interquartiers et augmentation de mesures environnementales visant la promotion de la biodiversité par traitement de franges.

Calendrier

- 2020 : AG1 et AG2.
- 2021 : AG3 et lancement des TC avec modifications.
- 2022 : AG4 avec approbation des recommandations communales.

CONSTRUCTION

Pernessy



Situation	Situé à l'ouest de la commune et à quelques centaines de mètres du terminus TP du Grand-Mont au nord-est, ce secteur est entouré par la zone de villas et limitrophe des secteurs à bâtir de Ferrajoz-Milière au nord et des Échelettes au sud.
Programme	<ul style="list-style-type: none"> • Habitats collectif et individuel. • Espaces publics de qualité et réseaux de déplacements en lien avec le tissu bâti environnant. • Potentiel d'accueil : environ 80 habitants.
Recommandations communales complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la végétation et de la biodiversité (arbres et haies indigènes, pelouses et gazon fleuri. • Réaménagement routier du chemin de Pernessy afin de modérer. • Améliorations des espaces publics, notamment ombre et eau potable intégrée, minimisation du stationnement en surface en visant principalement des aménagements et du mobilier urbain de type éphémère. • Concept intégré de mobilité active, avec application et location/prêt de vélos cargos pour les habitants du secteur.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 2020 : AG1 et AG2 • 2021 : AG3 et lancement des TC avec modifications. • 2022 : AG4 avec approbation des recommandations communales.

Après un début de suivi parfois chaotique des travaux du SAF, dû notamment à un rythme soutenu de la part des propriétaires et à un manque de ressources internes, la méthode mise en place via les comités de gestion de la parcelle de dépendance (CGPD) pour en accompagner la mise en œuvre a progressivement été affinée et adaptée afin de répondre pleinement aux attentes de la Municipalité et soulager la charge de travail que cela a occasionné pour les services techniques.

Pour aller plus loin :

<https://www.lemontsurlausanne.ch/le-mont-officiel/services-communaux/urbanisme/urbanisme/directives-urbanistiques>

<https://www.saflemont.ch>

HORS SAF

Au niveau communal, les plans d'affectation règlent le mode d'utilisation du sol et définissant des projets de territoire sur une partie de celui-ci. Ils se constituent d'un plan, d'un règlement et d'un rapport sur l'aménagement du territoire selon l'art. 47 OAT. Ils y définissent ainsi notamment les mesures d'utilisation du sol à développer (affectation et IUS) et le degré de sensibilité au bruit (DS). Ils sont opposables au tiers. Sur mandat de la Municipalité, ces outils sont élaborés un groupement de mandataires spécialisés, piloté par un bureau d'urbanisme sous la direction du Service de l'urbanisme.

PLANIFICATION (HORS SAF)

Praz-Prévôt



Situation

Situé au nord du hameau historique du Petit-Mont, au sud de l'Église et bordé à l'ouest par la route de Lausanne et à l'est par l'esplanade du Châtaignier, le secteur de Praz-Prévôt est l'un des rares espaces encore libres de constructions au centre de la commune. Il concrétise les principes d'aménagement définis dans le PDL Coppez-Praz-Prévôt en complémentarité avec le PA Le Mont-Centre, qui lui est limitrophe.

Programme

- Élément de la future centralité principale communale complémentaire au PA Le Mont-Centre.
- Mixité habitat/activités au sud du périmètre (zone mixte 15 LAT).
- Parc public urbain au nord du périmètre (zone de verdure 15 LAT).
- Capacité d'accueil : 200 habitants/emplois avec 10% de LUP

Recommandations communales complémentaires

Le programme du parc public urbain prévoit de grands espaces libres que les usagers pourront librement s'approprier. Des événements ponctuels plus conséquents pourraient s'y tenir, permettant de renforcer les liens sociaux. Ceux-ci seront également quotidiennement renforcés au vu des aménités prévues, agrémentées d'un bâtiment mixte dont l'intégration au tissu bâti existant devra faire l'objet d'une attention particulière.

Les mouvements de terre liés aux chantiers des bâtiments seront valorisés dans le parc, où des buttes devraient s'élever, accompagnés des grands gradins et d'une vaste place de jeux identitaire. Un bassin de rétention à ciel ouvert, un verger haute tige avec haies denses indigènes devraient d'ailleurs s'y développer. Les revêtements du sol devraient être de couleurs claires et perméables en ce qui concerne les cheminements prévus, et les bâtiments devront faire l'objet d'une réflexion urbanistique liée à l'identité de la future centralité.

Calendrier

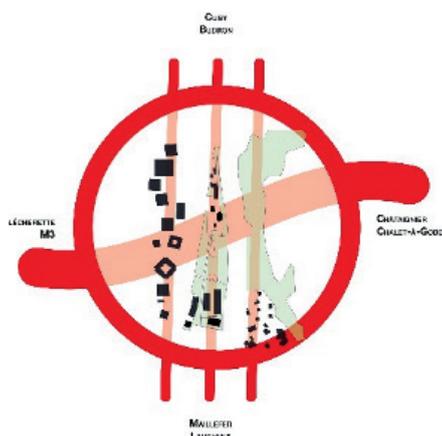
- 2014 : Lancement de l'étude.
- 2017 : Examen préalable de la DGTL.
- 2021 : Conceptualisation du parc public urbain, en concertation avec les propriétaires et projet de remaniement parcellaire.
- 2022 : Projet de convention concernant les aménagements extérieurs et équipements validé par les propriétaires.
- 2022 : Envoi du dossier à la DGTL pour examen préalable complémentaire, dernière étape avant enquête publique.

PLANIFICATION (HORS SAF)

Le Mont-Centre



LE MONT-CENTRE



Situation

Le PA Le Mont-Centre est composé, dans son périmètre restreint, de l'ensemble administratif et scolaire de Crétalaison (PA En Crétalaison), du bâtiment abritant la Poste et de l'Église. Il est traversé en son centre par la route de Lausanne, qui revêt un enjeu de requalification majeur. Le secteur a déjà fait l'objet d'une image directrice, issue de démarches participatives. Il concrétise les principes d'aménagement définis dans le PDL Coppoz-Praz-Prévôt en complémentarité avec le PA Praz-Prévôt, qui lui est limitrophe.

Programme

- Élément de la future centralité principale communale complémentaire au PA Praz-Prévôt, notamment en termes d'espaces publics multifonctionnels.
- Mixité habitat/activités dans le cadre de la valorisation du bâti existant et/ou à réaliser.
- Cohabitation des modes de déplacements et requalification des axes de circulations

Recommandations communales complémentaires

Les prémices des principes d'aménagement et d'urbanisation sont en cours d'intégration. Les objectifs principaux, discutés notamment pour l'instant qu'avec les mandataires et la CURB, visent entre autre : une labellisation et l'exemplarité ; un usage judicieux des matériaux (réemploi, recyclage, rénovation), des bâtiments communaux ouverts avec des fronts actifs, une intégration de la nature en ville renforcée notamment au niveau de l'arborisation, une intégration paysagère et identitaire remarquable, etc.

Calendrier

- 2019 : Image directrice (<https://www.lemontsurlausanne.ch/le-mont-officiel/services-communaux/urbanisme/urbanisme/requalification-du-centre-communal>)
- 2021 : Examen préliminaire de la DGTL.
- 2021 : Appel d'offres à des bureaux d'urbanisme.
- 2022 : Mandat d'étude attribué à un groupement pluridisciplinaire, piloté par un bureau d'urbanisme.

PLANIFICATION (HORS SAF)

La Paix du Soir



Situation

Le secteur de la Paix du Soir est situé au nord-ouest de la commune à proximité du centre historique du Grand-Mont et non loin du terminus des lignes tl 8 et tl 54. Il accueille des constructions d'utilité publique (EMS, UAPE provisoire) entourées d'une zone de verdure limitrophe à l'ouest de la zone agricole, du secteur villas Ferrajoz-Millière à l'ouest et de futur PA de Côte à la Gruz, sis dans le périmètre AF au sud.

Programme

- EMS avec espace de vie intergénérationnel.
- Logements protégés.
- Garderie et UAPE.
- Cabinets de services.

Recommandations communales complémentaires

Au vu du programme du secteur, les liaisons interquartiers paraissent primordiales et doivent être inclusives. La création de servitudes sont de ce fait en cours de discussions afin de pouvoir proposer un réseau logique et continu, particulièrement au niveau des mobilités actives.

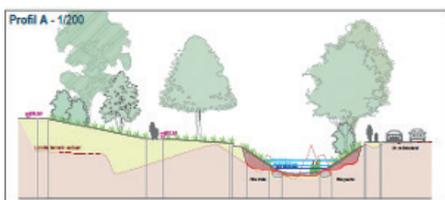
Le projet d'agrandissement a notamment intégré un concours d'architecture, avec entre autre la volonté de créer un centre intergénérationnel. Ce choix opéré par les propriétaires implique une plus-value sociale et architecturale certaine, dont le Service de l'urbanisme salue l'effort et la sensibilité.

Calendrier

- 2020 : Compléments et modifications du règlement adopté par le Conseil communal.
- 2021 : Négociation avec le propriétaire pour l'inscription de servitudes publiques en lien avec le réseau de mobilité active communal.
- 2022 : Plan des servitudes publiques établi par un géomètre officiel.

CONSTRUCTION (HORS SAF)

La Clochette



Situation

Situé sur l'emplacement d'une ancienne scierie au sud-est de la commune, le PA La Clochette a permis de reconvertir la zone industrielle en secteur résidentiel, en bordure de la frontière lausannoise à l'est et à proximité du hameau de Penau, au nord. Il se compose d'une partie nord et d'une partie sud de part et d'autre du chemin de Bois-Murat (domaine public).

Programme

- Mixité habitat/activité, avec création de LUP (LLA).
- Renaturation du ruisseau de la Valleyre en lien avec des espaces publics et de rencontre.
- Potentiel d'accueil : 600 habitants/emplois

Recommandations communales complémentaires

Afin d'améliorer le plan des aménagements extérieurs, notamment la question du ruisseau de la Valleyre, une requalification avec remise à ciel ouvert a pu être mise à l'étude, cofinancée notamment par des mesures environnementales supra communales. L'étude a permis de rendre les espaces publics plus accueillants en prenant tant en compte les séjours rapides et utilitaires, que les séjours lents et de délassés. En effet, les cheminements et accès ont été pensés en fonction de la topographie tant que possible et des assises/point d'eau potable et stationnement vélos ont pu être ajoutés. Ces espaces publics proposent évidemment une requalification principalement orientée vers l'environnement et la biodiversité, tout en permettant aux parties nord et sud du quartier d'être agréablement reliées.

Calendrier

- 2021 : Mise en chantier de la partie sud et permis de construire délivrés pour deux bâtiments.
 - 2022 : Lancement du projet de renaturation du ruisseau de la Valleyre.
 - 2022 : Tout le secteur sud en chantier et premiers permis de construire pour les bâtiments du secteur nord délivrés.
- Pour plus d'informations, cf. : <https://pa-clochette.ch>

GESTION

La gestion concerne le suivi de l'utilisation et de l'entretien des parcelles de dépendances des quartiers réalisés. La commune intervient en tant que copropriétaire aux séances des comités et aux assemblées générales d'administration de ces parcelles. Elle est ainsi à même de suivre la vie de ces quartiers en prenant part aux décisions de gestion des équipements et installations, dont certaines sont ouvertes au public via des servitudes spécifiquement constituées à cet effet.

Les quartiers figurant, en 2022, dans ce cadre d'intervention sont les suivants : Champs-Meunier, Le Rionzi, Le Bugnon, Les Côtes de la Grangette, Les Morettes et Pré-Fleuri. Ces comités ont lieu une à deux fois par année et par quartier. Deux représentants des services techniques y participent systématiquement.

En 2022, en raison de la mise en œuvre du SAF impliquant l'arrivée d'un nombre croissant de parcelles de dépendances aux comités desquelles la commune devra participer, un outil

de suivi a été mis en place afin d'en assurer un accompagnement approprié et de qualité de ces quartiers.

Après une mise en veille des séances de comités de gestion due à la pandémie, celles-ci ont pu reprendre leur cours en 2022, de manière régulière. Les principaux événements à signaler se situent aux Morettes, à Champs-Meunier et au Rionzi, avec, respectivement, les derniers ajustements en vue de la délivrance du permis d'utiliser, la recherche d'emplacement pour containers conforme au règlement du PA et les problèmes récurrents de mobilité, essentiellement dus au trafic généré par l'école.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

La Police des constructions est chargée d'examiner et vérifier les demandes et projets faisant l'objet d'une procédure d'autorisation de construire et leur conformité aux réglementations communales et/ou cantonales.

Ainsi, chaque demande et/ou dossier fait l'objet d'analyses et de déterminations circonstanciées, qui, sur préavis du GPAT, sont transmises à la Municipalité pour décision(s) et/ou prise(s) de position.

La statistique ci-dessous reflète l'activité administrative en 2022 et non l'état des constructions. En effet, certains décalages importants peuvent intervenir entre l'octroi d'un permis de construire et la réalisation de l'objet de la demande.

	Demandes de permis de construire en 2022	Permis de construire octroyés en 2022	Nombre de logements
Bâtiments locatifs	8	8	145
Villas à 1 logement	11	1	1
Villas à 2 logements	12	3	6
Bâtiments industriels	3	3	0
Transformations	19	21	0
Annexes et divers	97	64	0
Travaux publics	3	0	0
Démolitions	2	0	0
TOTAL	155	100	152

Demande de permis de construire et permis de construire octroyés en 2022

	Permis de construire octroyés	Nombre de logements
2017	64	5
2018	107	28
2019	74	12
2020	87	12
2021	91	66
2022	100	152

Permis de construire octroyés de 2017 à 2022

Les 155 demandes d'autorisation de construire en 2022 ont essentiellement porté sur des objets/projets complémentaires aux bâtiments existants et des transformations. Le nombre de demandes pour de nouvelles constructions est également plus important qu'en 2021, qui est passé de 11 et à 31 en 2022, soit trois fois plus. Ces dernières ont, pour la plupart, concerné des projets de construction de villas dans le périmètre du SAF. Il faut aussi relever le nombre important de projets d'assainissements énergétiques (isolation, installations de PAC air-eau, sondages géothermiques). Le solde porte sur les objets liés à des modifications et/ou extensions de bâtiments, tels que couverts, vérandas, piscines, spa, palissades, places de parc, fenêtres rampantes, aménagements extérieurs, murs de soutènement, etc. Depuis quelques années, en zone de villas, on constate également la tendance à l'extension et la surélévation de villas datant des années 60-70 n'ayant pas utilisé la totalité de leurs droits à bâtir. Il s'agit parfois même de démolition(s)/reconstruction(s).

Cependant, le nombre à la hausse de demandes est dû à l'entrée en vigueur du SAF dont les projets de constructions,

	Permis d'habiter/d'utiliser délivrés en 2022	Nombre de logements
Bâtiments locatifs	2	145
Villas à 1 logement	2	1
Villas à 2 logements	2	6
Bâtiments industriels	0	0
Transformations	14	0
Annexes et divers	21	0
Travaux publics	0	0
Démolitions	0	0
TOTAL	41	152

Permis d'habiter/d'utiliser délivrés en 2021

	Permis d'habiter/d'utiliser	Nombre de logements
2017	41	178
2018	61	173
2019	55	273
2020	29	64
2021	47	30
2022	41	10

Permis d'habiter/d'utiliser octroyés de 2017 à 2022

villas notamment, ont fait l'objet de nombreuses instructions de dossiers, basées sur de multiples échanges avec les architectes et/ou propriétaires. En effet, il est rare qu'un projet parvienne à la police des constructions déjà totalement conforme à la réglementation en vigueur.

En 2022, 41 permis d'habiter/utiliser ont été délivrés, ce qui correspond à la création de 11 logements permettant l'accueil d'environ 35 habitants. Les 152 logements prévus par les permis de construire octroyés en 2022 ne seront occupés qu'à partir de fin 2023, début 2024. Depuis 2017, soit sur les six dernières années, l'augmentation du nombre de logements a été faible par rapport à ce qui peut être attendu dès 2023-2024. Pour l'instant, la création de logements se situe en zone de villas avec l'utilisation des droits à bâtir restants, la transformation de fermes et les réhabilitations dans le secteur historique du Petit-Mont, voire les zones hameaux sises hors zone à bâtir. Cependant, ces prochaines années, à savoir dès 2024, au vu des disponibilités prévues de logements via le PA La Clochette et ceux du SAF, ce chiffre subira certainement une forte augmentation.

Il est important de préciser que le nombre d'autorisations de construire sollicitées est très variable et dépend exclusivement d'initiatives privées, dont la prévision reste aléatoire. Sur les six dernières années, une moyenne de 90 permis de construire ont été octroyés par année. Cependant, on constate, depuis 2019, une hausse d'une dizaine permis par année, qui va certainement se poursuivre, compte tenu des tendances observées exposées dans les tableaux de la page précédente.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES ÉMOLUMENTS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE CONSTRUCTIONS

Dans sa séance du 28 mars 2022, le Conseil communal a adopté le Règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions. Approuvé au préalable par la Municipalité le 14 février 2022, ce règlement a été légalisé le 23 août 2022 par le Département des Institutions, du territoire et du sport. Dès cette dernière date, le nouveau règlement, dont les tous les détails sont exposés dans le préavis n°3/2022, abroge le précédent qui datait de 1977. Sur décision de la Municipalité, son application effective est intervenue le 1^{er} novembre 2022, afin de laisser le temps nécessaire au secrétariat et au Service des finances de mettre en place les nouvelles pratiques de tarification et de facturation.

Les objectifs visés par cette révision étaient les suivants :

- Sensibiliser les requérants au droit de la construction et au travail occasionné par leurs demandes (rôles éducatif et pédagogique) ;
- Taxer toutes les demandes dans un rapport convenable

entre les prestations fournies et l'importance de l'objet (prévention de l'illégalité) ;

- Augmenter les émoluments sujets à permis de construire dans une juste proportion qui tient compte des évolutions politico-juridiques et du renchérissement des coûts et prix de la vie et de la construction des 45 dernières années ;
- Anticiper ces renchérissements dans le cadre de la prochaine révision du PGA et du RCCAT pour les quinze prochaines années.

Cette révision était nécessaire au vu de l'augmentation significative de la population et corollairement celui des demandes d'autorisation de construire qui engendre une augmentation importante du volume de travail de la part du personnel administratif en charge de l'instruction des dossiers. Cette refonte était également indispensable au regard de la complexification des cadres légaux, notamment cantonaux et fédéraux, de la délégation de certaines compétences aux communes de la part du Canton et du renchérissement des coûts de la vie et de la construction. Parallèlement, ces éléments induisent souvent la présentation, de la part des requérants, de dossiers incomplets et/ou faux. In fine, on observe également une tendance à l'augmentation des oppositions et contestations de tous types, quel que soit le projet, engendrant un surplus de travail non négligeable et très imprévisible.

PROCÉDURES CONTENTIEUSES

Les contentieux en matière de police des constructions sont très chronophages et monopolisent des ressources internes, voire externes, conséquentes. Afin d'éviter ce type de situations, le SURB porte une attention particulière à l'accompagnement des dossiers, à l'assistance aux maîtres d'ouvrage et architectes et privilégie toujours la négociation, le dialogue, la recherche de solutions idoines et les tentatives de résolution des problèmes à l'amiable. Cependant, cette manière de procéder ne permet pas toujours d'empêcher certains blocages.

Dans le cas d'oppositions formelles, des séances de conciliation/médiation sont organisées systématiquement afin de trouver un accord satisfaisant pour toutes les parties dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur. Si cette démarche n'aboutit pas, c'est la procédure légale qui est activée sur décision de la Municipalité. Cette voie ouvre alors les voies de recours à la CDAP (cour de droit administratif et public), en tant que première instance. Il arrive parfois que le TF (Tribunal fédéral), soit également saisi en seconde instance. En 2022, neuf dossiers ont fait l'objet de onze oppositions et trois séances de conciliation ont été organisées en présence de toutes les parties. Ces séances concernaient les thématiques suivantes : nuisances sonores et changement d'affectations. Certaines oppositions ne nécessitent pas une séance et sont levées sur la base de compléments de dossiers et d'analyses complémentaires comme par exemple, celles de l'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux

personnes Handicapées) et des distributeurs d'énergies de réseaux. Au vu du temps important consacré au traitement des oppositions, les décalages temporels fréquents ne permettant parfois pas de régler les cas dans l'année.

Si le traitement des oppositions est conduit par le SURB, les recours à la CDAP sont quant à eux confiés à un avocat-conseil. En effet, dès que la CDAP est saisie du dossier, rédiger les réponses, mémoires, échanges d'écritures ou autres répliques/dupliques implique des compétences juridiques spécifiques et est très chronophage. Nonobstant, le SURB travaille en collaboration étroite avec son conseil dans ces démarches, participe activement aux séances de concertation et aux audiences. En 2022, aucune audience n'a eu lieu à la CDAP.

Les cas de constructions illicites constatées sont d'office dénoncés à la Préfecture, si les tentatives de règlement de la situation à l'amiable n'aboutissent pas ou que le requérant n'a toujours pas daigné obtempérer. Le traitement de ce type de dossier prend beaucoup de temps et accapare le service : analyses, rapports et séances diverses, multiples échanges de correspondance, audiences, etc. En 2022, aucune dénonciation ni audience n'a eu lieu à la Préfecture.

Par ailleurs, si les requérants ne respectent pas les conditions inscrites dans les permis de construire, ou pour tout autre motif en lien avec une infraction au cadre réglementaire, le SURB procède à une fermeture immédiate du chantier et/ou à l'arrêt de l'activité sur la base d'un constat de police. En 2022, un chantier a dû être fermé.

COMMUNICATION

CHARGÉ DE COMMUNICATION

Que ce soit pour informer la population, assurer la transparence de ses activités, mettre en valeur le travail de ses différents services, résoudre des conflits ou établir une relation de confiance entre les citoyens et la Municipalité, « communiquer » revêt désormais un aspect crucial pour notre administration communale. Ainsi, en 2022, la Municipalité a pu compter sur le soutien de son chargé de communication afin d'accompagner l'administration dans son souhait d'ouverture en assurant la cohérence des messages et en diversifiant les outils à disposition.

La communication est donc pilotée au sein du dicastère par le Secrétariat municipal, sous l'égide de Mme la syndique. Une séance interne a lieu chaque semaine entre l'équipe du SEMU, dont le chargé de communication et Mme la syndique, afin de faire le point sur les principales actualités des services de l'administration nécessitant une action de communication. Certaines de ces actions sont directement menées en coordination entre les services et le chargé de communication alors que d'autres, comme par exemple les communiqués de presse et les maquettes du journal communal, font systématiquement l'objet d'une validation par la Municipalité.



JOURNAL COMMUNAL

Malgré l'essor du digital au sein des collectivités publiques, le journal communal reste un outil de communication essentiel. Il est une source d'information attendue, appréciée et garantit un lien de proximité et une relation de confiance entre les citoyens, l'administration et les élus.

De ce fait, la Municipalité a souhaité renforcer ce vecteur de communication en internalisant sa gestion, mais aussi en la modernisant afin de correspondre à l'image et aux valeurs incarnées par le nouvel Exécutif, qui souhaite travailler de façon transversale, s'impliquer collégialement sur de nombreux thèmes et qui saisit également l'importance d'une communication proactive et maîtrisée.

Un diagnostic a ainsi été réalisé par le chargé de communication afin d'identifier les forces et les faiblesses du journal « Aux 4 Coins du Mont » avant de déboucher sur une nouvelle formule plus dynamique, moderne et visuelle en février 2022 sous le nom de Mont journal. Les principaux changements ont notamment porté sur la dissolution de l'ancien comité de rédaction composé de rédacteurs bénévoles, d'un accompagnateur et d'un graphiste externes. Ceux-ci ont été avertis bien en amont de cette transition et ont pu participer aux réflexions concernant la nouvelle maquette. L'internalisation de l'édition du journal a offert à l'administration plus de flexibilité et de cohérence dans la production des contenus, mais a aussi permis de limiter les coûts de production tout en ayant une approche plus responsable (nouveau format A4, papier et encres recyclés, impression au Mont-sur-Lausanne chez Groux arts graphiques et Graph'style après appel d'offres).

Pour un tirage moyen de 4600 exemplaires, les coûts de production et de distribution par La Poste ont été réduits à CHF 0,95.- par exemplaire en 2022.



En 2022, six numéros de Mont journal ont été publiés (février, avril, juin, août, octobre et décembre). Un tournus a été effec-

tué au sein des membres de la Municipalité afin de rédiger un éditorial et de présenter plus spécifiquement une thématique ou actualité en lien avec son dicastère. Les articles ont abordé des sujets aussi variés que l’urbanisme, la jeunesse, les aînés, la cohésion, l’environnement, l’énergie, la mobilité, sans oublier les sociétés locales.

RÉSEAUX SOCIAUX

De nos jours, il n’existe plus un canal d’information qui s’adresse à l’entier de la population. Afin de toucher le plus grand nombre de citoyens possible, nos communications ont pris diverses formes : réseaux sociaux (Facebook et Instagram), site internet, journal communal, communiqués de presse, flyers, affiches, expositions publiques, séances d’information, projets participatifs, café-police, etc. Des nouveaux modes qui permettent de favoriser les interactions et d’atteindre de multiples publics.

Présence en ligne : quelques chiffres au 31.12.2022

Facebook	180 publications	554 abonnés (followers)
Instagram	99 publications et 71 stories	420 abonnés (followers)
Site internet	76 actualités	88'844 utilisateurs*

AUTRES ACTIONS DE COMMUNICATION

En plus de Mont journal, de nombreuses communications sur support papier ont été réalisées en 2022 dont voici ci-dessous quelques exemples. Parmi celles-ci, on retrouve notamment : différents flyers, distribués en tout-ménage selon les besoins, dont certains ont également été déclinés en affiches F4 (placardées sur les totems devant la piscine du Mottier) ; les directives déchets 2022 ; le rapport de gestion 2021 ; des autocollants pour une campagne sur les économies d’énergie et pour des poubelles publiques ; des cartes de vœux, etc. Tous ces supports de communication ont été produits auprès d’imprimeurs montains ou de la région (pour les autocollants).

*représente le nombre d’internautes qui se sont rendus sur le site communal en 2022, soit près de 250 visiteurs par jour.



COORDINATION ET TRANSVERSALITÉ

RÔLE DU SECRÉTARIAT MUNICIPAL

De par la nature de ses activités, le Secrétariat municipal assure un rôle de coordination dans différents domaines. En 2022, le secrétaire municipal a ainsi été impliqué notamment dans le recrutement du nouveau chef de la Police administrative et a assumé temporairement la suppléance des chefs de service bâtiments et travaux et infrastructures. Un accent a également été porté sur la formalisation d'un certain nombre de procédures communes à tous les services avec pour but d'optimiser notre fonctionnement. C'est également lors de séances bimensuelles des chefs de service que, sous la coordination du secrétaire municipal, des thématiques communes sont abordées et la transversalité entre les services favorisée.

SÉANCES AU VERT AVEC LES CHEFS DE SERVICES

Dans le but de favoriser la cohésion et une bonne gouvernance entre la Municipalité et les services, deux séances au vert ont été organisées avec l'ensemble des chefs de services.

La première s'est tenue le 5 avril à Crêt-Bérard sur la commune de Puidoux, où les discussions ont porté sur les thèmes de la transversalité, des délégations de compétences et de la communication. Les travaux de groupe et discussions de synthèse ont permis de ressortir, pour chacun de ces thèmes, des points forts, des points faibles et des propositions d'amélioration.

La deuxième séance a été organisée le 27 septembre au Domaine de la Doges sur la commune de la Tour-de-Peilz. Après une discussion de suivi de la séance du 5 avril, un point de situation a été effectué, pour chaque dicastère, sur l'avancement des mesures prises et celles à venir dans le cadre du programme de législature. À cette occasion, il a pu être constaté que la plupart des actions entreprises par l'administration s'inscrivent dans le programme de législature et qu'un effort devait encore être fourni afin d'avoir une vision prospective sur les actions encore à mener d'ici la fin de l'exercice quinquennal.

RENCONTRE AVEC D'AUTRES MUNICIPALITÉS

Dans sa volonté d'entretenir les liens avec ses voisins, de s'inspirer de bonnes pratiques et de favoriser les échanges avec d'autres communes, la Municipalité a reçu la Municipalité de Lausanne le 11 avril, s'est rendue à Sierre le 14 juin et à Epalinges le 30 août.

À Sierre, la Municipalité a été accueillie par le président et le vice-président du Conseil municipal, accompagnés du délégué à l'énergie, lors d'une rencontre où nous ont été présentés les nombreux projets que la Ville a mis en place sur le thème de

l'énergie et du développement durable. La visite à Epalinges a été l'occasion d'échanger avec la Municipalité sur des dossiers d'actualité que nous avons en commun. Quant à la rencontre avec la Municipalité de Lausanne, elle a simplement consisté en un moment d'échanges informels autour d'un repas, principalement dans le but de mieux faire connaissance en ce début de législature et de créer des liens forts utiles pour les nombreux échanges bilatéraux de qualité que nous entretenons.

SUIVI DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Le suivi du programme de législature fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Municipalité. Coordonné par le Secrétariat municipal en collaboration avec tous les services, il a pour but de faire le lien entre nos actions et les mesures définies dans le programme de législature. Des outils ont été mis en place dans ce but, notamment une rubrique spécifique que contient chaque rapport soumis par un service à la Municipalité.

La prochaine étape consiste à encore mieux planifier les mesures à prendre dans les années à venir, également en les liant avec le Schéma directeur du développement territorial, et à faire le point à mi-législature sur nos avancées sur la base d'un monitoring assuré par le secrétariat municipal en collaboration avec les services.

PROMOTION ÉCONOMIQUE

ENQUÊTE SUR LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI

La Municipalité ambitionne d'avoir une bonne connaissance du tissu économique local, raison d'être de l'enquête sur les entreprises et l'emploi. Malheureusement, l'exercice 2022 n'a pas permis d'aboutir à des résultats exploitables puisque seule environ la moitié des sondés a répondu. La Municipalité en tire les conséquences et renoncera à l'avenir à remettre sur pieds une telle enquête, en tout cas sous la même forme, qui de surcroît est relativement chronophage pour l'administration communale. Le taux de non-réponse laisse également penser que les entreprises elles-mêmes ne perçoivent pas les bénéfices qui peuvent être retirés d'une telle enquête et voient celle-ci davantage comme une contrainte.

Garder une bonne connaissance du tissu économique local reste toutefois un objectif de la Municipalité, qui sera atteint par d'autres moyens, notamment une prise de renseignements plus précise au moment de l'inscription d'une nouvelle entreprise

dans notre registre communal, inscription qui pour rappel est obligatoire.

RENCONTRE MUNICIPALITÉ-ENTREPRISES

La Municipalité et les entreprises actives sur le territoire montain se sont réunies le mercredi 16 novembre 2022, à la Grande salle du Petit-Mont, pour participer à la rencontre Municipalité-Entreprises. Lors de cette troisième édition, organisée avec la participation de Lausanne Région, plus de 140 entrepreneurs et entrepreneuses ont répondu à l'appel de la Municipalité. L'occasion pour elle d'avoir une meilleure connaissance du tissu économique local, de créer des relations durables avec les entreprises montaines et de leur faire découvrir les outils et soutiens existants.

Lors de cette édition, ont notamment été abordées les questions en lien avec l'approvisionnement et la transition énergétique, le programme équi watt, la mobilité et les projets en cours ou à l'étude au sein de la Commune, ainsi que les prestations à disposition des entreprises proposées par Lausanne Région.



PROMOTION ÉCONOMIQUE LOCALE

En 2022, la Municipalité a continué à jouer son rôle d'intermédiaire en mettant en contact les acteurs concernés pouvant favoriser de nouvelles implantations. De par sa connaissance des projets de développement, via son SURB, elle peut ainsi assez rapidement, dans le cadre des contacts qu'elle entretient avec les entreprises intéressées à s'installer au Mont-sur-Lausanne, donner des renseignements sur les possibilités de trouver des terrains ou des locaux disponibles.

LAUSANNE RÉGION

Au travers son volet de promotion économique, Lausanne Région continue d'apporter un soutien important aux communes, non seulement pour l'organisation des rencontres Municipalité-Entreprises comme mentionné plus haut, mais aussi principalement par le biais de son guichet entreprises. En 2022,

170 entreprises (dont 15 porteurs de projets résidant au Mont-sur-Lausanne) ont bénéficié des prestations du guichet, pour 336 prestations délivrées (recherche de financement, dossiers de candidature, accompagnement à la médiation, etc.). Ces chiffres sont stables par rapport aux années précédentes.

Notre syndique est membre du Bureau de coordination (organe exécutif de Lausanne région) qui s'est réuni à six reprises, ainsi que de la Commission économie, qui elle s'est réunie deux fois. Mme la syndique est également membre du groupe de travail concernant le Fonds Capital Développement de Lausanne Région, un fonds d'aide offrant de nouvelles sources de financement pour les entreprises régionales.



En 2022, le Bureau de coordination a lancé deux études visant à évaluer les objectifs poursuivis par Lausanne Région dans le domaine de la promotion économique. Ces évaluations ont été confiées au bureau Strategos SA à Lausanne ainsi qu'à l'IMD. La mission confiée à Strategos a été d'évaluer les objectifs de l'association en matière de promotion économique, notamment en termes de résultats et d'impact, ainsi que de sa correspondance avec les attentes de ses membres. En parallèle, l'IMD a réalisé gratuitement une étude prospective comparative des activités de promotion économique de Lausanne Région et de la Ville de Lausanne avec celles déployées par les villes de Zurich, Bilbao, Lyon et Montréal.

Le Bureau de coordination s'est ensuite réuni le vendredi 7 octobre pour une séance spéciale d'une demi-journée afin de discuter et déterminer les principaux besoins, objectifs et mesures nécessaires au développement de l'action de Lausanne Région en vue de dynamiser ses activités dans le domaine de la promotion économique régionale en soutien des initiatives menées par ses communes membres.

Des informations complémentaires et détaillées sont disponibles dans le rapport de gestion de Lausanne région (non encore publié au moment de la rédaction de ces lignes) :

www.lausanneregion.ch

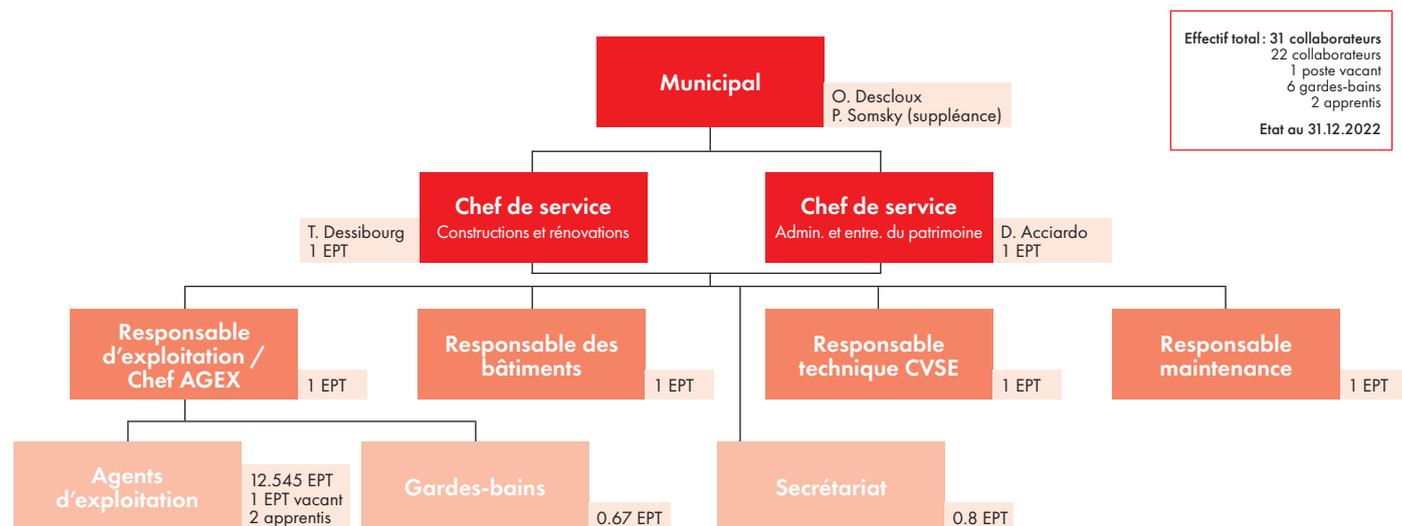
PATRIMOINE, TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

MUNICIPAL • OLIVIER DESCLOUX

LES SERVICES ET LEURS MISSIONS

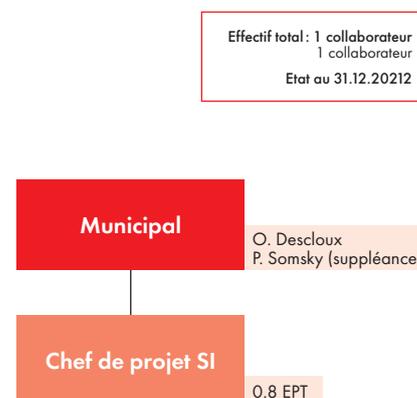
SERVICE DES BÂTIMENTS (SEBA)

Le SEBA exerce ses compétences en matière de gestion du patrimoine bâti communal administratif et financier. Il met en œuvre la politique communale y relative et est le garant de l'application des lois et normes cantonales et fédérales en la matière. Le service est chargé de la construction, de la rénovation, de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien de tous les bâtiments communaux scolaires, administratifs et locatifs.



SERVICE INFORMATIQUE (SINF)

Le SINF a pour mission de fournir aux personnels de l'administration des outils informatiques performants leur permettant de réaliser leur travail de la manière la plus efficace possible et de répondre au mieux aux besoins des habitants. L'engagement d'un chef de projet « Systèmes d'information » a permis d'internaliser une partie des tâches de gestion informatique dans l'administration communale, tout en permettant de concrétiser plusieurs projets de développement numérique.



BÂTIMENTS

DIRECTION DU SERVICE

M. Thierry Dessibourg ; chef de service, en charge des constructions et rénovations.

M. Dominique Acciardo (dès le 1^{er} avril 2022) ; chef de service, en charge de l'administration et de l'entretien du patrimoine.

Au vu du nombre de projets de construction, de la quantité importante et croissante de travaux en lien avec les bâtiments communaux à réaliser, ainsi que l'augmentation significative des tâches administratives, la Commune a décidé d'engager un deuxième chef pour le Service des bâtiments. Parallèlement à cela, le service a introduit un outil de suivi des incidents et demandes en lien avec l'entretien du patrimoine construit communal.

Le Service des bâtiments (SEBA) est l'instance compétente en matière de gestion du patrimoine bâti communal, administratif et financier. Il met en œuvre la politique communale y relative et est le garant de l'application des lois et normes cantonales et fédérales en la matière. Le service est chargé de la construction, de la rénovation, de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien de tous les bâtiments communaux, scolaires, administratifs et locatifs.

Le parc immobilier communal rassemble 31 bâtiments de tous types pour une valeur ECA de CHF 155'600'000.-.

L'année 2022 a connu, fort heureusement, une diminution des cas COVID et la reprise quasi normale des activités communales avec, entre autres, des locations de salles, des activités sportives, des spectacles, etc. L'organisation logistique de ces nombreuses activités a demandé un soutien important, tant au niveau des personnes que du matériel mis à disposition. On peut également relever que le centre COVID est resté en activité tout au long de l'année 2022. La baisse de fréquentation a permis de déplacer le centre de la Grande salle à une salle mitoyenne au foyer du même bâtiment.

Le Service des bâtiments a porté et réalisé deux projets de transformation complémentaires en 2022. Le premier concerne la modification de deux salles de classe et d'une cuisine en UAPE au collège de Crétalaison. Le second concerne la rénovation de l'ancien bar à café « La Châtaigne » pour permettre à un projet, piloté par la Municipalité et renommé « Mont bar à... », de voir le jour.

L'année 2022 aura aussi vu une buvette éphémère s'installer dans les locaux du complexe sportif du Mottier, le bâtiment du service du feu fêter ses 20 ans et l'Auberge communale changer de tenancier.

PATRIMOINE COMMUNAL

MESURES ÉNERGÉTIQUES

La guerre en Ukraine a mis en exergue la possibilité d'une pénurie énergétique en Suisse. Le Conseil fédéral a demandé que des mesures d'optimisation de la consommation soient prises. De ce fait, la Commune a adapté sa consommation aux recommandations émises. Les bureaux, les salles de réunions et les écoles ont été chauffés à 20°C et les salles de sports et ateliers à 17°C. De plus, des mesures telles que la limitation de l'usage des ascenseurs, la mise hors service de certains écrans d'information, l'aération par les fenêtres battantes au lieu de la position en imposte, la suppression de chauffage d'appoint, la réactivation de sas d'entrée, la diminution de l'éclairage dans et hors des bâtiments auront permis de réduire sur les trois derniers mois de l'année la consommation d'énergie générale d'environ 10% et de prêt de 30% de gaz.

Pour symboliser l'effort et en guise de rappel, un logo MontEnergie a été créé, en collaboration avec notre chargé de communication communal, et a été collé sur les fenêtres et autres endroits sensibles.



ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Comme les années précédentes, une quantité importante de travaux a été réalisée en fonction du budget prévu. On renonce ici à une liste exhaustive pour ne citer que certains d'entre eux (voir page suivante).

MISE À JOUR DU LOGICIEL DE GESTION DES CLÉS COMMUNALES

Il y a plus de dix ans, la Municipalité a fait équiper la quasi totalité de ses bâtiments de cylindres mécatroniques. Le logiciel de gestion du plan de fermeture étant devenu obsolète, il a été remplacé par son successeur. Ce dernier, en plus d'avoir une interface simple et rapide d'utilisation, offre un contrôle total sur la gestion du plan d'accès à nos bâtiments. Il est dorénavant possible, entre autres, de créer des clés d'accès sur mesure permettant de les bloquer en cas de perte ou de vol. Ce système a l'avantage d'être modulable et répond aux besoins. 1300 cylindres installés / 1150 clés en circulation.

TRAVAUX RÉALISÉS

CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE PROVISOIRE

Débutés au printemps 2022 afin de permettre la réalisation des travaux de rénovation et d'agrandissement du collège du Mottier B, les travaux de construction de l'école provisoire, appelée Mottier G, ont débuté par le démontage d'abri à vélo, de tables de ping-pong et d'un abri multiusage.



1. Collège de Crétalaison: Réfection du couvert de la cour d'école et porche d'entrée extérieure. Rafrâichissement de la peinture de la cage d'escalier locataires, mur et balustrade ainsi que de l'appartement. Remplacement des stores extérieures des salles de classe. Transformation de deux salles de classe et de la cuisine pour accueillir une UAPE. | **2. Bâtiment du feu:** Réparation et vitrification du parquet de la salle polyvalente. | **3. Complexe de Manlout:** Traitement des boiseries et des cadres de fenêtres façade côté locataires. Remplacement de la pompe à pression, raccordement électrique et sanitaire. Remise à niveau de la centrale de commande, remplacement des télécommandes (très onéreuses) par des contacteurs à clé. **4. Mottier D:** Réfection du sol abîmé et poreux de la salle de gym. | **5. Couvert barbecue (Châtaignier):** Nettoyage des poutres et application d'un enduit de protection sur le couvert.

Composé de 99 modules de type « portakabine » recouverts d'un élégant revêtement en bois labélisé **Bois Suisse** lui conférant du caractère, ce bâtiment d'une superficie de 502 m²

réparti sur trois étages accueille provisoirement 11 salles de classe, la Médiathèque ainsi que le secrétariat des écoles. Il est en service depuis la rentrée d'août 2022.



Discours d'Olivier Descloux lors de l'inauguration publique du Mottier G le 4 octobre 2022.

Il est toutefois à relever qu'un important travail de logistique a dû être effectué par le SEBA, pendant la période estivale, afin d'équiper ces nouveaux locaux du mobilier nécessaire à leur exploitation et rendre les lieux le plus agréable possible.

TRAVAUX EN COURS

CANTINE DU CHÂTAIGNIER

Démolie en 2019 pour des raisons de sécurité, l'ancienne cantine datant de 1954 attendait avec impatience sa remplaçante afin de répondre à la demande soutenue des sociétés locales et autres clubs qui souhaitent avoir un lieu de rencontre rapidement.

Préavisé favorablement par le Conseil communal le 28 mars 2022, le chantier de reconstruction de la Cantine a débuté sur site à mi-septembre.



Cette nouvelle cantine, de construction simple et fonctionnelle, non chauffée, réalisée en grande partie en bois de la commune avec un sol en bitume, comprend 310 m² de surface intérieure et pourra accueillir environ 295 personnes assises. De grands vitrages en façade amèneront de la clarté en journée et un avant-toit conséquent permettra l'installation de tables en extérieur et à l'abri des intempéries.

Le planning prévisionnel prévoyait une mise en exploitation de la cantine en décembre 2022. Cependant, les conditions météorologiques de la fin d'année et certains aléas ont repoussé de quelques semaines la fin des travaux revue pour le courant de février-mars 2023.

RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU COLLÈGE DU MOTTIER B

Débutés en juillet 2022, les travaux de transformation et d'agrandissement du collège du Mottier B ont pu se dérouler cette année selon la planification qui prévoit, pour rappel, une remise du bâtiment pour le mois de juillet 2024.



Cet important projet prévoit l'assainissement complet de l'enveloppe du bâtiment ainsi que le réaménagement et la rénovation dans son intégralité des locaux intérieurs. Toutes les installations techniques seront assainies et deux étages supplémentaires seront créés.

Après travaux, ce collège comprendra 21 classes, 5 salles de dégagement, 8 salles spéciales (pour les travaux manuels, l'enseignement des sciences, de l'informatique et des arts visuels), 1 salle polyvalente, l'infirmerie, les bureaux de délégués et de médiation, ainsi que divers locaux pour la direction, ceci sans oublier l'Aula qui sera équipée de matériel répondant aux exigences actuelles de toutes salles dédiées aux spectacles.



Visite du chantier du Mottier B, organisée par le SEBA, en compagnie de la COGEST et de la COFIN.

Au sujet du planning, à la fin décembre 2022, les travaux de démolition, de consolidation structurelle du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage ainsi que le bétonnage de la première dalle étaient terminés. Une citerne enterrée a également été installée dans le but de récupérer et revaloriser les eaux de pluie, pour les WC et l'arrosage extérieur, afin de répondre aux enjeux climatiques.

La suite du programme des travaux comprend le bétonnage de la dalle du 2^e étage et la fin de la pose de la structure métallique de l'attique pour la fin mars 2023.

PROJETS ET ÉTUDES

AGRANDISSEMENT DU COLLÈGE DES MARTINES

Accepté par le Conseil communal le 9 mai 2022, le crédit de construction de 8 millions de francs doit permettre l'agrandissement et la surélévation de l'école primaire des Martines. Le programme prévoit la création de 6 classes supplémentaires, une salle de travaux manuels, une salle de rythmique et une salle de lecture en surélevant l'édifice d'un deuxième étage.

Le dossier d'architecte est en phase de constitution. En effet, certaines démarches administratives ont pris plus de temps qu'escompté. Le chantier devrait donc, selon toute vraisemblance et dans le meilleur des cas, débuter au mois de juin 2024 pour se terminer au mois de juillet 2025.

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE SUR LE SITE DE CHAMPS D'AULLIE

Le Conseil communal a accordé en séance du 9 mai 2022 un

crédit de quatre cent mille francs pour l'accomplissement d'un concours d'architecture pluridisciplinaire pour la réalisation d'une école primaire sur le site de Champs d'Aullie.

Le programme du collège comprend la création de dix-huit salles de classe pour les degrés 1 à 6P, de deux salles multi-usages, de quatre salles de dégagement, des bureaux pour l'administration, une infirmerie, un économat et une salle polyvalente.

Le site scolaire comprendra également une salle omnisport double de type VD5 et une UAPE de dix unités de vie pouvant accueillir 120 enfants au total.

Selon la procédure choisie pour le type de concours et après nomination d'un jury composé de deux municipaux, d'un membre de la Commission consultative d'urbanisme (CCU), de quatre architectes et du directeur des écoles, la sélection des bureaux d'architectes pouvant concourir a eu lieu le 18 novembre 2022 et 14 bureaux ont été sélectionnés sur 37 dossiers de candidature reçus.

COMPTABILITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

L'approvisionnement et la disponibilité en énergie sont pour nous tous aujourd'hui une évidence, et nous n'en avons quasiment plus conscience. Le chauffage dans les salles de classe et de réunion, l'eau chaude et la ventilation dans les vestiaires des installations sportives, l'éclairage des bâtiments administratifs, l'énergie est omniprésente au quotidien.

En soixante ans, la consommation énergétique a explosé en Suisse. Depuis quelques années maintenant, le suivi énergétique du parc immobilier communal du Mont-sur-Lausanne est conduit en partenariat avec un partenaire externe. Il est possible d'assurer un suivi énergétique permanent des installations techniques communales, de paramétrer efficacement le réglage des installations de chauffage et d'optimiser les débits de ventilation dans les bâtiments ainsi que la gestion horaire des installations en fonction des périodes d'occupation des locaux et des conditions météorologiques.

Les actions d'optimisation énergétiques ont également contribué à réduire les émissions de CO₂ des bâtiments de 80 tonnes environ.

SYNTHÈSE DU RAPPORT DE SUIVI ET D'OPTIMISATION Consommation énergétique et économies réalisées en 2022 par rapport à 2021

Voici les consommations et productions brutes d'énergie du parc de bâtiments de la commune pour l'année 2022 en comparaison à l'année 2021, ainsi que la consommation d'eau :

Consommation en 2022			Production en 2022
			
Chaleur	Électricité	Eau	Électricité
1'542'545 kWh	615'403 kWh	21'762 m ³	636'452 kWh

Les données de consommation et de production telle que présentée dans le tableau ci-dessus sont difficilement comparables d'une année à l'autre. Pour la consommation d'énergie et d'eau, certains bâtiments en cours de travaux ou dont l'affectation a changé sont exclus des calculs. Pour la production de courant, les données de certaines installations ont été complétées en 2022, prenant en compte ainsi l'ensemble des installations en service.

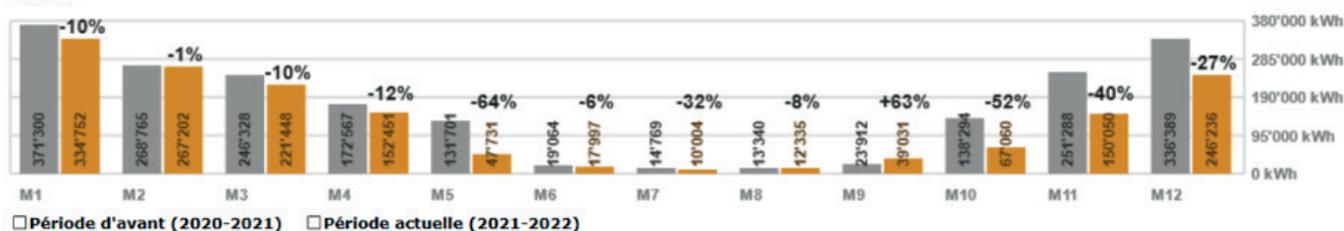
Le graphique en bas de page montre en détail une comparaison de l'ensemble des bâtiments, mois par mois, en comparant l'année 2022 à l'année 2021. Les mesures d'économie prises, lors du dernier trimestre, ainsi qu'une météo plus clémente ont eu un effet sensiblement positif sur le bilan annuel.

Ci-dessous, les bâtiments indiquant la production d'électricité indigène.

Bâtiments	Production des PV [MWh]			
	2019	2020	2021	2022
34 - Collège du Rionzi - Route du Rionzi 53a	87.3	89.3	83.11	90.65
31 - Collège de Mottier A -	-	11.39	27.33	24.42
33 - Collège de Mottier D -	45.9	64.8	55.99	63.55
05 - Mottier E-F (complexe sportif)	-	152.9	139.91	143.725
26 - Collège des Martinis - Route de Sauvabelin	Relevé energo en cours depuis le mois d'août 2021			146.398
28 - Complexe de Manloud -	Relevé energo en cours depuis le mois d'août 2021			134.646
32 - Collège de Mottier C -	Relevé energo en cours depuis le mois d'août 2021			33.063

Une réflexion constante sur les moyens de lutter efficacement contre le gaspillage énergétique reste une priorité. Un relevé hebdomadaire des compteurs de nos bâtiments est essentiel afin d'optimiser notre consommation.

Chaleur



endommagé une barrière à la route du Jorat 5. La totalité du dommage a pu être pris en charge par l'assurance.

VANDALISME – INCIVILITÉS

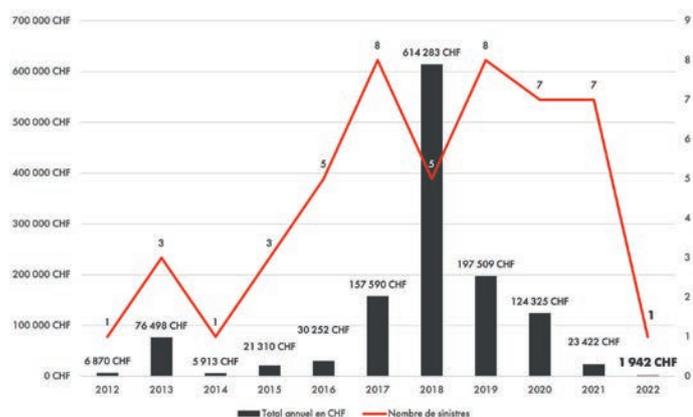
Huit cas sont à déplorer pour l'année 2022. Il est à relever qu'un cas, d'un montant de CHF 64'616.- dû à un incendie au Mottier C, représente à lui seul 79 % du coût des dommages. Ce montant a été remboursé par les assurances. Ces actes de déprédations font systématiquement l'objet d'une plainte pénale.

SERVICE DE PIQUET

Au cours de l'année 2022, le service de piquet du SEBA est intervenu 54 fois, totalisant 49 heures. Ces interventions ont été nécessaires pour régler essentiellement des questions d'accès aux locaux, de chauffage et de pannes diverses. Si le nombre d'interventions est plus élevé que l'année précédente, il totalise le même nombre d'heures (29 interventions et 49 heures en 2021). L'équipe de piquet est composée de quatre collaborateurs, agent d'exploitation, qui effectuent des tournus d'une semaine. 7i/7i. 365 jours par année. en dehors des heures

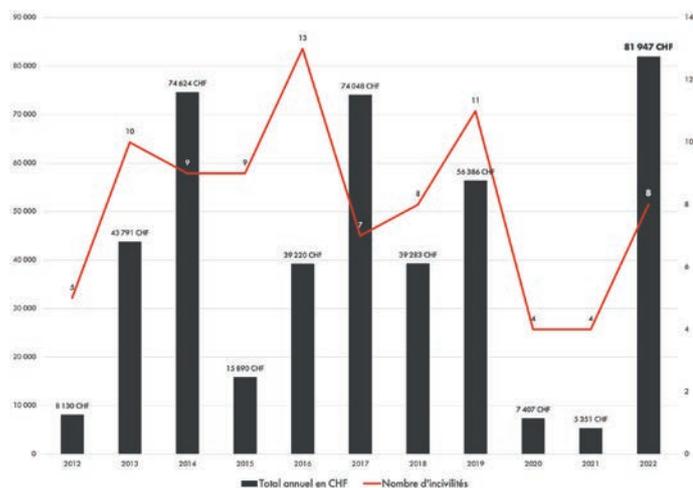


Somme annuelle en CHF et nombre de sinistres



SINISTRE

Somme annuelle en CHF et nombre d'incivilités



Un seul sinistre a eu lieu en 2022 : un camion de livraison a

DURABILITÉ

COMMISSION DURABILITÉ

En termes opérationnels, la durabilité s'appuie sur une commission consultative permanente, la Commission durabilité qui s'est réunie pour la première fois le 12 septembre 2022.

La Commission durabilité est composée de douze membres :

- Mme Nadège Longchamp, municipale et présidente ;
- M. Olivier Descloux, municipal ;
- M. Philippe Somsy, municipal ;
- Mme Brigitte Besson conseillère communale ;
- M. Olivier Balmer, conseiller communal ;
- Mme Séverine Evéquo, collaboratrice scientifique OFEV ;
- M. Arnaud Brulé, collaborateur Département de l'énergie Vaud ;
- Mme Laetitia Morandi, Ingénieure transport et urbaniste ;
- M. Stéphane Genoud, professeur HES-SO Valais ;
- Mme Isabelle Bovey, cheffe du SENV ;
- Mme Anne Kapeller, chargée de projet durabilité ;
- M. Vincent Porchet, chef du STIN.

Cette commission consultative a pour tâches, d'une part, de mettre en œuvre le concept énergétique communal (énergie-climat) et, d'autre part, de proposer toute action utile et pertinente contribuant au développement durable de la commune. Ses missions sont les suivantes :

- assurer le suivi de la démarche d'obtention du label Cité de l'Énergie ;
- appliquer, dans la mesure du possible, les principes de durabilité, d'exemplarité, d'efficacité et de créativité ;
- informer, sensibiliser et conseiller sur le développement durable, aussi bien à l'interne qu'à l'externe.

La Commission s'est réunie à une reprise en 2022, soit le 12 septembre.

LABEL CITÉ DE L'ÉNERGIE

La Commune s'est engagée dans le processus d'obtention du label *Cité de l'énergie* en adhérant à l'Association du même nom le 20 décembre 2011. Par ce biais, elle peut ainsi activement participer au programme fédéral SuisseEnergie pour les communes et bénéficier de nombreuses prestations et aides à la mise en œuvre d'actions ciblées et circonscrites en matière de développement durable.



Le Mont-sur-Lausanne
Cap vers la société à 2000 watts

Le label *Cité de l'énergie* permet à la Commune de s'améliorer de manière continue au travers des actions qu'elle réalise. Celles-ci sont prises en compte dans un système de points en fonction de leurs effets sur les objectifs fixés en matière de développement durable. Le schéma ci-dessous illustre les domaines d'actions pris en compte.

Dans ce cadre, la Commune a reçu, pour la première fois, le 23 septembre 2014, le label *Cité de l'énergie*, distinction nationale venant récompenser ses efforts en matière de durabilité. Cependant, ce dernier doit être renouvelé tous les quatre ans. Pour ce faire, la Commune a brillamment renouvelé son label le 28 septembre 2018.

De 2014 à 2021, toutes les actions entreprises sur le territoire communal et qui ont un impact significatif sur les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂ sont évaluées selon le système de points de SuisseEnergie. Ce dispositif de mesure permet de déterminer le potentiel total de réalisations possibles en la matière. Ainsi, le label peut être obtenu dès que la commune a dépassé le 50% de son potentiel. En 2014, le résultat global était de 54% et, en 2018, il est de 61 %.



MISE EN ŒUVRE

Ce chapitre expose succinctement les actions poursuivies et/ou conduites par la Commission durabilité en 2022. Elles complètent celles déjà réalisées à ce jour et contribuent à l'amélioration continue de la Commune en matière de recours aux énergies renouvelables, de gestion d'une mobilité supportable pour l'environnement et la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources. Elles permettent le maintien et le renforcement du label Cité de l'énergie. L'effet des réalisations est ainsi mesuré tous les quatre ans lors des réaudits.

Systeme d'indicateurs

Les indicateurs sont renseignés depuis 2014. Ils permettent de suivre l'évolution de la commune dans des domaines tels que la mobilité, les consommations énergétiques, la production de déchet, le taux de recyclage, etc.

Plan de mobilité de site

Le projet de mise en œuvre d'un plan de mobilité de site dans la zone d'En Budron se poursuit. Pour rappel, le site d'En Budron rencontre un certain nombre de problèmes d'accessibilité et de circulation, auxquels il importe d'apporter des solutions pour garantir son bon fonctionnement, à court comme à long terme. Le projet a été repris par la SICNL. Une rencontre a eu lieu en 2022 avec des représentants de la Commune afin de déterminer les possibles collaborations dans la mise en œuvre d'un report modal (outil de sensibilisation, pour faciliter le partage des places de stationnement et le co-voiturage).

Journée de la durabilité

La Journée de la durabilité a en 2022 changé de saison et changé de lieu. Elle a en effet eu lieu au printemps, le 22 mai, sur la place de l'église, l'allée de l'église et dans l'église, le changement de site ayant été dicté par les travaux de rénovation du Mottier B.

La fête fut belle, la manifestation a occupé les différents espaces : projections de films dans l'église, brunch sur l'allée de l'église à l'ombre des marronniers, route de Coppoz fermée et dévolue au vélo, stands devant et autour de l'église.



Le brunch préparé par les Paysannes vaudoises du Mont a régalé près de 100 personnes ; des initiations au tai chi et au yoga, des cours de réparation et des cours de conduite de vélo, un court-métrage de Noémie Weber, une jeune montaine, projeté dans l'église, différents stands de sensibilisation et d'informations ont rythmé la journée.

En fin d'année, le groupe de travail a commencé l'organisation de l'édition 2023, qui se tiendra à nouveau sur la place de l'église le 7 mai 2023.

Soutien financier aux initiatives privées

Sur proposition de la Commission de la Société à 2000Watts, la Municipalité a donné, en 2017, son accord de principe pour la création d'un fonds de soutien pour la promotion des énergies renouvelables et du développement durable, avec le règlement y relatif. 2018 a été consacré à la rédaction du règlement et des directives d'application du fonds. Le règlement a été approuvé par la Municipalité le 11 février 2019, il a été adopté par le Conseil communal le 25 mars et approuvé par le canton le 11 avril. Le programme de subventions a débuté le 1^{er} octobre 2019.

En 2022, la taxe a été relevée passant de 0,7ct/kWh à 1,5 ct/kWh. La somme à disposition a été estimée en début d'année à CHF 600'000.-.

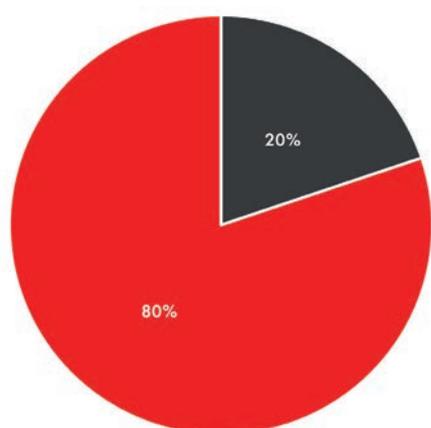
Le fonds a connu un succès sans précédent ; la somme allouée pour l'année 2022 a été entièrement engagée au mois d'octobre déjà. Les quelque 200 demandes reçues entre octobre et décembre ont été reportées sur l'année 2023. Ainsi, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, 562 demandes ont été traitées pour un total de CHF 555'683.- promis qui se répartissent comme décrit ci-contre, le fonds étant au final alimenté par CHF 558'630.-.

Le catalogue des subventions change chaque année en fonction des demandes et des évolutions sociétales ou techniques. En 2022 seuls deux changements ont été effectués : les aides pour l'achat de voitures électriques ont été supprimées et un plafond a été mis pour les subventions des panneaux solaires photovoltaïques.

2022 a vu l'envol du nombre de demandes pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, passant de 24 en 2021 à 70 en 2022. Plus de la moitié du fonds a été engagé pour ces ouvrages. Cette augmentation est à mettre au compte du projet d'appel d'offres groupé, GROUP-IT, initié par la commune fin 2021 et qui a connu un très grand succès, ainsi qu'à la situation tendue sur le plan de l'approvisionnement en électricité et les risques de pénurie.

Type de demande	Nombre 2021	Montant total 2021	Nombre 2022	Montant total 2022
Plan de mobilité	0	0	0	0
Etude énergétique	0	0	1	1500
Projet DD	0	0	0	0
CECB Plus	11	4'647	8	2'681
Isolation	5	30'672	3	11'331
Solaire PV	24	86'086	70	350'749
Solaire TH	3	5'200	3	4'140
Minergie	0	0	0	0
PAC air-eau	8	16'000	10	20'000
PAC sol-eau	2	8'000	8	32'000
Chauffage	2	8'000	0	0
Borne de recharge	15	9'188	36	18'202
Tondeuse, ...	5	1'335	15	4'261
Récupérateur d'eau	1	108	1	686
Vélo électrique	162	90'331	116	65'783
Vélo	5	1'138	8	1'790
Scooter	3	2'400	4	3'200
Voiture	27	27'000	11	11'000
Mobility	0	0	0	0
½ CFF	153	12'810	151	12'940
AG CFF	7	3'100	11	5'500
Mobilis	85	7'930	105	9'750
Bike to work	0	0	0	0
Batterie de vélo	0	0	1	166
TOTAL	519	313'025	562	555'683

■ ■ ■ Répartition des types de demandes (en CHF)



■ Mobilité CHF 110'130 ■ Ouvrages, études, infrastructures CHF 445 552

Appel d'offres groupé pour des panneaux solaires

Il s'agit de promouvoir et développer l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et donc la production d'énergie verte en accompagnant les propriétaires de bâtiments dans leurs démarches d'installation photovoltaïque. Le projet est mis en place par un externe, la participation de la Commune concerne la communication et son financement. Le choix de la Commission s'est porté sur GROUP-IT pour la réalisation du projet d'appel d'offres groupé pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits de villas. GROUP-IT, qui a développé le projet il y a quelques années avec le soutien de l'OFEN, est issu de la HES-SO Valais. Pour rappel, la Commune fait office de facilitateur, lien de confiance entre la population et le responsable du projet. Elle participe également financièrement en prenant à sa charge la première partie du projet.

Celui-ci se déroule en plusieurs étapes :

- Séance d'information aux propriétaires ;
- Inscription des personnes intéressées par le projet et par une pré-évaluation du potentiel solaire de leur toiture sur la plateforme de GROUP-IT ;
- Versement d'un montant de CHF 350.- permettant de défrayer les personnes visitant les bâtiments et la gestion de l'appel d'offres ainsi que les frais administratifs ;
- Appel d'offres ;
- Rendu des offres sélectionnées.

La séance d'informations aux propriétaires a eu lieu le 9 novembre 2021 à l'Aula du collège du Mottier. Environ 200 personnes ont assisté à la présentation de M. Genoud, les questions ont été nombreuses et l'intérêt pour le sujet manifeste. 179 personnes se sont par la suite inscrites sur la plateforme Group-it et ont reçu une pré-évaluation du potentiel solaire de leur bâtiment.

Le projet s'est poursuivi en 2022 avec les inscriptions pour l'appel d'offres groupé. Plus de 123 propriétaires ont participé à la deuxième phase du projet, soit la visite des bâtiments, l'appel d'offres groupé, suivi par le rendu des offres. Chaque propriétaire est ensuite libre de donner suite à l'une des offres reçues. Les premières réalisations ont démarré en 2022 et se poursuivront en 2023 voire 2024.

Le projet du Mont a connu un nombre record de participants, ce qui se répercute sur le montant des subventions attribuées à l'installation des panneaux solaires photovoltaïques.

Cyclomania

La Commune du Mont a participé, conjointement avec la Commune d'Épalinges et pour la première fois, au défi cycliste Cyclomania. Il s'agit d'une action nationale de promotion du vélo en milieu urbain, dont l'objectif est d'encourager la

population à utiliser davantage le vélo au quotidien. Les participants s'inscrivent à un défi, téléchargent une application qui enregistre leur parcours. Les données de mobilité, soit les trajets anonymes bien sûr, sont ensuite transmises à la Commune qui peut les utiliser pour la planification et les améliorations des infrastructures cyclables.



Chaque kilomètre parcouru durant la durée du défi donne droit à des points qui permettent de gagner des prix d'étapes. Le grand prix d'une valeur de 1000.- CHF est tiré au sort parmi les participants qui atteignent le nombre de points maximal. Le centre médico-sportif Motion Lab, situé sur la commune du Mont, a bien voulu être notre sponsor pour le prix principal en offrant différentes prestations.

Le défi a eu lieu pendant tout le mois de septembre dans toute la Suisse ; au total 62 communes ont participé dans 19 défis régionaux ; en tout 630'000 km ont été parcourus.

Le défi Le Mont-Épalinges a réuni 245 participants qui ont totalisé plus de 16'000 kilomètres à vélo, le défi Le Mont – Epalinges terminant 11^e du classement général.

Bike to work

L'administration communale a participé pour la première au défi cycliste Bike to work. Trois équipes de 4 personnes chacune ont effectué les trajets domicile-travail à vélo durant le mois de juin.

FORÊT

Les chiffres indiqués sont issus des résultats enregistrés par le garde-forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2022. Ils ne correspondent pas toujours avec ceux de la Commune car les travaux de coupe sont souvent à cheval sur deux années et la vente de certains produits forestiers prend parfois du temps. Il en va de même pour l'encaissement des subventions.

EXPLOITATION DES BOIS

En 2022, deux coupes ont été réalisées au lieu-dit Châtifeuillet et les « Planches Nord » dans le cadre normal et fixé dans le plan de gestion. Le Centre de formation – installé dans la zone industrielle du Budron – a effectué ces travaux à satisfaction alors que l'entreprise Clerc est intervenue rapidement et pro- prement pour éliminer les arbres bostrychés en été (65 m³ de bois infecté, soit 15% de la possibilité de coupe).

ASSORTIMENTS

- Bois de service résineux : 188 m³
- Bois de service feuillu : 15 m³
- Bois de feu feuillu et copeaux résineux : 229 m³
- **Total exploitation : 432 m³**

Remarques

Au niveau du compte d'exploitation du forestier, l'année 2022 est bénéficiaire de CHF 8.- par m³. C'est évidemment moins que l'année précédente qui était exceptionnelle, mais le résultat correspond parfaitement aux attentes et aux difficultés des chantiers. La possibilité de coupe fixée dans le plan de gestion a été parfaitement respectée.

PLANTATIONS

4'500 m² de forêt ont été plantés car le rajeunissement naturel ne s'y installait pas. Cela a été l'occasion d'introduire de nouvelles espèces plus résistantes aux changements climatiques comme le douglas, le cerisier, le charme, les chênes pédonculés et rouvres, l'érable plane, le noyer ou le tilleul.

1.7 ha ont été entretenus afin de favoriser le développement des jeunes plants.

SOINS AUX JEUNES PEUPELEMENTS

Au total, 1.6 ha de jeunes forêts ont été entretenus.

Contrairement à 2021 et comme prévu, la Commune a reçu des subventions couvrant environ un tiers des frais.

RÉFECTION DE CHEMINS

Aucune grosse réfection de chemin sur la commune n'a été entreprise en 2022. Cependant il a fallu sécuriser le chemin des Falaises en raison d'arbres séchant à cause des bostryches et dont les branches menaçaient de tomber sur les piétons.

La banquette de la route de Châtifeuillet a eu besoin d'une réfection impliquant un renforcement du talus en forêt. Les coûts ont été imputés au compte entretien des routes de la Commune. L'entretien courant des chemins est effectué par la voirie (nettoyage des renvois d'eau notamment).

ACCUEIL

Les zones d'accueil en forêt ont été sécurisées. Un projet de parcours Vita fait l'objet d'une étude.

Par l'entretien courant des chemins, les employés de la Commune participent parfaitement et favorablement à l'accueil des promeneurs et autres sportifs.

BIODIVERSITÉ

La deuxième moitié de la lisière de Châtifeuillet a été entretenue de façon à améliorer son étagement. Malheureusement, les bostryches ont attaqué un solde d'épicéa pour rompre cette variation. La perte se révèle limitée, sachant que ces arbres étaient condamnés en raison du réchauffement climatique.

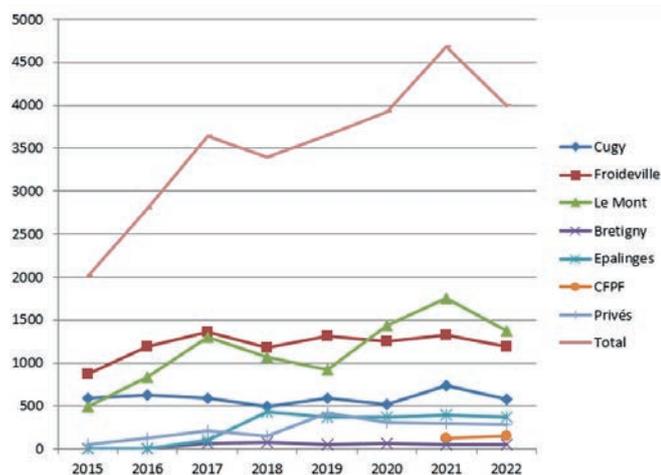
Les zones de tranquillité et les zones humides sur le territoire sont préservées de tous travaux forestiers et remplissent concrètement leurs rôles de conservation de la nature.

HANGAR À PLAQUETTES DU TRIAGE FORESTIER

En 2022, 3'989 m³ de plaquettes ont été vendus aux différentes communes membres du triage forestier. Si les températures au début de l'année ont été très froides (une continuité de la fin 2021), l'automne 2022 a été marqué par des températures bien plus élevées. Les commandes ont été quasi nulles jusqu'à fin octobre. On peut toutefois affirmer que les consommations sont plus ou moins normalisées et que les courbes suivent les températures.

Les volumes par consommateur sont les suivants : Bretigny 50 m³, Cugy 580 m³, Epalinges 364 m³, Froideville 1'191 m³, Le Mont-sur-Lausanne 1'372 m³, le Centre de formation 152 m³, les privés avec les voiries 280 m³ (respectivement 118 m³ et 162 m³).

Afin de supprimer les risques liés à la forte hausse de consommation en cas d'hiver très rigoureux comme celui de 2021-2022, les membres du Triage Mèbre-Talent ont décidé d'étudier l'augmentation de la capacité du Hangar de 1'000 m³ avec un prolongement de 15 m. Un dossier de préconsultation a été déposé à la DGTL en fin d'année 2022 avec un objectif de mise à l'enquête en avril 2023. Le dossier de préconsultation est disponible sur demande.



Quantité de plaquettes de bois livré par le triage forestier Mèbre-Talent aux communes membres.

TRIMAGE MÈBRE-TALENT

Les délégués du Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent se sont réunis à deux reprises. Les comptes 2021 ont été validés lors de la première assemblée du 23 mars 2022 et le budget 2023 a été adopté lors de la deuxième du 28 septembre 2022.

Le comité s'est réuni à 11 reprises pour la bonne gestion du triage. Les sujets ont été très divers, portant notamment sur le poste du garde forestier, le renouvellement du boursier, l'engagement d'une secrétaire, la répartition des frais entre communes, l'agrandissement du hangar à plaquette de Bretigny, la communication et les comptes.

En fin d'année, le comité a validé l'engagement d'une secrétaire, qui sera principalement active pour les procès-verbaux des assemblées générales et des séances de comité. Le comité a également travaillé à la recherche d'un nouveau prestataire pouvant assurer la comptabilité du triage, le boursier ayant donné sa démission.

La communication du triage est active et visible sur :

- www.mebre-talent.ch
- www.facebook.com/MebreTalent
- www.instagram.com/nosforetsmebretalent

PARC NATUREL DU JORAT

Reconnu d'importance nationale par la Confédération en 2021, le Parc naturel du Jorat travaille à :

- Renforcer et préserver la biodiversité ;
- Accueillir et sensibiliser les visiteurs à l'environnement ;
- Soutenir et favoriser l'exploitation durable des ressources du Jorat ;
- Monitorer et encourager les projets de recherche scientifique.

L'association Jorat parc naturel a pour but d'assurer la gestion, la promotion et le développement du Parc naturel du Jorat, dans le cadre d'un développement durable du massif joratois. La Commune du Mont-sur-Lausanne, tout comme les communes d'Épalinges, de Jorat-Menthue et de Jorat-Mézières, est membres de l'association en tant que communes associées.

En 2022, trois commissions du parc ont été actives :

- La commission Usages ;
- La commission Scientifique ;
- La commission Education.

En plus d'avoir pu bénéficier d'animation ouverte à l'ensemble de la population, une activité spécifique a été organisée par l'équipe dynamique du Parc à l'attention de la Commune du Mont-sur-Lausanne. La mise à disposition d'un compteur permettant d'obtenir un décompte du nombre de personne passant à un point précis a également fait partie des prestations offertes par le parc.



Le site www.jorat.org permet d'obtenir les informations sur les statuts de l'association ainsi que le rapport de gestion 2022.

NUMÉRIQUE

Dans la continuité des démarches effectuées en 2021, des travaux ont été entrepris pour garantir la sécurité des données informatiques de l'administration communale. Un double audit de sécurité a été effectué par un prestataire externe spécialisé, ce qui a permis d'une part de confirmer que les mesures prises portent leurs fruits et d'autre part d'identifier des failles en lien avec la sécurité de l'infrastructure informatique communale afin de pouvoir les corriger.

INTERNALISATION ET COOPÉRATION

L'engagement d'un chef de projet « Systèmes d'information » a permis d'internaliser une partie des tâches de gestion informatique dans l'administration communale, tout en permettant de concrétiser plusieurs projets de développement numérique. Ce dernier a également rejoint l'Association Vaudoise des responsables informatiques communaux (AVRIC), ce qui lui permet de profiter de l'expérience de ses pairs et d'échanger sur les thématiques liées à l'informatique communale.

PROJETS ET ÉVOLUTIONS

Pour améliorer la sécurité des accès, un gestionnaire de mots de passe a été déployé pour les collaborateurs de l'administration. Une formation portant sur la sécurité des données et la sensibilisation aux risques et à la cybersécurité a été dispensée à l'ensemble des collaborateurs.

Un système de réservation des salles de réunion incluant un affichage de disponibilité a été mis en place pour permettre une simplification de la gestion des réservations. À ce jour, cette solution donne entière satisfaction.

De nombreux logiciels ont profité de mises à jour et de nouvelles fonctionnalités (par exemple Meeting et GeoConcept).

Les imprimantes multifonctions ont été remplacées et équipées d'un système de gestion des impressions afin de réduire l'utilisation de papier.

INVENTAIRE DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE COMMUNALE

L'inventaire du parc informatique communal n'a pas évolué de manière significative en 2022, malgré l'arrivée de nouveaux collaborateurs. Il se compose actuellement de :

- 69 Postes dont 27 PC fixes, 41 portables et 1 tablette
- Différents composants réseaux et serveur
- 11 bornes d'accès wifi, hors infrastructure scolaire
- 7 imprimantes multifonctions réseau

- 7 imprimantes individuelles
- 1 plotter (impression jusqu'au format A0)
- 5 projecteurs vidéo, hors infrastructure scolaire
- 2 écrans visioconférence
- 14 téléphones portables

ÉVOLUTION ET TRAVAUX RÉALISÉS

Voici une liste non exhaustive de travaux effectués durant l'année 2022 :

- Sécurisation de l'accès aux composants réseau ;
- Mise en place de certificats de messagerie pour tous les municipaux et chefs de service ;
- Désactivation de certains accès réseaux et services au niveau de l'infrastructure serveur ;
- Renouvellement des certificats SSL des applications ;
- Suppression d'accès génériques ;
- Mise en place d'une politique de mots de passes fortes ;
- Installation de postes pour les nouveaux collaborateurs et remplacement de certains postes pour les collaborateurs existants ;
- Travaux habituels de gestion de l'infrastructure ;
- Déploiement d'un outil de correction orthographique et grammaticale avancée ;
- Mise en place d'un système de gestion du support utilisateur ;
- Installation d'un scanner pour les bulletins de vote pour le Conseil communal.

SPORT

En termes de sport, plusieurs actions ont été proposées aux collaborateurs de l'administration tout au long de l'année afin d'encourager une pratique sportive active :

- Mise à disposition de la piscine deux fois par semaine ;
- Participation à l'action Bike to work ;
- Participant à la course des 10 km de Lausanne.

Trois événements en lien avec le sport ont eu lieu en 2022 :

- l'inauguration de la piscine de Malley ;
- Les 40 ans du tennis ;
- Le prix du mérite vaudois, avec Binta Ndiaye (citoyenne montaine) nominée.

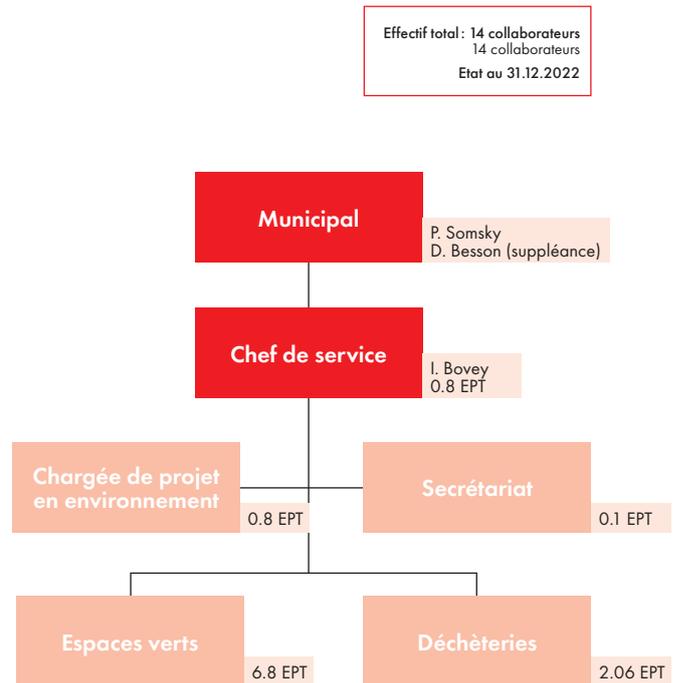
ÉDUCATION, CULTURE & ENVIRONNEMENT

MUNICIPAL • PHILIPPE SOMSKY

LES SERVICES ET LEURS MISSIONS

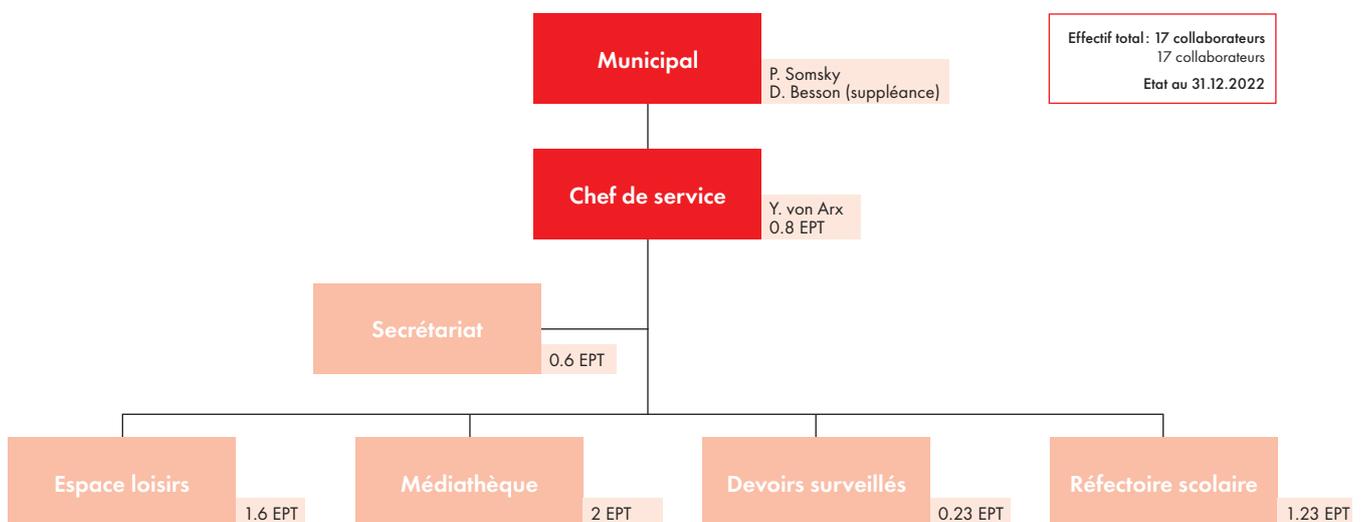
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Les attributions du Service de l'environnement (SENV) s'étendent aux espaces verts communaux, aux places de jeux, à la décoration florale de la commune, à l'entretien du cimetière et à la gestion des parcelles agricoles communales. L'entretien des places de sport (terrains de foot, stand de tir, skate parc, etc.) fait également partie de ses attributions, tout comme la politique de gestion des déchets. Le service s'occupe aussi de toutes les questions qui touchent à la gestion du patrimoine arboré hors forêt, à la biodiversité et à l'adaptation aux changements climatiques.



SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS (SEJL)

Le Service de la jeunesse et des loisirs (SEJL) est en charge du développement et du suivi de la politique communale de l'enfance, de la jeunesse et de la culture. En collaboration avec l'Entraide familiale et accueil de jour des enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE), le SEJL contribue à une action concertée dans le domaine du préscolaire et soutient le déploiement de structures et d'activités parascolaires en lien avec la législation. Le SEJL coordonne également les actions de la Commune dans le domaine des écoles. Son action est notamment consacrée à l'organisation des transports scolaires, des devoirs surveillés et du réfectoire scolaire. Il assure aussi un accès à la lecture pour tous à travers l'offre diversifiée de la Médiathèque. Finalement, il a comme mission de développer les activités culturelles et sportives sur le territoire de la commune, par exemple en collaboration avec les sociétés locales.



ENVIRONNEMENT

INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE

La première initiative populaire communale « Des arbres pour la commune ! », déposée en décembre 2021, a abouti en 2022 suite à la récolte du nombre de signatures requises. Cette initiative vise à renforcer la protection du patrimoine arboré communal et la couverture arborée, afin de s'adapter au changement climatique, de freiner la chute de la biodiversité et de créer des espaces verts bénéfiques à la population. Une étude a été effectuée afin de préciser la faisabilité des demandes et les mesures nécessaires pour les réaliser, notamment l'estimation du nombre d'arbres devant être plantés pour augmenter le taux de canopée comme demandé par les initiants et l'estimation des coûts. Un préavis a été soumis au Conseil communal en novembre. Celui-ci a été accepté. Selon la loi sur l'exercice des droits politiques, la Municipalité a dès lors un délai de 15 mois pour prendre les décisions nécessaires à la mise en œuvre.

POSTULAT

Une réponse aux postulats « pour un plan climat communal » et « pour un plan canicule communal au Mont-sur-Lausanne », a été apportée durant cette année sous forme de rapport de la Municipalité. La Municipalité et le Conseil communal se sont prononcés afin qu'un plan climat communal soit réalisé au niveau du territoire communal ces deux prochaines années. Les montants nécessaires pour le débiter ont été mis au budget 2023.

RENATURATION DE LA VALLEYRE

Le projet consiste à remettre à ciel ouvert le tronçon du ruisseau de la Valleyre qui est actuellement sous terre et à lui redonner des caractéristiques proches de l'état naturel tout en y intégrant des espaces favorables à la population. Suite à une étude de faisabilité effectuée fin 2021, l'avant-projet s'est poursuivi tout au long de l'année 2022. En association avec les services cantonaux, quatre bureaux, spécialisés chacun dans leur domaine, ont étudié et précisé les aspects hydraulique, écologique, paysagé, géologique, géométrique et de génie civil. Ce projet est subventionné par le canton et la confédération.

PRÉAVIS ENVIRONNEMENTAUX

La majeure partie de l'emploi du temps de la nouvelle collaboratrice du Service de l'environnement s'est articulé sur la rédaction de préavis environnementaux liés aux autorisations de construire à travers l'étude des plans des aménagements paysagers, ainsi que les autorisations d'abattage d'arbres protégés (boqueteaux et haies comprises) qui sont de com-

présence communale, à travers notre règlement du classement communal des arbres. Grâce à ce travail et à travers des échanges avec les différents intervenants, il est tout d'abord demandé de réduire les impacts environnementaux, puis les impacts résiduels sont en partie compensés par des mesures de compensations, telles que des plantations de haies vives, d'arbres indigènes, des ensemencements de prairies et de gazons fleuris ou la réduction des surfaces de revêtements imperméables.

PLANS DE QUARTIER DU SYNDICAT DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

Suite à l'étude des différents plans de quartiers du SAF, des mesures d'amélioration visant une certaine réactualisation des projets au regard des problématiques actuelles de durabilité, mobilité, climat et biodiversité, ont été établies au sein des services techniques. Suite à des coordinations avec les différentes instances du SAF, celles-ci ont été chiffrées et présentées aux propriétaires et ont, pour la plupart, été acceptées en assemblée générale. Au niveau de l'intégration des mesures, la participation d'un bureau spécialisé en architecture du paysage a été demandée au SAF afin de garantir la réalisation de celles-ci dans les règles de l'art. Pour les quartiers moins avancés, les adaptations des plans de quartiers se font maintenant en amont, avec les différents intervenants.

PLANTATION DE HAIES VIVES INDIGÈNES



En octobre, une plantation de haies vives arborées de près de 600 mètres linéaires, composées de 1'100 arbustes et de 58 arbres a été réalisée autour des sites de Manlout et du Châtaignier. Afin de fournir une diversité de ressources pour la faune, un panache de formes et de couleurs pour les yeux et garantir également une meilleure résilience, vis-à-vis des changements climatiques, un grand nombre d'essences

indigènes différentes (11 espèces d'arbres et 24 espèces d'arbustes) a été choisi, notamment des espèces comme l'amélanchier ovale, le sureau noir ou encore le cormier (arbre protégé, devenu rare qui supporte très bien la sécheresse). Le projet a aussi porté sur l'arrachage d'une haie monospécifique de thuyas qui n'apportait, visuellement et écologiquement parlant, pas de plus-value.

Le projet a bénéficié de subventions du Parc naturel du Jorat à travers des contributions provenant de diverses fondations.

SURCREUSES

Afin de canaliser les eaux de ruissellement, de conserver l'eau plus longtemps au niveau de la parcelle, et de créer de petites surfaces humides temporairement en eau, favorables à la biodiversité, des surcreuses ont été effectués par les équipes de terrain à travers la commune.



SÉCURISATION D'ARBRES ET MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ: CONSERVATION DE BOIS MORT ET ARBRES SÉNESCENTS

Des arbres dangereux nécessitant leur sécurisation ont été mis en quille debout, comme alternative à leur abattage et desouchage. Cette mesure consiste à supprimer les branches dangereuses tout en conservant plusieurs mètres de tronc sur

le pied afin de maintenir les habitats et les ressources essentielles que prodiguent bois mort et cavités à de nombreuses espèces faunistiques et floristiques. Des pics y ont déjà été aperçus. Plusieurs tas de bois, issus de coupes ou de tailles d'arbres et d'arbustes ont aussi été aménagés à travers la commune.

COMMISSION DURABILITÉ

Composée d'un panel d'experts et de représentants de la Municipalité et de l'administration communale, la Commission durabilité s'est réunie deux fois en 2022. Elle a notamment permis d'étendre le catalogue des objets subventionnés grâce au fond pour l'efficacité énergétique et le développement durable à des mesures favorables à la biodiversité. Celles-ci devraient être accessibles aux citoyens courant 2023.

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

En collaboration avec les équipes de la voirie et des espaces verts, la lutte contre les plantes exotiques envahissantes sur liste noire, comme les lauriers-cerises (laurelles), buddleia, solidage ou renouée s'est poursuivie durant cette année. Parmi les actions engagées, les principales ont été la suppression de laurelles en forêt, le suivi des bords de route et des espaces verts communaux, ainsi que la sensibilisation de la population.

ESPACES VERTS

Les tâches de l'équipe des espaces verts sont principalement dédiées à l'entretien des différentes surfaces vertes communales, dont les plates-bandes, les préaux des collèges, le cimetière, les places de jeux, l'entretien des terrains de sport et le déneigement en collaboration avec la voirie.

L'équipe des espaces verts s'est occupée avec soin des arrangements floraux qui sont remplacés au fil des saisons. Une partie des plantes, nécessaires à ces décorations, est cultivée dans la serre et les couches extérieures situées sur le site de Manloud.

De nouveaux mélanges grainiers, élaborés par les jardiniers de la Commune, ont été testés sur certaines plates-bandes comme celles à côté du collège de Crétaison. De nombreux insectes butineurs tels que les abeilles sauvages et des papillons, y ont été aperçus. En outre, certaines fosses d'arbres ont aussi été ensemencées avec des mélanges grainiers favorables à la biodiversité.



Depuis 2018, l'équipe des espaces verts participe à l'action «Une tulipe pour la vie», à travers l'aménagement du massif de tulipes situé près du parvis de l'Église. Cette action a pour but de sensibiliser à la problématique du cancer du sein et soutenir l'association reconnue d'utilité publique, L'aiMant Rose, qui agit en faveur d'une prévention précoce et du dépistage gratuit avant 50 ans.

En 2022, les équipes de terrain ont également construit plusieurs bancs en bois et les ont décorés avec de superbes gravures ayant pour thèmes la nature ou des panoramas de la commune, puis ceux-ci ont été posés autour du site de Manloud. Les équipes entretiennent également chaque année les assises en bois des bancs existants.

Les équipes s'occupent aussi de l'entretien des chemins fo-

restiers, à travers la fauche, la pose de copeaux de bois et l'aménagement de mains-courantes.



SUIVI DES NICHOURS À OISEAUX

Le suivi de la soixantaine de nichoirs à mésanges a été effectué en novembre 2022 par les espaces verts. Une quarantaine de nichoirs a dû être occupée durant la saison de reproduction par des oiseaux, plusieurs autres, probablement par des mammifères (nids et réserve de nourriture), deux par des guêpes. Seuls cinq nichoirs étaient complètement vides. Malheureusement toujours aucun martinet n'a colonisé les nichoirs posés sur les bâtiments du Petit-Mont. La saison de reproduction des chouettes hulottes en 2022 a été catastrophique dans toute la région et même la Suisse et aucune petite chouette montaine n'a vu le jour.

ENTRETIEN DIFFÉRENCIÉ ET LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

L'entretien différencié des surfaces vertes s'est poursuivi et

précisé en 2022. Les équipes des espaces verts ont notamment laissé exprimer leur talent créatif en dessinant, dans le talus de l'Église, à l'aide de surfaces plus souvent fauchées, des sentiers et des formes invitant au passage et respectivement au délassément.



Avec l'excellente collaboration de l'équipe de la voirie, la lutte contre les plantes invasives s'est poursuivie en 2022. Les arrachages de laurier-cerise, appelés communément lauruelles, plantes invasives sur la liste noire fédérale, ont continué sur les parcelles communales, principalement en forêt.



Une spirale en pierres sèches au sein de laquelle, des herbes aromatiques et des plantes méditerranéennes ont été plantées, a été aménagée à côté du hangar de Manloud. Très prolifiques, de nombreux légumes ont poussé durant la bonne saison.

DÉCORATIONS

Au vu de la problématique concernant l'approvisionnement énergétique cet hiver, les décorations de Noël illuminées ont été limitées au centre du Mont et ont été mises sur minuteurs pour s'éteindre à 23 heures.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

En début d'année l'équipe des espaces verts effectue une surveillance visuelle, au niveau du territoire communal, pour détecter la présence de nids de chenilles processionnaires établis dans les arbres, en particulier les pins. Un courrier d'information est ensuite envoyé au propriétaire avec des mesures de lutte appropriées.

STAND DE TIR

Au niveau des ciberries, les stères de bois disposées derrière les cibles et servant de récupérateur de balles sont régulièrement renouvelées. En 2022, les travaux effectués ont consisté à changer les stères situés au centre des lignes de tir, dans les cadres en bois.

CENTRE DE TIR SPORTIF DE VERNAND

Entrée en vigueur en avril 2013, la Convention régissant le tir sportif et militaire au stand de Vernand gère les charges annuelles d'exploitation du stand. La prise en charge du déficit annuel d'exploitation du Centre de tir s'effectue selon une clé de répartition en fonction du nombre de tireurs astreints de la Commune et le nombre total des tireurs de toutes les communes signataires.

TERRAINS DE FOOT ET MULTISPORT

L'entretien des terrains de foot du Châtaignier occupe une part importante des heures effectuées par l'équipe espaces verts. Sur les terrains enherbés sont prodigués des soins consistant à mettre de l'engrais, aérer le substrat, supprimer les plantes indésirables ou arroser. Suite au climat sec et caniculaire de 2022, l'excellent suivi des équipes a permis de conserver le terrain en bon état durant la plupart de la bonne saison. Ayant été très utilisé tout au long de l'année et du fait des conditions climatiques difficiles, il a tout de même fallu le fermer, en août, pour effectuer une remise en état, dont un réensemencement.

Réceptionnées en août 2019, les installations synthétiques (foot et multisports) donnent satisfaction et accueillent régulièrement sportifs, écoliers et jeunes de la région. Durant la période de fermeture du terrain enherbé, le terrain de foot synthétique a été utilisé plus intensivement que d'habitude en servant de réserve. Un entretien hebdomadaire, effectué à l'interne, consiste principalement à brosser le gazon synthétique et, deux fois par an, un entretien plus complet (nettoyage en profondeur, regarnissage de granulés) est réalisé par une entreprise externe.

Aucun travail lourd n'a été effectué en 2022, seules de petites réparations ou remplacements ont eu lieu (fusibles et filets de buts).

Une réflexion a été entamée pour aménager un système visant à économiser l'eau d'arrosage nécessaire aux terrains en herbe et qui permettrait aussi de réaliser des économies financières et une réduction des heures consacrées à l'entretien.

ATHLÉTISME

Les perches qui sont non conformes aux normes en vigueur en matière de sécurité ont été démantelées. Celles-ci étaient toutefois déjà peu, voire pas du tout utilisées par les écoles.

PLACES DE JEUX

La place de jeux de Coppoz, aménagée il y a plus de 30 ans, devenait dangereuse et ne répondait plus du tout aux normes de sécurité. Suite à l'avis d'un expert, elle a dû être fermée en fin d'année. Un projet de nouvelle place de jeux est en cours et verra le jour au printemps 2023. Cette place de jeux se veut temporaire, d'ici la réalisation du projet de parc Praz-Prévoz dans lequel une nouvelle place de jeux définitive sera aménagée.

PARCELLES AGRICOLES

Suite à l'entrée en vigueur du nouvel état du remaniement parcellaire, la Commune est restée propriétaire de quatre parcelles qui gardent un caractère agricole, ne totalisant plus que 3.4 ha (28.6 à l'ancien état).

Seules trois parcelles agricoles, situées à la Cazon (0.40 ha), au Châtaignier (1.32 ha) et en Flonzel (0.45 ha) sont exploitées par des agriculteurs de la Commune.

La Commune est également propriétaire d'une parcelle de 1.27 ha en zone de verdure et d'aménagement d'utilité publique au Pré-d'Ogue.

DÉCHETS

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, le règlement communal sur la gestion des déchets régit la gestion des déchets sur le territoire de la Commune du Mont-sur-Lausanne.

Chaque année, la Municipalité édicte une directive communale qui précise notamment le mode de collecte des différents déchets produits par les habitants et les entreprises de la commune. En 2022, cette directive a subi une refonte et se décline maintenant en livret avec un calendrier central détachable indiquant les différentes dates de collectes de déchets.

En 2022, des filières de recyclage supplémentaires ont été développées afin de réduire les quantités de déchets incinérés non recyclés. La déchèterie collecte dès cette année, les briques alimentaires et les bouteilles de bière du Dr Gabs. La récupération des toners et des cartouches d'encre dans des bacs dédiés est également effectuée pour les acheminer dans une filière permettant leur réemplissage.



Pour maintenir la propreté urbaine, le responsable de la déchèterie prend contact régulièrement avec les différentes régies des quartiers de la commune afin de les conseiller dans l'amélioration des points de collecte de leurs quartiers res-

pectifs, notamment du point de vue de la propreté et de l'offre en containers aux habitants. En 2022, un gros travail a aussi été effectué dans le suivi et l'amélioration du prestataire responsable des collectes porte-à-porte et des conteneurs tertiers. Il effectue aussi des tâches dans la police des déchets qui consiste à maintenir la propreté au niveau urbain, quitte à identifier les contrevenants.

La politique de récolte des déchets de la Commune du Mont-sur-Lausanne s'articule autour de cinq modes de collecte :

DÉCHÈTERIE DE MANLOUD

Deux collaborateurs s'occupent principalement de la déchèterie de Manloud. Durant les heures d'ouverture, leur travail consiste notamment à accueillir, informer les utilisateurs, ainsi qu'à faire respecter les règles d'usage, de sécurité et de bon fonctionnement. Un gros travail est également effectué hors des heures d'ouverture dans la préparation et le rangement de la déchèterie et de la cabane à troc, ainsi que dans l'organisation de l'évacuation des déchets dans les différents centres de recyclage. Les collaborateurs des équipes de la voirie et des espaces verts collaborent très étroitement, notamment en y effectuant des remplacements lors des vacances des titulaires.

Sous l'impulsion de l'équipe de la déchèterie, diverses améliorations ont eu lieu en 2022 au niveau du site. Ainsi, des rampes ont été posées pour faciliter l'accès des utilisateurs aux bennes, de nouveaux panneaux signalant le type de déchets ont été fixés pour plus de clarté et un muret a été scié pour permettre une meilleure visibilité au niveau du parking et augmenter la sécurité des usagers.



Mise en service au printemps 2018, la cabane à troc est très utilisée et appréciée des usagers de la déchèterie.

DÉCHÈTERIES MOBILES

Quatre à six fois par mois, entre mars et novembre, avec une pause estivale, une déchèterie mobile est installée pour quelques heures au plus proche des habitants en alternance dans six secteurs prédéfinis, tour à tour le samedi (10h-12h) et le mercredi (17h-19h). Le recyclage pour les personnes non motorisées est ainsi facilité. Les emplacements de Maillefer et de Champs-du-Bois ont à nouveau montré en 2022 les plus fortes fréquentations.

RAMASSAGE AU PORTE-À-PORTE

Des rappels ont été effectués pour que les déchets soient déposés en bordure du domaine public le jour même du ramassage officiel et non la veille afin d'éviter que la faune ne répande les déchets dans l'espace public.

ORDURES MÉNAGÈRES

En complément aux containers terriers installés sur le territoire communal, la tournée de ramassage au porte-à-porte des ordures ménagères (déchets incinérables non valorisables) dans des sacs taxés a eu lieu une fois par semaine. Ces déchets sont évacués à l'usine d'incinération de Tridel pour être valorisés en chaleur.

DÉCHETS ORGANIQUES

Une fois par semaine, une tournée de ramassage au porte-à-porte des déchets organiques récolte tous les déchets verts compostables ou méthanisables, gazon, tailles de haies, branches, feuilles mortes, déchets crus et cuits.

L'application de la directive de 2016 a été mise en œuvre dès le mois d'avril et seuls les conteneurs bruns officiels sont dorénavant pris en charge et vidés, ceci pour des raisons de respect des normes en matière de charge et de santé au travail. Ces déchets sont évacués chez Ecorecyclage à Lavigny pour être méthanisés.

PAPIER/CARTON

Toutes les deux semaines, une tournée de ramassage du papier et du carton permet d'évacuer ces matières en bordure du domaine public. Ces déchets sont évacués chez Retripa et seront recyclés en papier ou en carton.

VERRE

Depuis le 1^{er} juillet 2020, une tournée de ramassage du verre a lieu une fois par mois. Le verre est transporté chez VetroRecycling pour être retransformé en verre.

LA VIANE, CENTRE DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Ouvert tous les jours de la semaine et le samedi, en partenariat avec une société privée (D'Vert) depuis 2015, le centre

de collecte des déchets verts de la Viane récolte tous les déchets verts, qu'ils soient compostables ou méthanisables (gazon, déchets issus de taille de haie, branches, feuilles mortes, déchets de cuisine crus ou cuits, etc.).

Afin de renforcer les périodes d'ouverture, des collaborateurs auxiliaires assurent l'accueil des usagers de la commune en dehors des heures d'ouverture assurées par la société D'Vert, les mercredis et jeudis soirs, ainsi que les samedis.

Ces déchets sont valorisés, à Bettens, sous forme de compost par la société D'Vert.

POINTS DE COLLECTE FIXES

ORDURES MÉNAGÈRES

Répartis sur l'ensemble du territoire communal, 87 conteneurs terriers (Molok) permettent aux habitants d'évacuer leurs ordures ménagères en tout temps.

ECOPOINTS

Outre les ordures ménagères, les deux écopoints du Grand-Mont (terminus tl) et de Champ-du-Bois récoltent le papier/carton et le verre.

VERRE

En plus des deux écopoints, les bennes à verre situées au Châtaignier, à la Route de la Clochatte, au terminus tl du Grand-Mont et à la déchèterie de Manlout récoltent le verre trié par couleur.

Le verre est transporté chez VetroRecycling pour être retransformé en verre.

VÊTEMENTS

Des conteneurs Texaid sont à disposition à la déchèterie de Manlout, au terminus tl du Grand-Mont, à la Route de la Clochatte, au Chemin du Couchant et au Collège des Planches pour y déposer textiles et chaussures usagées.

Texaid verse environ CHF 0.10 / kg de textile récolté. Tous les deux à trois ans, les montants ainsi reçus sont versés à diverses institutions présentes sur notre territoire.

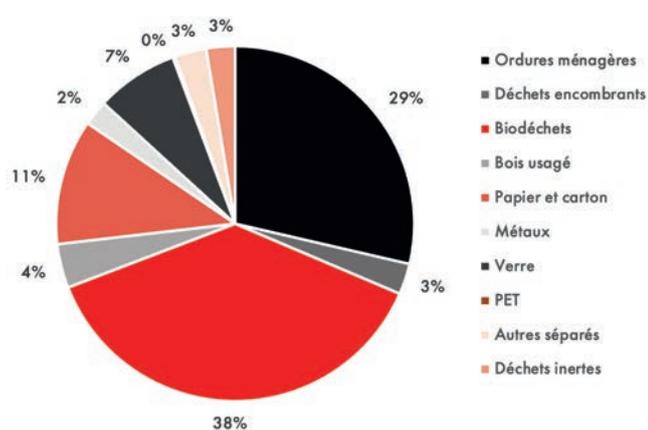
QUANTITÉ DE DÉCHETS RÉCOLTÉS EN 2022

Les ordures ménagères (sacs taxés) et les biodéchets (déchets verts) constituent, comme par le passé, les plus grosses quantités de déchets récoltés. C'est donc sur ces deux types de déchets que le potentiel de réduction serait le plus important.

Le taux de collecte séparée correspond à la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la Commune. Ce taux

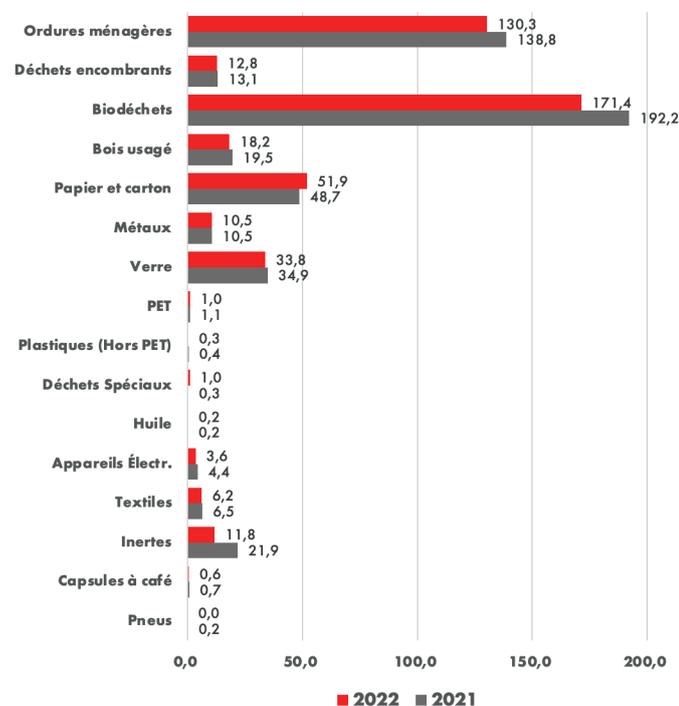
est de 65,9% en 2022, contre 64,8% en 2021, ce qui montrerait une progression positive dans le tri des déchets. Cette tendance pourra être vérifiée ces prochaines années.

Répartition des déchets urbains collectés au Mont-sur-Lausanne en 2022



Il est à relever une diminution globale des quantités de déchets par habitant en 2022 par rapport à ces deux dernières années.

Quantités de déchets par habitant collectés par catégories (kg/hbt)



En ce qui concerne les principaux déchets en matière de tonnage quantité/habitant, il est intéressant de noter que le Mont-sur-Lausanne fait mieux que le Canton et les communes inscrites dans le périmètre régional concernant la quantité/habitant pour les ordures ménagères et le papier/carton (selon chiffres de 2021, 2022 n'étant pas encore à disposition).

COMMUNICATION

Afin d'informer la population et de sensibiliser les habitants à limiter la quantité de déchets, à améliorer la qualité du tri et à augmenter l'efficacité de la gestion des déchets, notamment au sein de la déchèterie de Manloud, des articles sont régulièrement publiés dans le journal communal du Mont par le collaborateur responsable de la déchèterie. Différentes campagnes de sensibilisation visant à diminuer les quantités de déchets ou à améliorer le tri ont été tenues. Ainsi, la problématique de la surconsommation de papiers dans les tous-ménages (Publicité non Merci) a été traitée, des affiches informatives ont été disposées aux points de collectes fixes pour la journée du recyclage et les avantages de faire un compost chez soi, plutôt que d'acheminer ses déchets verts dans un centre de tri, ont été abordé.



CULTURE, LOISIRS

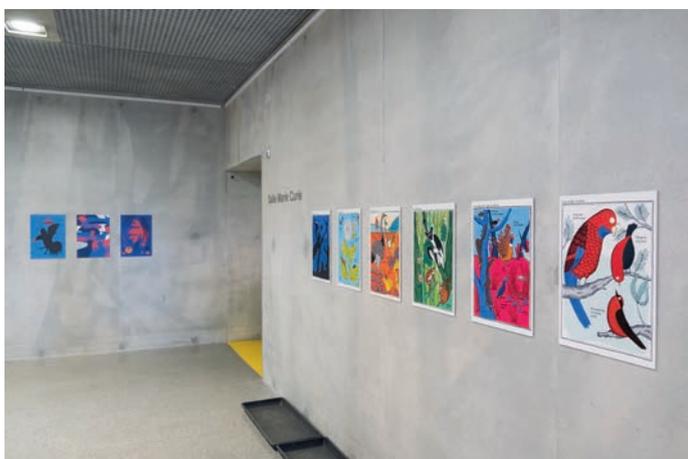
EXPOSITIONS

OPEN'ART



La deuxième édition de l'exposition installée en plein air Open'Art a eu lieu du 17 janvier au 17 avril 2022. Les visiteurs ont découvert à pied, en une cinquantaine de minutes, quinze photographies grand-format réalisées par la photographe Lea Lund et son compagnon Erik K. Le thème de cette exposition était Nomad, une série de photographies que les deux artistes ont prises en parcourant le monde, le plus souvent à bord de leur bus. Lors du vernissage le dimanche 16 janvier, une soixantaine de personnes ont parcouru l'exposition en compagnie des artistes. Cette exposition a également été accrochée en extérieur dans le quartier de Maillefer du 23 au 25 septembre dans le cadre de la Caravane des Quartiers organisée par la Ville de Lausanne en collaboration avec la Commune du Mont-sur-Lausanne et des sociétés locales.

LA JOIE DE LIRE S'EXPOSE



Du 9 octobre au 27 novembre 2022, une exposition exceptionnelle a réuni au collège du Mottier A une soixantaine d'œuvres d'illustrateurs pour la jeunesse qui ont en commun d'être publiés par l'éditeur jeunesse suisse romand La Joie de lire. La Joie de lire est un acteur qui compte dans le monde

du livre jeunesse. En 2021, la foire du livre jeunesse de Bologne, la plus prestigieuse rencontre internationale dédiée à la littérature jeunesse, a décerné le Prix BOP du meilleur éditeur jeunesse européen à La Joie de lire. Le visiteur a ainsi pu admirer des images tirées des albums de cet éditeur et réalisées par Rotraut Susanne Berner, Adrienne Barman, Haydé, Albertine, Isabelle Pralong, Guillaume Long, Wolf Erlbruch et d'autres encore.

EXPOSITION CRÉATION DES ENFANTS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS CULTURELLES

Le jeudi 3 mars au réfectoire du collège du Mottier C a eu lieu le vernissage des ateliers parascolaires du 1^{er} semestre 2021-2022. Cet événement permet de mettre en avant la créativité des enfants. Il permet aussi de faire connaître les différentes activités parascolaires proposées par le Service de la jeunesse et des loisirs. Les jeunes participants aux ateliers de graffiti, d'écriture et illustration, de couture, de yoga et de manga ont pu exposer les œuvres qu'ils ont réalisées durant le semestre. Un film de l'atelier cinéma a été diffusé dans l'aula. L'exposition était accompagnée d'un apéritif. Les dessins, photos et autres créations sont restées exposées jusqu'aux vacances d'avril au réfectoire afin qu'un maximum d'enfants puisse les voir. Cette exposition a obtenu de nombreux retours positifs des enfants, des parents ainsi que des personnes animant ces ateliers.

Les créations des jeunes réalisées durant le 2^e semestre 2021-2022 ont été exposées lors de la fête des écoles, le mercredi 22 juin. Les jeunes participants aux ateliers de graffiti, d'écriture et illustration, de couture, de yoga et de manga ont pu exposer les œuvres qu'ils ont réalisées durant le semestre. Un spectacle proposé par les jeunes qui ont suivi l'atelier théâtre a été présenté à l'aula du Mottier.

COURSE FAMILIALE



Le dimanche 11 septembre 2022, le départ de la course

Gym Poussette a été donné sur l'allée du temple. Cet événement proposait aux familles un parcours ludique en pleine nature, des mini défis sportifs et des animations dans la cour du Mottier. Plus de 100 familles ont participé à cet événement sportif.

FLORILÈGE MUSICAL



Le samedi 8 octobre a eu lieu le concert Florilège Musical à l'aula du Mottier. Autour de la pianiste virtuose et organiste du culte au Mont, Catherine Imseng-Ruscito, étaient réunis les musiciens Laureen Héry, basson, Yascha Israelievitch, cor, Mariia Hryshchenko, mezzo-soprano, Patrick Marguerat, hautbois et Haoran Wang, clarinette. La soirée a emmené la centaine de personnes présentes, du classique aux musiques de films, de Mozart à Ennio Morricone.

CAFÉ-THÉÂTRE



Le SEJL a organisé le samedi 19 novembre un spectacle de Sketchansons en hommage à Jean-Villard Gilles intitulé Y'en a point comme nous. C'est un Gilles magicien des mots, contestataire et amusant qui a été présenté par les humoristes et musiciens invités au Mont. Le programme était alléchant : reprises de chansons accompagnées au piano et à la contrebasse et sketches acides et malicieux portés par deux humoristes dans un style de discussions de carnotzet. Et c'est dans une ambiance de café-théâtre, le bar à disposition pour se désaltérer, qu'ont été conviés les quelques 150

spectateurs. Ils ont retrouvé Laurent Flutsch et Pierre Blanc (sketches), Christian Baur et Michel Fuchs (chansons), Atena Carte (piano) et Michel Veillon (contrebasse) à la grande salle du Petit-Mont.

FÊTE DE NOËL SOLIDAIRE



Le jeudi 22 décembre, a eu lieu la Fête de Noël solidaire qui réunit un spectacle de contes, une chantée de Noël, un marché de Noël solidaire et une offre gratuite de soupe, thé et vin chaud. À cette occasion, la magie du conte s'est installée au Mont-sur-Lausanne. C'est la conteuse Claire Heuweke-meijer qui a émerveillé le public réuni à la grande salle du Petit-Mont. Elle a raconté des Contes d'hiver et de neige et était accompagnée sur scène par des musiciens de l'École de Musique du Mont-sur-Lausanne (EMML). L'émerveillement a commencé plus tôt dans l'après-midi avec les éducatrices des UAPE qui accueillent les enfants de 4 à 10 ans qui ont rejoint en cortège avec les enfants la grande salle du Petit-Mont. Dès 17h30, chacun, enfants, parents, Montaines et Montains, était invité à se réunir et à partager une soupe dans son chaudron, un thé ou un vin chaud offerts dans l'esprit de Noël. Également à la grande salle du Petit-Mont, les jeunes de l'espace YOLO (centre de loisirs du Mont) avaient préparé un marché de Noël solidaire avec leurs propres créations qu'ils ont vendues pour soutenir une association à but non lucratif de leur choix. En 2022, ils avaient choisi l'association



Point d'Eau qui soutient les personnes dans la précarité de la région lausannoise. À 18h45, enfants et adultes ont pu participer à une chantée de Noël proposée par le chœur mixte L'Écho des Bois. À 19h, la conteuse a occupé la scène de l'aula et emmené le public à la rencontre des personnages des Contes d'hiver et de neige. À 20h45, la soirée s'est poursuivie avec une veillée de contes pour les adultes, également avec Claire Heuwekemeijer et en musique dans l'intimité du balcon de la grande salle.



L'Écho des Bois à la Nuit du Conte.

Cet événement ouvert à tous et gratuit est organisé par la Commune en collaboration avec l'EMML, le Mont Solidaire, l'Écho des Bois et les UAPE.

MÉDIATHÈQUE

La Médiathèque jeunesse scolaire et publique du Mont-sur-Lausanne met à disposition des élèves, des enseignants, de la jeunesse et des familles de la commune environ 16'000 documents : fictions, documentaires et multimédias.

Elle est ouverte 32h30 par semaine. Le public communal a accès à la bibliothèque 8h/semaine, le parascolaire 6h/semaine (pauses de midi) et les classes 18h30/semaine.

La Médiathèque est à disposition des enfants, adolescents et familles du Mont pour différentes prestations : emprunts de documents, lecture sur place, ateliers, animations, contes, expositions, accès à la grainothèque et accueil parascolaire. Elle est ouverte aux enseignants et à leurs classes pour un accueil régulier composé de lectures, emprunts et animations pédagogiques proposées dans un catalogue annuel. Elle est également un espace de travail et de détente avec dix places de travail et un accès, pour les élèves, à des iPads dédiés à la recherche.

Elle est dotée d'une Commission de médiathèque qui se réunit entre une et deux fois par année en temps normal. Cependant, en 2022, aucune séance n'a été organisée par la Commission de médiathèque, notamment dû au départ de la responsable Murielle Henchoz en juillet 2022 et au dé-

ménagement de la Médiathèque dans de nouveaux locaux. Murielle Henchoz a été remplacée par Jessica Cvetanov jusqu'en avril 2023 date à laquelle de nouveaux engagements pour la Médiathèque seront réalisés.

Répartition des ETP

	Taux actuel	Commune	Canton
HES (Responsable) (janvier-juillet)	0.75 ETP	0.05	0.70
HES (Responsable) (août-décembre)	0.8 ETP	0.05	0.75
AID (Assistante bib.)	0.7 ETP	0.4	0.3
Collaboratrice (janvier-avril, puis absente jusqu'à décembre)	0.3 ETP	0.3	0
Animatrice socio-culturelle	0.2 ETP	0.2	0
TOTAL	1.95 ETP	0.95 ETP	1.05 ETP

À partir de la rentrée 2022-2023, l'équipe de la Médiathèque était constituée de Jessica Cvetanov, Eve Maréchal, Emine Durmaz et Nadia Schneiter. Pour cause de maladies, entre mars et décembre la Médiathèque a fait appel à une auxiliaire et à un remplaçant afin d'assurer les horaires publics.

- Catarina Antunes : les mercredis après-midi et certains mardis après-midi, du 23 mars au 25 mai, puis du 29 août au 31 décembre ;
- Pierre Flatt : engagement à 70% du 15 août au 31 octobre, puis présence les lundis après-midi, mardis et vendredis midi pour assurer les heures publiques et parascolaires.

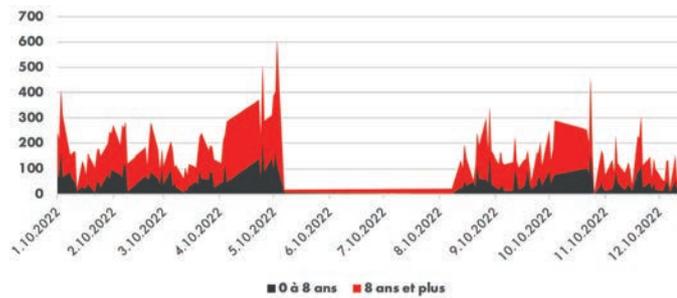
Stagiaires et mandataires :

- Janvier : Natcha Bice en stage LIFT ;
- Novembre : Isaure, (8P) pour la Journée Oser tous les métiers (JOM) ;
- Coraline Ernst, pour la réalisation de son bachelor sur la bibliothèque jeunesse de demain.

LA MÉDIATHÈQUE EN CHIFFRES

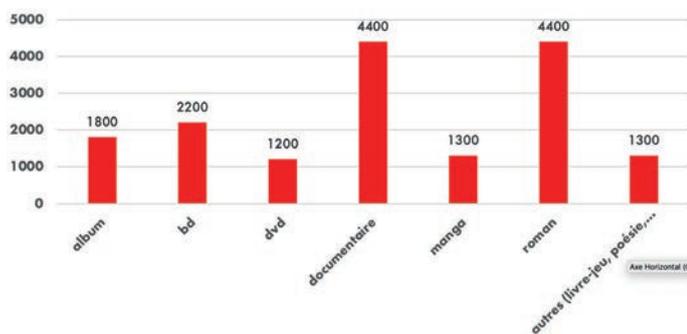
Depuis quelques années, les prêts et la fréquentation sont en constante augmentation. En 2021, les usagers (scolaire et communal confondus) ont emprunté 29'951 documents, contre 19'773 en 2020 (année de COVID) et 26'088 en 2019. En 2022, 28'837 documents ont été empruntés et ce malgré presque deux mois de fermeture supplémentaires dus au déménagement de la Médiathèque. Cela correspond à une moyenne de 160 documents empruntés par jour d'ouverture. Dans la réalité, la Médiathèque fonctionne par pics d'affluence, en grande partie dus aux vacances scolaires qui rythment l'année.

Nombre de prêts



Le fond composé d'environ 16'000 documents se compose comme suit :

Répartition du fond par typologie



Pour maintenir les collections à jour et en bon état, 770 documents ont été retirés pour être éliminés, distribués auprès des différents publics (enfants, classes de l'établissement, boîtes à livres) ou utilisés à des fins créatives.

LA MÉDIATHÈQUE EN ACTION

Site web

Une nouvelle mouture du site Internet de la Médiathèque a été mise en place en 2022. Ce dernier comprend toutes les informations utiles relatives à la Médiathèque, dont : les informations pratiques, les événements, les modalités d'inscription, une marche à suivre sur l'utilisation du catalogue, ainsi que des sélections thématiques destinées au public et des listes d'outils pédagogiques proposés aux enseignants. Une newsletter a également été mise en place, ainsi qu'une nouvelle page Instagram qui vient accroître la présence sur les réseaux de la Médiathèque qui possédait déjà des pages Facebook et YouTube. URL du site web : www.mediathedumont.ch

Événements

De mai à juillet, en raison des travaux de rénovation du bâtiment B du collège du Mottier, la Médiathèque a fermé ses portes afin de déménager ses collections dans des portakabins (Mottier G), à deux pas du collège actuel, où elle demeurera quelques années.

Le déménagement et la fermeture temporaire de la Médiathèque n'ont toutefois pas empêché l'accueil, la mise en

place et la participation à diverses manifestations dédiées aussi bien au public scolaire, que communal, tout au long de l'année.



Inauguration de la Médiathèque dans le Mottier G.

Conférences

- Plonger dans l'inconnu : conférence et moment d'échange avec la famille nomade Pasche qui a parcouru 82'000 km à vélo de la Suisse à la Nouvelle-Zélande : environ 70 participants.
- Projection du film Vie Sauvage, Beauté et Fragilité de Claude Moreillon, suivi d'un échange et de dédicaces avec l'auteur à l'espace YOLO : environ 20 participants.

Contes

- Chouette bébé lit ! : 11 sessions avec l'animatrice Pascale Luy de l'association Osons les livres qui ont accueilli 57 enfants et 52 adultes.
- Drag Queen Story Hour : 2 sessions sur la diversité avec la drag-queen Tralala Lita, interprétée par le comédien Vincent David, qui ont accueilli environ 50 participants.
- Nuit des contes : soirée du 22 décembre, avec la conteuse Claire Heuwekemeijer, en collaboration avec l'École de Musique du Mont-sur-Lausanne, Echo des Bois, le Mont-Solidaire, les UAPE et différents services communaux, qui a accueilli environ 300 personnes.



Tralala Lita interprétée par le comédien Vincent David.

Ateliers

- Ateliers Origami : 5 ateliers réalisés par Luisa Besson, une habitante du Mont.

Expositions

Participation à l'exposition jeunesse *La Joie de lire s'expose* : mise en lumière de quinze illustrateurs publiés par l'éditeur jeunesse suisse romand, exposés au Mottier A.

Projets

- Participation au projet Bulle de lecture de septembre à octobre et prêt d'environ 500 livres aux classes de l'établissement ;
- Permanence de la grainothèque entre octobre et novembre ;
- Accueil et reprise du projet Prix Chronos en collaboration avec le Mont-Solidaire et Pro Senectute de septembre à décembre 2022, puis jusqu'en avril 2023 ;
- Mise en place du projet Né pour lire invitant les nouveaux parents du Mont à venir chercher un coffret de premières lectures à la Médiathèque qui sera lancé en 2023 ;
- Participation à l'action 2x Noël organisée par les élèves de l'établissement pour la récolte de denrées alimentaires.

En parallèle, plus de 100 visites et animations pédagogiques élaborées selon les objectifs du PER ont été données aux classes de la 1^{re} à la 11^{ème} année. Les animations visent entre autres à développer les compétences en littérature des élèves et leur culture générale et littéraire. Elles se déclinent selon quatre axes : la découverte de la Médiathèque, de ses collections et de son fonctionnement ; la promotion de la lecture ; la découverte d'un ou une auteure ou illustratrice ; la recherche documentaire.

LA MÉDIATHÈQUE EN RÉSEAU

La Médiathèque a participé à l'Assemblée annuelle des bibliothèques scolaires vaudoises le 5 octobre à Oron. Elle réunit l'ensemble des personnes œuvrant pour les bibliothèques scolaires (bibliothécaires scolaires, agent·e·s en information documentaire (AID) en bibliothèque scolaire, directions d'établissement, autorités et administrations communales impliquées, membres de l'administration vaudoise concernés par les bibliothèques scolaires et mixtes). Elle a pour objectif de favoriser les échanges entre les divers professionnels des milieux scolaires et bibliothécaires, ainsi que de communiquer sur les projets en cours.

La Médiathèque du Mont fait partie du réseau Renouvaud. Malgré sa complexité et son interface inadaptée au grand public, Renouvaud permet aux usagers d'effectuer des recherches, de réserver ou de prolonger ses documents en ligne dans le catalogue de la Médiathèque.

Ce réseau permet une gestion intégrée de l'ensemble des

processus de gestion des documents : catalogage, indexation, rattachage, suivi des statistiques, gestion du prêt, etc. L'utilisation d'un catalogue collectif permet d'assurer la visibilité des bibliothèques, de valoriser les fonds documentaires, d'en harmoniser le référencement et de rationaliser les ressources.

FORMATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE

Murielle Henchoz a suivi la formation suivante :

- Journée médiation culturelle : Accueil des personnes LG-BTIQ+ en bibliothèque et management inclusif

Jessica Cvetanov a suivi la formation suivante :

- Éducation numérique et bibliothèques scolaires

CONCLUSION

L'année 2022 a été placée sous le signe du changement, avec le départ de l'ancienne responsable, le déménagement de la Médiathèque dans des portakabins et l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs.

Cette période de transition a permis à l'équipe de la Médiathèque de repenser son espace et sa signalétique, ce qui s'est traduit par un réaménagement des lieux, l'achat de nouveaux meubles plus adaptés et la mise en place d'un nouveau système de classement, beaucoup plus intuitif, du fonds fiction. Les manifestations telles que les portes ouvertes de la Médiathèque lors de l'inauguration officielle du Mottier G, ou encore la mise en place du projet Né pour lire, ont démontré une volonté de faire connaître les lieux à un public plus large. Un élan malheureusement freiné par le manque constant de personnel, ce qui n'a pas permis d'augmenter les heures d'ouverture publique, et ce malgré une demande récurrente des usagers.

Pour répondre à cette demande, un remaniement du poste de responsable et une augmentation de 0,45 ETP du taux d'activité consacré à la partie publique sont prévus pour 2023.

PERSPECTIVES ET PROJETS POUR L'ANNÉE À VENIR

Pour 2023, l'équipe de la Médiathèque sera réorganisée autour d'un nouveau responsable et d'une équipe renforcée. Un des objectifs de l'année sera de renforcer l'accessibilité publique de la Médiathèque en repensant les horaires d'ouverture. Il s'agira également de travailler sur l'extension de la Médiathèque à l'été 2024 lorsque les travaux de rénovation du Mottier B seront terminés et que les locaux occupés actuellement par le secrétariat et une classe au rez du Mottier G seront remis à la Médiathèque. Une réflexion doit donc être menée sur les espaces, les services proposés et le développement des fonds, par exemple adultes et adolescents, qui ne constituent actuellement qu'une petite partie de la collection. Un projet d'envergure et une réflexion qui devront être conduits par le Service de la jeunesse et des loisirs avec le nouveau responsable, dont l'entrée en fonction est prévue pour mai 2023.

SOCIÉTÉS LOCALES



Assemblée des sociétés locales (ASL) du 17 novembre 2022.

En 2022, trente-quatre sociétés locales sont actives au Mont-sur-Lausanne. Depuis novembre 2018, la Commune se réunit avec les sociétés locales dans le cadre de l'Assemblée des sociétés locales (ASL). En 2022, la première rencontre ASL a eu lieu le 19 mai. La deuxième rencontre a eu lieu le jeudi 17 novembre et était suivie d'un repas préparé par l'Ordre de la Poêle. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger sur les relations entre la Commune et les sociétés locales, la communication, la disponibilité des locaux, les événements à venir et de profiter de partages d'expériences.

Le dynamisme des sociétés locales est réjouissant et atteste de l'engagement des Montaines et des Montains dans leur commune. La Commune soutient les activités des sociétés locales en fournissant des locaux, du matériel de fête ou en subsidiant leurs activités, surtout en relation avec la formation des jeunes.

En 2022, une nouvelle société locale a été accueillie à l'ASL. Il s'agit de l'association Mont Solidaire qui est le résultat du projet Quartier Solidaire. Ce projet, initié par la Commune en 2017, est arrivé à son terme en juin 2022. Il s'est adressé pendant cinq années à tous les Montains de 55 ans et plus. L'objectif du projet était de renforcer et développer les liens entre les aînés du Mont et de les soutenir à devenir acteurs de leurs propres projets. Cet objectif a été atteint avec la création de l'association Mont Solidaire qui vise à créer, à développer et à maintenir les liens sociaux afin d'améliorer la qualité de vie des seniors. Cette nouvelle association propose de nombreuses activités (café solidaire, repas, randonnées, conférences, groupe biodiversité, etc.) et participe à différents événements de la commune.

La Municipalité remercie toutes les sociétés, associations et groupements qui s'investissent sans compter pour ces moments d'animation, de détente, de partage et d'amitié.

ÉCOLE DE MUSIQUE (EMML)

Au 1^{er} août 2012, une nouvelle loi sur les écoles de musique (LEM) est entrée en vigueur. Le but de cette loi est de permettre aux élèves de moins de 20 ans d'avoir accès à un enseignement musical de base de qualité, dans des écoles de musique reconnues. Tout enseignant doit être au bénéfice de titres professionnels reconnus. Le coût de l'enseignement est réparti entre les écolages payés par les parents, le Canton et les communes (grosso modo 40-30-30). Les communes sont également tenues de mettre à la disposition des écoles de musique les locaux nécessaires, ainsi que d'avoir un règlement de subventionnement des études musicales.

L'année 2022 a vu la reprise des activités publiques (auditions, portes ouvertes) et des ensembles, et la poursuite de l'enseignement individuel et collectif. Du point de vue administratif, deux séances de professeurs (en janvier et en août), cinq séances de comité et une assemblée générale ont été organisées et ont permis la préparation et le bon déroulement des activités de l'EMML.

Les auditions collectives ont permis à une trentaine d'élèves de jouer, en janvier à l'Aula du Mottier B, et en juin à l'Église. C'est aussi l'occasion pour nos ensembles de se produire en public. Vingt auditions de classe ont eu lieu, principalement en janvier, juin et décembre, dans les salles d'enseignement, à l'aula du Mottier B ou à l'église.

Les portes ouvertes de l'école de musique ont eu lieu le 26 mars, sous la forme d'un conte musical présentant les 8 instruments enseignés dans l'école de musique, avec la participation de la conteuse Claire Heuwekemeijer. Le spectacle a été donné deux fois.

La rentrée 2022-2023 s'est bien passée, avec un nombre d'élèves qui grandit régulièrement. Elle a été marquée par l'ouverture d'une classe d'accordéon, avec la professeure Florine Juvet. Les cours individuels sont en légère augmentation, et les cours collectifs restent stables avec 5 groupes d'initiation musicale et 5 groupes de langage musical. Notre offre de musique d'ensemble s'est étoffée avec le nouvel ensemble de violoncelles Mini-celli, créé en automne 2022. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur la collaboration avec la commune pour disposer des locaux adéquats pour tous nos cours. En octobre 2022, des élèves de l'EMML ont participé au projet d'orchestre de l'EMVR, à Renens, qui a abouti à un beau concert après 4 jours de stage. Les élèves de jazz-musique actuelle participent aux ateliers communs de l'EMVR, avec un concert en juin.

Quatre enseignantes – accordéon, flûte traversière, piano et violoncelle - ont participé à la Nuit des Contes le 22 décembre 2022.

À la rentrée d'août 2022, l'école compte 124 élèves en cours individuel d'instrument (9 instruments enseignés), 24 élèves en initiation musicale (3 niveaux) et 21 élèves de solfège (3 niveaux). Au niveau du corps enseignant, nous comptons 13 professeurs d'instrument, et pour les cours collectifs, 2 enseignants.

PRIX DU MÉRITE

Le Prix du mérite 2021 a été remis par la Municipalité à Binta Ndiaye en mars 2022. Un portrait de la jeune championne de judo montaine a été réalisé dans la toute première édition de Mont journal.

ENFANCE, GARDERIE

ASSOCIATION POUR L'ENTRAIDE FAMILIALE ET L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS DU GROS-DE-VAUD ET ENVIRONS (EFAJE)

DIRECTION

Le centre administratif est installé dans ses nouveaux locaux à la place du Château d'Echallens. M. Olivier Simon, directeur de l'EFAJE, peut compter sur une équipe administrative de 21.5 ETP pour encadrer et administrer les structures de l'EFAJE.

COMITÉ DIRECTEUR

Au cours de l'année 2022, le CoDir s'est réuni une dizaine de fois en plénière et également par sous-groupe selon les thématiques.

En 2022, le municipal Philippe Somsy a participé aux séances de comité, aux assemblées générales et à différents groupes de travail.

FINANCES

Les frais administratifs qui sont facturés aux communes sont répartis entre elles en fonction de leur population. Pour les structures d'accueil, les montants à charge des communes se répartissent en fonction du nombre d'heures « consommées » par les enfants d'une commune, soit selon la formule du « consommateur – payeur ».

En synthèse, le budget consolidé 2023 prévoit pour les communes les charges financières suivantes :

- **Administration centrale**
CHF 390'515.50 CHF 8.50/habitant
- **Accueil familial de jour**
CHF 1'286'608.00 CHF 3.90/heure
- **Préscolaire**
CHF 4'799'841.00 CHF 5.64 /heure
- **Parascolaire**
CHF 6'359'432.00 CHF 8.21/heure

Quant aux comptes 2022, ils ne sont pas encore connus au

moment de la rédaction de ce rapport.

PRÉSCOLAIRE

Dans le domaine du préscolaire, la Commune du Mont-sur-Lausanne propose une offre publique et accueille des structures privées. Il est à relever que toutes les structures, publiques et privées, accueillent des enfants d'autres communes.

LES GARDERIES EN 2021

Structure	Capacité
EFAJE - En Budron	44
EFAJE - Ateliers	65
Cap Canaille	88
Ludo & Duc	58
Matt & Matic	60
Les P'tits Loups	27
Capacité totale	342

PRÉSCOLAIRE – EFAJE

Pour la prise en charge des enfants jusqu'à 4 ans, les garderies du réseau EFAJE disposent de 109 places au Mont-sur-Lausanne, réparties dans les structures suivantes :

- Budron Le Mont **44 places**
- Ateliers Le Mont **65 places**

PRÉSCOLAIRE – PRIVÉ

Il y a quatre garderies privées sur le territoire communal : Les P'tits Loups, Matt & Matic, Ludo & Duc et Cap Canaille. Ces structures privées peuvent accueillir au total 233 enfants.

Depuis 2018, la Commune a revu son système de subventionnement des parents mettant leurs enfants en garderie privée. Ce système, adopté par le Conseil communal le 24 septembre 2018, a été déployé en 2019. En 2022, ce nouveau mode de subventionnement a donc concerné l'ensemble des

familles. Il permet de répondre à un triple objectif :

- prendre en compte les revenus des parents ;
- accorder aux parents dont les enfants fréquentent des garderies privées des réductions comparables à celles accordées par l'EFAJE aux familles dont les enfants sont dans le réseau public et, ainsi, améliorer l'égalité de traitement entre les familles montaines dans le subventionnement de leurs enfants au sein des garderies, qu'elles soient publiques ou privées ;
- s'assurer que le subventionnement public aux familles ne place pas une structure privée dans une situation où son tarif journalier est moins cher que celui d'une structure du réseau public. (ne pas favoriser, par du subventionnement communal, les places dans les structures privées par rapport aux places de notre réseau public).

Au niveau des structures d'accueil de la petite enfance, nous avons encore l'existence de deux jardins d'enfants ; « Les Mille-Pattes » (ouverture le matin) et « Les Mains Enchantées » (ouverture le matin et l'après-midi, sans repas à midi). Elles disposent d'une capacité d'accueil totale de 30 places. Elles sont soutenues par la Commune avec une subvention et des locaux mis gracieusement à disposition. Une subvention cantonale a été débloquée en 2021 permettant de réduire de moitié la subvention accordée par la Commune. Par cette manière de faire, la Municipalité offre une prestation complémentaire afin de pallier en partie au manque de places dans les garderies installées au Mont-sur-Lausanne.

JEUNESSE, PARASCOLAIRE

POLITIQUE DE LA JEUNESSE

Le SEJL, en collaboration avec le Service cantonal de protection de la jeunesse et jaiunprojet.ch, a organisé en 2018 une enquête auprès des jeunes de la commune dans le but de développer une politique de jeunesse et des activités qui correspondent à leurs attentes. L'enquête a révélé que les plus jeunes réalisent leurs activités plutôt au Mont-sur-Lausanne alors que les plus âgés se rendent à Lausanne. Concernant les attentes des jeunes, il apparaît qu'un espace qui leur serait dédié et l'organisation de concerts, de soirées ou d'animations sont souhaités majoritairement par toutes les tranches d'âges.

Pour les jeunes scolarisés au Mont-sur-Lausanne, plusieurs projets ont été concrétisés :

- Le centre de loisirs Espace YOLO a été ouvert (voir ci-dessous, rubrique Parascolaire). Il est actuellement installé au rez-inférieur de la salle de paroisse.
- Un catalogue d'activités sportives, culturelles et de loisirs a été publié (voir ci-dessous, rubrique Parascolaire)
- Le club des ados a été créé : les jeunes de 9S-11S peuvent se retrouver sur inscription à l'espace YOLO certains vendredis soir de 18h à 22h. Ils sont accompagnés d'un animateur socioculturel qui organise avec eux des activités. Ensemble, ils préparent un repas dans une cuisine du collège du Mottier.
- La Fête des 11es : avec le soutien d'un animateur socioculturel, les jeunes de 11S sont invités à organiser une soirée de fête pour la fin de leur scolarité.

Par ailleurs, les demandes formulées dans le cadre de cette enquête à propos de la pause de midi et du réfectoire ont été prises en compte et les équipes sollicitent constamment l'avis des enfants et des jeunes pour une prise en charge bienveillante et à l'écoute.

Pour les jeunes qui ne sont plus scolarisés, le SEJL a proposé à ceux qui ont accepté d'être contactés de participer à l'organisation d'événements musicaux comme *En avant la musique* (en été) ou la *Racl'n'Roll* (en février). Finalement, un groupe de jeunes montains s'est réuni en association sous l'appellation Collectif 52 et le SEJL leur a confié en 2022 l'organisation de deux événements musicaux : l'un en février et l'autre en été. Ces événements remplacent les projets *En avant la musique* et *Racl'n'Roll* et sont organisés directement par les jeunes avec le soutien de la Commune.



L'Espace YOLO au Mont'ain Openair.

De plus, la Commune a invité tous les jeunes qui ont fêté leurs 18 ans en 2022 à une rencontre dans le cadre du Mont'ain

Festival. C'était l'occasion d'échanger avec les quelques jeunes présents quant à leur image de la commune, les attentes qu'ils ont et ce qu'ils pourraient faire pour soutenir l'offre destinée aux jeunes du Mont. Plusieurs projets ont été discutés, notamment la possibilité d'ouvrir une salle de gym les week-ends pour permettre aux jeunes de se rencontrer et de faire du sport librement. Ce projet est en cours d'élaboration, notamment avec les animateurs culturels du centre de loisirs YOLO.

Par ailleurs, à différentes occasions (vernissages, centres aérés, etc.), le centre de loisirs Espace YOLO est ouvert à tous les publics, les enfants, les jeunes, les adultes et les seniors. Différentes thématiques sont proposées et peuvent être organisées de façon participative. Le lieu est aussi convivial pour se rencontrer et partager une boisson avec des amis ou faire un babyfoot par exemple.

Avec ces récents développements, le SEJL cherche à développer une offre qui se construit sur les attentes formulées directement par la jeunesse autant que sur les connaissances théoriques et pratiques dans ce domaine. Sur cette base et depuis 2018, le SEJL déploie une politique de la jeunesse cohérente et construite par et pour les jeunes du Mont.

MON'APPRENTISSAGE

La Commune, en collaboration avec la Société Industrielle et Commerciale du Nord Lausannois (SICNL) et les conseils d'établissements du Mont-sur-Lausanne et de l'EPS de Cugy, a organisé la cinquième édition de *Mon'Apprentissage* début février 2022 à la grande salle du Petit-Mont. *Mon'Apprentissage* a pour but de mettre en relation directe et locale les formateurs avec les élèves des 10 et 11^e années en recherche d'une place d'apprentissage. Les élèves ont pu rencontrer les recruteurs des entreprises locales dans le but d'obtenir une place de stage ou d'apprentissage proche de leur lieu de domicile. Forte des succès des éditions précédentes, notre manifestation continue d'être citée en exemple aux niveaux régional et cantonal.

Le projet se stabilise maintenant autour du concept en deux parties mis en place en 2021 :

- Dans un premier temps : projet développé par Lausanne Région et nommé « Moi, Mon réseau, mon futur ». Cette première partie doit permettre de développer les capacités des élèves à se projeter dans un projet professionnel. Pour ce faire, des coachs mandatés et financés par Lausanne Région ont réalisé des interventions en classes afin de travailler avec les élèves sur leurs qualités et compétences ainsi que sur les réseaux dont ils disposent et sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour construire leurs projets professionnels.

- Dans un deuxième temps : rendez-vous avec des entreprises formatrices.

En 2022, c'est plus d'une quarantaine d'entreprises qui ont participé aux rendez-vous élèves-entreprises/institutions formatrices qui ont été organisés.

MOBILITÉ SCOLAIRE

Le dispositif de mobilité scolaire du SEJL s'articule autour de trois axes principaux :

1. Inciter et favoriser les déplacements à pied

Dans ce but, quatre cartes, une par collège (Grand-Mont ; Martines ; Rionzi ; Mottier et Crétalais), indiquant les parcours piétonniers sécurisés dans un rayon de 700 mètres autour de chaque collège ont été distribuées à tous les élèves. Par ce biais, les familles sont informées de la meilleure façon de se rendre à pied à l'école. Parallèlement à la diffusion de cette information, la Commune ne dessert pas par le bus scolaire les collèges depuis les arrêts les plus proches de celui-ci incitant ainsi les familles qui habitent autour des collèges à s'y rendre à pied. Cette mesure permet de soulager le dispositif du bus scolaire tout en devant permettre aux enfants de bénéficier du parcours à pied : autonomisation, socialisation, exercice physique. Dans le but de réduire l'attractivité du déplacement en voiture, les nombres de places de parc sont limités aux abords des collèges.

Enfin, le SEJL cherche à soutenir les initiatives autour du Pédidibus qui est une méthode d'accompagnement des enfants à pied à l'école sous la conduite de parents. Il compte déjà plus de 250 lignes dans toute la Suisse romande, dont 1 ligne officielle au Mont-sur-Lausanne.

2. Offrir un service de bus scolaire

Cinq bus d'une capacité totale de 224 places assises sont utilisés afin de transporter les élèves inscrits au transport scolaire. L'évolution démographique impliquant l'augmentation du nombre d'élèves a conduit à augmenter le nombre de places de 209 à 224 dans les bus scolaires à la rentrée 2021-2022. Pour ce faire, un petit bus a été remplacé par un plus grand. Depuis l'année scolaire 2018-2019, la Commune propose aux familles un système d'inscription en ligne. Ainsi, pour l'année scolaire 2022-2023, toutes les inscriptions ont été réunies par ce biais. La rentrée scolaire d'août 2022 s'est bien passée et le travail réalisé sur la base des expériences passées permet d'assurer une organisation efficiente qui garantit la cohérence du transport scolaire. Ce sont plus de 320 enfants inscrits (300 en 2021) qui sont transportés sans qu'aucun problème significatif n'ait été signalé.

3. Subventionnement du service public TL

La Commune subventionne les parents des enfants de 5P à 11S lors de l'achat d'un abonnement TL Mobilis annuel pour

les zones 11 et 12 ou 12 et 17. La moitié de l'abonnement annuel est payé par la Commune. De cette façon, une part significative des élèves utilise les bus TL pour ses déplacements. Cela permet de soulager le dispositif mis en place avec les bus dédiés au transport scolaire. Pour l'année scolaire 2022-2023, 299 enfants (253 en 2021) ont bénéficié de cette prestation.

Une rencontre a été organisée le 18 août avec les futurs 1P et leurs parents pour leur présenter le transport scolaire. C'est l'occasion pour les parents et les enfants de découvrir un bus scolaire, de tester les ceintures de sécurité et de poser toutes les questions en lien avec cette prestation avant le début de l'année scolaire.



Présentation du transport scolaire.

Le SEJL s'est associé à l'ATE Pedibus Vaud pour sensibiliser les parents des enfants scolarisés en 1-4P des collèges du Grand-Mont, des Martines et de Rionzi à la mobilité active des enfants sur le chemin de l'école, notamment en faisant la promotion du Pédibus. Un atelier intergénérationnel Pédibus a été proposé le jeudi 2 juin au collège du Rionzi. Cet atelier a permis de réunir des adultes et des enfants qui ont réalisé des totems pour sensibiliser les habitants du quartier au Pédibus. Parallèlement, un sondage a été réalisé auprès des familles de cette catégorie d'enfants. Dans le cadre de ce sondage, plusieurs familles se sont dites intéressées par le Pédibus. Le SEJL les a invitées à une rencontre avec l'ATE pour



envisager la création de nouvelles lignes. Ces démarches n'ont finalement pas permis l'ouverture de nouvelles lignes Pédibus.

SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE

En application de la loi sur la santé publique du 25 mars 1960 et du règlement d'application du 11 avril 1961, les communes ont l'obligation de faire contrôler annuellement la dentition des enfants. Jusqu'à l'été 2021, le dépistage scolaire était réalisé par le Service dentaire intercommunal du Gros-de-Vaud. En 2020, le SEJL a réorganisé ce fonctionnement pour un service dentaire scolaire autonome déployé avec les dentistes installés sur le territoire communal. Cette nouvelle organisation a démarré à l'automne 2021 pour l'année scolaire 2021-2022. En 2022-2023, les 1'246 élèves des écoles du Mont ont été convoqués pour un dépistage dentaire qui s'est déroulé au collège du Rionzi où une chaise de dentiste équipée du nécessaire pour réaliser les dépistages a été installée.

Les dentistes ont constaté un état général acceptable des dents des enfants mais ils estiment qu'un effort devrait être fait au niveau de l'hygiène des dents et de la prévention. Pour répondre à ce besoin, le SEJL organise depuis 2022 la visite d'un professionnel en prophylaxie dentaire dans les classes 1-6P du Mont dans le but de sensibiliser les enfants à l'hygiène dentaire et aux problèmes qui peuvent survenir lorsqu'un soin approprié n'est pas apporté aux dents. Ces visites ont été organisées sur la période janvier-février 2022. Trente-quatre classes des collèges Rionzi, Martines, Crétaison et Grand-Mont ont bénéficié de cette prestation. Ce sont donc 663 enfants qui ont participé et reçu une brosse à dents adaptée à leur âge ainsi qu'une fiche explicative pour les parents.

PARASCOLAIRE

La notion de parascolaire recouvre l'ensemble de l'offre qui n'est pas directement organisée par l'école mais qui s'adresse aux enfants scolarisés de la 1^{ère} à la 11^{ème} année HARMOS. L'accueil parascolaire a pour mission d'accueillir les élèves durant les moments entourant le temps scolaire. Il s'inscrit dans une double volonté. D'une part, offrir aux enfants des prestations diversifiées qui répondent à leurs attentes et qui leur permettront de développer leurs talents dans des domaines variés et adaptés aux besoins spécifiques de chacune et chacun : sport, culture, loisirs, socialisation, démarches participatives, accompagnement aux devoirs, ... D'autre part, il s'agit de proposer aux familles une prise en charge continue de qualité et respectueuse de leurs enfants, de leur arrivée à l'école jusqu'au moment où ils rentrent à la maison, afin que les parents puissent organiser plus facilement leur vie familiale et professionnelle.

Dans le domaine du parascolaire, il existe au Mont-sur-Lausanne une offre d'accueil publique gérée par l'EFAJE (240 places d'accueil en UAPE ; 216 en 2021), une offre privée (54 places d'accueil pour les 4 à 12 ans) et une offre diversifiée d'activités proposée directement par la Commune (catalogue d'activités sportives, culturelles et de loisirs, réfectoire scolaire, centre de loisirs YOLO, centres aérés, etc.).

PARASCOLAIRE – EFAJE

Dans le cadre de la prise en charge des enfants par les Unités d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE), pour les parents qui en font la demande, l'EFAJE dispose sur le territoire montain de 240 places dans les structures suivantes :

• UAPE	Rionzi	96 places
• UAPE	Grand-Mont	48 places
• UAPE	Clochatte	48 places
• UAPE	Crétalaison	48 places

Le rôle des UAPE est :

- Permettre aux parents de concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale ;
- Assurer l'accompagnement de chaque enfant avec une attention particulière à son développement physique et affectif ;
- Aider l'enfant à découvrir une socialisation différente et complémentaire de celle qu'il connaît dans son milieu familial ;
- Assurer la sécurité et l'intégrité de chacun ;
- Développer l'autonomie chez l'enfant ;
- Offrir un lieu dans lequel il pourra vivre des moments de détente, de jeux en groupe ou individuel, des activités variées et adaptées à son âge et à son développement ;
- Respecter les particularités et les besoins de chaque enfant ;
- Intégrer progressivement l'enfant à la vie d'un groupe en créant des liens avec ses pairs ;
- Poser un cadre adapté à l'âge de l'enfant, afin de lui offrir un espace de liberté sécurisant.

Les enfants sont encadrés par des professionnels de l'enfance, selon les normes d'encadrement édictées par l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE).

En 2022, les UAPE du Mont-sur-Lausanne ont dû mettre des familles sur liste d'attente. En effet, le nombre de places proposées actuellement dans la commune ne permet plus de répondre aux besoins des familles qui se trouvent confrontées à des problèmes d'organisation vie professionnelle/vie familiale. Aujourd'hui, la demande est plus forte que l'offre et le SEJL s'engage à atténuer ces tensions. Les UAPE du Grand-Mont et de Clochatte, actuellement provisoirement installées dans des structures en éléments modulaires, compteront plus

de places dans leur version définitive (Grand-Mont : 60 places contre 48 actuellement ; Clochatte : 72 places contre 48 actuellement). Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau collège à Champ d'Aullie, l'ouverture d'une nouvelle UAPE doit être prévue (horizon 2026). Dans l'intervalle, le nombre d'enfants scolarisés entre la 1-6P sur le site du Mottier va croître significativement jusqu'à l'ouverture d'un nouveau collège à Champ d'Aullie. C'est pourquoi à la rentrée scolaire 2022-2023, la Commune a ouvert une nouvelle UAPE 48 places sur le site de Crétalaison.

UAPE Rionzi

Le 3 mars 2014 s'ouvrait au Rionzi 55-57 une unité d'accueil pour écoliers (UAPE). Depuis fin 2015, elle atteint une occupation quasi complète certains jours. En 2022, cette structure peut accueillir 96 enfants. L'UAPE est exploitée par le réseau EFAJE et Madame Carole Robyr-Diallo en est la directrice. Elle jouxte immédiatement le collège primaire (1P à 6P) du Rionzi ouvert à la rentrée 2018. Ce sont les élèves de ce collège qui sont accueillis à l'UAPE du Rionzi dès 07h00 jusqu'à 18h30. Ils se rendent à l'UAPE à pied. Les repas de midi sont préparés et livrés par Novae à partir du réfectoire scolaire du Mottier.

UAPE Grand-Mont

L'UAPE Grand-Mont a ouvert ses portes à la rentrée scolaire d'août 2017-2018. Le lieu de vie se situe au Mont-sur-Lausanne sur le terrain de l'EMS « La Paix du Soir » dans un bâtiment de type structures en éléments modulaires à proximité du collège du Grand-Mont. L'emplacement se situe dans une zone résidentielle à faible trafic, il est entouré d'espaces verts et à proximité d'un parc public accessible par un chemin piétonnier. La capacité d'accueil est de 48 enfants par jour fréquentant le collège du Grand-Mont de 1-6P. Les locaux sont provisoires, le temps nécessaire à la réalisation d'un bâtiment définitif dont la construction prend du retard. La structure définitive accueillera 60 enfants par jour. Afin d'enrichir le projet institutionnel, un partenariat a été établi entre l'EMS « La Paix du Soir » et l'UAPE en vue de renforcer les liens intergénérationnels et développer le « vivre ensemble ». C'est Madame Céline Grognoz qui en a été la directrice jusqu'à l'été 2022. À la rentrée de l'année scolaire 2022-2023, c'est Madame Talita Moret qui dirige l'UAPE Grand-Mont.

UAPE Clochatte

L'UAPE Clochatte, d'une capacité de 48 places et dirigée par Madame Céline Grognoz, a été ouverte à la rentrée scolaire 2018-2019. Dans l'attente de locaux définitifs, l'UAPE a été installée dans un bâtiment de type structures en éléments modulaires. Elle est située à proximité du collège des Martines qui accueille des enfants de 1-4P. La pédagogie ainsi que les activités proposées par l'équipe éducative mettent en avant la sécurité, le besoin d'autonomie ainsi que l'épanouissement de l'enfant. Pour ce faire un rapport de confiance et

un partenariat entre les familles et les collaborateurs sont mis en avant. La structure définitive, qui pourrait être finalisée en 2024 au mieux, comprendra quant à elle 72 places.

UAPE Crétalaison

L'UAPE Crétalaison, d'une capacité de 48 places, a été ouverte dans le collège de Crétalaison à la rentrée scolaire 2022-2023. Elle accueille les enfants de 3-6P scolarisés sur le site Crétalaison-Mottier et est dirigée par Madame Céline Grognoz. Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau collège à Champ d'Aullie, l'ouverture d'une nouvelle UAPE est prévue (horizon 2026). Les enfants scolarisés entre la 3-6P sur le site du Mottier seront alors scolarisés dans le nouveau collège à Champ d'Aullie. L'UAPE Crétalaison sera fermée et les places seront déplacées dans l'UAPE de Champ d'Aullie.

PARASCOLAIRE – PRIVÉ

Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, une structure d'accueil pour enfants d'âge scolaire (4 à 12 ans), Hal et Cole, a été ouverte à la Route des Martines 80. Elle peut accueillir 24 enfants de 4 à 6 ans et 30 enfants de 6 à 12 ans.

PARASCOLAIRE – PUBLIC (SEJL)

Le Service de la jeunesse et des loisirs (SEJL) organise et coordonne directement différentes activités parascolaires.

Devoirs surveillés

L'organisation, la communication et la gestion des devoirs surveillés sont assurées par le SEJL. Les surveillants font partie du personnel communal. Le recrutement du personnel et le suivi pédagogique des études surveillées sont réalisés en collaboration avec le directeur de l'établissement scolaire. À la fin 2022, 19 enfants étaient inscrits à cette prestation ; 6 élèves de 4P à 6P suivent les devoirs surveillés au collège du Rionzi et 13 élèves de 7P à 11S bénéficient de cette offre au collège du Mottier. Le règlement des devoirs surveillés donne le cadre dans lequel se déroule cette prestation communale. Il y est indiqué notamment que les devoirs surveillés ne doivent pas être confondus avec des cours privés ou un appui scolaire et que, pour les 4P à 6P, les parents doivent fournir une autorisation formelle s'ils souhaitent que leur enfant quitte la salle avant la fin de l'horaire prévu. Les élèves de 7P à 11S peuvent quitter la salle une fois leurs devoirs terminés. Le règlement stipule qu'ils sont alors sous la responsabilité de leurs parents.

Catalogue d'activités parascolaires

Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, le SEJL diffuse un catalogue d'activités parascolaires pour les enfants de 1P à 11S. Dans le but de soutenir les familles montaines et d'offrir aux enfants et aux jeunes des activités sportives, culturelles et de loisirs attrayantes, une offre riche d'activités gratuites ou à un tarif très attractif a été constituée. L'ensemble de ces pro-

positions sont financées entièrement ou partiellement par la Commune et, pour les activités sportives, sont soutenues par le canton de Vaud. Ce catalogue d'activités s'adresse aux élèves des établissements du Mont-sur-Lausanne. Il se fixe pour objectifs :

- de faire découvrir des activités sportives, culturelles et de loisirs ;
- d'encourager la pratique physique, l'imaginaire et la créativité ;
- de développer des valeurs éducatives fondamentales.

Au total, ce sont plus de 430 inscriptions qui ont été enregistrées pour ces activités au 1^{er} semestre 2022-2023.

Activités culturelles et de loisirs

La plupart des activités sportives présentées dans le catalogue sont organisées dans le cadre du sport scolaire facultatif (voir ci-dessous). Les autres activités ont été organisées en partenariat avec des sociétés locales, des associations spécialisées dans leur domaine ou avec des enseignants du Mont-sur-Lausanne. Au premier semestre 2022-2023, les enfants et les jeunes ont pu choisir entre les activités suivantes : la capoeira pour les 1-11S, le yoga pour les 3P-11S, un atelier de découverte de l'Égypte ancienne pour les 9-11S, un atelier d'illustration et d'écriture pour les 7P-11S, un atelier pâtisserie pour les 7P-11S, un atelier couture pour les 9-11S, un atelier connaître les champignons pour les 6-8P, un cours de dessin manga pour les 6P-11S, un atelier théâtre pour les 6P-11S, la mise en place d'un marché de Noël solidaire pour les 7P-11S, la préparation de la fête de fin d'année scolaire pour les 11S, une initiation aux premiers secours pour les 5P-11S. Certaines activités ont lieu pendant la pause de midi, d'autres après les cours l'après-midi. Les enfants et les jeunes inscrits ont ainsi pu bénéficier d'une offre culturelle et de loisirs attrayante à un prix réduit.

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif (SSF), organisé dans les écoles primaires et secondaires, ne revêt pas de caractère obligatoire pour les élèves. Ceux-ci s'inscrivent et suivent le cours régulièrement, généralement une fois par semaine. Les cours de SSF sont donnés en dehors des heures scolaires, soit entre 12h et 14h ou dès 15h40. Un cours dure 60 minutes et il est dispensé par des moniteurs qualifiés. La durée du cours peut être parfois plus courte ou plus longue, mais ne dépassera pas 90 minutes selon le sport enseigné. L'objectif du SSF est de faire découvrir à l'élève un sport qu'il ne connaît pas encore ou peu. L'élève a aussi la possibilité de progresser dans un sport qu'il affectionne plus particulièrement sans avoir l'obligation d'appartenir à un club. Cependant, la durée des entraînements se limite en principe à six mois.

À la rentrée scolaire 2022-2023, le SEJL propose, à travers

son catalogue d'activités parascolaires (voir ci-dessus), une offre diversifiée de SSF. Les sports suivants ont été organisés dans le cadre du SSF: judo pour les classes 3-6P, le basket-ball pour les 4P-11S, le volleyball pour les 9-11S, le karaté pour les 1P à 11S, le mur de grimpe pour les 6P-11S, le ju-jitsu pour les 1P-6P et le tennis pour les 6P-11S. Certains cours ont lieu pendant la pause de midi, d'autres après les cours l'après-midi. Au total, 156 inscriptions ont été enregistrées pour le sport facultatif du 1^{er} semestre 2022-2023. Les enfants et les jeunes inscrits ont ainsi pu bénéficier d'une offre sportive gratuite pour les familles.

RÉFECTOIRE ET PAUSE DE MIDI



L'équipe du réfectoire scolaire.

Le SEJL organise et coordonne la pause de midi pour les jeunes de 7P à 11S, tous scolarisés au collège du Mottier. La brigade de cuisine de la société Novae prépare les repas sur place. Un menu est proposé avec entrée/plat/dessert au prix de CHF 9.-. Novae travaille avec deux responsables nutrition (une diététicienne diplômée HES et un ingénieur agroalimentaire), pour la conception des menus, l'application des normes d'hygiène et de sécurité pour les enfants. La qualité et l'équilibre des repas sont ainsi garantis. Par ailleurs, en 2018 la Commune a exigé que Novae se soumette à l'indicateur Beelong, qui est l'indicateur référence en termes d'alimentation durable pour la restauration et l'industrie alimentaire (www.beelong.ch). Cet indicateur est né sur le campus de l'École hôtelière de Lausanne en 2008 et a été intégré dans la stratégie pour une alimentation durable du canton de Vaud. Cette exigence communale auprès du prestataire Novae a porté ses fruits puisqu'en 2021 il a obtenu la médaille d'or Ecovadis (plateforme d'évaluation des performances de la responsabilité sociale des entreprises et achats responsables), il a réalisé un écobilan mesurant l'empreinte environnementale de ses activités, et a atteint son objectif de travailler avec 100 partenaires agricoles en direct (sans sous-traitant). Par ailleurs, Novae a présenté à la Commune ses objectifs à 2025 qui sont :

- Augmentation de 50% par rapport à 2020 des partenaires agricoles locaux directs sans intermédiaires ;

- Réduction de 15% par rapport à 2020 d'émissions de gaz à effet de serre par couvert servi ;
- 40% des menus vendus par le prestataire seront végétariens (actuellement au moins 1 jour par semaine au réfectoire du Mottier à quoi s'ajoute une offre végétarienne tous les jours pour les végétariens) ;
- 50% des employés du prestataire participent à une journée de travail par an dédiée à des actions de bénévolat pour une cause ;
- 100% des employés du prestataire auront suivi au moins une demi-journée de formation aux bonnes pratiques environnementales ;
- 100% des gérants du prestataire auront participé à une visite d'un artisan ou producteur.

L'inscription au réfectoire est obligatoire. Un système d'inscription par le site internet de la Commune a été développé. Toutes les inscriptions ont été réalisées par ce biais en 2022-2023. Les enfants reçoivent une carte avec un code-barres qui est scanné au réfectoire. Les parents payent les repas sur un compte bancaire pour charger la carte. Quatre micro-ondes sont à disposition des élèves prenant leur pique-nique et permettent de répondre aux besoins.

L'article 24 du règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire stipule que « Lorsque les repas de midi sont organisés dans un restaurant scolaire, l'autorité communale est responsable de la surveillance des enfants entre la fin des cours de la matinée et le début des cours de l'après-midi. » L'organisation de la pause de midi pour les enfants inscrits au réfectoire mise en œuvre par le SEJL permet de répondre à cette directive et assure aux familles une prestation de qualité.

Pour les enfants de 7-8P et de 9-11S inscrits au repas de midi auprès de la Commune, la pause de midi est organisée de la façon suivante :

- De 11h55 à 12h30, les personnes responsables de l'accueil au réfectoire établissent la liste des présences et la comparent à la liste des inscrits. Sur cette base, les absences non-excuses sont relevées.
- De 12h30 à 12h45, les parents des enfants absents non-excuses sont contactés par téléphone par les responsables du réfectoire.
- À 12h45, si des enfants sont toujours signalés absents sans justification de la part des parents, la police administrative est informée par les responsables du réfectoire. En collaboration avec les parents, la police administrative prend le relais pour retrouver les absents.
- De 11h55 à 12h45, les enfants inscrits et présents mangent au réfectoire. Les enfants restent au réfectoire pendant cette période pour profiter de leur repas et discuter avec leurs camarades en respectant les règles du lieu.

- De 12h45 jusqu'à la reprise des cours (13h10 ou 14h selon les classes), les enfants sont répartis en quatre groupes supervisés par un adulte. Les enfants sont tenus de rester dans le groupe qui leur est attribué et ne peuvent pas quitter le réfectoire sans être accompagnés. Ce sont les responsables du réfectoire qui organisent les groupes.

Les quatre groupes possibles sont les suivants :

1. Jeux libres et activités : Ce groupe reste au réfectoire qui est aménagé de façon à pouvoir accueillir des jeux libres, faire des dessins ou faire des devoirs. Des jeux, des livres, du papier à dessiner et des crayons sont mis à la disposition des enfants qui peuvent aussi choisir de faire leurs devoirs. Avant la reprise des cours, un responsable vérifie que tous les enfants sont présents et les invite à retourner en classe.
2. Médiathèque : Un groupe d'enfants est accompagné à la Médiathèque. Ce groupe s'installe à la Médiathèque, choisit des livres et profite d'un moment de lecture en respectant les règles du lieu. Avant la reprise des cours, un responsable vérifie que tous les enfants sont présents et les invite à retourner en classe.
3. Jeux à l'extérieur ou salle de sport : Si la météo le permet, un groupe d'enfant est accompagné à l'extérieur par un adulte. Une activité est choisie (par exemple tennis de table, jeux de ballon, etc.) et tout le groupe reste à proximité de l'accompagnant. Lorsqu'une salle de gymnastique du Mottier est libre, l'accompagnant peut également proposer de s'y rendre pour pratiquer des activités sportives à l'intérieur. Avant la reprise des cours, le responsable vérifie que tous les enfants sont présents et les invite à retourner en classe.
4. Centre de loisirs YOLO : Un groupe d'enfants passe sa pause de midi au centre de loisirs et est accompagné par un adulte. Un canapé, un babyfoot, des jeux, du papier et des crayons sont à disposition. Avant la reprise des cours, le responsable vérifie que tous les enfants sont présents et les invite à retourner en classe.

En 2022, tous les enfants inscrits ont été surveillés. Seuls les jeunes scolarisés de la 9 à la 11S inscrits au réfectoire peuvent bénéficier d'une autorisation formelle de leurs parents pour quitter le réfectoire après avoir pris leur repas. Ils sont alors placés sous la responsabilité de leurs parents. Tous les inscrits de 7 à 8P ainsi que les 9 à 11S qui ne bénéficient pas d'une autorisation formelle de leurs parents restent sous la supervision de l'équipe du réfectoire jusqu'à la reprise des cours. Durant toute l'année 2022, la Commune a ouvert le réfectoire aux pique-niqueurs mais n'est pas responsable de la surveillance de ceux-ci.

En 2022, l'équipe du réfectoire était composée de : Anna

Oliveira Da Silva Ferreira (responsable), Catarina Antunes, Catherine Heutschi, Steve Cassaz, Kelly Esteves Lopes et Mehdi Sham Roshan. Ces six collaborateurs, ont assuré l'accueil des enfants pendant la pause de midi. Elles ont bénéficié de l'ouverture de l'Espace YOLO du Mottier (voir ci-dessous) et des compétences, en alternance, de Nadia Schneiter et Deborah Pagano, les animatrices socioculturelles de l'Espace YOLO, ainsi que de Malik Henchoz, l'animateur de l'Espace YOLO, dont l'un est également présent à midi.

En 2022, la moyenne de fréquentation mensuelle, y compris les pique-niqueurs, est de 118 enfants (114 enfants en 2021 ; 90 enfants en 2019). En moyenne, il y a 77% de repas et 23% de pique-niqueurs (en 2021 79% de repas et 21% de pique-niques ; en 2019, 63% de repas et 37% de pique-niques). Certaines journées enregistrent une fréquentation de plus de 200 enfants (120 en 2019), ce qui dépasse la capacité totale de la salle. Certains enfants mangent rapidement et libèrent une place ce qui permet actuellement encore de tous les accueillir en même temps. Mais l'attractivité du réfectoire scolaire (qualité des repas, qualité du personnel d'accueil, activités organisées pour les jeunes durant la pause de midi) et l'augmentation des effectifs conduira à ouvrir le local attenant au réfectoire actuel et prévu comme agrandissement du réfectoire pour permettre de répondre à l'ensemble des demandes (repas et pique-niqueurs). Cette extension offre une capacité d'accueil supplémentaire de 76 places.

CENTRE DE LOISIRS, ESPACE YOLO

L'année 2022 a été mouvementée pour l'Espace YOLO. L'équipe d'animation, en poste ensemble depuis 6 mois, a été dynamique. Entre la création de nouveaux projets (nuit en salle de gym, Centres aérés), la participation à de nombreuses manifestations (Fête de mai, Fête de la musique), l'organisation d'événements (Fête de l'été épaulée par l'association des parents d'élèves, la Nuit du Conte), l'animateur et les deux animatrices ont appris à collaborer ensemble avant de se jeter dans le grand bain. Les activités phares (Accueils libres, Club des Ados) de l'Espace YOLO ont été maintenues, malgré un déménagement du collège du Mottier C au rez-inférieur de la salle de paroisse réalisé avec succès à la rentrée scolaire 2022-2023 et une multitude de nouvelles perspectives.

ASPECTS PRATIQUES

Effectifs

Animatrice socioculturelle	Mme Déborah Pagano	50%
Animateur socioculturel	M. Malik Henchoz	50%
Animatrice socioculturelle	Mme Nadia Schneiter	60%

L'Espace YOLO est géré par trois animateurs socioculturels coresponsables. Ceux-ci se relaient pour que l'un d'eux soit présent à chaque accueil et se répartissent les tâches liées aux diverses activités de l'accueil parascolaire.

Horaires des accueils

Accueil de midi	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	12h à 14h
Accueil de l'après-midi	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	15h35 à 18h
Mercredi après-midi	Mercredi	12h à 18h
Club des Ados	Un vendredi sur deux	18h à 22h

Tarifs

Tous les accueils sont gratuits et encadrés par les animateurs socioculturels.

La seule exception est l'accueil du vendredi, « Le Club des Ados ». Pour cette activité les jeunes payent 5 CHF par soirée. Ce montant vise à les faire participer aux frais du repas.

ACCUEIL LIBRE

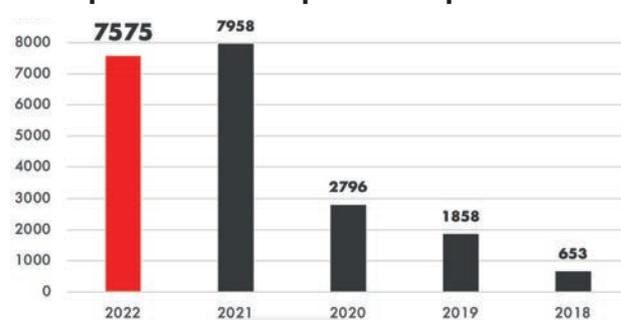
L'accueil libre permet un espace de socialisation, d'apprentissages et de vie collective dans un environnement sécurisé. Sur la base de la libre adhésion, les jeunes qui fréquentent YOLO peuvent aller et venir à leur guise, s'investir dans des

projets ou créer leurs propres projets, se retrouver simplement entre amis et/ou jouer. Des jeux sont à leur disposition, tels que jeux d'échecs, de cartes, mais également des jeux coopératifs ou encore un babyfoot. Ainsi, les professionnels du lieu épaulent les jeunes dans leur développement et les laissent venir à eux. L'accueil libre est une méthode précieuse pour créer un lien avec ces adolescents qui fréquentent ce centre d'animation et pour établir une relation de confiance.

Chiffres 2022

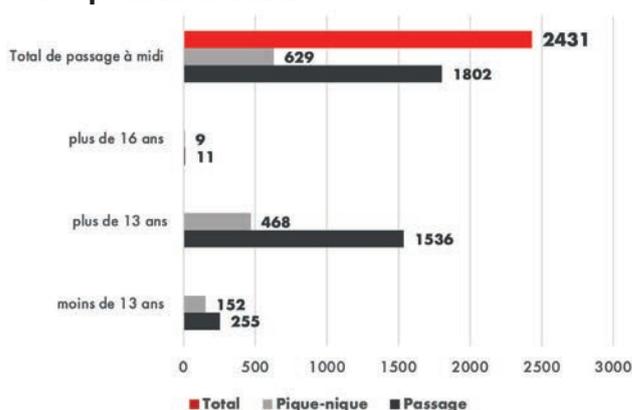
Durant l'année 2022, malgré les dernières restrictions sanitaires ainsi que le déménagement du centre d'animation, les jeunes ont continué à venir à l'Espace YOLO. Selon les chiffres ci-dessous, on observe une légère baisse de fréquentation en 2022 comparé à 2021.

Fréquentation de l'Espace YOLO par année

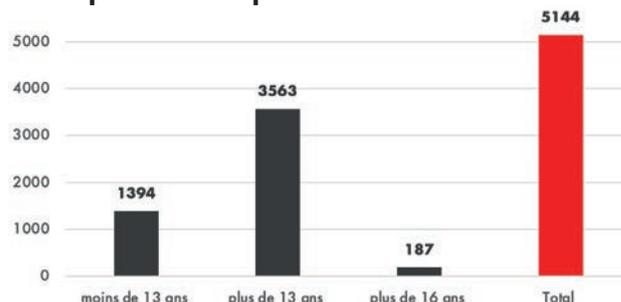


En 2022, 7575 jeunes ont fréquenté l'Espace YOLO. On constate également que les jeunes fréquentent plus YOLO l'après-midi plutôt qu'à midi. Dans l'ensemble, ce sont majoritairement les plus de 13 ans qui profitent du centre.

Fréquentation à midi

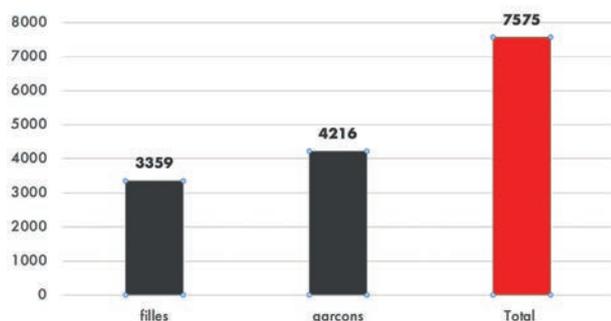


Fréquentation l'après-midi



Enfin, on peut noter que l'Espace YOLO est fréquenté légèrement plus par des garçons que par des filles. Cependant, la parité n'est pas éloignée.

Passages filles et garçons



Relais prévention

Les professionnels de l'espace YOLO attachent une grande importance à la création de liens. Le but étant d'avoir un lien de confiance avec les jeunes pour pouvoir les soutenir, les aiguiller au mieux et les accompagner dans leurs questionnements, leurs inquiétudes et leurs difficultés. En effet, les animateurs socioculturels sont des adultes de référence, au même titre que les parents, les enseignants ou encore les médiateurs scolaires. Cependant ils ont peu d'autres enjeux que la relation en tant que telle. C'est pourquoi ils occupent une place de choix en matière de prévention. Lorsque ce lien est solide, ils peuvent sensibiliser les jeunes à différentes thématiques, aborder à bâton rompu et dans la confiance ce qui les préoccupe, qu'il s'agisse de consommation, de sexualité ou encore de problème de cœur.

ACTIVITÉS, PROJETS ET ÉVÉNEMENTS

Stage et apprentissage

Comme chaque année, les animateurs ont accompagné et guidé plusieurs jeunes pour des recherches de stages, d'apprentissages et pour la réalisation d'un dossier de postulation (lettre de motivation, curriculum vitae, mise en confiance pour un entretien, etc.). Cette activité a lieu à la demande des jeunes, sur rendez-vous, ou lors de leur présence durant un accueil.

Mercredis YOLO

Les accueils libres des mercredis après-midi étant peu fréquentés par les jeunes, l'équipe d'animation de l'Espace YOLO a donc réfléchi à une nouvelle formule. Les mercredis YOLO ont été proposés sur inscription. Le programme comprenait des activités sportives, culturelles et de cuisines. D'après un premier constat, il semblerait que les jeunes montains et montaines ont un emploi du temps bien rempli les mercredis après-midis (anniversaires, activités sportives, culturelles et ludiques etc.).

En 2023, il faudra peut-être proposer et tester encore une nouvelle formule pour les mercredis après-midi.

Club des Ados

Le Club des Ados a débuté à la rentrée 2019. Il vise à permettre aux jeunes dès 13 ans de passer un vendredi soir entre pairs à l'Espace YOLO, encadrés par deux animateurs. Le groupe est attendu à 18h15 pour préparer le menu. Ensuite, les différentes tâches sont réparties entre eux et elles. Un groupe est responsable de faire les courses nécessaires, tout en tenant compte du budget, un autre groupe cuisine le repas. La soirée se poursuit avec une activité (jeux à la salle de gymnastique, film, etc.) et se termine à 22h.

328 jeunes ont participé au Club des Ados en 2021. Cette activité compte beaucoup pour eux, c'est un moment convivial où ils se sentent à l'aise dans un espace sécurisé et bienveillant. Ainsi, ils et elles peuvent affirmer leur personnalité, perfectionner leur autonomie et tester les (leurs) limites.

Fête des 11^e

Grâce à l'ouverture des normes sanitaires, les étudiantes et étudiants de 11^e année ont pu fêter dignement la fin de leurs études obligatoires. Grâce à un groupe de pairs et au soutien de l'équipe YOLO, une soirée sur le thème du casino a pu être organisée. Au programme, il a été question de Roulette, de Black Jack et de Poker, sans mise d'argent bien entendu, avant de pouvoir se déchaîner sur la piste de dance. La fête a pu battre son plein jusqu'à la fermeture à 2h du matin.



Fête des 11^e à la Grande salle du Petit-Mont.

Instagram

Le compte Instagram @espaceYOLO continue d'évoluer. Il compte actuellement 274 abonnés et il permet de communiquer sur les différentes activités ou sur le programme du Club des Ados et des Mercredis YOLO. De plus, les jeunes peuvent s'adresser directement aux animateurs s'ils ou elles ont des questions, des remarques, et également pour s'inscrire aux activités.

Marché solidaire lors de la fête de l'été

Plusieurs jeunes de l'Espace YOLO ont souhaité continuer avec un projet solidaire comme celui réalisé à Noël et ont organisé une vente de pâtisseries, pop-corn et autres goodies.

durant la fête de l'été afin de récolter des fonds pour soutenir l'association Zoé4life. Zoé4life soutient les enfants victimes de cancer ainsi que leur famille.

Suite au marché solidaire lors de la nuit des contes de décembre 2021, les jeunes ont fait la demande de réitérer l'expérience. Cinq jeunes âgés de dix à quatorze ans se sont réunis tous les lundis après-midi durant le deuxième semestre scolaire (février – juin). Les animateurs de YOLO les ont accompagnés tout au long du processus qui a permis de choisir une association, puis de rencontrer la directrice, d'organiser la vente, de préparer les pâtisseries et finalement de remettre le montant récolté à Zoé4life. Les participants à ce projet se sont pleinement investis durant tout le semestre. Le processus de ce projet a notamment permis aux jeunes de débattre, de développer des compétences organisationnelles et de s'impliquer du début à la fin d'un projet.

Marché de Noël solidaire

Le marché de Noël solidaire est une activité parascolaire gérée par les animateurs de l'Espace YOLO. Tous les lundis après-midi de septembre à fin décembre les participants se retrouvent afin de choisir ensemble une association qu'ils et elles souhaitent soutenir. Cette année, sept jeunes entre dix et quatorze ans ont pris part à ce projet. Ils et elles ont décidé de soutenir la Fondation Point d'Eau. Cette dernière propose différents services, notamment des douches, des soins médicaux et dentaires aux personnes en situation de précarité dans la région lausannoise. Une rencontre organisée avec le directeur de la fondation a conforté les jeunes dans leur choix. Durant le semestre les jeunes ont fabriqué des objets en pâtes Fimo, créé des affiches pour expliquer le but du stand, et surtout organisé l'ensemble du stand (produits à vendre, prix, disposition, etc.). Lors de la nuit des contes le 22 juin les sept jeunes ont vendu des pâtisseries qu'ils et elles avaient préalablement préparées, les objets en pâte Fimo, ainsi que des crêpes et des pop-corn. De plus, ils et elles ont organisé une récolte de couvertures, de brosses à dents et de dentifrices. La vente a rencontré un vif succès et les participants étaient contents du succès de leur démarche.

Centre Aéré

Chaque année les animateurs de l'Espace YOLO organisent deux Centres Aérés, le premier durant les vacances de Pâques et le deuxième lors des vacances d'automne. Le but étant de proposer un programme culturel, sportif, riche et varié aux jeunes. Cette prestation prend en charge les enfants de 8h à 18h. Le tarif d'inscription est de 20 CHF pour la semaine.

Cette année, du 25 au 29 avril 2022, une vingtaine de jeunes ont participé chaque jour aux différentes activités proposées. Lors de cette semaine de printemps, adultes, enfants et jeunes sont allés au cinéma, faire de la randonnée avec un lama et deux alpagas, visiter une ferme et déguster du lait frais et

faire de l'accrobranche au Signale de Bougy.

Lors de la 2^e semaine, du 17 au 21 octobre 2022, le programme a également été riche en émotions. Jusqu'à 25 jeunes ont participé par jour. Au programme : découverte du Street Art en Ville de Lausanne, visite des Mines de Sel à Bex, participation à un Ford Boyard déjanté organisé par les animateurs, visite de la Maison d'ailleurs et de Pro Natura à Yverdon, visite d'une exposition à l'espace des inventions et pour finir réalisation de pâtisseries à YOLO pour clôturer la semaine.

Les deux centres aérés ont remporté un grand succès en affichant complet presque tous les jours de la semaine. Le retour positif des participants et des parents ont permis d'évaluer favorablement ces deux centres aérés.



Randonnée avec un lama et deux alpagas durant le Centre aéré.

Summer YOLO

Le but de Summer YOLO est de proposer une ouverture du centre de loisirs en extérieur (par beau temps) pendant deux semaines durant les vacances d'été pour les enfants, les jeunes et les parents.

Le Service de la jeunesse a donc décidé d'ouvrir l'Espace YOLO la première semaine des vacances d'été du 5 juillet au 8 juillet 2022 et la dernière semaine des vacances du 16 août au 19 août 2022.

Horaires Summer Yolo

Mardi	14h00 – 18h00	Animations
Mercredi	11h00 – 18h00	Barbecue et animations
Jeudi	14h00 – 18h00	Animations
Vendredi	11h00 – 21h00	Barbecue et animations

Des jeux ont été mis à disposition (ping-pong, babyfoot, jeux de société, etc.), des activités sportives et des animations ont été proposées. De plus, un espace détente a été installé à l'extérieur avec de la musique et des chaises longues. Tous les jours, un goûter était servi vers 16h00 et un mini bar à cocktails sans alcool a permis aux jeunes de réaliser leurs propres cocktails.

Les mercredis et les vendredis, une plancha a été mise à disposition devant l'Espace YOLO. Dès 12h00, les familles et les jeunes pouvaient apporter leurs grillades, les préparer sur la plancha et les déguster ensemble. Les vendredis, la même organisation était proposée et, en plus de la tranche horaire de midi, la plancha était à disposition également dès 18h. Certains employés de la Commune sont également venus faire griller une saucisse pendant leur pause de midi dans une ambiance conviviale.

Les activités proposées durant ces deux semaines étaient gratuites et sans inscription.

NOUVEAUTÉS**Déménagement YOLO**

En raison des travaux de rénovation du Mottier B, l'Espace YOLO a déménagé de l'autre côté de la route, dans la salle communale de la paroisse, à la Rte de Lausanne 11. Le centre de loisirs a donc ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2022-2023 dans ce nouveau lieu. L'équipe a rapidement trouvé de nombreux avantages à ce changement. Par exemple, les jeunes ne sont plus sous le regard des enseignants lors de leurs loisirs et se sentent plus libres et une cuisine est désormais accessible en tout temps. Mais la nouveauté s'accompagne bien souvent de défis. En effet, il a fallu aménager un espace déjà occupé, notamment par les paroissiens et les aînés de l'association Mont solidaire. Comment rendre un local attractif aux jeunes sans chambouler les habitudes déjà présentes? Finalement, l'ouverture d'esprit de la part de toutes les parties concernées a permis à l'Espace YOLO de trouver sa place avec, par exemple, un baby-foot que tout un chacun peut utiliser ainsi qu'un canapé. Une autre opportunité a été de saisir toutes les occasions pour initier de nouvelles collaborations.

Nuit en salle de gym

L'initiative de dormir en salle de gym est venue des jeunes qui participent au Club des Ados et qui fréquentent l'Espace

YOLO. Les jeunes ont été admis dès 13 ans révolus et avec une inscription confirmant l'accord parental. Une participation de 10 CHF a été demandée pour le repas du soir et le petit-déjeuner.

Cette première nuit en salle de gym a eu lieu du vendredi 3 mars 2022 de 18h30 au samedi matin 10h00, dans une salle de gym du collège du Mottier. La soirée a débuté autour d'un repas à l'Espace YOLO concocté par les jeunes, suivi des rangements puis de divers jeux en salle de gym. Plus tard dans la soirée, les jeunes ont sorti les matelas ainsi que leurs sacs de couchage pour dormir. Au réveil, les animateurs ont préparé un petit-déjeuner à l'Espace YOLO.

Fête de mai

L'équipe YOLO a participé pour la première fois à la traditionnelle fête de mai. Pour cette journée festive les animateurs ont décidé de proposer des activités gratuites et sans inscription pour les enfants. Une table de ping-pong mise à disposition a permis aux petits et grands de s'affronter ou de jouer ensemble lors de parties en simple ou en double. Régulièrement, des animations telles qu'un bonbon Pong, une tournante ont été proposées. De plus, un atelier dessins et bricolages a donné la possibilité aux enfants d'exprimer leur créativité et des jeux de société étaient à disposition. Certains ont pu découvrir de nouveaux jeux alors que d'autres ont eu plaisir à jouer à des jeux connus. Un coin détente avec des transats a été mis à disposition du public. L'objectif était de rencontrer un public plus large que les enfants et jeunes scolarisés au Mont-sur-Lausanne qui fréquentent habituellement l'Espace YOLO. Afin de pouvoir élargir les collaborations et les projets d'animation, l'équipe YOLO souhaite créer des liens avec les parents, les grands-parents et les habitants du Mont-sur-Lausanne en général.

Cette journée a été forte en rencontres et discussions avec les Montains de tout âge, grâce à un emplacement de choix au pied de la grande salle du Petit-Mont. Bien entendu, le bonbon Pong a joué un rôle crucial dans ce succès.

Fête de l'été

En été 2022, les animateurs de l'Espace YOLO ont repris l'organisation de la fête de l'été qui était organisée par l'Association des Parents d'Élèves (APE). Cette fête de fin d'année scolaire est destinée à tous les écoliers du Mont-sur-Lausanne ainsi qu'à leurs familles et se veut décontractée et ludique. Plusieurs changements ont été opérés. En raison des travaux au collège du Mottier B, la fête s'est déroulée à la Route de Coppoz et non dans la cour du collège comme prévu initialement. Le programme a également été modifié afin de correspondre aux enfants de toutes les tranches d'âge et pas uniquement aux plus jeunes. Un vaste choix d'activités gratuites et sans inscription ont été proposées le mercredi 22 juin : plusieurs châteaux gonflables, un trampoline géant, un mur de

grimpe, une silent disco, un stand de tatouages éphémères, un atelier bricolages et dessins, des jeux de société. De plus, plusieurs stands de nourriture et boissons sont venus ravir les papilles des visiteurs. Les collaborations existantes ont été maintenues. Tout d'abord, avec l'APE avec qui la collaboration a été étroite afin d'assurer une bonne passation de l'organisation. L'APE a également tenu la roulotte des boissons. Le chœur mixte de l'Échos des Bois et la confrérie de l'Ordre de la Poêle, partenaires de longue date de cet événement, ont quant à eux tenu chacun un stand de nourriture. Les animateurs YOLO ont également souhaité donner la possibilité aux jeunes de s'impliquer lors de cette journée qui leur est dédiée. Ils ont participé de plusieurs manières. Un premier groupe de quatre jeunes a géré le stand des consignes et de la vaisselle réutilisable. Un deuxième groupe de six jeunes a organisé un stand de pâtisseries dans le but de récolter des fonds pour un weekend YOLO. Un troisième groupe de cinq jeunes a organisé et tenu un marché solidaire en faveur de la fondation Zoé4life. Une dizaine d'autres jeunes ont donné des coups de main notamment pour la gestion des files d'attente des châteaux gonflables, pour la mise en place ou le rangement. Cet événement a été agrémenté par une représentation de l'atelier théâtre des activités parascolaires et par une exposition de l'atelier manga dans la salle du haut de l'Espace YOLO.

Un gros orage de grêle est venu perturber le bon déroulement des festivités. Pour des raisons de sécurité, il a été décidé d'interrompre la fête vers 18h au lieu de 21h. Malgré la météo capricieuse, la fête de l'été a rencontré un vif succès. Les retours des enfants et parents présents étaient positifs.



Fête de la musique – Mont'Ain festival

Les 24 et 25 juin l'Espace YOLO et les jeunes fréquentant le centre d'animation ont participé à la fête de la musique Mont'Ain festival. Une table de ping-pong a permis à de nombreux visiteurs de faire une partie entre deux concerts. De plus, une douzaine de jeunes âgés entre 12 et 15 ans accompagnés de deux animateurs se sont relayés pour tenir un stand de pâtisserie et pop-corn durant tout le festival. Les jeunes fréquentant YOLO se sont fortement impliqués dans la gestion et la tenue du stand avec pour but de récolter des fonds pour un weekend YOLO. En effet, quatre jeunes filles entre 12 et 13 ans travaillent à l'organisation d'un camp de trois jours, avec un programme conçu par elles de A à Z. Malgré la pluie en fin de soirée samedi soir les jeunes tout comme les animateurs gardent de bons souvenirs de cet événement.



Table de ping-pong lors du Mont'ain festival.

Nouvelles collaborations

Avec le partage des locaux, l'équipe YOLO rencontre régulièrement les personnes de la Paroisse ainsi que les aînés de Mont Solidaire. De nouveaux projets ont vu le jour grâce à un partenariat avec la Médiathèque, notamment autour de l'organisation de conférences. Les animateurs gardent un pied au collège du Mottier B grâce à un travail de coopération étroite avec l'équipe du réfectoire.

POUR L'AVENIR, L'ESPACE YOLO SE VOIT EN GRAND

Grâce à de nombreuses nouvelles collaborations, les professionnels de l'Espace YOLO ont eu un aperçu de ce qui pourrait être fait si la population visée par leur travail ne se limitait pas à la jeunesse. Dans un futur proche, il serait intéressant que l'équipe d'animation de l'Espace YOLO devienne un pôle d'animation, destiné à tous les habitants du Mont-sur-Lausanne.

Les multiples partenariats qui ont pu être développés avec différents services communaux apparaissent comme une aide logistique précieuse. On peut citer notamment les employés des Espaces Verts, de la Voirie, les Agents d'Exploitation, qui sont investis dans leur travail et offre une écoute bienveillante

aux demandes des animateurs. Il faut mentionner également le Service des bâtiments avec qui l'équipe de YOLO construit un partenariat étroit depuis le déménagement. Enfin, le Service de l'urbanisme éphémère avec qui la collaboration a commencé sur la fin d'année, mais qui s'annonce riche en nouveaux projets et en collaborations.



Les animateurs de l'Espace YOLO.

RELATION AVEC L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Les membres du conseil d'établissement ont été renouvelés lors d'une élection en octobre 2021. En 2022, il a siégé trois fois. La thématique des horaires scolaires, notamment pour les plus grands des élèves, est le sujet prioritaire. Un groupe a été créé pour travailler sur cette question. Sur la base des connaissances récentes sur les jeunes adolescents, l'objectif est de retarder l'heure de la première heure de classe pour les 7P-11S afin d'adapter les enseignements au rythme biologique des adolescents qui s'endorment plus tard le soir et dont l'heure de réveil biologique est plus tardive. Le travail est donc centré sur la création de nouveaux horaires scolaires. Ce groupe de travail s'est réuni trois fois en 2022.

PLANIFICATION SCOLAIRE

Face à l'augmentation de la population, la Commune se trouve confrontée à un manque de classes dans les collèges existants. Un groupe de planification scolaire a été mis sur pied réunissant le SURB, le SEBA, le SEJL et la direction des écoles. L'objectif est d'accompagner ce développement démographique en prévoyant les besoins scolaires. Cela a permis d'avancer sur différents projets, notamment la rénovation du Mottier B, l'élévation du collège des Martines et la construction d'un nouveau collège à Champ d'Aullie. Par ailleurs, le SEBA, le SEJL et la direction des écoles se sont retrouvés régulièrement autour du projet de rénovation du Mottier B, notamment au sein de la Commission de construction avec le maître d'œuvre et l'architecte.

Un groupe de travail, réunissant du personnel communal et des enseignants, a été constitué en 2022 pour réfléchir

aux aménagements du préau du collège du Mottier en lien avec les travaux de rénovation du Mottier B. Par ailleurs, des enseignants participent à l'organisation de la journée de la durabilité. L'organisation du Mon'Apprentissage (voir ci-dessus) atteste également du travail réalisé par la Commune en partenariat avec les écoles et dans ce cas la SICNL.

PARASCOLAIRE ET ÉCOLE

Tout au long de l'année, le SEJL et la direction des écoles se rencontrent régulièrement pour échanger sur l'organisation du parascolaire et du scolaire. Ces échanges permettent de mieux identifier et comprendre les besoins, par exemple à propos de la pause de midi ou autour du centre de loisirs YOLO actuellement installé au rez-inférieur de la salle de paroisse.

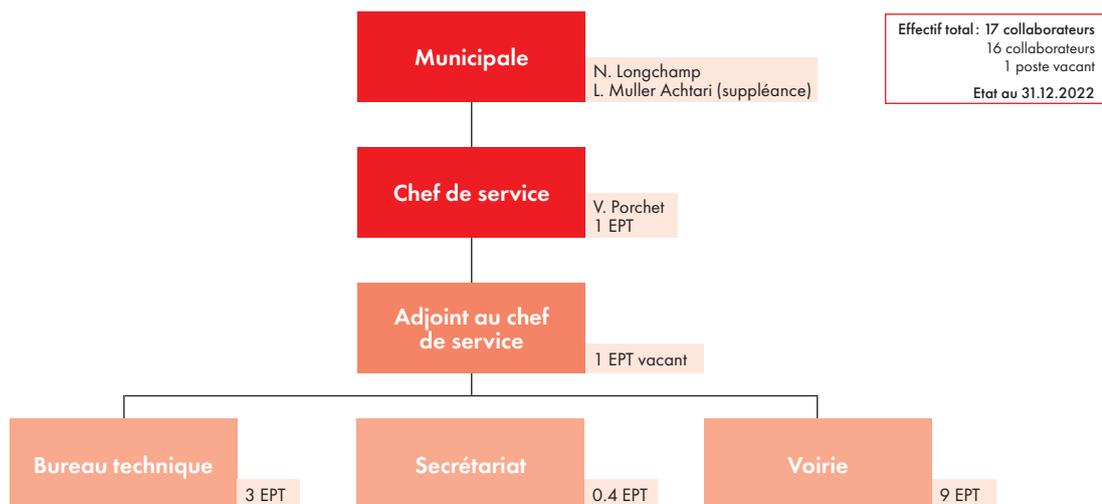
INFRASTRUCTURES, MOBILITÉ & SÉCURITÉ

MUNICIPALE • NADÈGE LONGCHAMP

LES SERVICES ET LEURS MISSIONS

SERVICE DES TRAVAUX ET DES INFRASTRUCTURES (STIN)

Le STIN a des tâches de planification, de construction, de surveillance et de maintenance d'une part importante et de nature variée du patrimoine communal. Ses attributions s'étendent aux voies de circulation, aux collecteurs ainsi qu'aux ruisseaux qui leur sont associés, à l'éclairage public, au parc de véhicules et machines nécessaires aux travaux d'entretien. Les échanges, la coordination des travaux et les contacts avec les Services industriels de la Ville de Lausanne et les autres services propriétaires de réseaux font également partie des fonctions attribuées au service.



AUDIT DU SERVICE DES TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES

Suite au départ de l'adjoint du chef de service et à certains manquements observés dans la gouvernance, la Municipalité a décidé de mener un audit organisationnel du service, audit qu'elle a confié à un mandataire externe.

L'audit a identifié un certain nombre de forces, comme une vision transversale intégrée, un périmètre de responsabilités clair, des collaborateurs expérimentés et autonomes et du matériel, des équipements et des véhicules adaptés en nombre et en termes fonctionnels aux besoins. Il a par contre révélé les faiblesses suivantes :

- Un manque de rigueur au niveau de l'application de directives/attentes de la Municipalité ;
- Des problèmes de management (manque de formalisation et de méthode dans l'organisation et les processus, résistance au changement, gestion de projet et des activités limités, etc.) ;

L'audit a également mis le doigt sur le fait que la forte croissance de la Commune et des projets n'a pas encore entraîné un ajustement complet de la gouvernance et des outils de suivi et que l'administration communale fonctionne encore avec une forte culture de l'oralité. Par conséquent, les processus

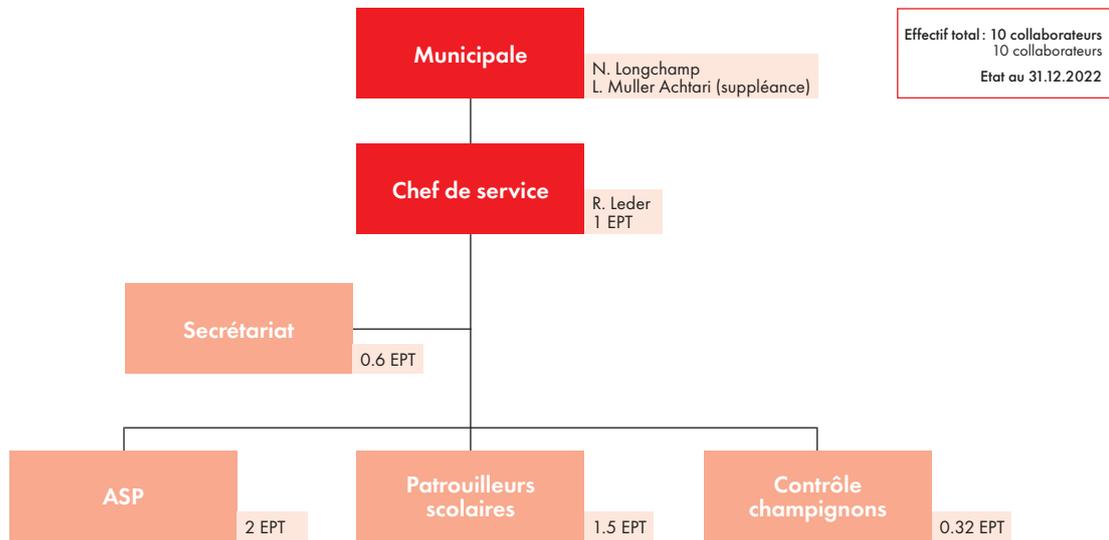
clés doivent encore être formalisés, et ce pour l'ensemble de l'administration communale.

Suite à ces constats et aux recommandations de l'audit, la Municipalité a pris la décision de renommer et de renforcer le Service des travaux et infrastructure, qui devient le Service des infrastructures et de la mobilité et qui sera renforcé par l'engagement d'un nouveau chef de service. Dans ce nouvel organigramme, le chef de service actuel occupera la fonction de responsable des travaux et infrastructures.

Au-delà de cette réorganisation du service, la Municipalité s'attèle à combler les manques identifiés dans le cadre de l'audit, principalement au niveau de la formalisation des processus et des outils de suivi.

POLICE ADMINISTRATIVE (POLA)

La POLA assure principalement les tâches liées à la police du commerce, à la circulation et à la signalisation routière, à la sécurité (chantier, sécurité au travail, manifestations, etc.), à la gestion du cimetière, à la surveillance devant les établissements scolaires (patrouilleurs scolaires) ainsi qu'à la numérotation des bâtiments et des logements.



TRAVAUX INFRASTRUCTURES

SERVICE TECHNIQUE

La vacance de deux postes au sein du service, ainsi que deux absences de longue durée en deuxième partie d'année ont induit le report de certaines études ainsi que la réalisation de certains travaux, notamment pour les projets routiers. Ces absences ont été en partie compensées par l'attribution de mandats à des bureaux externes.

ÉQUIPE DE VOIRIE

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe procède à la ventilation des prestations effectuées. Celle-ci est résumée dans le tableau en page suivante.

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre.

En 2022, l'équipe Voirie a régulièrement collaboré avec les Espaces verts pour l'arrachage des plantes envahissantes, notamment en bordure de chaussée. Une partie de ces heures ont été imputées dans le poste « Entretien parcs et promenades », ce qui explique l'augmentation des heures répertoriées dans ce poste.

Indépendamment de ces quelques particularités, le tableau de répartition des travaux de l'équipe de voirie montre une certaine stabilité dans la répartition des diverses tâches qui lui sont confiées et il est bien représentatif de celles-ci.

On rappelle le grand nombre de prestations accessoires auxquelles cette même équipe contribue. Cette multiplicité ainsi que la reprise en congés des heures supplémentaires effectuées essentiellement lors du déneigement, rendent parfois délicate la planification de certaines interventions de surveillance ou de maintenance.

	2018	2019	2020	2021	2022
Entretien ruisseaux et collecteurs	11.8%	9.8%	8.6%	6.9%	7.3%
Entretien bâtiments	4.8%	4.6%	7.4%	0.0%	0.1%
Elimination déchets	6.3%	6.6%	9.4%	7.5%	8.5%
Nettoyage domaine public	19.3%	17.9%	22.1%	20.9%	24.7%
Entretien cimetière, inhumations	1.2%	0.6%	1.0%	0.9%	1.6%
Entretien parcs et promenades	3.5%	3.3%	0.5%	0.8%	2.0%
Signalisation routière	1.3%	0.4%	1.3%	0.6%	0.9%
Entretien véhicules	7.1%	8.3%	8.6%	6.5%	7.7%
Déneigement, yc trav. préparatoires	17.6%	20.5%	15.7%	25.5%	16.0%
Prestations pour manifestations	2.6%	3.5%	0.1%	3.1%	2.5%
Entretien domaines	1.2%	0.9%	1.5%	1.6%	2.2%
Entretien routes, poubelles publiques	23.5%	23.6%	23.8%	21.5%	22.7%
Administratif, formations				4.2%	3.8%
TOTAL	100.0%	100.0%	100%	100%	100%
Heures effectives de travail	16'936.25	15'443.00	15'672.50	14'505.25	15'708.25
Heures théoriques emploi (*)	19'464.25	18'797.75	20'237.75	18'744.25	19'605.00
Solde heures suppl. au 31 décembre	924.25	265.25	395.25	392.00	340.50

* Heures théoriques emploi = Heures travaillées + Militaire + Maladie + Vacances + Congés officiels

VÉHICULES ET MACHINES

Le parc des principaux véhicules et engins est décrit aux pages suivantes. Ce tableau inclut l'ensemble des véhicules communaux, bien que le Service des travaux et infrastructures ne gère que les véhicules attribués à la Voirie et aux Espaces verts. A partir de 2023, les véhicules et engins attribués à l'équipe Espaces verts seront gérés par le Service de l'environnement.

Sur le compte No 430.3115 «Remplacement véhicules et machines», nous avons procédé en novembre au remplacement du transporter Meili 7000, en service depuis 2014, par l'achat d'un nouveau véhicule identique et de la même marque.

Les véhicules gérés par le STIN sont répertoriés sur la page suivante.

RÉSEAU ROUTIER

Le Service des travaux et infrastructures est en charge de la planification et de la réalisation des projets routiers communaux. Il assure, le cas échéant en collaboration avec des bureaux spécialisés privés, le suivi des procédures devant aboutir à la construction de nouveaux aménagements routiers.

Le service est également responsable du maintien de la valeur du patrimoine communal, ainsi que de son entretien et son nettoyage.

ÉTUDES

Règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières

Entre 2019 et 2022, le Syndicat AF a équipé les terrains agricoles en chemins, en collecteurs d'assainissement et de drainages. Une fois le Syndicat AF abouti, ces ouvrages AF, pour la plupart situés sur le domaine public communal seront reçus et transmis à la Municipalité.

Afin de sensibiliser et de responsabiliser les usagers des dessertes et des ouvrages agricoles, la Municipalité a édicté un règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières en région rurale.

Ce règlement a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 27 juin 2022 (préavis 11 2022).

Aménagement d'une zone 30 km/h dans le secteur des Martines

Initiée en 2019, l'étude de la mise en zone 30 de la poche située de part et d'autre de la route des Martines, entre la route de Lausanne et la route de la Clochette a suivi les procédures de validation auprès des services cantonaux concernés.

Entre 2019 et 2022, de nombreux échanges ont eu lieu avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) afin d'aboutir à une enquête publique qui s'est déroulée en avril 2022.

Le préavis 16-2022, soumis au Conseil communal lors de sa séance du 10 octobre 2022, autorisait la Municipalité à exécuter les travaux de construction des aménagements nécessaires à la création de cette zone modérée.

Chemin de Maillefer, réaménagement de chaussée

Le projet de réaménagement de la chaussée du chemin de Maillefer pour permettre le prolongement de la ligne tl 3 jusqu'au cœur du quartier du Bugnon est étudié depuis plusieurs années.

En 2021, plusieurs séances de coordination ont été organisées par le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) afin de coordonner la réalisation de ce projet avec la Ville de Lausanne, les Transports lausannois (tl) et le Département général de la mobilité et des routes (DGMR). Il en a résulté qu'une modification générale du projet était à envisager.

Courant 2022, de nombreux échanges ont eu lieu entre les services lausannois et montains afin de coordonner leur projet respectif.

Parallèlement à ce projet, une étude a été initiée fin 2022 pour un prolongement provisoire de cette ligne tl 3, où les bus faisant actuellement leur terminus à Bellevaux pourraient être prolongés jusqu'à Maillefer en reprenant le parcours de la ligne tl 23, permettant ainsi un meilleur confort d'utilisation pour les usagers des transports publics.

Route de la Clochette, aménagement d'un terminus tl et réaménagement de la chaussée

Un mandat a été donné à un bureau d'ingénieurs privé pour étudier la création d'une boucle de rebroussement pour la ligne tl 22 au croisement de la route de Penau et de la route de la Clochette, dans l'aire du plan d'affectation de la Valleyre.

Après les premiers échanges avec les responsables des tl pour valider les choix géométriques de cet aménagement, il s'est avéré que la largeur de la route de la Clochette n'était pas suffisante pour permettre la circulation des bus. Plusieurs variantes, intégrant ou non des aménagements destinés à accueillir les deux-roues ont été étudiées.

Le prolongement de la ligne tl 22 concernant également une partie du territoire lausannois de la route de la Clochette, le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) a alors la main sur cette étude en novembre 2020 afin de coordonner la réalisation de ce projet avec la Ville de Lausanne, les

INVENTAIRE DES VEHICULES - ETAT AU 31 DECEMBRE 2022

VEHICULE		DESCRIPTIF				ACCESSOIRES														UTILISATION				SERVICE	REMARQUES		
Véhicule	Type	Moteur	Mise en service [année]	Prix d'achat [CHF]	Prix global accessoires [CHF]	lame	saieuse	fraise	multibennes	grue	asp. feuilles	enfonce-pieux	pelle rétro	souffleuse	laveuse	remorque	citerne	tondeuse	collec. gazon	scarificateur	chargeur frontal	Fin 2021 [h] / [km]	Fin 2022 [h] / [km]	En 2022 [h] / [km]	Rempl. prévu [année]	SERVICE	REMARQUES
AEBI MT 750	transporter TT	diesel	2016	145'000	74'500																	1'857	237	2'094	2024	Voirie	
MEILI VM 7000	petit camion	diesel	2014	156'000	57'000																	3'887	4'205	318	2021	Voirie	vendu en nov 2022
MEILI VM 7000-2	petit camion	diesel	2022	190'000	25'000																	0	66	66	2031	Voirie	acquis en nov 2022
REFORM T10	transporter TT	diesel	2018	203'000	58'000																	1'364	281	1'645	2027	Voirie	
JOHN DEERE 3046	tracteur 4x4	diesel	2020	65'000	32'000																	342	207	549	2028	Voirie	
VW Caddy	auto utilitaire	diesel	2017	36'000	-																	73'136	13'605	86'741	2027	Voirie	
FIAT Strada 2	pick-up	diesel	2014	17'600	-																	91'433	8'292	99'725	2024	Voirie	
GOUPIL G5	utilitaire	électrique	2020	56'000	-																	22'350	14'114	36'464	2030	Voirie	
MEILI VM 600	porte-outils	diesel	2013	108'500	87'500																	3'051	328	3'379	2023	Voirie	
BUCHER CityCat 2	balayeuse	diesel	2012	161'500	-																	5'430	478	5'908	2020	Voirie	
MERLO	chargeuse	diesel	2017	92'000	17'000																	1'627	239	1'866	2025	Voirie	
KUBOTA	mini pelle	diesel	2008	15'000																		2'038	103	2'141	-	Voirie	
Saleuse 5	camion Baudin	-	2020	63'500																					2035	Voirie	
Saleuse 4	camion Risse	-	2013	60'500																					2025	Voirie	
Lame 5	camion Baudin	-	2013	28'000																					2025	Voirie	
Lame 6	camion Risse	-	2013	28'000																					2025	Voirie	
VW Transporter	camionnette	diesel	2020	58'200																		6'296	8'192	14'488	2030	Espaces verts	
FIAT Doblo	pick-up	diesel	2020	27'300																		9'642	8'031	17'673	2030	Espaces verts	
NISSAN NV 200	fourgonnette	diesel	2010	24'000	4'000																	69'629	4'683	74'312	2020	Espaces verts	
JOHN DEERE 3045	tracteur 4x4	diesel	2015	44'500	40'000																	2'023	128	2'151	2022	Espaces verts	
ISEKI SXG 326	tracteur-tondeuse	diesel	2021	23'800	12'500																	0	42	42	2027	Espaces verts	
ISEKI SF 240	tondeuse	diesel	2012	33'500	6'500																	1'183	53	1'236	2022	Espaces verts	
ISEKI TM 3215	tracteur 4x4	diesel	2015	36'000	17'000																	792	175	967	2025	Espaces verts	
TOYOTA RAV4	SUV 4x4	hybrid	2017	41'200	-																	60'440	12'003	72'443	2027	Police adm.	
ZOÉ 1 Renault	automobile	électrique	2018	25'000	-																	9'301	2'650	11'951	2023	Travaux	
ZOÉ 2 Renault	automobile	électrique	2018	25'000	-																	9'453	3'759	13'212	2023	Bâtiments	
MERCEDES MB Vito	fourgon	électrique																				7'464	4'593	12'057		Bâtiments	

REMARQUE: Les prix d'achat indiqués ne le sont qu'à titre indicatif. Dès lors, le présent tableau ne constitue pas un élément destiné à estimer la valeur du parc des véhicules et des MACHINES

Transports lausannois (tl) et le Département général de la mobilité et des routes (DGMR).

Envoyé une première fois à l'examen préalable des services cantonaux en juillet 2021, le retour de ces services demandait quelques modifications du projet. En parallèle à ce retour, la Municipalité a souhaité apporter quelques compléments au projet afin d'y intégrer des éléments modérateurs de trafic. En 2022, deux nouvelles procédures de mise à l'examen préalable ont été demandée par le Canton, pour aboutir à un projet approuvé fin 2022.

Chemin du Châtaignier, création d'un trottoir

Le préavis 04-2018 concernant la création d'un cheminement sur le chemin du Châtaignier entre la route du Jorat au complexe sportif du Châtaignier avait été finalement retiré par la Municipalité afin de compléter le projet avec un volet «aménagement cyclable», tel que souhaité par la commission ad hoc chargée d'examiner ce projet.

Mis de côté durant plusieurs années, ce projet a été repris en 2022 par les services techniques communaux.

Nombreuses petites études d'aménagements routiers

Plusieurs études de faisabilité ont été initiées en interne en 2022 afin de planifier de futurs projets.

TRAVAUX

Réfection de chaussée

Des travaux lourds de réfection de chaussée ont été entrepris durant l'été 2021 au chemin des Planches, où l'enrobé a été refait à neuf sur l'ensemble de la chaussée.

Au chemin de Budron H, après un rabotage de la chaussée, un nouveau tapis bitumineux a été posé sur le tronçon très dégradé descendant vers la station de pompage.



À la route de Lausanne, au droit de l'arrêt de bus Rionzi, un nouveau tapis a été posé et l'arrêt descendant a reçu un enrobé renforcé.



À la route de Penau, le chemin de traverse reliant le chemin des Montenailles a été refait à neuf.



De nombreuses réfections ponctuelles ont également été faites sur les chaussées communales, notamment au chemin du Tessin, à la route du Grand-Mont, à la route de Cugy ou encore sur l'accès menant au tennis.

Route des Martines, tronçon entre le chemin du Verger et le Petit-Mont – Carrefour route des Martines / chemin du Verger, sécurisation du carrefour

Débuté en avril 2021, le chantier de réaménagement du tronçon amont de la route des Martines, entre le chemin du Verger et le Petit-Mont (préavis 14/2020) ainsi que celui de la sécurisation du carrefour route des Martines / chemin du Verger (préavis 13/2020) s'est terminé début 2022 avec la pose des revêtements bitumineux finaux et le grenailage des trottoirs. La plantation des arbres s'est quant à elle faite en fin d'année.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Service des travaux et infrastructures est en charge de la planification et du développement du réseau communal d'éclairage public. En collaboration avec le Service de l'Éclairage Public de la Ville de Lausanne (SEL), il assure l'entretien de plus de 1'250 points lumineux sis sur le territoire communal, tant sur le domaine public que sur les parcelles privées (cheminements publics) dans les plans de quartier (1'050 luminaires sur mât ou sur console et 200 bornes lumineuses). Il s'efforce d'améliorer l'efficacité énergétique de ces luminaires en privilégiant l'installation de luminaires LED.

ÉTUDES / TRAVAUX

Comme chaque année, les Services Electriques de Lausanne (SEL), mandatés pour l'entretien de notre réseau, sont intervenus à de nombreuses reprises afin de procéder à des réparations ponctuelles et à des changements d'ampoules.

Budron, construction d'un réseau d'éclairage public

Ouvert en octobre 2021, le chantier d'installation d'un réseau d'éclairage public dans la zone industrielle de Budron (préavis 17/2020) s'est terminé en 2022 avec la pose des luminaires prévus.

Plan lumière

En collaboration avec la Ville de Lausanne et d'autres communes limitrophes, un plan lumière est en cours d'élaboration avec un objectif de livraison à l'été 2023.

CONTRÔLE DE STABILITÉ DES MÂTS D'ÉCLAIRAGE

Comme chaque année, un contrôle de stabilité d'une partie de nos candélabres est fait, comme nous le demande les normes en vigueur. En 2022, ce sont près de 180 mâts qui ont été testés à la route de Cugy, à la route du Jorat, au chemin du Champ-du-Bois et au chemin du Tessin. Ces investigations n'ont pas mis en évidence de non-conformité d'un mât.

EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En 2022, la Commune a participé au projet Perséides en août et au projet « La nuit est belle » en septembre.

Afin d'offrir à sa population l'occasion d'admirer les étoiles, et afin de sensibiliser sa population aux impacts de la pollution lumineuse causée par l'éclairage artificiel, la Municipalité a décidé d'éteindre son éclairage public dans de nombreux secteurs, notamment dans les quartiers du Petit Mont, du Grand-Mont, de Rionzi (sud), de Champs-Meunier (sud) et du Bugnon/Maillefer.



GESTION DE L'EAU, ÉVACUATION ET ÉPURATION

Le Service des travaux et infrastructures est en charge de la planification et de la réalisation des projets concernant le réseau des collecteurs communaux. Il assure, le cas échéant en collaboration avec des bureaux spécialisés privés, le suivi des procédures devant aboutir à la construction de nouveaux collecteurs ou ouvrages associés (bassin de rétention, etc.). Le service est également responsable du maintien de la valeur du patrimoine communal, ainsi que de son entretien et son nettoyage.

Au service de la population montaine, il conseille et accompagne les propriétaires privés dans la réalisation de nouvelles constructions et dans les travaux de mise en conformité des réseaux privés.

PLAN GÉNÉRAL D'ÉVACUATION DES EAUX (PGEE)

Adopté par la Municipalité le 3 décembre 2012 et approuvé par le Département de la Sécurité et de l'Environnement le 14 décembre 2012, le PGEE sert de base à la planification communale en matière d'assainissement et au financement correspondant.

Il faut relever que lors de son établissement, l'analyse de notre réseau avait mis en évidence certains points faibles, notamment au niveau de la capacité d'écoulement, dont le programme de réhabilitation est fortement tributaire de projets privés (plans d'affectation communaux par exemple) et dont la Commune ne maîtrise pas totalement le calendrier.

PLAN RÉGIONAL D'ÉVACUATION DES EAUX (PREE)

Constatant que l'organisation et le financement de l'assainissement urbain au niveau intercommunal sont excessivement complexes dans le bassin versant de la STEP de Vidy et que les tâches y relatives sont parfois imparfaitement assumées et pourraient être mieux coordonnées et optimisées, les municipaux des 16 communes de la CISTEP ont développé en commun une nouvelle solution simple visant à mieux protéger les cours d'eaux et la baie de Vidy, tout en maîtrisant les coûts. Ces responsables politiques se sont réunis plusieurs fois avec le soutien de la DGE. Le résultat sera présenté durant le premier semestre 2023.

STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES (STEP)

Les eaux usées provenant de la Commune du Mont, à l'instar de celles de 16 communes de la région, sont acheminées vers la STEP de Vidy. Gérée depuis fin 2015 par la société EPURA SA, dont l'actionariat est entièrement en mains de la Commune de Lausanne, cette STEP fait l'objet d'une rénovation complète. Les communes partenaires sont régulièrement informées de l'avancement du dossier. La Municipale en charge du dicastère et son Chef de service participent régulièrement aux séances de la CISTEP (commission intercommunale de la STEP de Vidy).

ÉTUDES

Nombreuses petites études sur les collecteurs

Dans le cadre du PGEE, de demandes de permis de construire ou de recherche de pollutions dans les ruisseaux communaux, le Service des travaux et infrastructures est régulièrement amené à entreprendre en urgence des investigations et études pour résoudre des problèmes ponctuels. Des mandats sont occasionnellement confiés à un bureau spécialisé, en particulier pour le contrôle du dimensionnement des collecteurs et des éventuels ouvrages de rétention.

Contrôle systématique des raccordements des biens-fonds privés

En continuité de ce qui a été entrepris depuis plusieurs années, un accent particulier est mis sur le contrôle systématique des raccordements des biens-fonds privés.

Deux collaborateurs techniques du service sont particulièrement affectés à ces tâches, ce qui permet une bonne maîtrise tant des projets de mise en conformité des collecteurs communaux que pour les contrôle des biens-fonds privés.

Chemin du Rionzi, correction du puits de chute et travaux de collecteurs

Construit en 2009 simultanément au quartier du Rionzi, ce puits de chute a été à l'époque sous-dimensionné avec un défaut de conception. Dès lors, des problèmes récurrents de débordement ont été constatés régulièrement lors de gros orages. Un mandat a d'abord été confié à un bureau d'ingénieurs spécialisé pour analyser la situation du réseau à cet endroit, et un premier rapport a été établi qui démontrait un manque de capacité sur une chambre brise-énergie située à la jonction de plusieurs collecteurs de grand diamètre. Un mandat complémentaire a alors été donné à ce même bureau pour étendre l'analyse à l'ensemble du réseau de ce secteur.

Une fois le problème de capacité clairement identifié, un projet de mise en conformité de cet ouvrage a été étudié et a abouti à la solution de remplacement de cette chambre brise-énergie par la création d'un puits de chute à déflecteurs horizontaux.

Un préavis de demande de construction sera présenté au Conseil communal début 2023.

Chemin de Longeraie, mise en séparatif du collecteur unitaire

Le projet consiste à mettre en conformité une partie du réseau des collecteurs communaux, vétustes et sous-dimensionnés au chemin de Longeraie, entre le hameau de Longeraie et le ruisseau de la Millière sur environ 500 m. Le Service de l'eau de la Ville Lausanne prévoit également le remplacement de sa conduite pour ce tronçon.

Le système d'écoulement existant étant modifié, une procédure d'enquête publique a été menée du 23 septembre au 22 octobre afin de respecter la loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP). Parallèlement, une enquête de défrichement provisoire a été nécessaire pour réaliser les travaux de branchement dans le collecteur existant situé dans le lit du ruisseau de la Millière.

Pour ce projet, le Service des travaux et infrastructures a collaboré avec la DGE-Forêt et la DGE-Eau pour coordonner ce projet, dont le mandataire est le bureau Ribl SA. Les travaux de génie civil ont fait l'objet d'un appel d'offres, en procédure ouverte, selon la loi sur les marchés publics.

Présenté lors de la séance du 12 décembre 2022, le préavis 17-2022 a été accepté par le Conseil communal.

Chemin Creux, mise en séparatif du collecteur unitaire

Le PGEE prévoit une série de mesures à réaliser afin de permettre la mise en conformité du réseau communal d'évacuation des eaux sur l'entier de son territoire.

Dans ce cadre, il est prévu de le remplacer le collecteur existant du chemin Creux, actuellement en régime unitaire, vétuste et dégradé, par des collecteurs séparatifs (EU/EC) sur environ 100 m.

Le Service des travaux et infrastructures a étudié ce projet en interne et assurera la direction des travaux. Les travaux de génie civil feront l'objet d'un appel d'offres, en procédure sur invitation, selon la loi sur les marchés publics.

Présenté lors de la séance du 12 décembre 2022, le préavis 17-2022 a été accepté par le Conseil communal.

Chemin du Vallon, mise en conformité des collecteurs communaux

Le Service de l'eau de la Ville de Lausanne s'est approché du STIN pour l'informer qu'il prévoyait le remplacement de ses conduites d'eau potable sur le chemin du Vallon. Le réseau communal d'évacuation des eaux n'étant pas conforme à cet endroit, la Municipalité a souhaité également remplacer les collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires sur environ 150 m, ces collecteurs existants, actuellement en régime séparatif, étant vétustes et le séparatif non conforme.

Le STIN a étudié ce projet en interne en collaboration avec les services industriels lausannois et assurera la direction des travaux. Les travaux de génie civil feront l'objet d'un appel d'offres, en procédure sur invitation, selon la loi sur les marchés publics.

Présenté lors de la séance du 12 décembre 2022, le préavis 17-2022 a été accepté par le Conseil communal.

Ruisseau du Flon - Collecteur EU intercommunal

Le collecteur d'évacuation des eaux usées intercommunal Lausanne/Epalinges/Le Mont-sur-Lausanne construit dans le lit de la rivière du Flon au début des années 1970 a été inspecté par caméra. Cette inspection a permis de constater que son état était fortement dégradé, mettant en évidence un problème d'étanchéité généralisé, nécessitant une intervention impérative pour sa mise en conformité.

L'entretien de ce collecteur intercommunal étant régi par des conventions datant de 1968 et 1975, stipulant que c'est le Service de l'eau de la Ville qui assure la direction des travaux, et définissant une clef de répartition entre les communes concernées, le Service des travaux et infrastructures a collaboré avec le Service de l'eau de la Ville de Lausanne et la Commune d'Epalinges pour coordonner ce projet.

Les travaux de génie civil feront l'objet d'un appel d'offres, en procédure ouverte, selon la loi sur les marchés publics.

Présenté lors de la séance du 12 décembre 2022, le préavis 17-2022 a été accepté par le Conseil communal.

TRAVAUX

Croix-Tessin, mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux

Au chemin du Tessin, sur sa partie amont, et sur la partie aval du chemin de la Croix, les travaux de mise en conformité des collecteurs existants soit sous dimensionnés, soit encore unitaires (préavis 02 2021) ont débuté en août 2022 avec la traversée de la route de la Blécherette. Le chantier s'est ensuite poursuivi sur le chemin de la Croix. Fin 2022, les travaux sur le chemin de la Croix étaient encore en cours.

Chemin Neuf, mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux

Les travaux de mise en conformité des collecteurs du chemin Neuf (préavis 02 2021), réalisés en collaboration avec les services industriels de Lausanne ont débuté en mars 2022 et se sont terminés en juillet 2022.



Chemin du Milieu, mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux

Les travaux de mise en conformité des collecteurs au chemin du Milieu (préavis 02 2021), réalisés en collaboration avec

les services industriels de Lausanne ont débuté en fin août 2022 et se sont déroulés jusqu'en décembre 2022.

Des travaux de finition ainsi que les travaux de réfection de chaussée sont prévus pour le printemps 2023.

COLLABORATIONS TRANSVERSALES

Durant l'année 2022, le STIN a été sollicité régulièrement pour participer à de nombreuses séances de planification à l'échelle tant communale que régionale, en collaboration avec les autres services de l'administration (Urbanisme, Environnement, Police, Bâtiments, Jeunesse et loisirs). Les collaborateurs techniques du service (dessinateurs) sont également régulièrement sollicités en appui de ces autres services communaux pour l'établissement de plans.

Cette année, ce sont essentiellement la coordination et le suivi des travaux du Syndicat d'améliorations foncières qui ont occupé les collaborateurs du service. La thématique de la mobilité, transversale à plusieurs services, a également nécessité des forces au sein du STIN.

PLANIFICATION RÉGIONALE ET PARTICIPATION AUX PROCÉDURES LIÉES AUX PROJETS D'INFRASTRUCTURES COMMUNALES

Le développement de la Commune est lié à l'évolution de l'agglomération lausannoise. La municipale et le Chef de service sont donc appelés à suivre attentivement les dossiers traités dans le cadre du PALM et du SDNL afin de coordonner et d'intégrer ces éléments de planification dans les projets d'infrastructures communales, principalement au niveau des aménagements routiers.

Il faut également relever qu'une partie des infrastructures communales date des années 1960 à 1970 et présente localement des signes de vieillissement nécessitant souvent des réparations ou des adaptations urgentes difficilement planifiables.

À cela s'ajoutent le développement récent de nombreuses constructions nouvelles et les objectifs de réalisation des mises en conformité de collecteurs et des aménagements routiers, particulièrement au niveau de la sécurisation des itinéraires piétonniers.

D'une manière générale, le traitement des dossiers, tant au niveau des procédures d'approbation et de validation, parfois complexes, qu'au niveau de l'exécution, représente une charge importante pour les responsables du service. Les aspects liés à l'acquisition des droits ou des emprises génèrent également des démarches extrêmement chronophages qui ne peuvent que difficilement être confiées à des mandataires externes.

Les collaborateurs « techniques » en charge du Service des travaux et infrastructures sont considérablement sollicités par des missions ponctuelles et urgentes au service de la population. Parmi ces missions ponctuelles figurent notam-

ment les réponses aux interrogations des propriétaires et des constructeurs privés, en particulier lors de raccordements de collecteurs et de chemins d'accès aux équipements publics.

MOBILITÉ

La mobilité est un thème à part entière au sein de l'administration communale. Un groupe de travail transversal intégrant des collaborateurs du STIN, du SURB, de la POLA et du volet Durabilité travaille en collaboration. Le suivi et la gestion des projets, élaborés conjointement, a été reprise par le SURB suite au départ d'un collaborateur du STIN.

PROJETS SUPRACOMMUNAUX

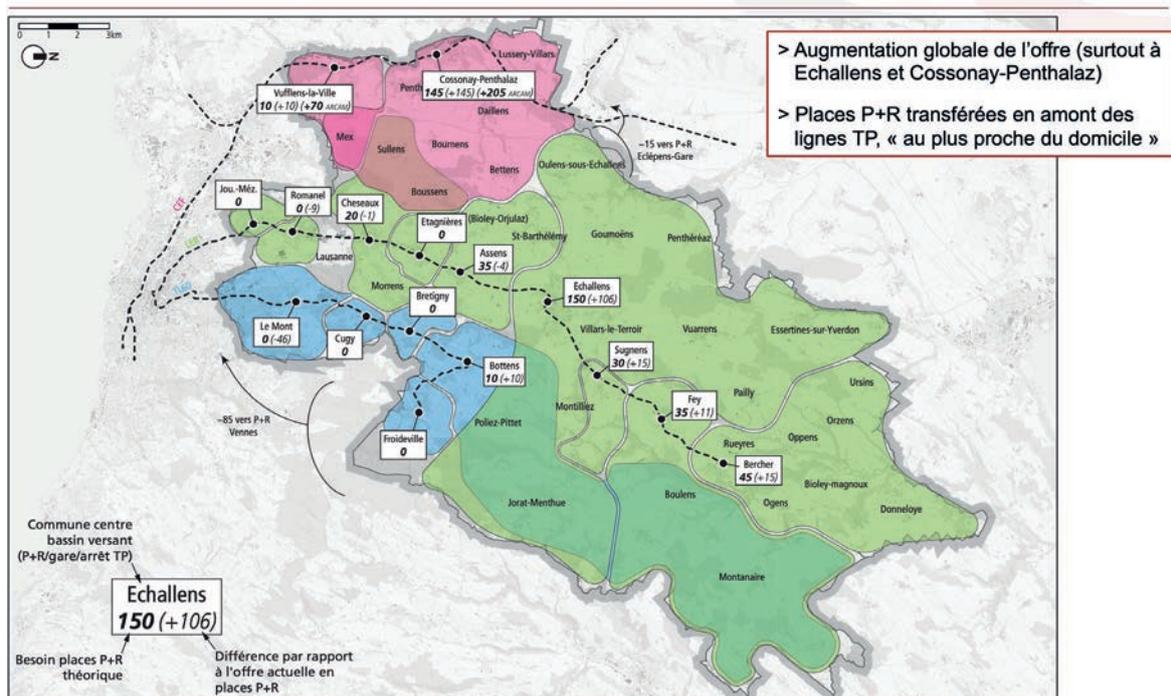
PARKING D'ÉCHANGE (P+R ET B+R DANS LE DISTRICT DU GROS-DE-VAUD ET LE PÉRIMÈTRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DU NORD LAUSANNOIS)

Dans l'optique de favoriser le report modal à l'échelle régionale et de tranquilliser les infrastructures routières et leurs abords, le Canton mène des études et stratégies par districts. Le périmètre du Schéma Directeur du Nord Lausannois a donc été étudié, avec comme but la définition des besoins en places P+R et B+R sur les axes du LEB, de la ligne 60 et des CFF à l'horizon 2030. Cette étude a démarré en octobre

2020 et connu des retards en raison de la pandémie. Les enquêtes et traitements de données ont pu dès lors être finalisés fin 2021.

Pour le Mont-sur-Lausanne, cette étude permet notamment de comprendre les logiques de transit traversant notre territoire étant donné qu'elle inclut le P+R du Grand-Mont et la ligne régionale TL 60 traversant notre territoire. Elle pourra nourrir les réflexions du SDDT et du plan de mobilité communal à venir. La conclusion du rapport, validée en novembre 2022, est que le P+R Grand-Mont n'a pas été identifié comme jouant un rôle conforme à la stratégie cantonale pour ce district, ni d'ailleurs pour le district du Gros-de-Vaud. L'étude similaire qui devrait avoir lieu dans le district du Lavaux-Oron pourrait quant à elle avoir un impact plus marquant pour le territoire montain. Le Service de l'urbanisme, qui représente la Commune dans les CPT du SDNL, cherche continuellement à être informé des études stratégiques cantonales qui pourraient avoir un impact pour la Commune.

■ Besoins théoriques en places P+R à l'horizon 2035, par arrêt TP



Plus d'informations sous le lien suivant: www.sdnl.ch/etudes.html

PLANIFICATION ET RÉALISATION DES LIGNES DE TRANSPORT PUBLIC

Les transports publics d'agglomération ont un rôle particulièrement important à remplir pour atteindre les objectifs de report modal visés tels que définis dans la fiche A21 du Plan directeur cantonal.

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/amenagement/PDCn/Contenu_detaille/A21_Infrastructures_de_transports_publics.pdf

Le territoire du Nord Lausannois est un secteur de développement privilégié de l'agglomération Lausanne-Morges, puisqu'environ un tiers de la croissance attendue de l'agglomération en termes d'habitants et d'emplois y sera localisé, soit environ 30'000 habitants/emplois. L'objectif est d'augmenter l'offre en transports publics pour diminuer la part des transports individuels motorisés notamment en termes de distances parcourues, en la coordonnant avec les développements de secteurs à bâtir denses.

En ce qui concerne la Commune du Mont-sur-Lausanne, le trafic de transit est un enjeu majeur. Le contexte fait que le territoire communal est traversé par de nombreux véhicules de transit, compte tenu de la proximité de l'autoroute A9, de la ville de Lausanne et du Gros-de-Vaud, ce d'autant plus que la commune s'est historiquement développée en hameaux périphériques éloignés et peu denses, et de ce fait non connectés au réseau de transport public.

Au vu de la réfection du Grand-Pont à Lausanne, les TL ont dû élaborer un réseau « Grand-Pont » provisoire depuis décembre 2021. Pour la Commune du Mont, ce réseau a comme conséquence que le terminus de la TL 60 s'est déplacé à la Riponne et le tracé de la TL 8 passe par Bessières au lieu de Chauderon. En décembre 2022, le réseau initial a été rétabli et amélioré, ayant comme implication que le terminus du TL 60 demeure à la Riponne, alors que la TL 8 reprend son tracé initial, s'arrêtant à la Riponne et poursuivant sur le Grand-Pont.

Les TL ont par ailleurs également élargi leur service et offrent par la mise à jour de leur réseau nocturne en créant une ligne de bus Pyjama N1 se terminant au Grand-Mont, effective depuis fin 2021.

PROJETS COMMUNAUX

PLAN COMMUNAL DES MOBILITÉS

La Commune du Mont-sur-Lausanne possède un plan directeur des circulations datant de 1989. Alors que les outils d'aménagement sont en train d'être révisés, notamment avec l'élaboration du Schéma Directeur du Développement Territorial, la Municipalité a souhaité démarrer une étude direc-

Lignes en service

Lignes	Secteur/Voirie	Mise en service
TL 8 (urbaine)	Lausanne	2009
TL 23	Maillefer	2019
TL 60 (régionale)	Lausanne-Cugy	2008
TL 54	Cugy	2019
N1	Lausanne	2021

Lignes planifiées

Lignes	Secteur/Voirie	Horizon de réalisation
TL 18 (anciennement 22)	Clochatte	2024
TL 3 provisoire	Maillefer	2024
TL 3 définitive	Maillefer	2025
TL 21	Blécherette	2026
X1	Est-ouest	2032

trice sur les mobilités en y intégrant tous les modes et moyens en vue d'opérer un report modal, en y intégrant entre autres la problématique des hameaux périphériques mal desservis, du trafic de transit, des modes actifs et motorisés, du stationnement, etc. Pour ce faire, un assistant au maître d'ouvrage a été mandaté afin de soutenir le GT Mobilité dans l'élaboration d'un appel d'offres. Ainsi, le mandat a été octroyé fin 2022. L'appel d'offres devrait aboutir sur une entreprise d'ici le premier semestre 2023.

POLITIQUE DU STATIONNEMENT COMMUNAL

Au vu de l'augmentation du trafic engendrant des problèmes divers et notamment de stationnement, la Municipalité a décidé de mettre à jour sa politique de stationnement datant de 2006. Le bureau Transitec SA a été mandaté pour réviser cette politique en 2018 et la Municipalité l'a alors validé le 28 mai de cette même année. Tandis que les modes de vie ont rapidement évolué et notamment en raison de la crise sanitaire, la Municipalité, dans sa nouvelle composition, a décidé de mettre en place une stratégie globale concernant les mobilités, en y intégrant les réflexions liées au stationnement. Ce thème, mis à jour, sera donc traité dans le cadre du plan communal des mobilités dès 2022.

ENCADREMENT D'UNE ÉTUDIANTE HEIG-VD SUR UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE « VOIE VÉLO RAPIDE »

En lien avec le Schéma Directeur du Développement Territorial, le principe de créer une voie verte vélo rapide au sein du territoire communal a séduit un membre de la Commission d'urbanisme, professeur à l'École d'ingénieur à Yverdon. Le sujet a été proposé à une étudiante de Bachelor afin d'élabo-

rer une étude préliminaire à ce sujet. En novembre 2022, un cahier des charges a permis de lancer officiellement le travail de bachelor. Dans la foulée, une première séance d'échange a été organisée, notamment afin de répondre aux demandes et questions de l'étudiante et du professeur. Le rendu intermédiaire est prévu pour janvier-février 2023, tandis que le rendu final est prévu pour avril-mai 2023.

SECTEUR MAILLEFER-RIONZI

Projet de prolongement de la TL 3 avec requalification et réaménagement des espaces publics

Le secteur de Maillefer est aujourd'hui desservi par la ligne TL 23. Cette dernière permet certes de desservir un bassin de vie intercommunal important. Néanmoins, elle n'est pas optimale, car elle nécessite un transbordement à l'arrêt lausannois Bellevaux. Cette ligne provisoire est vouée à être remplacée par le prolongement de la ligne TL 3, intention et étude menée en coordination étroite avec la Ville de Lausanne. En effet, le prolongement de cette ligne nécessite des aménagements de voiries et d'espaces publics notables, coûteux et dont les procédures sont relativement longues (expropriations, réaménagements routiers et circulation, modération et régime, arrêts, etc.). Une réfection de la route de Maillefer est de plus nécessaire au niveau des infrastructures souterraines. Dès lors, bien que le projet ne soit aucunement remis en doute, les coûts, les études, les cofinancements fédéraux (mesures PALM) et les procédures en sus de la coordination intercommunale et liée au TL prennent du temps au vu des enjeux précités. Ainsi, plusieurs rencontres ont eu lieu en 2022 avec les parties prenantes, notamment au niveau des coordinations entre les budgets et investissements communaux, ainsi qu'au niveau des mandataires.

Projet provisoire de prolongement de la TL 3 sans requalification et modifications de voirie

Afin de pallier le temps que prennent les coordinations et les procédures quant au projet de TL 3 définitif, la desserte du secteur Maillefer-Rionzi est toujours estimée urgente. Encore en partenariat avec la Ville de Lausanne, les TL et le SDNL, un projet provisoire de prolongement de la ligne urbaine TL 3 a été lancé en 2022 et conduit régulièrement en priorité en 2022 parallèlement au projet définitif. De nombreuses séances se sont donc régulièrement tenues à un rythme soutenu. L'objectif est de prolonger le plus rapidement possible cette ligne, en supprimant la TL 23 qui nécessite un transbordement à Bellevaux. Ainsi, les principes d'aménagements et de projets ont été conjointement fixés entre les deux communes :

- Amener le plus rapidement possible cette desserte
- Éviter toutes procédures complexes (LRou, expropriation)
- Créer des arrêts fonctionnels aux normes provisoires

DÉVELOPPEMENTS ET PROJETS PAR SECTEURS

La mobilité est un thème transversal qui implique une certaine imbrication en chaîne des projets, en lien étroit avec l'aménagement du territoire et les projets urbains en développement. Afin de rapporter les études et avancements des projets ayant eu lieu en 2022 au niveau de la mobilité, la logique des bassins de vie et de secteurs permet de rendre aisément compte des nombreux projets.

Le projet maintient le principe de boucle autour de la zone industrielle. Un nouvel arrêt de dépose devrait être ajouté aux abords du quartier de Montjoie-Rionzi, et le terminus devrait être déplacé plus à l'ouest de la route de Maillefer.

Le projet devrait être validé au début de l'année 2023

pour entrer dans la phase de réalisation. Il permet en l'état d'éviter de lourdes procédures, néanmoins, des enquêtes publiques sembleront nécessaires. La mise en service de cette ligne dépendra donc de la procédure LATC, de la coordination des travaux avec la Ville de Lausanne, et de la disponibilité du matériel roulant des TL entre autres. En principe, elle pourrait voir le jour au premier semestre 2024.

Passerelle Bois-Gentil

Depuis début 2022, un projet de création d'une passerelle est en cours d'étude dans le secteur sud de Maillefer-Bugnon. À cheval entre les communes de Lausanne et du Mont, le projet est principalement porté par la Ville de Lausanne. Ainsi, quelques échanges et séances ont eu lieu en 2022. Des coordinations plus étroites seront nécessaires une fois le projet d'exécution réalisé, notamment au niveau des procédures, de la gestion et de la communication/information.

Dépôt d'une pétition « Le métro M3 jusqu'à Maillefer, maintenant ! Ensuite, étude d'une liaison vers Epalinges/Croisettes (M2) » en juillet 2022

Les montains et les lausannois ont déposé une pétition ayant récolté 937 signatures. Les revendications étant clairement explicitées en titre, le GT Mobilité a reçu le mandat de la Municipalité de traiter cette demande. La priorité ayant été mise sur le développement urgent des lignes précitées, et compte tenu de l'état d'avancement du projet de M3, le projet de réponse est prévu pour 2023, en concertation avec la Ville de Lausanne.



SECTEUR OUEST

Étude TL 21

Afin de pouvoir desservir notamment les secteurs ouest en développement liés au SAF, une étude d'opportunités a abouti en 2021. En 2022, il a été question de poursuivre ce développement, en cadrant une étude de faisabilité, au niveau des budgets, des fonctionnements, des groupes techniques et décisionnels. L'étude de faisabilité devrait aboutir mi-2023. Elle devrait donc permettre de choisir un tracé via une analyse forces et faiblesses, exécutée par des critères pondérés, en fonction des développements et projets

urbains et routiers se situant au niveau de la jonction autoroutière de Maillefer et de la route de la Blécherette. Ce projet est également inscrit comme mesure PALM et pourrait donc être cofinancé par la Confédération et le Canton.



SECTEUR CLOCHATTE-PENAU

Secteur Clochatte – Prolongement de la ligne TL18 avec nouveau terminus et requalification de la route de la Clochatte

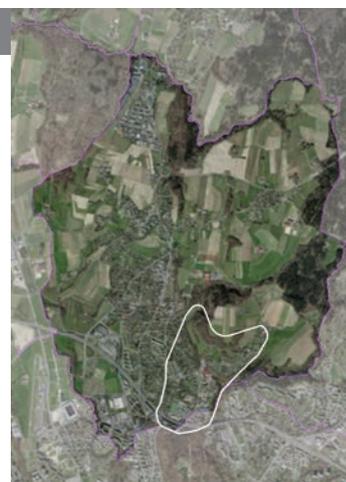
Alors que la zone 30 Martines a été validée par le Conseil communal en termes de réalisation, de nombreuses questions se sont posées durant l'année 2022 quant à la gestion et la modération de la route de la Clochatte, en vue de préparer le prolongement de la ligne tl18 (anciennement 22) nécessaire pour la desserte en transport public des secteurs à bâtir de la Clochatte, de Valleyre et de Montenailles. Au vu des contraintes de gabarits, de l'entrée et sortie du secteur de la Clochatte, du projet de terminus situé à la Valleyre et surtout compte tenu de la proximité de l'école des Martines et des UAPE provisoires, il a été décidé de développer un projet dont le régime est maintenu à 50 km/h, mais dont la modération impliquerait un ralentissement des véhicules motorisés. Cette méthode permet alors de maintenir les passages piétons, sachant que l'objectif est in fine de tranquilliser les espaces publics et domaines publics. La Ville de Lausanne, qui est également impliquée comme bassin de vie, n'avait de plus pas l'intention de changer leur régime à l'époque. De plus, le projet intègre une bande cyclable, inexistante aujourd'hui, pouvant être marqué en bonne et due forme, ce qui est impossible dans les zones 30. Le projet pré-validé passera début 2023 à l'enquête complémentaire, pour ensuite être adopté par le Conseil communal qui validera le crédit via un préavis. Cela permettra donc de créer une demande de cofinancement auprès de la Confédération et du Canton puisque ce prolongement est inscrit comme mesure PALM.

En 2022, alors que les assemblées de secteur démarraient et que les projets architecturaux avançaient, le GT Mobilité a alors entrepris une étude dont l'objectif était de répondre au mieux à cette problématique, tout en intégrant une bande cyclable en montée. Le principe d'aménagement devrait être validé courant 2023.

Des phases tests devraient être mises en place en 2024 afin d'évaluer les mesures prises, en profitant du démarrage des chantiers des secteurs à bâtir.

ISL et projet urbain

Fin 2021, la Municipalité de Lausanne a alerté celle du Mont quant au problème de congestion du trafic lié à l'école internationale de Lausanne (ISL). Le problème se situe particulièrement au niveau des heures de pointe du matin, impliquant des complications pour les habitants pour sortir de leur secteur, tout comme pour le bus de respecter ces horaires. Cette congestion génère également de l'insécurité pour les écoliers qui viennent en mobilité douce. Une étude a alors été lancée en début 2022, ayant comme objectif de rectifier ou améliorer du moins cette problématique. Parallèlement à l'ISL, un projet urbain d'envergure mixte situé à proximité immédiate a également nécessité des coordinations nombreuses, afin d'éviter de péjorer la situation actuelle et à venir compte tenu de tous les grands développements attendus dans le secteur. En été 2022, des variantes ont été proposées sur le site de l'ISL et termes de circulation.



secteur de Montenailles. En effet, les opposants au projet soulevaient notamment la problématique du trafic et des accès que le développement impliquerait sur le secteur de Penau.

SECTEUR OUEST

Demande de création de cheminement et rencontre entre riverains dans le secteur de Bois de l'Hôpital

En été 2022, un groupement d'habitants a sollicité la Commune en les invitant à participer à un échange, initialement axé sur les travaux du Syndicat d'améliorations foncières. Très vite, les questions ont tourné autour des questions de circulations et de mobilité, notamment au niveau des espaces et domaines publics. Le constat est que le secteur paraît enclavé pour les piétons et cyclistes surtout. Des échanges ont permis de comprendre les dynamiques de trajectoires informelles au niveau des parcelles privées et de la forêt. Des échanges avec les services cantonaux ont eu lieu comme demande préalable concernant la création

d'un sentier forestier, demande appuyée par l'association VaudRando. Bien que cette demande paraisse compliquée à réaliser, l'échange avec les riverains a permis également de cerner les lignes de désir qui pourraient aboutir sur des négociations à terme de servitudes de passages publics à pied. Le désenclavement et les accès fins au sein des secteurs villas sont par ailleurs une stratégie décelée dans le schéma directeur du développement territorial pour améliorer l'accessibilité piétonne et vélo.

Aménagements provisoires et soirée « Questions mobilité »

En novembre 2021, des aménagements provisoires ont été mis en place sur la route du Jorat jusqu'aux Planches, à savoir la bande cyclable (coronapiste) et les bancs-bus test (liés à un postulat).

S'agissant d'aménagements provisoires, il a été convenu qu'après une année, une enquête de satisfaction serait réalisée auprès des riverains. Afin d'accompagner cette enquête, qui a par ailleurs été élargie à tout utilisateur, la GT Mobilité a décidé d'organiser une soirée « Questions mobilité » en novembre 2022 portant sur le thème de ce secteur et de ces aménagements. Près d'une cinquantaine de personnes ont répondu présentes et ont contribué à un échange constructif, autour de discussions et d'ateliers post-it liés d'une part à ce thème, mais également à la mobilité de manière plus générale sur le territoire. Au vu du succès de cette soirée à thème, le GT Mobilité compte poursuivre cette démarche de rencontres constructives en les institutionnalisant de manière plus ponctuelle.

En guise de conclusion quant à ces aménagements, il s'avère que l'installation de bancs-bus semble peu concluante, car pas utilisée, néanmoins l'installation de bancs semble avoir été appréciée. On peut en conclure que le principe de bancs bus n'apporte pas une réponse adéquate quant aux liaisons à améliorer entre les hameaux et les lignes de bus, mais que la proposition d'ajouter du mobilier urbain pour s'asseoir a

été bien reçue. Avoir plus de bancs sur le territoire semble dès lors être indispensable.

En ce qui concerne la bande cyclable provisoire en montée, la proposition a été globalement appréciée et plus utilisée. Toutefois, le territoire et ses contraintes ont suscité des interrogations, notamment sur les accès globaux

en termes de mobilité active, avec des trottoirs trop petits, une visibilité moyenne et des véhicules circulant trop vite sur le tracé. On peut en conclure que la bande cyclable en elle-même est bien perçue et appréciée, mais que les contraintes de site ne permettent pas de créer des espaces publics inclusifs et que des réaménagements supplémentaires sont donc les bienvenus en particulier sur la partie basse de la route du Jorat.



Succès de la soirée « Questions mobilité ».

POSTULAT: LIMITATION À 30KM/H : ACCÉLÉRONS LE PROCESSUS POUR UNE BONNE SANTÉ DES MONTAIN.E.S !

Ce postulat demande à la Municipalité d'examiner le territoire communal où il est possible de tranquilliser les routes en y abaissant la vitesse, et décèle notamment la problématique du bruit routier la nuit sur la route de la Blécherette et la route de Lausanne. En 2022, des prises de contact ont eu lieu avec les services cantonaux. Le 30 km/h nocturne implique un addenda à l'étude sur l'assainissement du bruit routier, cette dernière ayant suscité des oppositions qui sont en train d'être traitées auprès du Canton. Une carte de proposition pour la mise en place du 30 km/h la nuit a été partiellement élaborée en fonction des conditions suivantes émises par l'État :

1. Disposer d'une étude d'assainissement du bruit routier réalisée ou en cours
2. Applicable sur des tronçons à 50 km/h
3. Avoir 200 habitants/km encore en dépassement
4. Avoir des tronçons d'une longueur d'au moins 300 m
5. Assurer une cohérence entre les tronçons (même régime de vitesse)

Une fois la proposition concrète élaborée en fonction de ces critères, cette carte devra faire l'objet d'une validation des services cantonaux.

Au-delà des dessertes nord-sud, des liaisons est-ouest sont en cours de réflexion pour le plus long terme au sein de l'entreprise tl, entre lignes urbaines et régionales.

PRÉAVIS MOBILITÉ ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

Depuis la création du GT Mobilité, ce dernier est sollicité lorsque des questions majeures de mobilités sont posées, principalement sur les grands projets. En plus des correspondances régulières au sujet de la mobilité, le GT mobilité a émis trois préavis : un pour la zone industrielle de Budron, un dans la zone PEP Petit-Mont et un pour la zone artisanale de la Grangette.

Le GT Mobilité devrait de plus en plus être consulté pour des préavis Mobilité, notamment en raison des développements de quartiers liés au SAF.

PLAN DE MOBILITÉ DE L'ADMINISTRATION

Ce projet a enfin pu reprendre en 2022 après une interruption due à la pandémie. Initié par la Commission de la Société à 2000 Watts, il consiste à mettre en place des mesures visant à une diminution de l'utilisation de la voiture pour se rendre au travail. Après un état des lieux réalisé notamment sur la base d'un questionnaire envoyé à tous les collaborateurs ainsi qu'au corps enseignant et après des séances participatives, des propositions de mesures ont été émises par le bureau mandaté pour cette étude. La réalisation de celles-ci

sera étalée sur plusieurs années. Les mesures seront évaluées régulièrement afin de les adapter en fonction de leur efficacité et des résultats obtenus. Comme exemple, ces mesures touchent l'attribution des macarons de stationnement, l'amélioration des parkings à vélos, la mise à disposition de vélos pour les trajets professionnels, l'incitation au co-voiturage, etc.

VENTES DE CARTES TL

Depuis le mois de novembre 2022, les habitants du Mont peuvent acheter des cartes tl prépayées (cartes de 10 courses) à la réception de l'administration communale. Ce service supplée en partie à la disparition des automates à billets aux arrêts des tl et à l'absence de points de vente de ces cartes sur le territoire communal. Il connaît un bon succès et semble très apprécié de la population montaine.

SÉCURITÉ (POLICE, FEU, PCI)

SERVICE DE PROTECTION ET DE SAUVETAGE

PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

- secourir, protéger et sauver les personnes, les animaux, l'environnement et les biens;
- conduire, gérer et coordonner l'activité des différentes entités du service en développant une interactivité opérationnelle en cas d'événements particuliers et/ou d'accidents majeurs.
- garantir le niveau technique et opérationnel de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC);
- organiser et diriger les cours de compétence communale;
- coordonner et conduire les engagements lors de situations d'urgence et d'événements.

PROTECTION CIVILE (PCI)

Évolution de l'effectif des professionnel·le·s

2017	2018	2019	2020	2021	2022
19	18	18	17	17	17

Évolution de l'effectif des milicien·ne·s et volontaires

2017	2018	2019	2020	2021	2022
1'393	1'254	1'196	1'176	800	819

Les conséquences de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de la nouvelle loi sur la Protection civile (LPPCi) a encore une fois des répercussions sur les effectifs. Au 31 décembre 2022, ce ne sont pas moins de 170 astreints qui ont été libérés et 42 nouveaux astreints incorporés.



Interventions

La poursuite de l'engagement COVID-19 s'est déroulée durant la période des fêtes 2021-2022 et ceci jusqu'au 12 février, avec non moins de 2'000 jours de service. Cela

représente, pour cette pandémie, près de 50'000 jours de service effectués par le Bataillon Centre regroupant les Organisations régionales de protection civile (ORPC) de Lausanne-District, l'Ouest-Lausannois et Lavaux-Oron.

Afin de répondre à la mission reçue de la délégation du Conseil d'Etat pour soutenir l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), du 14 mars au 29 juillet, les ORPC de Lausanne-District et de l'Ouest-Lausannois ont uni leurs forces pour mettre en place et exploiter un centre d'accueil dans les halles sud du Palais de Beaulieu, pouvant accueillir jusqu'à 300 réfugiées et réfugiés ukrainiens. Plus de 4'900 jours de service ont été réalisés, ce qui représente au total 29'000 heures pour la milice et les professionnelles et professionnels et correspond à 7'500 nuitées pour plus de 1'300 réfugiés et réfugiés.

L'ORPC est intervenue à deux reprises en juillet dans le cadre du déclenchement du « Plan Canicule ».

Lors de la coupure du réseau Swisscom le 14 juillet, la cellule de crise du CHUV a fait appel à la PCi pour disposer de personnel formé à l'aide à la conduite. Au final, trois personnes ont été engagées. La mission a rapidement pris fin avec le retour du réseau de télécommunication.

Une intervention au « Répît » a eu lieu du 25 novembre au 1^{er} décembre afin d'apporter un soutien à la structure dite de « bas-seuil », pour l'institution « Mère Sofia ». Durant 7 nuits, 100 personnes ont été accueillies, pour un total de 413 heures réalisées par 17 astreintes et astreints et 105 heures par le personnel professionnel.

Le Plan Ostral a été déployé de fin septembre au 23 décembre, dans le but de mettre à niveau l'état de préparation en cas de pénurie en électricité. L'ORPC a été sollicitée pour soutenir les communes du District et la cellule de crise préfectorale. Cela représente plus de 290 heures de travail pour le personnel professionnel, ainsi que 3 semaines d'engagement pour 2 personnes astreintes rattachées à ladite cellule.

Heures réalisées par les professionnels

	2021	2022
Engagements au profit des collectivités	481	2'359
Engagements en situation d'urgence	7'054	2'620
Total	7'535	4'979

Collaborations (internes et externes)

Les interventions en situation d'urgence, accueil des réfugiées et réfugiés ukrainiens ainsi que la situation de pénurie (INOPIA), ont permis de collaborer avec les partenaires cantonaux et régionaux comme l'EVAM, le service vétérinaire et la préfecture.

Matériel, équipement et infrastructures

En collaboration avec le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) et les ORPC, il a été décidé de réduire le nombre de remorques datant des années 60 immatriculées par le Canton. Pour la Ville, cela a consisté à réduire la dotation de 50 unités et passer de 150 à 100 remorques, ce qui permet en tout temps de répondre aux besoins opérationnels. À contrario, trois nouvelles génératrices 20 kva ont été reçues afin de garantir l'alimentation électrique des antennes POLYCOM cantonales.

Le SSCM et sa Division PCi ont décidé d'équiper tout le personnel astreint de la nouvelle tenue PCi VD 15.

Essai annuel des sirènes

Seules les sirènes mobiles ont été contrôlées par la division en 2022. Les sirènes fixes ont été déclenchées par les centrales d'engagement dédiées (mode automatique), ceci sans la présence de la milice en raison de l'engagement COVID-19.

Places protégées

467 nouvelles places protégées ont été validées dans le cadre de différentes réalisations. Plus de 400 contrôles périodiques ont été effectués sur la Commune de Lausanne.

Formation

En plus des nombreuses interventions, plusieurs cours de type « IAE » (Instruction Axée à l'Engagement) ont été réalisés par près de 800 astreintes et astreints, avec pour contenu les matières suivantes :

- moyens d'extinction de dépôts de feux ;
- régulation du trafic routier ;
- réanimation cardio-pulmonaire (BLS-AED) ;
- sécurité antichute ;
- communication radios POLYCOM.

Jours de service

	2020	2021
Cours effectués dans le cadre communal	302	1'370
Engagements au profit des collectivités	220	1'306
Engagement en situations d'urgence	5'911	4'372
Total	6'433	7'048

SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à deux reprises en 2022.

Lors de sa séance du 5 octobre, il a adopté une révision partielle et formelle du règlement intercommunal sur le service des taxis. Il s'ensuit notamment que l'obligation d'être propriétaire du véhicule affecté à un service de taxis a été abrogée. Cette modification permet, d'une part, d'assurer la transition du changement des véhicules thermiques d'ici au 1^{er} juillet 2025 et, d'autre part, un renouvellement de la flotte plus régulier offrant ainsi un service de meilleure qualité.

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction a tenu trois séances en présentiel et a pris plusieurs décisions par voie de circulation.

Il a ainsi décidé d'ouvrir une procédure d'appel d'offres afin de délivrer 15 concessions individuelles et 10 concessions pour les compagnies, suite à la faillite d'une compagnie de taxis prononcée au mois de novembre.

PARC AUTOMOBILE

Le parc automobile affecté à l'activité des taxis est composé de 177 véhicules hybrides (128 en 2021) et de 7 véhicules électriques (4 en 2021).

COMMISSION ADMINISTRATIVE

La Commission administrative, organe chargé notamment d'accepter l'octroi d'une concession et de réprimer les infractions au RIT, a tenu trois séances en présentiel et a rendu cinq décisions allant de la mise en garde au retrait de concession.

CONTRÔLES DE POLICE

Le nombre de contrôles de police est de 40 diurnes et 13 nocturnes (4 en 2021). Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 83 (45 en 2021). Au total, on dénombre 115 dénonciations dressées (61 en 2021), tous corps de police confondus. Le nombre de véhicules contrôlés s'élève à 37 et celui des réclamations traitées à 18.

CONCESSIONS/AUTORISATIONS

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2021	2022	2021	2022
Compagnies	4	3	82	60
Exploitants indépendants	121	118	121	121
Total	125	121	203	181

Concessions – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

Exploitants regroupés au sein de :	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2021	2022	2021	2022
Taxiphone	37	36	38	36
Allô Taxis !	1	1	2	2
Autres	48	47	50	48
Total	86	84	90	86

COURSES EFFECTUÉES PAR LES TAXIS ET STATIONS

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 782'132 courses, soit 510'996 distribuées, dont 14'937 par l'application, et 271'136 au vol, contre 726'143 en 2021 (+7.7%).

Les stations sont au nombre de 46 et offrent un total de 173 places (statu quo).

SDIS LA MÈBRE

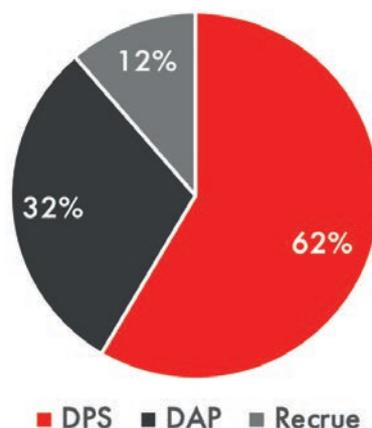
RESSOURCES HUMAINES

État-major du SDIS

Commandant :	Maj. L. Mendez
Responsable de l'instruction :	Cap. G. Berthoud
Quartier-maître :	Cap. F. Gyax
Responsable opérationnel :	Cap. C. Bouaraphanh
Resp. RH & communication :	Cap. L. Marti
Responsable logistique :	Plt Ch. Rauschert

Effectif total du SDIS au 01.01.2022

106 sapeurs-pompiers répartis sur 3 sites opérationnels.

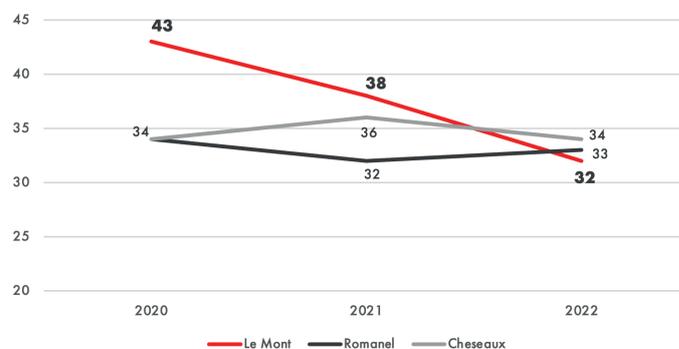


DPS : Détachement de premier-secours

DAP : Détachement d'appuis

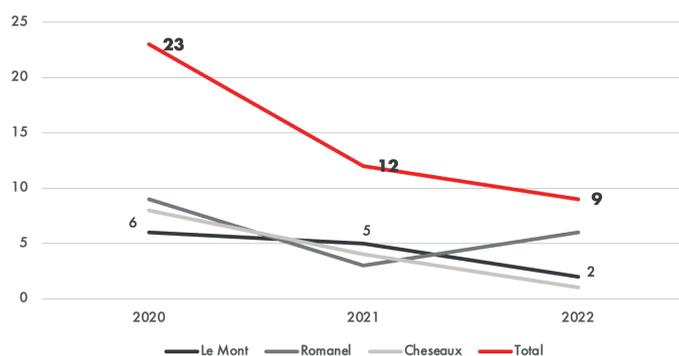
Recrue : sapeur-pompier en formation

Effectifs des trois dernières années



Une légère baisse des effectifs est à constater sur l'ensemble des sites du SDIS.

Recrutement



Le recrutement 2022 a permis d'engager 9 nouvelles recrues qui effectueront la formation de base de sapeur-pompier tout au long de l'année 2023. Mouvements de personnel, durant l'année 2022 : 15 arrivées contre 18 départs.

Dans une très large majorité, les départs sont dus à des déménagements ou des raisons professionnelles.

Le SDIS est complété par une section de jeunes sapeurs-pompiers comprenant 21 jeunes de 8 à 18 ans entourés de moniteurs provenant des 3 sites opérationnels. Cet effectif est également une source de renouvellement du personnel. Cette année 2 anciens JSP ont intégrés notre SDIS.

FORMATION

Formation cantonale

Cette année, le thème cantonal a été les phases 1 et 2 dans le cadre des interventions chimiques.

Comme chaque année, un grand nombre de sapeurs-pompiers ont pu parfaire et développer leurs compétences en suivant divers cours cantonaux sur divers thèmes. Pour 2022, ce ne sont pas moins de 1300 heures de cours qui ont été suivies. Ces formations peuvent avoir lieu au centre de formation de l'ECA, mais également dans tout le canton.

Thèmes de formation interne SDIS :

- Motopompe
- Prévention de la contamination
- Communication
- Chimique ABC
- Technique
- Echelles
- Sauvetage
- Hydraulique
- Élément naturel

Formations spécifiques

- 6 sapeurs ont été formés pour intervenir dans le détachement de premier-secours (DPS);
- 2 sapeurs ont obtenu le permis de conduire C1 « 118 »;
- 25 sapeurs-pompiers ont été formé comme spécialistes NAC;
- 8 sapeurs-pompiers ont terminé leur formation de porteur d'appareil respiratoire.

Formation interne au SDIS 2022

- 11 exercices DAP-DPS (4 exercice annulés*)
- 4 exercices recrues
- 17 exercices ARI (7 exercices annulés*)
- 2 exercices chauffeurs
- 2 exercices éléments naturels
- 7 exercices officiers (1 exercice annulé*)
- 4 exercices sous-officiers

- 16 exercices et séances d'Etat-Major
- 6 exercices JSP (2 exercices annulés*)

* COVID et situation extraordinaire

Thèmes de l'instruction pour 2023

Sauvetage et travail en hauteur

PROMOTIONS

Au statut de sapeur-pompier	9 sapeurs
Au grade d'appointé	2 sapeurs
Au grade d'appointé-chef	5 sapeurs
Au grade de caporal	2 sapeurs
Au grade de sergent	2 sapeurs
Au grade de sergent-major	1 sapeur
Au grade d'adjudant sous-officier	2 sapeurs
Au grade de premier lieutenant	1 sapeurs

OPÉRATIONNEL

Passage en système individuel pour les mobilisations.

Le personnel n'est plus incorporé dans des groupes, mais chacun peut être alarmé en fonction des compétences qui lui sont attribuées (chauffeur, porteur APR, CI (chef d'intervention) et selon ses disponibilités qu'il aura lui-même renseignées.

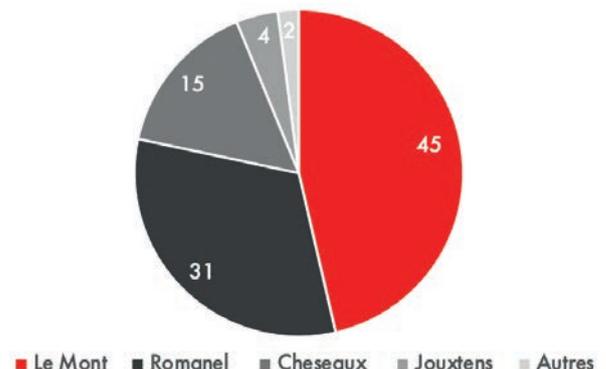
INTERVENTIONS

Durant l'année 2022, le SDIS est intervenu à 97 reprises. Durant ces 97 interventions, le personnel mobilisé a réalisé près de 948 heures de travail.

Les interventions se répartissent comme suit :

- | | |
|------------------------|----|
| • Feux | 21 |
| • Alarmes automatiques | 17 |
| • Technique | 30 |
| • Assistance | 21 |
| • Pollution ABC | 1 |

■ ■ ■ Nombre d'interventions par commune



SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

Lors de la fête nationale du 1^{er} août, le SDIS a été engagé pour la sécurisation du feu sur trois communes.

Le SDIS organise une activité pour le passeport vacances pour les enfants sur deux communes.

REPRÉSENTATIONS

Le SDIS a été représenté lors de :

- L'assemblée de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers ;
- Au concours annuel de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers ;
- La conférence annuelle des commandants du canton ;
- Divers rapports SDIS région.

COMMISSION DU FEU

La commission du feu s'est réunie à quatre reprises pour traiter les sujets suivants :

- Contrôle des comptes 2021
- Présentation des comptes 2021
- Présentation du budget prévisionnel 2023
- Nominations
- Validation cahier des charges du commandant
- Validation du descriptif de fonction de l'Etat-Major

NOUVEAUTÉ

Tous les membres du détachement de premier secours du SDIS (72 personnes) ont été équipés de deux nouvelles tenues d'interventions.

Ce matériel a été entièrement financé par l'ECA pour un montant de 165'956.40 CHF.

QUELQUES HEURES

Voici un récapitulatif des heures effectuées par les sapeurs-pompiers volontaires durant l'année 2022 :

- Heures d'exercices = 5'175 heures
- Heures de cours cantonaux = 1'300 heures
- Heures administratives & divers = 2'367 heures
- Heures de permanences = 24'436 heures
- Heures d'intervention = 948 heures

DIVERS

Remise par l'ECA du premier label employeur à une entreprise du secteur qui libère l'un de ses employés en journée pour effectuer les interventions dans le SDIS.

Ce label « Employeur partenaire », est décerné aux entreprises qui signent la « Charte Employeur », document qui formalise les droits et devoirs respectifs de l'employeur et

des sapeurs-pompiers volontaires dans l'entreprise. Par ce système de label et de charte, les instances cantonales entendent valoriser l'implication des entreprises et les inciter à embaucher des sapeurs-pompiers volontaires.

VIDIS 2020-2025

Comme plusieurs SDIS de la couronne lausannoise, le SDIS La Mère peine à garantir les effectifs minimums requis pour un départ en intervention en journée durant la semaine sur la période horaire entre 6h00 et 18h00.

Il faut rappeler que tous les sapeurs-pompiers de notre SDIS sont des volontaires et un petit nombre d'entre eux ont une activité professionnelle sur le territoire du SDIS.

Comme montré sur un graphique précédent, les effectifs sont de manière générale en baisse comme dans tout le canton. Le constat fait par l'Etat-major du SDIS La Mère est que la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires ne permet pas en permanence de répondre aux exigences légales du standard de sécurité en journée pendant la semaine.

Sur la base de ce constat, le concept VIDIS est proposé avec la variante suivante :

- En journée semaine = interventions assurées par les sapeurs-pompiers professionnels. Les sapeurs-pompiers volontaires interviennent uniquement si nécessaire ;
- De nuit, weekend et jours fériés = interventions assurées par les sapeurs-pompiers volontaires. Les sapeurs-pompiers professionnels interviennent uniquement pour des missions particulières et/ou en renfort.

Le corps de sapeurs-pompiers volontaires du SDIS La Mère conserve pleinement la prise en charge des missions et des interventions sur son territoire selon les modalités actuelles la nuit, le week-end et les jours fériés.

La concrétisation du concept VIDIS nécessite :

- La modification du règlement intercommunal sur la défense contre l'incendie et de secours du SDIS La Mère ;
- La modification de l'annexe 1 (tarifs) du règlement intercommunal sur la défense contre l'incendie et de secours du SDIS La Mère ;
- La conclusion d'un contrat de droit administratif entre la Municipalité de Lausanne et les communes concernées.

Tous ces changements de règlements devront tous être validés par les municipalités et les conseils communaux des quatre communes concernées.

ACTIVITÉS DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

ENREGISTREMENT, NOTIFICATION ET DÉLIVRANCE DES COMMANDEMENTS DE PAYER

Les commandements de payer sont remis à la POLA par l'Office des poursuites du district de Lausanne après trois voire quatre passages sans succès de la poste au domicile des débiteurs.

Les notifications nécessitent de plus en plus souvent plusieurs visites à l'adresse des débiteurs pour leur remettre le document car une simple convocation, envoyée par notre service, ne suffit pas à obliger le débiteur à venir dans nos bureaux. Cette tâche requiert des passages très tôt le matin ou en début de soirée et parfois le samedi.

En 2022, 686 commandements de payer ont été délivrés, soit une diminution par rapport à 2021 (723).

ENREGISTREMENT DES CANIDÉS

539 chiens ont été recensés, contre 456 en 2021.

REGISTRE DES ENTREPRISES

Cette activité permet d'avoir une vision continue de l'activité économique sur notre commune. Le personnel de la POLA a procédé à l'enregistrement, aux mutations et aux contrôles des 843 entreprises, contre 804 en 2021, installées sur notre territoire communal. Ce service s'occupe également de traiter toutes les demandes d'exonérations relatives à la taxe des déchets, soit 87 requêtes, une augmentation de 31 par rapport à l'année dernière.

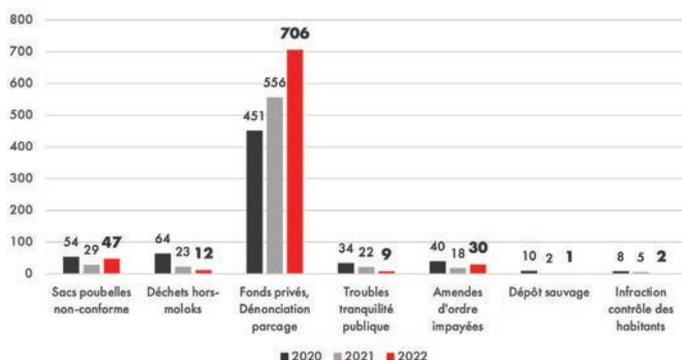
COMMISSION DE POLICE

La Commission de police est composée de trois membres :

- Mme Nadège Longchamp *présidente*
- M. Philippe Somsky *membre*
- Mme Anael Breitter *secrétaire*

Elle ne s'est pas réunie en 2022, faute d'opposition de la part des personnes dénoncées par ordonnances pénales. Celles-ci concernent les domaines suivants :

Statistiques des dénonciations



Les dénonciations pour stationnement sur fonds privés ont augmenté de 150 par rapport à 2021. Les gérances dénoncent toujours plus d'utilisateurs à la Commission de police pour ce genre d'infraction.

PROCÉDÉS DE RÉCLAME

Sept demandes sont parvenues à notre service pour la pose d'enseignes publicitaires. Après examen des dossiers, un permis pour l'utilisation d'un procédé de réclame a été délivré pour chaque demande. Un émoulement est perçu en fonction de la surface des enseignes.

OBJETS TROUVÉS/PERDUS

Ceux-ci sont répertoriés dans un listing qui sont enregistrés dans un fichier informatique communal. Sur 28 objets déposés, 6 ont été rendus à leur propriétaire.

Pour les objets non restitués, voici la répartition

- Restitué aux dépositaires après un délai légal de 12 mois ;
- Évacuation ou destruction ;
- Lunettes et montres sont données à Terre des Hommes ;
- Cycles trouvés, non réclamés par leur propriétaire, sont gardés dans un local de l'administration communale durant une année avant d'être soit détruits, donnés ou restitués au trouveur ;
- 57 personnes ont annoncé la perte d'un objet (clés, porte-monnaie, montre, bijoux, téléphone portable, etc.).

POLICE DU COMMERCE

Contrôle des commerces

Dans le cadre du contrôle des commerces (licence, heures d'ouverture, prix, etc.), la police cantonale du commerce a sollicité un appui soutenu des assistants de la sécurité publique (ASP) pour procéder à des contrôles, spécialement préventifs, de l'affichage des prix dans les boulangeries, pâtisseries et confiseries. Quelques remarques et recommandations ont été faites à deux commerçants.

Les commerces sont répartis comme suit :

- Bar à café (1)
- Buvettes (3)
- Cafés-restaurants (13)
- Débits de boissons alcooliques à l'emporter (18)
- Food truck (3)
- Take away (2)

Airbnb

Dans le cadre de la police du commerce, la POLA a la charge de tenir un registre des loueurs de chambres, de studios, d'appartements relatif à l'entrée en vigueur, au 1^{er} juillet 2022, de la modification de la loi sur les activités économiques (Airbnb).

CIMETIÈRE

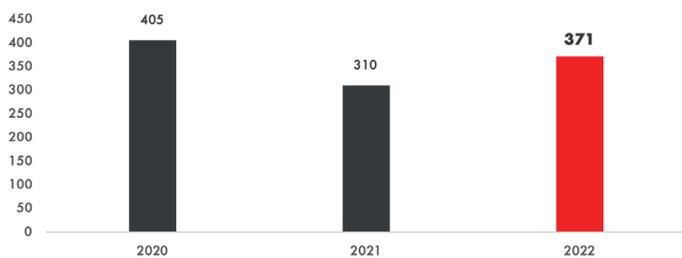
La POLA s'occupe de tout le côté administratif en établissant

les avis mortuaires et tient à jour le registre des décès. Elle organise un service de parcage lorsqu'un nombre élevé de personnes sont présentes à la cérémonie funèbre et bloque le trafic de la route principale lorsque le convoi funèbre, au terme de la cérémonie, se rend au cimetière.

CIRCULATION ET SIGNALISATION ROUTIÈRES

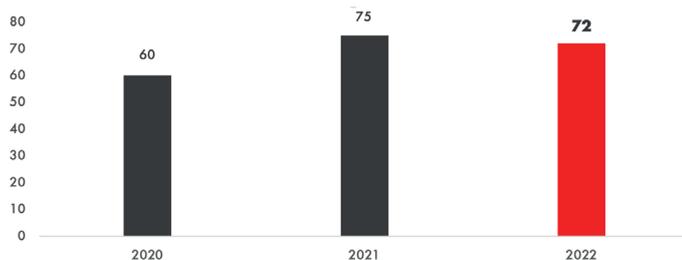
Les contraventions de circulation ont été sanctionnées par des amendes d'ordre. Ces contraventions sont composées principalement des infractions suivantes :

Infractions commises dans les zones de stationnement, principalement pour défaut de disque ou dépassement du temps de stationnement



Les contraventions pour les véhicules en mouvement sont principalement des infractions pour non-respect des signaux « Interdiction générale de circuler dans les deux sens » et « Accès interdit ». La procédure « Ordonnance pénale » s'applique.

Infractions suite à un stationnement hors des cases balisées ou relatives au non-respect d'un signal de prescription

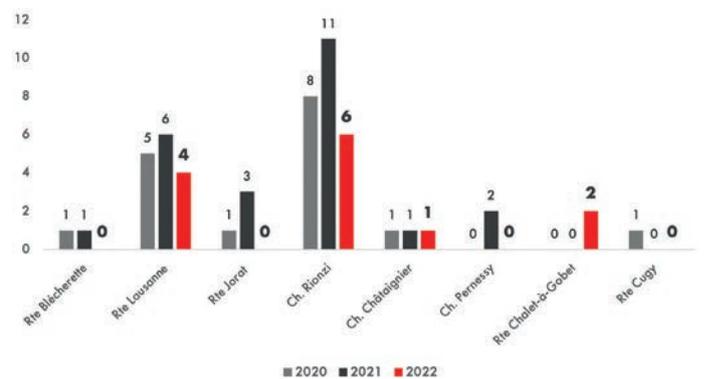


CONTRÔLES DE VITESSE

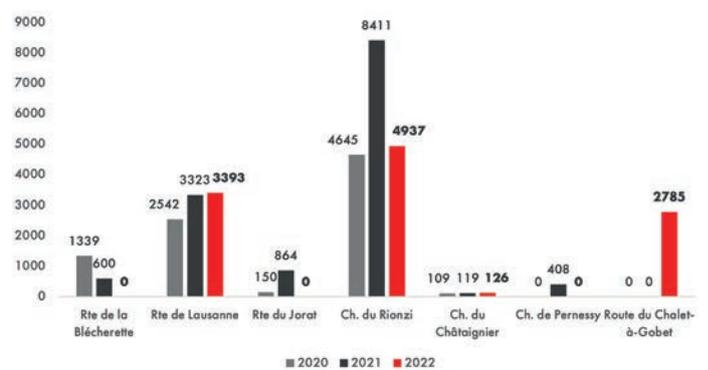
La police cantonale procède durant l'année à un certain nombre de contrôles radar sur les routes cantonales (routes de Lausanne et Blécherette) et parfois à la demande de nos autorités, elle place ses appareils sur nos routes communales, principalement sur la route du Jorat, le chemin du Rionzi et celui du Châtaignier, etc. Le tableau ci-dessous indique le nombre de contrôles, de véhicules contrôlés et d'usagers dénoncés.

Le taux moyen d'infractions pour la commune est de 2,1 % et celui du canton de 3,4 %.

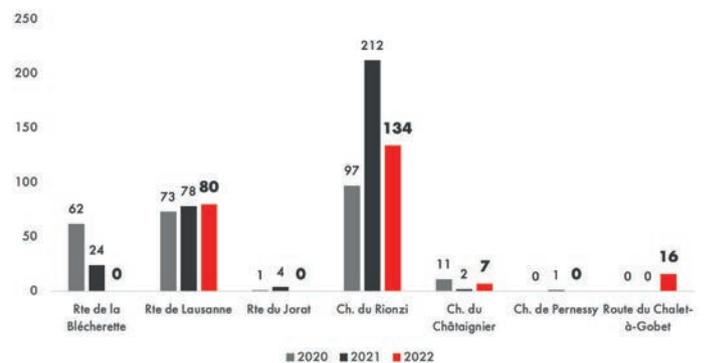
Lieux et nombre de contrôles



Véhicules contrôlés



Conducteurs dénoncés



La POLA est en possession de 8 appareils info radars pédagogiques. Ceux-ci sont placés régulièrement sur les routes communales par mesures de prévention. Ces appareils ne restent pas plus d'une semaine à un même endroit, excepté près de l'école du Rionzi, où ils restent quasi en permanence afin de sensibiliser les automobilistes à leur vitesse près du collège.

SIGNALISATION ROUTIÈRE

La POLA a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, poteaux, bornes lumineuses réfléchissantes et mandaté une entreprise spécialisée pour rénover le marquage routier à divers endroits de la commune.

À 17 reprises, le personnel est intervenu pour la remise en

état de signaux endommagés et de bornes en béton démolies à la suite d'accidents.

À la demande de la gendarmerie, les assistants de sécurité publique ont été sollicités pour leur prêter main-forte lors d'accidents de la circulation, pollutions, inondations, afin de gérer le trafic ou boucler une artère.

ENGAGEMENT LORS DE MANIFESTATIONS

Des manifestations publiques se déroulent tout au long de l'année. Pour les plus importantes, les assistants de sécurité publique sont sollicités pour la préparation, la mise en place et l'enlèvement de signalisation, voire de procéder à un service de parcage. Cette tâche représente environ 70h de travail.

La POLA a eu la charge d'examiner, avec les différents services impliqués, les 64 demandes Pocama qui lui sont parvenues et de les valider.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le concept Santé et sécurité au travail fait l'objet d'une constante surveillance.

L'ensemble des collaborateurs de la voirie et des espaces verts ont suivi un cours d'une demi-journée sur la mise en place de la signalisation de chantier.

SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS

Le personnel de la POLA est l'organe de contrôle au sein de la Commune pour la prévention des accidents sur les chantiers. Il a été procédé à différents contrôles qui ont pour but de vérifier la signalisation de chantier et la mise en place de protection pour les usagers (barrières, passerelles, lampes clignotantes, etc.). À 3 reprises, des contrôles ont aussi été effectués sur les chantiers de construction en collaboration avec la Suva. Ceux-ci sont axés sur l'équipement personnel individuel (casque, protections d'ouïe, chaussures de sécurité, lunettes, etc.) puis sur la protection des employés contre les chutes, l'entreposage de bouteilles de gaz, les installations de décroisseurs (lavage de roues de camions), grues, nacelles et échafaudages.

Dans le courant de l'année 2022, l'accent s'est porté sur le contrôle des mesures barrières sur les chantiers. Le but était la prévention et non la répression.

De plus, le personnel de la police administrative a été fortement sollicité pour préparer les plans de circulation et de fermeture de routes en raison des nombreux chantiers ouverts sur tout le territoire communal.

SURVEILLANCE AUTOUR DES SITES SCOLAIRES

Régulièrement et plus particulièrement lors des rentrées sco-

lares, un ou plusieurs agents sont présents autour des sites scolaires à l'heure où les élèves arrivent ou sortent. Par ailleurs, la brigade des patrouilleurs, composée de cinq personnes (un homme et quatre femmes), officie devant les établissements scolaires des Martines, du Grand-Mont et du Mottier. En raison d'un souci de santé de l'un des patrouilleurs à la route de la Blécherette, ce poste est tenu en alternance par trois personnes. MM. Leder, Kivuila et Campo ont assuré également des remplacements.

L'accent a été mis lors des rentrées scolaires sur une présence appuyée de la POLA afin de sensibiliser les parents à déposer leur (s) enfant (s) aux endroits prévus à cet effet que sont les espaces pose-dépose et ainsi assurer une meilleure sécurité pour tous.

Un groupe de travail composé de plusieurs services cherche constamment à trouver des améliorations possibles afin d'assurer la sécurité des enfants lors de leur arrivée sur le site scolaire et réduire les nuisances des parents-taxis pour les riverains des différents quartiers. En 2022, peu d'aménagements ont été réalisés mais une étude plus poussée « mobilité scolaire » va se réaliser en 2023.

FORMATION CONTINUE

Un cours de perfectionnement d'une journée a été organisé par le Bureau de prévention des accidents pour les délégués BPA à la sécurité dont M. Leder est le délégué pour la commune. Celui-ci s'est déroulé à Penthälaz.

PLAN CANICULE

525 personnes âgées de plus de 75 ans étaient concernées par ce concept. Seules, 123 personnes remplissaient les critères et après avoir pris contact avec celles-ci, seules trois ont accepté l'aide de nos services. Le plan canicule a été déclenché deux fois par le Préfet, une fois en juin et une en juillet.

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Mme Véronique Niklas a le titre d'expert en mycologie dans le cadre hospitalier. Résidente de notre commune, elle est la contrôleuse officielle et Présidente de la Myco du Jorat. Elle est également formatrice aux cours VAPKO (Association suisse des organes officiels de contrôle des champignons), pour les examens et elle a eu la responsabilité du plan de protection Covid-19.

Deux rencontres ont eu lieu entre la commune et Mme Niklas afin de faire le point sur son activité, ses besoins en ressources et les améliorations à envisager dans le cadre de son activité d'expert en mycologie.

Les activités n'ont jamais été aussi intenses en lien avec une très grande sortie de champignons depuis début septembre.

Les contrôles ont eu lieu de mars à début décembre sur appel téléphonique. En pleine saison (juillet à novembre), ils ont lieu tous les dimanches soir de 17h30 à 19h30, en octobre jusqu'à 20h30.

La préposée a procédé à 598 contrôles, soit une augmentation de 280 contrôles par rapport à 2021. Mme Niklas a dû demander de l'aide d'un autre expert afin de la soutenir lorsque le nombre de demandes de contrôles devenaient trop importantes.

De ces contrôles, 89 contenaient des champignons non comestibles dont 67 des champignons toxiques et 6 des champignons mortels.

Les personnes qui ont fait contrôler leurs champignons viennent de 54 communes différentes, la majorité de Lauzanne (194) et du Mont (134).

AUTRES ACTIVITÉS

- Numérotation des bâtiments pour toute nouvelle construction ;
- Vérification d'adresse et/ou d'appartement à la demande du SPOP ;
- Expulsions d'appartements ordonnées par la Justice de Paix : cinq ont été mises à exécution ;
- Affichages sur les piliers publics (avis d'enquête, résultats des votations / élections, avis mortuaire, avis d'abatage) ;
- Affichage pour annoncer les manifestations communales.

GENDARMERIE

PRÉSENTATION

Le poste de gendarmerie, ouvert au public à raison de deux après-midi et d'une matinée par semaine, compte huit collaborateurs sous la responsabilité de l'adjudant Stéphane Oulevey.

Une séance est programmée une fois par mois entre le Chef de poste, son adjoint le sergent-major Pablo Trenkler ainsi que Mme Nadège Longchamp et M. Roland Leder pour relater les événements qui se sont déroulés sur le territoire communal.

Ces rencontres ont pour but :

- D'informer la POLA sur les différentes interventions de la gendarmerie sur le territoire communal ;
- D'observer si certains quartiers seraient susceptibles d'être plus souvent soumis à des vols, bagarres ou accidents ;

- D'observer si certains carrefours, passages, routes devraient être modifiés suite à des accidents récurrents.

Une très bonne coopération est à relever entre les collaborateurs de la gendarmerie et le personnel de la POLA.

ACTIVITÉS

La gendarmerie :

- Assure l'ordre et la tranquillité publics sur le territoire ;
- Effectue des contrôles de circulation et participe à des missions de reconnaissance et de surveillance ;
- Enregistre les plaintes et recueille les éléments nécessaires pour l'ouverture d'une enquête et prend en charge cette dernière, sur réquisition d'un magistrat, auditionne les personnes impliquées, effectue les visites domiciliaires puis établit les rapports finaux ;
- Lors des patrouilles, elle contrôle l'état physique des conducteurs et dénonce ceux qui sont sous l'influence de l'alcool, de stupéfiants ou de médicaments ;
- Dénonce également toutes les infractions aux règles de la circulation et planifie des actions de police, de proximité et de prévention, notamment pour les incivilités et les dommages causés aux bâtiments communaux (voir tableau des incivilités sous Bâtiment).

L'effectif ne permettant pas d'avoir une patrouille 24 / 24, le personnel du Centre de la Blécherette assure les interventions le reste du temps. Par contre, des objectifs sont planifiés mensuellement aussi bien de jour comme de nuit.

CONCEPT POLICE-POPULATION

Dans le cadre de ce concept, M. Christian Bourquenoud, rattaché à la Direction communication et relations avec les citoyens de la police cantonale s'est approché de nos autorités pour organiser un café Police-Population afin d'échanger avec les seniors sur les problèmes actuels (cybercriminalité, cambriolage, circulation routière, etc.).

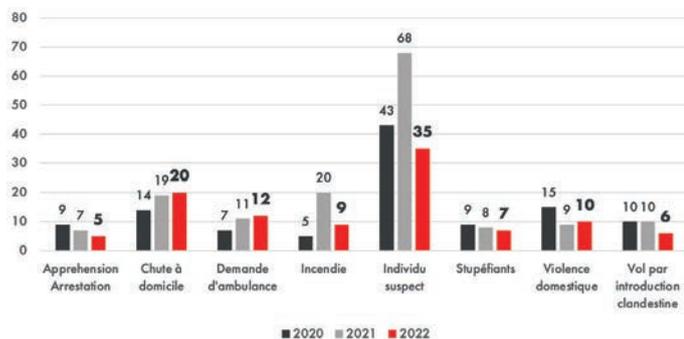
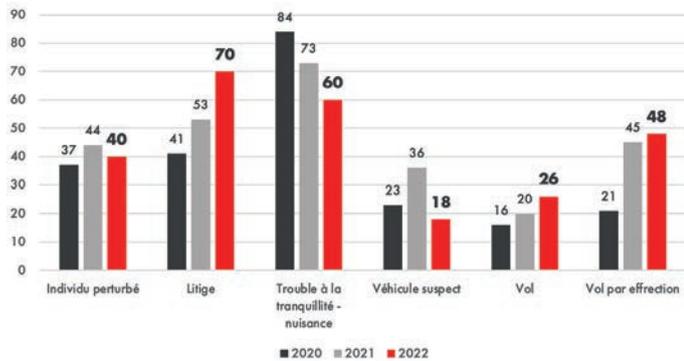
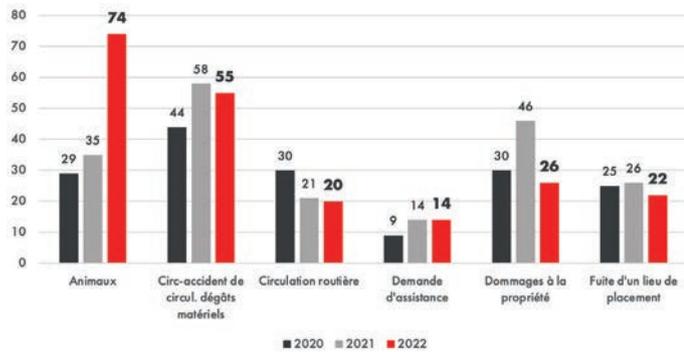
Pour ce faire, un article a été publié dans Mont Journal et environ mille courriers ont été envoyés aux personnes âgées de plus de 65 ans, pour les inviter à s'inscrire et à participer.

Ces rencontres ont rencontré un grand succès avec près de 200 personnes inscrites. Trois cafés Police-Population ont été organisés dans trois restaurants de la commune. Deux se sont déroulés (en novembre et décembre) et le troisième en janvier 2023.

Les participants ont été enchantés par la mise en place de ce café Police-Population et les échanges qu'ils ont pu avoir avec les agents de la police cantonale et de la POLA.

De ces rencontres, il en est ressorti que globalement la po-

Principales interventions de la gendarmerie en 2022



pulation se sent en sécurité sur la commune du Mont-sur-Lausanne et « qu'il fait bon de vivre ici ». Des points d'amélioration ont également été relevés notamment la surcharge de trafic croissante, l'élargissement du temps de parking afin de pouvoir descendre en ville avec le bus et remonter sans risquer d'être dénoncé, une meilleure cohabitation entre les piétons et les vélos sur les chemins communs (plus particulièrement sur l'allée de l'église), etc.

TRANSVERSALITÉ

Au printemps 2022, une rencontre a été faite avec la commune d'Epalinges dans le but de découvrir leur « Observatoire de la cohabitation ». Suite à cette rencontre, les autorités ont mandaté le bureau Arenas afin de lancer l'observatoire. L'objectif est la création d'une entité de coordination et d'observation, indépendante et neutre, à l'image d'une d'arbitrage facilitant la compréhension, l'interdisciplinarité et la protection des habitants de notre commune pour différents conflits (nuisances sonores, incivilités, conflits de voisinage,

gestion et partage de l'espace public, ...). Cet observatoire est créé en collaboration avec le SEJL, l'espace Yolo, la police cantonale. D'autres acteurs pourront également participer en fonction des solutions à rechercher (direction des écoles, services des bâtiments, ...). Les premières séances débuteront au printemps 2023.

Suite à un courrier de la Ville de Lausanne et des plaintes récurrentes des riverains de l'ISL (Ecole Internationale), un mandat a été confié au bureau Christ & Gygax en collaboration avec le GT Mobilité dans le but de trouver des options et des variantes afin de fluidifier le trafic aux heures critiques. Ce point est plus détaillé sous la rubrique « Mobilité ».

Des études d'aménagement routiers sont également en cours à la Route du Jorat et du Chalet-à-Gobet dans le but d'identifier des moyens de sécuriser la route pour la traversée ou les sorties sur la route et/ou en modérant le trafic routier. Ces projets sont gérés avec le service des Travaux et Infrastructures.

RESSOURCES & COHÉSION

MUNICIPAL • DANIEL BESSON

LES SERVICES ET LEURS MISSIONS

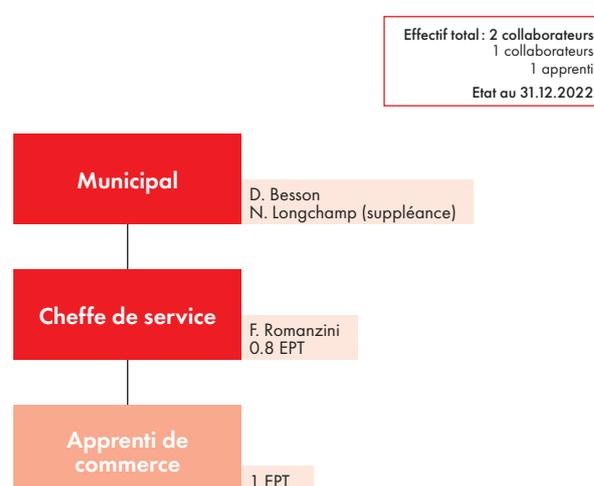
SERVICE DES FINANCES (SEFI)

Le Service des Finances a pour missions principales la coordination de l'établissement du budget, l'élaboration et le suivi du plan des investissements, la modernisation des outils de gestion, l'établissement des comptes annuels, la gestion des ressources financières, le suivi du contentieux ainsi que la perception de diverses taxes. Notre Commune est également «commune boursière» pour le SDIS La Mère et le Schéma directeur du nord lausannois (SDNL).



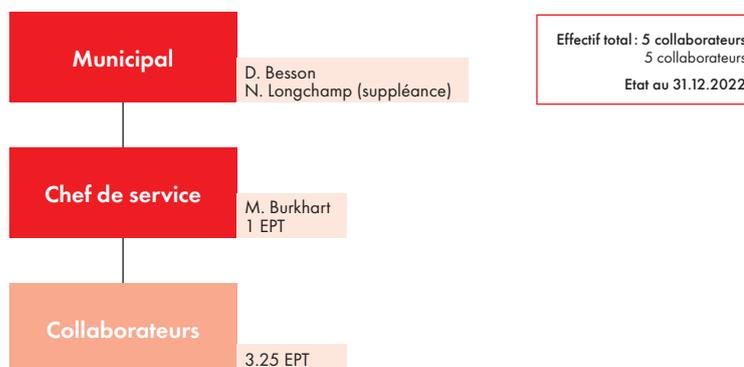
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (SERH)

Le SERH a pour mission de garantir un cadre de travail favorable à chacun des collaborateurs qui assurent au quotidien le bon fonctionnement de la Commune. Il a pour mission de satisfaire la volonté de la Municipalité d'être un employeur de bonne renommée qui assume ses responsabilités sociales envers ses collaborateurs, ses partenaires sociaux et la communauté. Le service gère toutes les activités RH usuelles, des entretiens d'embauche au versement des salaires, en passant par la coordination des entretiens d'évaluations et le soutien aux services dans la gestion du personnel.



SERVICE DE LA POPULATION (SPOP)

Le SPOP gère les arrivées et départs de la commune, les changements d'adresse et les changements d'état civil. Il délivre également différentes attestations (d'établissement, de départ, etc.). Il fait également office de « Bureau des étrangers » en tant qu'intermédiaire avec le service cantonal de la population pour les demandes de permis de séjour et les questions d'intégration.



AFFAIRES RELIGIEUSES ET SOCIALES

PAROISSE PROTESTANTE

Deux collaboratrices sont rattachées au Culte, l'organiste à 30 % et la marguillière qui s'occupe du bon déroulement des cérémonies religieuses, à 15 %. Comme municipal de tutelle, le responsable du dicastère est invité aux assemblées paroissiales. Le 5 mai, l'assemblée a présenté son nouveau responsable Jeunesse Mathew Ntumba. Ce dernier a été installé le 4 septembre en présence du municipal. Lors de l'assemblée du 17 novembre, les participants se sont prononcés positivement sur le principe d'une ouverture du temple pendant quelques heures dans la journée. Le service des bâtiments devra en 2023 évaluer les modalités de la mise en application.

PAROISSE CATHOLIQUE ST-AMÉDÉE

Le nouveau président de la paroisse catholique s'est adressé à la Ville de Lausanne pour annoncer des travaux pour une nouvelle sonorisation et du relevage de l'orgue.

Comme le stipule la loi, la paroisse doit s'adresser à la Ville de Lausanne avant d'engager des montants pour toute dépense supérieure à CHF 1'000.-. Pour toute dépense supérieure à CHF 5'000.- la Ville de Lausanne doit, selon l'article 4 de la convention qui lie nos deux communes, soumettre ces dépenses préalablement à la Commune du Mont-sur-Lausanne.

Le montant des dépenses budgétées est de l'ordre de CHF

15'486,30.- pour la sonorisation, élément qui relève des obligations légales pour la célébration du culte, et d'environ CHF 26'000.- pour le relevage de l'orgue qui n'a jamais été effectué depuis sa construction.

La Municipalité a pris la décision de participer à hauteur des montants suivants à la charge de la Commune du Mont-sur-Lausanne:

- CHF 7'500.- pour la sonorisation pris sur le budget 2022 ;
- CHF 5'500.- pour le relevage de l'orgue prévu au budget 2023.

La Ville de Lausanne s'est engagée également sur les mêmes montants

AFFAIRES SOCIALES

ASSOCIATION RÉGIONALE DE L'ACTION SOCIALE PRILLY-ECHALLENS (ARASPE)

En 2022, le Comité directeur de l'ARASPE s'est réuni à six reprises. Le nombre de séances est en baisse significative par rapport à 2021, due à l'équipe complétée du collège de direction de l'ARASPE (Mme J. Stano, directrice, Mmes D. Baeuchle et M. Di Federico directrices adjointes, MM. V. Sugnaux et A. Vaucher, directeurs adjoints) et à son niveau de compétences élevé, permettant au Codir de ne plus s'oc-

cuper que des tâches qui lui incombent strictement. En dehors des activités de routine, le Codir a choisi, en se basant sur une argumentation présentée par la Direction, de fermer à terme les deux agences d'assurances sociales (AAS) de Romanel-sur-Lausanne et du Mont-sur-Lausanne. En effet, ces deux petites agences peu dotées en personnel, rencontrent des difficultés à offrir à la population le service offert par les grandes agences de Prilly et Echallens. De plus, le personnel arrivant à l'âge de la retraite, il y avait urgence à décider du maintien ou pas de ces deux AAS. Cette proposition de fermeture a été présentée et acceptée par le préavis 02-2022 lors du Conseil intercommunal du 8 juin 2022. L'agence de Romanel a été fermée fin juillet 2022, celle du Mont le sera fin 2024. Cette décision n'est pas très agréable pour la population montaine, car elle sera contrainte de se déplacer à Echallens pour les affaires des assurances sociales. D'un autre point de vue, cette décision permettra d'avoir aux mêmes endroits le CSR et l'AAS réunis, ce qui présente quelques avantages en termes d'économie et de synergie. La Municipalité a reçu l'assurance que des mesures d'accompagnement pourront être prises pour atténuer les effets négatifs ; par exemple, des rendez-vous sur place ou dans des locaux communaux pourront être organisés selon les besoins exprimés par la population, ainsi que l'usage accru de l'informatique.

Le Codir a également pu prendre en main la révision complète des statuts de l'association. Cette tâche sera achevée en 2023 et présentée sous forme de préavis au Conseil intercommunal de l'ARASPE, puis aux communes. De plus, en cohérence avec la démarche précédente, la révision des statuts du personnel a démarré en 2022.

Une délégation du Codir a participé à l'assemblée du personnel d'avril 2022 et les membres du Codir, dont le municipal du Mont, ont pu effectuer deux demi-journées d'immersion dans les CSR et les AAS. Cette découverte du travail concret du personnel de la Région d'action sociale et une présence accrue du Codir avait été demandée par le personnel dans le cadre de l'audit mené en 2020. Le Codir, par sa présence, a souhaité répondre à ce besoin sans pour autant sortir du cadre de son mandat. Ces actions n'avaient pas pu être menées antérieurement pour cause de Covid et d'élections communales. Les membres du Codir ont beaucoup apprécié ces opportunités, et remercient vivement tous les collaborateurs qui ont permis que ces visites-découverte aient lieu.

À relever encore deux démarches destinées aux communes et à leurs citoyens, d'une part, l'établissement d'un inventaire des aides communales aux bénéficiaires des PC et d'autre part, en fin d'année, l'organisation de quatre soirées d'information sur quatre lieux sur le thème des assurances maladie. À ce propos, le Mont-sur-Lausanne offre depuis plusieurs années l'exonération de la taxe forfaitaire pour les déchets à toutes personnes au bénéfice d'une prestation complémen-

taire famille (PC famille), du revenu d'insertion (RI) ou au bénéfice d'une pension AI.

APROMAD

L'APROMAD est l'association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile de la Couronne lausannoise. Créée en 1993, elle propose depuis ses services à près de 5600 clients par année dans les 50 Communes des districts que couvre son périmètre d'intervention.

Elle est composée de 8 Centres médicaux-sociaux (CMS) et plusieurs équipes, emploie plus de 800 collaborateurs et gère également les équipes suivantes :

- CMS Readom – Réadaptation gériatrique à Domicile
- SIPeD (Soins infirmiers pédiatriques à domicile)
- Equipe d'appoint

Elle est membre de l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Le Municipal du dicastère Ressource et Cohésion est membre du comité de direction de l'APROMAD.

2022 a été marqué par le lancement sur l'ensemble du dispositif AVASAD d'une stratégie visant le bien vieillir de la population de tout âge, par des actions coordonnées de prévention et promotion de la santé.

Dans un premier temps, des clients et des proches aidants de tout le canton, et donc de l'APROMAD ont été entendus, puis 1'440 clients ont répondu à un questionnaire. Cela a permis d'identifier ce que signifiait « Bien vieillir » pour les seniors et leurs besoins pour y parvenir.

Grâce à des résultats fiables, une démarche a pu être mise en œuvre pour l'accompagnement des personnes dans leur projet de vie afin de favoriser, maintenir ou restaurer leur santé, de maximiser leur niveau d'autonomie, de développer leurs compétences en santé, de maintenir leur intégration sociale et de faciliter l'appui de leur entourage. Le dispositif AVASAD a, de par son rôle pivot dans l'environnement communautaire des seniors, organisé le développement des compétences des collaborateurs pour être à la hauteur de ces enjeux.

Résultats complets: <https://www.cms-vaud.ch/app/uploads/2022/07/07-Etude-clients-AVASAD-Resultats-complets.pdf>

La campagne de vaccination auprès des personnes ayant des grandes difficultés à se mobiliser, avec comme nouveauté l'administration d'une 2^{ème} booster anti-Covid 19, a été poursuivie en 2022. À l'APROMAD, il a été administré 1486 doses de vaccin depuis 2021.

Une autre action importante menée durant cette année a été celle visant à trouver des solutions pérennes pour les hôpi-

taux et particulièrement le CHUV pour éviter le niveau d'engorgement observé en 2022.

Ce fut également les 10 ans de READOM, le centre médico-social dédié à la réadaptation à domicile pour l'ensemble de la population de plus de 65 ans de la région centre du canton.

Les municipaux membres du comité de l'APROMAD ont eu l'occasion de découvrir l'activité d'un CMS par un stage d'immersion d'une demi-journée.

2022 a apporté son lot de difficultés, en particulier une augmentation sensible des absences chez les collaborateurs, liée notamment à de nouvelles vagues de Covid, une forte épidémie de grippe et d'autres maladies hivernales. Il est à relever qu'une fatigue importante s'observe dans les équipes suite à ces épisodes de crises successifs et la difficulté de remplacer le personnel absent dans des délais courts. Une démarche collaborative avec la commission du personnel et des collaborateurs volontaires a été amorcée en fin d'année et se poursuivra en 2023 pour identifier des actions de prévention des absences.

Face à cette augmentation des absences et le manque de ressources humaines, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'APROMAD a fait à nouveau preuve d'engagement, de solidarité et de professionnalisme pour assurer à l'ensemble des clients des prestations de qualité.

SERVICE D'AIDE À LA FAMILLE

Selon ses statuts, le Service d'aide à la famille Le Mont-Cugy-Morrens-Bretigny-Froideville a pour but de soutenir les familles domiciliées dans ces cinq communes en encourageant le bénévolat et les contacts humains. Les prestations offertes sont essentiellement basées sur les principaux besoins exprimés par la population qui consistent à effectuer des transports, occasionnellement ou régulièrement, pour amener des personnes à des rendez-vous médicaux ou pour faire des courses.

Organisation opérationnelle

Depuis 2016, les communes sont regroupées et un groupe de bénévoles assure la coordination en alternance. Ce service est assumé par Mme Christiane Fardel, qui a repris également la partie financière du SAF depuis 2010, Mme Anne-Lise Bussard, responsable des coordinatrices et coordinatrices, et Mme Elisabeth Meuwly, secrétaire. Ce trio de bénévoles, de par leur engagement, consolide la direction organisationnelle.

Comité

Le Comité s'est réuni deux fois sous la présidence de M. Jean-Pierre Sterchi, vice-syndic de Cugy: en février 2022 pour

adopter les comptes et le budget et préparer l'assemblée générale qui a eu lieu au Mont-sur-Lausanne le 27 avril, et en septembre 2022. Ces séances ont permis de travailler un nouveau graphisme pour présenter le SAF sur les différents supports médiatiques et le recrutement de bénévoles qui reste un point préoccupant. Le comité a entrepris la recherche d'un nouveau caissier pour succéder à Mme Fardel. M. Philippe Kobzos von Fischer a pu commencer sa formation à ce poste en décembre 2022.

Bénévoles

En 2022, le SAF a pu compter sur 29 bénévoles, dont onze de la commune du Mont, qui ont rendu les services en effectuant des transports et des accompagnements chez le médecin, à l'hôpital, promenades ou pour des achats. Le nombre de bénévoles a passé en dessous de 30 en 2021.

2018	2019	2020	2021	2022
30	32	33	29	29
bénévoles	bénévoles	bénévoles	bénévoles	bénévoles

Activités

L'activité d'une telle association, basée uniquement sur le bénévolat, dépend pleinement des gens qui ont à cœur de s'investir et à faire don de leur temps pour aider d'autres personnes. Ces bénévoles ne sont pas rémunérés, mais leurs frais de déplacement sont pris en charge par les bénéficiaires d'une part et par le service pour les kilomètres à vide.

2018	2019	2020	2021	2022
19'787	16'001	11'852	16'759	19'863
km	km	km	km	km
1'042	906	665	963	1047
transports	transports	transports	transports	transports

Huitante-six personnes ont bénéficié des transports en 2022. Nous avons retrouvé la situation d'avant covid. À noter qu'en 10 ans le nombre de transports a doublé et le nombre de kilomètres parcourus triplé. Ce qui renforce la conviction que ce service est très populaire auprès des habitants et des habitantes.

Remarques

Ce service est principalement financé par les cotisations et dons. Chaque année, un appel à l'aide est lancé aux cinq communes et ses habitants afin de permettre à cette association de poursuivre ses services. Malgré une moyenne de dix bénévoles au Mont, il arrive qu'ils soient insuffisants pour assurer les transports. Les bénévoles des autres communes sont alors sollicités. Une forte demande est constatée sur le territoire de notre commune, malgré tous nos efforts de communication, on remarque que l'engagement de bénévoles montains reste très difficile.

COHÉSION, INTÉGRATION

INTERNALISATION DE L'ACCUEIL DE L'ADMINISTRATION

Comme informé lors du Conseil communal d'octobre 2022, l'accueil de l'administration communale, jusqu'ici confiée à un prestataire externe, a été internalisé et confié au Service communal de la population (SPOP). Une nouvelle collaboratrice a ainsi été engagée et l'accueil est assuré à tour de rôle par les collaborateurs du service.

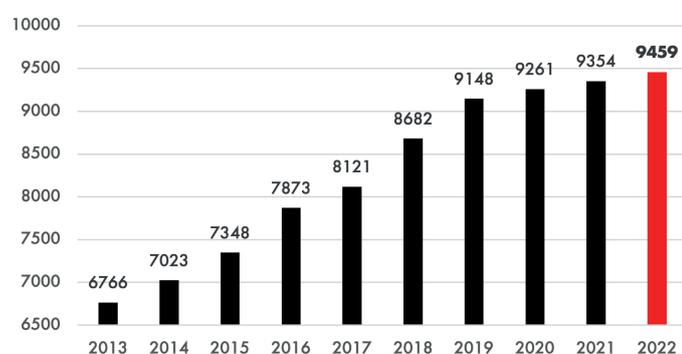
Aussi des réflexions ont été entreprises au sujet de la qualité de l'accueil accordée aux visiteurs et visiteuses de l'administration communale de Crétalaison et se poursuivront en 2023.

LA POPULATION EN CHIFFRE

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

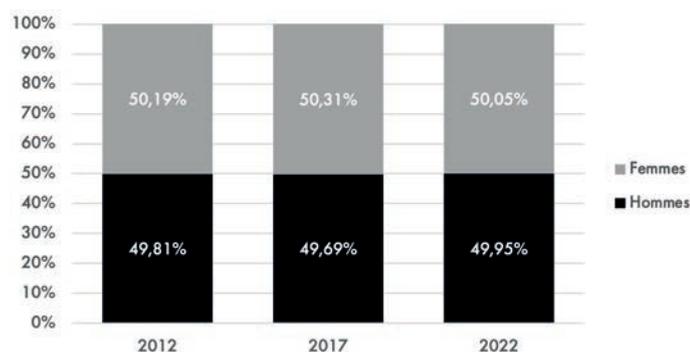
Au 31 décembre 2022, le nombre d'habitants s'élevait à 9'459 habitants (résidences principales et secondaires confondues). Depuis 2019, l'augmentation de la population montaine ralentit significativement par rapport aux années précédentes. Les différentes représentations graphiques suivantes définissent cette tendance.

Évolution démographique de la population



L'égalité des sexes entre habitantes et habitants au Mont-sur-Lausanne est presque parfaite.

Population : répartition par genre

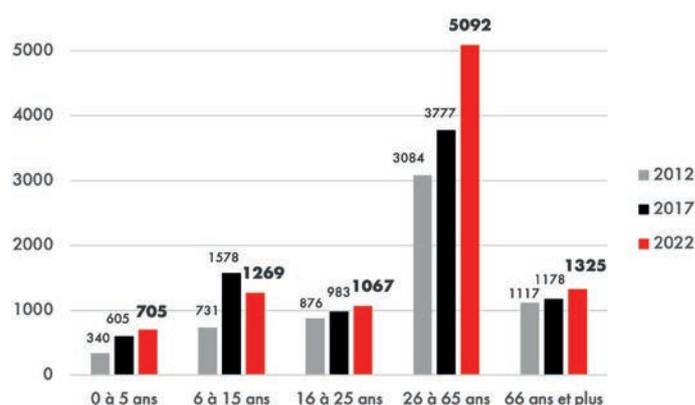


Comme indiqué pour la première fois l'an dernier, la structure de la population montaine rajeunit d'année en année.

Population : répartition par âge

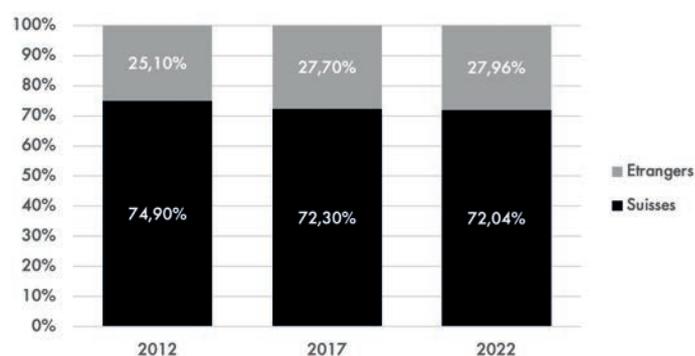


Population : répartition par âge



La population étrangère établie au Mont-sur-Lausanne se rapproche, depuis quelques années, du tiers de la population totale. Les Français (512), les Portugais (428), les Italiens (249), les Espagnols (193) et les Britanniques (91) sont toujours les nationalités étrangères les plus représentées, parmi plus de 100 que compte notre Commune.

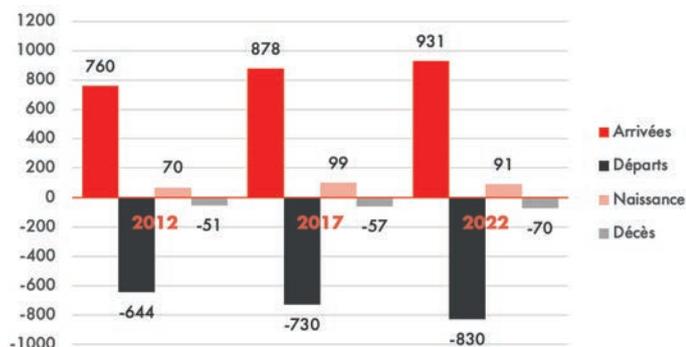
Population : Suisses et étrangers



L'équilibre entre le mouvement des arrivées et des départs est sans doute dû à une faible vacance des logements disponibles dans le territoire communal.

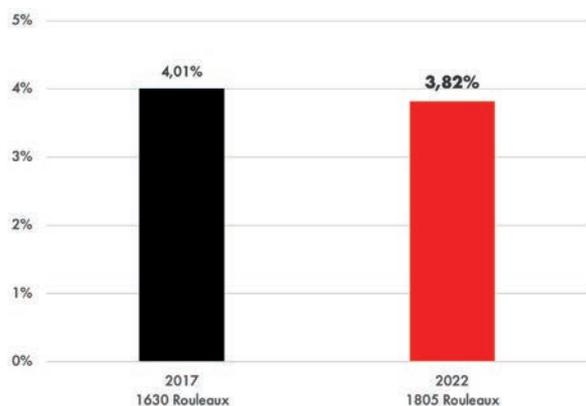
Il a été comptabilisé 91 enfants en 2022. Durant la même période, 70 décès ont été enregistrés.

Mouvements de la population



La Municipalité a décidé de remettre aux parents des nouveau-nés, gracieusement, une fois par année et jusqu'à l'âge des trois ans, cinq rouleaux de dix sacs taxés de 35 lts. Cette même mesure sociale concernant la gestion des déchets est également appliquée aux personnes atteintes dans leur santé. Pour ces dernières, ceci est valable sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation du centre social médical (CMS). Le nombre de rouleaux distribués restant stable au fil des années.

Rouleaux de sacs poubelles distribués au pro rata de la population

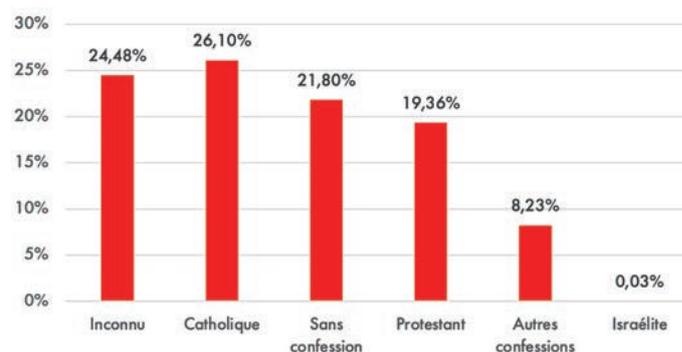


RELIGIONS

Le paysage religieux montain, tout comme celui de notre canton et notre pays, subit depuis plus d'une dizaine d'années d'importantes mutations. En effet, la part de personnes se déclarant n'appartenir à aucune communauté religieuse n'a cessé d'augmenter, tandis que le fait de déclarer une religion diminue d'année en année.

Rappelons que la loi sur le contrôle des habitants (LCH) indique que les données relatives à l'appartenance religieuse sont transmises, par les citoyens, à titre facultatif. Le protestantisme, le catholicisme et l'israélisme sont les seules confessions pouvant être renseignées dans notre base de données communale au regard de la loi.

Population : confessions



REGISTRE CIVIQUE

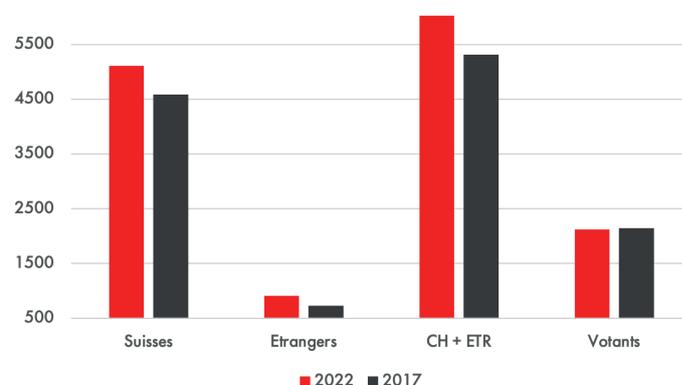
La tenue et la mise à jour du registre électoral sont également de la responsabilité du SPOP. Il transmet et communique toutes les données utiles aux autres administrations communales et cantonales afin que les scrutins puissent se dérouler conformément aux prescriptions légales en vigueur.

La moyenne des votants doit être relativisée. En effet, chaque votation et/ou élection touche des thématiques très différentes les unes des autres. La proportion de votants s'en trouve donc très régulièrement modifiée.

La Municipalité encourage, depuis de nombreuses années, les jeunes suisses et suisses habitant la commune et âgés de 18 à 20 ans à participer aux diverses votations et élections. Pour ce faire, elle soutient l'initiative «Easyvote», programme mis à disposition par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes, par la distribution de brochures informatives lors des scrutins.

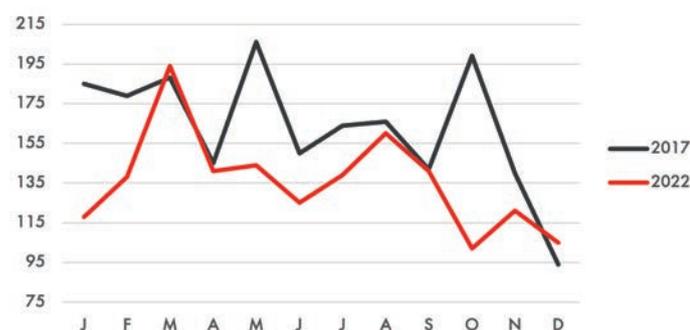
Pour terminer, M. Matthieu Burkhardt présente les divers scrutins auprès de l'EMS la Paix-du-Soir afin que nos seniors puissent user de leur droit de vote.

Habitants et droit de vote

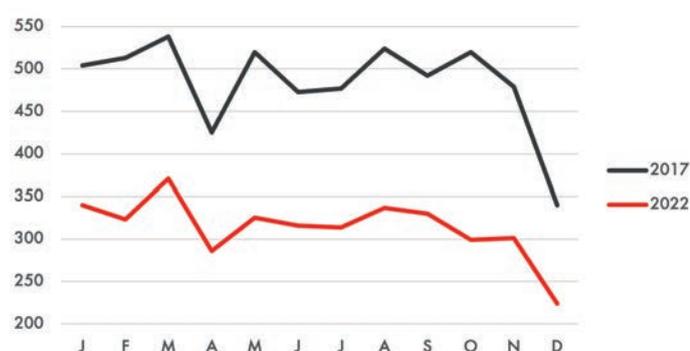


Le tableau ci-dessus indique le nombre d'habitants par type de nationalité ayant le droit de vote, les étrangers ayant uniquement la possibilité de s'exprimer sur le plan communal. Les votants représentent une moyenne de l'année concernée.

Nombre de téléphones



Nombre de passages au guichet



GUICHETS ET TÉLÉPHONES

Le nombre de passages aux guichets est en diminution par rapport à 2017 (voir graphiques page suivante). En effet, moins de prestations nécessitent la présence des habitants en nos locaux. De plus, aucun mouvement massif de population n'a été enregistré par rapport à 2017.

INTÉGRATION ET PRIMO-INFORMATION

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) a pris contact, début 2022, avec notre répondant communal en matière d'intégration, Matthieu Burkhart, concernant la volonté du BCI de développer un projet pilote d'entretiens d'accueil au SPOP communal afin de renforcer et accompagner l'accueil des nouveaux arrivants.

La politique de primo-information est différente selon les cantons. Dans les cantons romands, il s'agit non seulement de faire de la diffusion de l'information, mais aussi de l'accueil. L'idée de ce projet est de développer cet accueil, afin de ne pas seulement avoir des entretiens visant à tester le niveau d'intégration des personnes (référence liée à la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration), mais à les accompagner lors des premières semaines ou premiers mois d'installations dans leur nouveau lieu de vie.

Aussi, après cinq premières séances de travail en 2022, les premiers entretiens «pilotes» devraient avoir lieu dans le courant de 2023 dans les communes partenaires de ce projet que sont Le Mont-sur-Lausanne, Ecublens et Villeneuve.

RELATIONS AVEC LES SERVICES CANTONAUX ET FÉDÉRAUX AU FIL DE L'ANNÉE

SERVICE CANTONAL DE LA POPULATION

Le Service cantonal de la population est l'organe de surveillance de notre entité communale. À ce titre, il donne notamment des directives, instructions, formations et procède à des inspections et il fournit à prix coûtant les formulaires ou dépliants dont il prescrit l'usage. La Division «Communes et Nationalité» du SPOP travaille en partenariat avec l'Association vaudoise des contrôles des habitants, participe à ses assemblées régionales, l'invite à prendre part à des groupes de travail et à des rencontres périodiques. Le SPOP offre également un appui juridique personnalisé et son expertise aux communes pour toute question relevant du domaine du contrôle de l'habitant ou dans ses relations avec d'autres administrations.

FRONTALIERS

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes de nouveaux permis «frontalier» ou leur renouvellement se font directement auprès du service cantonal. Les employeurs et leurs collaborateurs transmettent directement lesdites demandes sur le site de l'État de Vaud. La Commune garde toutefois la faculté de connaître le nombre de travailleurs résidant à l'étranger au moyen d'une liste mensuelle délivrée par le Canton de Vaud. La Commune garde la compétence, le cas échéant, des inscriptions en résidence secondaire desdites personnes.

USURPATIONS D'IDENTITÉ

Fin janvier 2022, le service cantonal rappelait aux communes de prêter attention aux usurpations d'identité. En effet, celles-ci étaient en augmentation par rapport aux dernières années. C'est ainsi que le service communal exige toujours de voir des pièces d'identité et autres documents en original. Il en transmet des copies couleur de bonne qualité afin de rendre plus simple le travail effectué par les autorités cantonales et fédérales.

LOI FÉDÉRALE SUR LES ÉTRANGERS ET L'INTÉGRATION (LEI)

En 2019, la LEI a été revue en profondeur, impliquant depuis cette date de nombreuses modifications de travail à l'interne. En 2022, de nouvelles petites modifications sont entrées en vigueur demandant une rigueur toujours plus précise dans le déroulement des différentes demandes de permis de séjour et d'établissement. Aussi, une information correcte est dispensée aux habitants afin que leurs démarches administratives soient rendues aussi simples que possible.

GUERRE EN UKRAINE

Suite à la dégradation de la situation en Ukraine, le Département fédéral des affaires étrangères a agi rapidement, le 28 février 2022, en autorisant les habitants d'Ukraine à rejoindre la Suisse en dispensant ces derniers de visa d'entrée sur notre territoire. Cette première mesure a été suivie un mois plus tard d'une directive cantonale afin d'établir le processus à suivre pour obtenir un permis pour les personnes à protéger (permis S). La première famille ukrainienne s'est installée dans notre commune le 5 mars 2022. Durant le même mois, une cellule de coordination communale relative aux questions ukrainiennes a été mise en place afin de mettre en place un réseau d'entraide. Le 11 mai, la Commune a organisé une soirée de rencontre, de discussion et d'entraide à apporter aux personnes réfugiées et installées au Mont-sur-Lausanne.

NOUVEAUTÉS RELATIVES AUX VISAS

L'Ordonnance sur l'entrée et l'octroi de visas a été mise à jour et la nouvelle teneur est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2022. Ainsi, depuis cette date, un ressortissant d'États-Tiers (hors européen) ayant une autorisation de séjour ou un visa D délivré par un autre état Schengen n'a plus besoin de déposer une demande de visa au préalable s'il souhaite s'installer en Suisse.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2022, les ressortissants d'Australie et du Royaume-Uni ont été ajoutés à la liste des étrangers exemptés de l'obligation de visa. Pour rappel, les autres pays dont les ressortissants sont exemptés de l'obligation de visa sont les suivants : Brunei, Malaisie, Singapour, Japon, Nouvelle-Zélande. Ainsi, les ressortissants de ces pays n'ont pas besoin de visa pour s'installer en Suisse, mais restent soumis à la LEI et à l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes concernant le règlement de leurs conditions de séjour.

ASSISTANT INFORMATIQUE

Le Service cantonal a développé un nouvel outil nommé «Chatbot» destiné à orienter les personnes étrangères souhaitant séjourner, travailler, rejoindre leur famille ou étudier dans le canton de Vaud. Une série de questions permet d'accompagner les utilisateurs vers les procédures à suivre et documents à fournir selon leur demande. Lien vers le formulaire d'orientation – Chatbot : www.vd.ch/titre-sejour-info.

MARIAGE POUR TOUS

Au 1^{er} juillet 2022, la célébration de mariages entre couples de même sexe est possible en Suisse. Aussi, il est possible de demander la conversion des précédents partenariats enregistrés en mariage et les partenariats enregistrés ne sont donc plus possibles suite à l'introduction de ces modifications légales.

DÉMATÉRIALISATION

Comme évoqué dans le rapport de gestion 2021, les deux services (cantonal et communal) favorisent, au même titre que les autres communes vaudoises, les échanges électroniques sécurisés plutôt que l'échange par papier et par voie postale. Malheureusement, 2022 a été synonyme d'avaries de minime importance impactant la circulation de l'information entre les deux services. Aussi cela a demandé une forte rigueur dans le suivi des dossiers afin que la population montaine ne soit pas péjorée dans les délais de ses démarches administratives.

FACTURATION DES PERMIS PAR LE CANTON

En octobre 2022, une nouvelle simplification s'est ajoutée à l'échange d'informations entre le Canton et la Commune. Aussi, depuis ce mois, les factures adressées par le Canton nous parviennent par voie informatique et non plus par papier. Sur ce point également, des erreurs sont nouvellement constatées et doivent être remontées au Canton pour correction.

LE STATUT DE PROTECTION S EST MAINTENU

Le 9 novembre 2022, le Conseil fédéral a décidé de maintenir le statut de protection S. En effet, il est peu probable que la situation en Ukraine se stabilise durablement ces prochains temps. Le statut de protection S dont bénéficient les personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine ne sera donc pas levé avant le 4 mars 2024, à moins que la situation sur place ne change radicalement d'ici là.

CROATIE – LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

Le Conseil fédéral a activé la clause de sauvegarde à l'égard de la Croatie : à partir du 1^{er} janvier 2023, les ressortissants croates qui souhaitent venir travailler en Suisse seront à nouveau soumis à des nombres maximums d'autorisations. Pendant une année, ils ne bénéficieront plus entièrement de la libre circulation des personnes. Cette mesure concerne tant les autorisations de courte durée (permis L UE/AELE) que les autorisations de séjour (permis B UE/AELE).

FINANCES

L'ANNÉE 2022 EN BREF

Les points forts de l'année 2022 sont représentés par la rédaction des préavis financiers, plafond d'endettement, bouclage des comptes, arrêté d'imposition et budget ainsi que par des réponses aux interpellations du Conseil et questions des commissions. Le renouvellement du portefeuille d'assurances a également été effectué en collaboration avec le Service des ressources humaines.

PLAFOND D'ENDETTEMENT 2021-2026

Le plafond d'endettement proposé est en ligne avec le programme de législature 2021-2026 validé par la Municipalité. Il intègre également les nouveaux thèmes des différents dicastères. Il est à considérer comme un outil de simplification de la procédure d'emprunt, par le biais duquel le Conseil communal et le Canton accordent à la Municipalité un montant global pour l'ensemble de la législature. Alors que la majorité de la CoFin proposait de fixer le plafond d'endettement à CHF 130 millions, une minorité se positionnait pour une approche plus prudente à CHF 109 millions. Finalement, le Conseil a opté pour la proposition de la Municipalité, qui fixe à CHF 120 millions le plafond d'endettement pour cette législature.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2021

L'exercice 2021 se solde par un excédent de revenus de CHF 4'420'397.-, soit un écart de CHF 6.4 millions avec les prévisions budgétaires qui prévoyaient une perte de CHF 2 millions. Il faut rappeler que lors de la préparation du budget, les tendances étaient marquées par les effets d'une crise sanitaire et économique sans précédent, incitant les collectivités à la prudence, notamment en matière de rentrées fiscales. Précisons que ce résultat final a été corrigé par le Conseil communal à la suite d'un amendement déposé par la CoFin afin de constituer une réserve de CHF 2 millions pour tenir compte d'une charge concernant l'exercice 2021 dont la Municipalité n'a eu connaissance qu'au mois de mars 2022, de sorte que cette charge ne vienne pas altérer le résultat des comptes 2022.

APPRÉCIATION DU RÉSULTAT

Les recettes fiscales sont supérieures de CHF 6.7 millions (+18.41%) par rapport au budget et de CHF 4.32 millions (+11.11%) par rapport aux comptes 2020. Les écarts les plus importants sont principalement liés à l'augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de CHF 2.76 millions et de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales de CHF 1.48 million. Avec 14 secteurs à bâtir, dont pour cer-

tains les travaux de préparation ont déjà commencé, nous enregistrons une forte progression de 0.7 million sur l'impôt sur les droits de mutation (+52%) et de 1.6 million sur la part à l'impôt sur les gains immobiliers (+253%). Au niveau des charges, elles restent stables par rapport au budget. Contrairement aux prévisions, 2021 n'a pas été une année aussi active concernant les investissements. Les réaménagements de chaussées, travaux de canalisations et de raccordements se sont poursuivis mais le chantier de surélévation du Collège du Mottier B n'a pu démarrer qu'en 2022. Les dépenses nettes, qui s'élèvent à CHF 3 millions, ont été financées par les liquidités disponibles. Enfin, la dette envers les banques et institutions financières est passée de CHF 61 millions à CHF 56 millions.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2023

L'arrêté d'imposition est l'occasion pour la Municipalité de mettre à jour la planification financière et le plan des investissements, de partager son analyse sur la situation démographique et économique ainsi que l'évolution planifiée des finances communales. C'est à l'unanimité que le Conseil a accepté le maintien du taux d'imposition 2023 à 73,5%.

BUDGET 2023

Le budget 2023 présente des charges de CHF 66'037'974.- pour des revenus de CHF 61'611'086.-, ce qui représente un déficit de CHF 4'423'888.-. La crise énergétique et la pandémie de COVID-19 impactent fortement le budget 2023 compte tenu des conséquences socio-économiques qu'elles génèrent déjà. Par ailleurs, le budget est également influencé par un contexte tout à fait exceptionnel pour notre Commune, à savoir le développement des plans d'affectation du Syndicat des améliorations foncières. Pour répondre aux besoins et difficultés, la Municipalité prévoit dans son budget le renforcement des services de l'administration (+6.46 ETP), afin de faire face aux tâches supplémentaires en lien avec l'augmentation de la population et des infrastructures. Le développement de ces dernières se poursuit et plusieurs grands projets d'investissements déjà votés représentent un montant de CHF 8.9 millions en 2023 et CHF 11.2 millions sont des crédits à déposer. Le budget prévoit des investissements pour un total de CHF 20.1 millions. Notre Commune conserve une marge d'autofinancement positive de CHF 1.62 million. Le solde sera financé par l'emprunt.

Enfin, après plus de deux heures de débats et l'approbation de plusieurs amendements, le budget 2023 a été adopté à une très large majorité avec une perte finalement budgétée à CHF 3'107'388.-.

RESSOURCES HUMAINES

L'ANNÉE 2022 EN BREF

MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL

Le règlement sur le télétravail a été validé par la Municipalité le 16 février 2022. Depuis son entrée en vigueur, nous avons sept collaborateurs qui effectuent du télétravail, entre un et deux jours par semaine.

SORTIE DU PERSONNEL

La sortie du personnel a eu lieu le jeudi 15 septembre 2022. Cette année, c'est le Service de la police administrative qui a organisé la journée en proposant aux 60 collaborateurs présents la visite de l'académie de police de Savatan.

SANTÉ AU TRAVAIL

La santé au travail est un enjeu majeur pour les entreprises. Les employés qui se sentent bien physiquement et mentalement sont plus productifs et engagés. Le sport peut être une excellente solution pour améliorer la santé des collaborateurs. De plus, l'exercice en groupe peut contribuer à renforcer la cohésion et la motivation des collaborateurs.

L'administration communale désire encourager ses employés à faire du sport en leur offrant des activités physiques sur le lieu de travail. En plus de l'accès à la piscine les lundis et vendredis midi, en 2022 certains collaborateurs ont participé au défi cycliste « Bike to work » ainsi qu'au 20 km de Lausanne. Dès la fin octobre, nous avons également mis en place des cours de Yoga les jeudis midi.

FORMATION DU PERSONNEL

Les collaborateurs de l'administration communale ainsi que les municipaux ont toujours la possibilité de suivre des formations continues en lien avec leurs activités. Le Service des ressources humaines veille à répondre aux différentes demandes des collaborateurs et à assurer le maintien du savoir-faire de chacun. Ces formations concernent les domaines suivants : informatique, savoir-être, premiers secours, approfondissement des connaissances métiers. La Municipalité favorise le développement de ses collaborateurs afin de garantir les compétences actuelles et futures, nécessaires à l'accomplissement des tâches.

Les différentes formations suivies en 2022 sont détaillées sur la page suivante.

SUIVI DES COLLABORATEURS

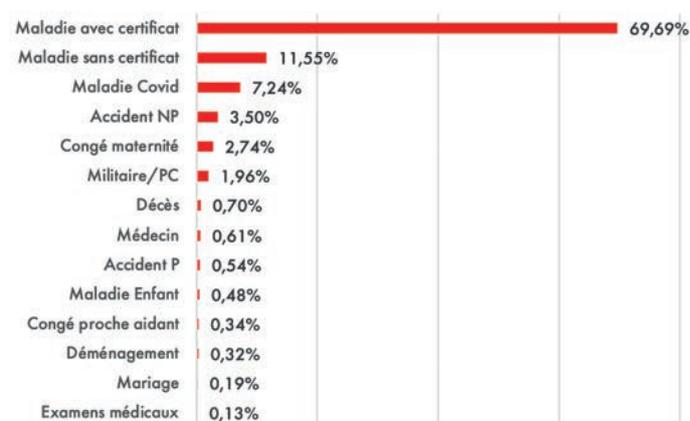
En 2022, nous avons fêté les jubilaires suivants :

• Bordiu Isabelle	10 ans de service
• Coelho Silvestre José	10 ans de service
• Gindroz Martine	15 ans de service
• Leder Roland	25 ans de service
• Liardet Raphaël	10 ans de service
• Niklas-Lyon Véronique	20 ans de service
• Porchet Vincent	20 ans de service
• Vial Laurent	20 ans de service

RÉPARTITION DES ABSENCES

Les absences 2022 représentent 12'917 heures, correspondant à un taux d'absentéisme de 8.86%, contre 8.4% en 2021. Ce taux est en légère augmentation en 2022 toujours en raison de plusieurs cas de maladie longue durée extrinsèques à la place de travail.

■ ■ ■ Absences en 2022



APPRENTIS

Nos deux apprentis de 3^e année, MM. Jason Perrot, agent d'exploitation et Kevin Durmisi, employé de commerce, ont terminé leur formation avec succès, en juillet 2022.

Depuis la rentrée d'août 2022, un nouvel apprenti employé de commerce a débuté sa formation, dès lors, au 31 décembre 2022, nous comptons un apprenti « agent d'exploitation », un apprenti « employé d'exploitation AFP » et un apprenti « employé de commerce ».

Les apprentis agents d'exploitation effectuent un tournoi dans les différents bâtiments communaux afin d'acquérir une formation la plus complète possible. Pour les apprentis employés de commerce, ils passent par le Secrétariat municipal,

le secrétariat des services techniques, le Service des finances et le Service communal à la population.

En plus des places d'apprentissage, la Commune collabore avec le Projet Lift en proposant régulièrement des places de

travail hebdomadaire (2 à 4 heures par semaine) sur une période d'environ 10 semaines. En 2022, nous avons reçu deux jeunes au Service des bâtiments, un autre au Service des espaces verts et une jeune auprès de la médiathèque.

Formations courtes		
ECA - Chargé de sécurité protection incendie AEAI		1 personne
CAS en Administration publique		1 personne
Conférence du cercle des plantes exotiques/envahissantes		4 personnes
Formation en finances communales - Module 1 et 2		1 personne
Management-leadership et communication interpersonnelle		1 personne
Travaux en hauteur / Travail à l'échelle		7 personnes
Accès aux arbres / Module travail à l'échelle		7 personnes
Journée étangs urbains		1 personne
Forum pollution lumineuse		2 personnes
Formation excel		3 personnes
S'initier à la gestion de projet		1 personne
Permis pour l'emploi des désinfectants pour les piscines publiques		1 personne
Leadership : les outils efficaces		1 personne
Ancrer la biodiversité dans les instruments d'aménagement		1 personne
Transformation intérieure et collective pour la durabilité		1 personne
Assurances sociales, nouveautés 2023		1 personne
La correspondance professionnelle		1 personne
Geoconcept		4 personnes
Supervision d'équipe		3 personnes
Gestion financière cantonale et communale : l'essentiel		1 personne
Accueil téléphonique : l'art et la manière		3 personnes
Formation Skidata		3 personnes
Formation cybersécurité		62 personnes
Neurosciences de la transition écologique		1 personne
Cours CDH et Droit migratoire de base		1 personne
Entretien différencié et alternatives aux herbicides sur les surfaces extérieures communales		1 personne
Gestion des plantes exotiques envahissantes		1 personne
Patrimoine arboré et arbres remarquables : importance, services rendus, protection et gestion		2 personnes
Formations certifiantes		
Brevet fédéral de spécialiste en administration publique	M. Matthieu Burkhart	Titre obtenu en 2022
Certificat d'Assistant de sécurité publique ISP	M. Jullian Campo	Titre obtenu en 2022
Spécialiste « Évacuation des eaux des biens-fonds »	M. Vetrici Neziri	Examens en 2023

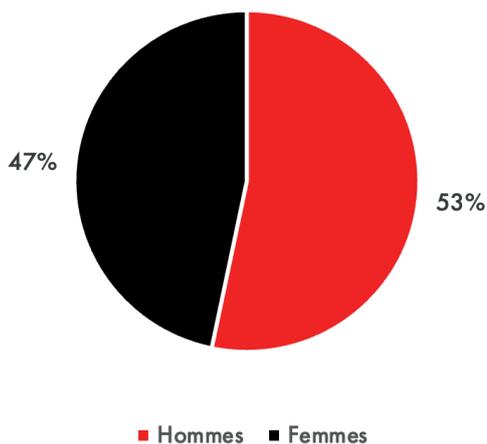
PERSONNEL COMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2022

Les collaborateurs engagés pour des durées déterminées, en remplacement de collaborateurs absents pour des durées moyennes à longues, ne sont pas pris en compte dans l'effectif ci-dessous.

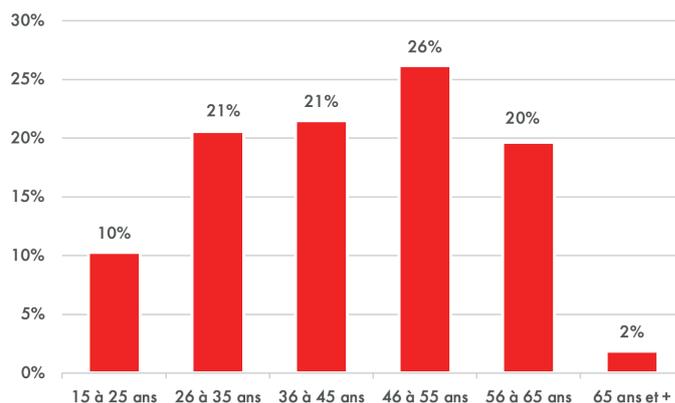
Nombre de collaborateurs avec contrat fixe à durée indéterminée	81	69.85 ETP
Nombre de collaborateurs avec contrat à l'heure	22	4.21 ETP
Nombre d'apprentis	3	3.00 ETP
Nombre de collaborateurs avec contrat fixe à durée déterminée	1	0.80 ETP
Nombre total de collaborateurs	107	77.86 ETP
Poste vacant au 31.12.2021	1	1.00 ETP

Départs en 2022	11
Arrivées en 2022	18
Durée moyenne d'engagement	8.21 ans

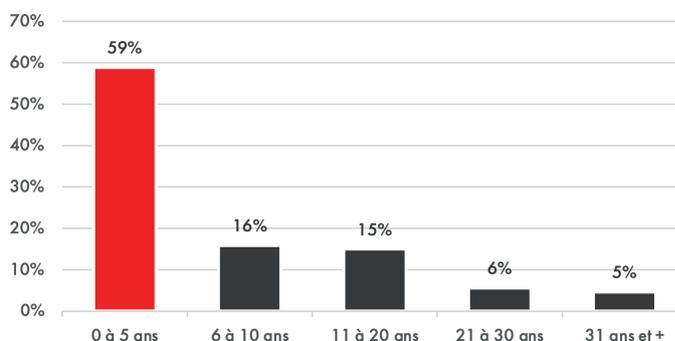
Personnel : répartition par genre



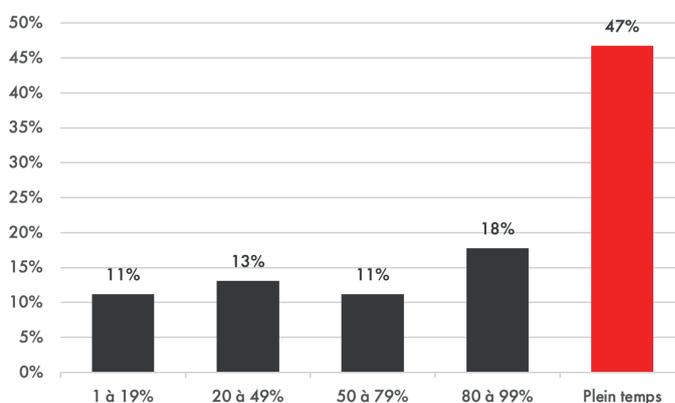
Personnel : répartition par âge



Personnel : répartition par ancienneté



Personnel : répartition par taux d'activité



Organigramme Administration Communale Le Mont-sur-Lausanne

Territoire, économie et relations extérieures
Mme Laurence Muller Achteri, syndique
Suppl. : M. Olivier Desdoux

Patrimoine, transitions énergétique et numérique
M. Olivier Desdoux, vice-syndic
Suppl. : M. Philippe Somsky

Education, culture et environnement
M. Philippe Somsky
Suppl. : M. Daniel Besson

Infrastructures, mobilité et sécurité
Mme Nadège Longchamp
Suppl. : Mme Laurence Muller Achteri

Ressources et cohésion
M. Daniel Besson
Suppl. : Mme Nadège Longchamp

Secrétariat municipal (SEMU)
Secrétaire municipal Sébastien Varin - 100%
<u>Adjointe</u> Anne Flachaire - 100%
Chargé de communication Maxime Feyer - 80%

Service des bâtiments (SEBA)
<u>Chefs de service</u> Thierry Desibourg - 100% - Constructions et rénovations Dominique Acciaro - 100% - Administration et entretien du patrimoine
<u>Responsable des bâtiments</u> Valter Spinazza - 100%
<u>Responsable d'exploitation / Chef AGEX</u> Thomas Baudat - 100%
<u>Responsable technique CVSE</u> Miliadin Stojanovic - 100%
<u>Responsable maintenance bâtiments</u> Philippe Walther - 100%
Secrétariat María-Rosa Barreiro - 80%
<u>Agents d'exploitation</u> Joao Frazas - 100%
<u>Maro Gilcstone - 100%</u>
<u>Robin Gugerli - 100%</u>
<u>Martin Kot - 100%</u>
<u>Miguel Montañez - 100%</u>
<u>Lois Müllemann - 100%</u>
<u>Fausto Sandini - 100%</u>
<u>Cristina Pires Amorim - 80%</u>
<u>Françine Janin - 72%</u>
<u>Nadya Laurent - 80%</u>
<u>Sandra Costa Lopes - 60%</u>
<u>Ana Marques Lopes Costa - 55%</u>
<u>Aymara Martins Pinto - 70%</u>
<u>Ramona Trigo Casal - 57.55%</u>
<u>Alice Tavares Carvalho - 80%</u>
<u>Apprentis</u> Akin Krasniqi - 100%
<u>Walid Sallah - 100%</u>
<u>Surveillants discipline</u> Eloi Berra
Christelle Bregnard
Léa Kipfmüller
Nicolas Kipfmüller
César Magan
Kilian Perez

Service de la jeunesse et des loisirs (SEJL)
<u>Chef de service</u> Van von Arx - 80%
Secrétariat Kelly Deriaz - 60%
Espace loisirs Maik Hercholz - 50%
• Déborah Pagano - 50%
• Nadia Schreiter - 60%
<u>Médiathèque</u> Jessica Cvetanov - 80% - Responsable
• Nadia Schreiter - 20%
• Eve Maréchal - 70%
• Emine Durmaz - 30%
<u>Devoirs surveillés</u> Marie-Claude Besson-Barby
• Lima Gavin
• Emma Roschnik
<u>Réfectoire</u> Ana Oliveira Da Silva Ferreira - Responsable
• Catarina Antunes
• Steve Cassaz
• Kelly Esteves Lopes
• Catherine Heurtschi
• Mehdi Sham Roshan

Service des travaux et des infrastructures (STIN)
<u>Chef de service</u> Vincent Porchet - 100%
<u>Dessinateurs en régie civil</u> Mujo Cehic - 100%
• Vetrin Nezir - 100%
• Yvan Vuagniaux - 100%
Secrétariat • Janine Benz - 20%
• Tamara Salazar - 20%
<u>Équipe Voirie</u> André Pittet - 100% - Chef d'équipe
• Florian Buch - 100% - Remplaçant chef
• Nikola Badoux - 100%
• José Borges - 20%
• Domingos Carvalho - 100%
• Alfredo Dos Santos - 100%
• Raphael Lardet - 100%
• Lionel Moraz - 100%
• Françoise Oulevey - 80%

Service communal de la population (SPOP)
<u>Chef de service</u> Mathieu Burkhardt - 100%
• Isabelle Borliu - 100%
• Carole Bugnon - 40%
• Frédéric Cuagner - 100%
• Aline Galle - 85%

Service de l'urbanisme (SURB)
<u>Chef de service</u> Antonio Turri - 100%
<u>Adjointe</u> Laurette Rohrbach - 80 %
Secrétariat • Janine Benz - 80%
• Tamara Salazar - 50%
<u>Géographes urbanistes</u> Perrinoud Tanguy - 100%
<u>Collaborateur police des constructions</u> Daniela Moura - 100 %

Service des bâtiments (SEBA)
<u>Chefs de service</u> Thierry Desibourg - 100% - Constructions et rénovations Dominique Acciaro - 100% - Administration et entretien du patrimoine
<u>Responsable des bâtiments</u> Valter Spinazza - 100%
<u>Responsable d'exploitation / Chef AGEX</u> Thomas Baudat - 100%
<u>Responsable technique CVSE</u> Miliadin Stojanovic - 100%
<u>Responsable maintenance bâtiments</u> Philippe Walther - 100%
Secrétariat María-Rosa Barreiro - 80%
<u>Agents d'exploitation</u> Joao Frazas - 100%
<u>Maro Gilcstone - 100%</u>
<u>Robin Gugerli - 100%</u>
<u>Martin Kot - 100%</u>
<u>Miguel Montañez - 100%</u>
<u>Lois Müllemann - 100%</u>
<u>Fausto Sandini - 100%</u>
<u>Cristina Pires Amorim - 80%</u>
<u>Françine Janin - 72%</u>
<u>Nadya Laurent - 80%</u>
<u>Sandra Costa Lopes - 60%</u>
<u>Ana Marques Lopes Costa - 55%</u>
<u>Aymara Martins Pinto - 70%</u>
<u>Ramona Trigo Casal - 57.55%</u>
<u>Alice Tavares Carvalho - 80%</u>
<u>Apprentis</u> Akin Krasniqi - 100%
<u>Walid Sallah - 100%</u>
<u>Surveillants discipline</u> Eloi Berra
Christelle Bregnard
Léa Kipfmüller
Nicolas Kipfmüller
César Magan
Kilian Perez

Service de l'environnement (SENV)
<u>Chef de service</u> Isabelle Bovey - 80%
<u>Chargée de projet en environnement</u> Alexandra Jost - 80%
Secrétariat • Tamara Salazar - 10%
<u>Équipe Espaces verts</u> Michel Bourquin - 100% - Chef d'équipe
• Philippe Forney - 80% - Remplaçant chef
• Sébastien Bernhard - 100%
• Eugénie Besançon - 100%
• Sylvain Paccaud - 100%
• David Pons - 100%
• Wynona Wolf - 100%
<u>Déchèterie</u> • Florent Chabloz - 100% - Responsable coordinateur centre de tri
• José Borges - 80%
<u>Auxiliaire déchèterie</u> • José Coelho Silvestre
• Marzia Zennaro

Service des travaux et des infrastructures (STIN)
<u>Chef de service</u> Vincent Porchet - 100%
<u>Dessinateurs en régie civil</u> Mujo Cehic - 100%
• Vetrin Nezir - 100%
• Yvan Vuagniaux - 100%
Secrétariat • Janine Benz - 20%
• Tamara Salazar - 20%
<u>Équipe Voirie</u> André Pittet - 100% - Chef d'équipe
• Florian Buch - 100% - Remplaçant chef
• Nikola Badoux - 100%
• José Borges - 20%
• Domingos Carvalho - 100%
• Alfredo Dos Santos - 100%
• Raphael Lardet - 100%
• Lionel Moraz - 100%
• Françoise Oulevey - 80%

Service communal de la population (SPOP)
<u>Chef de service</u> Mathieu Burkhardt - 100%
• Isabelle Borliu - 100%
• Carole Bugnon - 40%
• Frédéric Cuagner - 100%
• Aline Galle - 85%

Service de l'urbanisme (SURB)
<u>Chef de service</u> Antonio Turri - 100%
<u>Adjointe</u> Laurette Rohrbach - 80 %
Secrétariat • Janine Benz - 80%
• Tamara Salazar - 50%
<u>Géographes urbanistes</u> Perrinoud Tanguy - 100%
<u>Collaborateur police des constructions</u> Daniela Moura - 100 %

Service des bâtiments (SEBA)
<u>Chefs de service</u> Thierry Desibourg - 100% - Constructions et rénovations Dominique Acciaro - 100% - Administration et entretien du patrimoine
<u>Responsable des bâtiments</u> Valter Spinazza - 100%
<u>Responsable d'exploitation / Chef AGEX</u> Thomas Baudat - 100%
<u>Responsable technique CVSE</u> Miliadin Stojanovic - 100%
<u>Responsable maintenance bâtiments</u> Philippe Walther - 100%
Secrétariat María-Rosa Barreiro - 80%
<u>Agents d'exploitation</u> Joao Frazas - 100%
<u>Maro Gilcstone - 100%</u>
<u>Robin Gugerli - 100%</u>
<u>Martin Kot - 100%</u>
<u>Miguel Montañez - 100%</u>
<u>Lois Müllemann - 100%</u>
<u>Fausto Sandini - 100%</u>
<u>Cristina Pires Amorim - 80%</u>
<u>Françine Janin - 72%</u>
<u>Nadya Laurent - 80%</u>
<u>Sandra Costa Lopes - 60%</u>
<u>Ana Marques Lopes Costa - 55%</u>
<u>Aymara Martins Pinto - 70%</u>
<u>Ramona Trigo Casal - 57.55%</u>
<u>Alice Tavares Carvalho - 80%</u>
<u>Apprentis</u> Akin Krasniqi - 100%
<u>Walid Sallah - 100%</u>
<u>Surveillants discipline</u> Eloi Berra
Christelle Bregnard
Léa Kipfmüller
Nicolas Kipfmüller
César Magan
Kilian Perez

Service de l'environnement (SENV)
<u>Chef de service</u> Isabelle Bovey - 80%
<u>Chargée de projet en environnement</u> Alexandra Jost - 80%
Secrétariat • Tamara Salazar - 10%
<u>Équipe Espaces verts</u> Michel Bourquin - 100% - Chef d'équipe
• Philippe Forney - 80% - Remplaçant chef
• Sébastien Bernhard - 100%
• Eugénie Besançon - 100%
• Sylvain Paccaud - 100%
• David Pons - 100%
• Wynona Wolf - 100%
<u>Déchèterie</u> • Florent Chabloz - 100% - Responsable coordinateur centre de tri
• José Borges - 80%
<u>Auxiliaire déchèterie</u> • José Coelho Silvestre
• Marzia Zennaro

Service des travaux et des infrastructures (STIN)
<u>Chef de service</u> Vincent Porchet - 100%
<u>Dessinateurs en régie civil</u> Mujo Cehic - 100%
• Vetrin Nezir - 100%
• Yvan Vuagniaux - 100%
Secrétariat • Janine Benz - 20%
• Tamara Salazar - 20%
<u>Équipe Voirie</u> André Pittet - 100% - Chef d'équipe
• Florian Buch - 100% - Remplaçant chef
• Nikola Badoux - 100%
• José Borges - 20%
• Domingos Carvalho - 100%
• Alfredo Dos Santos - 100%
• Raphael Lardet - 100%
• Lionel Moraz - 100%
• Françoise Oulevey - 80%

Service communal de la population (SPOP)
<u>Chef de service</u> Mathieu Burkhardt - 100%
• Isabelle Borliu - 100%
• Carole Bugnon - 40%
• Frédéric Cuagner - 100%
• Aline Galle - 85%

Service de l'urbanisme (SURB)
<u>Chef de service</u> Antonio Turri - 100%
<u>Adjointe</u> Laurette Rohrbach - 80 %
Secrétariat • Janine Benz - 80%
• Tamara Salazar - 50%
<u>Géographes urbanistes</u> Perrinoud Tanguy - 100%
<u>Collaborateur police des constructions</u> Daniela Moura - 100 %

Service des bâtiments (SEBA)
<u>Chefs de service</u> Thierry Desibourg - 100% - Constructions et rénovations Dominique Acciaro - 100% - Administration et entretien du patrimoine
<u>Responsable des bâtiments</u> Valter Spinazza - 100%
<u>Responsable d'exploitation / Chef AGEX</u> Thomas Baudat - 100%
<u>Responsable technique CVSE</u> Miliadin Stojanovic - 100%
<u>Responsable maintenance bâtiments</u> Philippe Walther - 100%
Secrétariat María-Rosa Barreiro - 80%
<u>Agents d'exploitation</u> Joao Frazas - 100%
<u>Maro Gilcstone - 100%</u>
<u>Robin Gugerli - 100%</u>
<u>Martin Kot - 100%</u>
<u>Miguel Montañez - 100%</u>
<u>Lois Müllemann - 100%</u>
<u>Fausto Sandini - 100%</u>
<u>Cristina Pires Amorim - 80%</u>
<u>Françine Janin - 72%</u>
<u>Nadya Laurent - 80%</u>
<u>Sandra Costa Lopes - 60%</u>
<u>Ana Marques Lopes Costa - 55%</u>
<u>Aymara Martins Pinto - 70%</u>
<u>Ramona Trigo Casal - 57.55%</u>
<u>Alice Tavares Carvalho - 80%</u>
<u>Apprentis</u> Akin Krasniqi - 100%
<u>Walid Sallah - 100%</u>
<u>Surveillants discipline</u> Eloi Berra
Christelle Bregnard
Léa Kipfmüller
Nicolas Kipfmüller
César Magan
Kilian Perez

Service de l'environnement (SENV)
<u>Chef de service</u> Isabelle Bovey - 80%
<u>Chargée de projet en environnement</u> Alexandra Jost - 80%
Secrétariat • Tamara Salazar - 10%
<u>Équipe Espaces verts</u> Michel Bourquin - 100% - Chef d'équipe
• Philippe Forney - 80% - Remplaçant chef
• Sébastien Bernhard - 100%
• Eugénie Besançon - 100%
• Sylvain Paccaud - 100%
• David Pons - 100%
• Wynona Wolf - 100%
<u>Déchèterie</u> • Florent Chabloz - 100% - Responsable coordinateur centre de tri
• José Borges - 80%
<u>Auxiliaire déchèterie</u> • José Coelho Silvestre
• Marzia Zennaro

Service des travaux et des infrastructures (STIN)
<u>Chef de service</u> Vincent Porchet - 100%
<u>Dessinateurs en régie civil</u> Mujo Cehic - 100%
• Vetrin Nezir - 100%
• Yvan Vuagniaux - 100%
Secrétariat • Janine Benz - 20%
• Tamara Salazar - 20%
<u>Équipe Voirie</u> André Pittet - 100% - Chef d'équipe
• Florian Buch - 100% - Remplaçant chef
• Nikola Badoux - 100%
• José Borges - 20%
• Domingos Carvalho - 100%
• Alfredo Dos Santos - 100%
• Raphael Lardet - 100%
• Lionel Moraz - 100%
• Françoise Oulevey - 80%

Service communal de la population (SPOP)
<u>Chef de service</u> Mathieu Burkhardt - 100%
• Isabelle Borliu - 100%
• Carole Bugnon - 40%
• Frédéric Cuagner - 100%
• Aline Galle - 85%

SENIORS

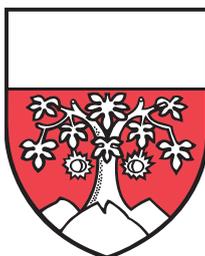
JOURNÉE DES AÎNÉS

En l'absence de la Cantine du Châtaignier, de l'Aula du Mottier en raison des travaux, et dans l'impossibilité d'organiser une manifestation d'envergure en raison des incertitudes liées la situation Covid qui prévalaient encore dans le premier semestre 2022, la Municipalité s'est décidée, après plus de deux années passées sans manifestation en faveur des aînés, à organiser deux après-midis de rencontres à la Grande Salle le 6 et 7 septembre 2022. Cette manifestation a connu un bon succès, plus de 300 personnes se sont inscrites dont un bon nombre de résidents de l'EMS. Le Mont Solidaire s'est chargé de l'animation en présentant une amusante petite pièce théâtrale pour encourager les personnes à rejoindre l'association. La possibilité de rencontrer les autorités communales et d'échanger quelques mots est toujours appréciée de la part des seniors. Cette manifestation a été le signe d'un retour à la normale, les gens pouvant à nouveau se rencontrer sans mesures sanitaires particulières. Néanmoins, la Municipalité s'est rendu compte que la forme de la manifestation (après-midi et goûter) n'est pas vraiment adéquate. Des améliorations ont été envisagées pour les prochaines éditions.

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION 2022

PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL

adopté par la Municipalité le 4 avril 2023



La syndique
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité



Le secrétaire
Sébastien Varrin

LE MONT
sur Lausanne

Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Route de Lausanne 16, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
021 652 91 91, greffe@lemontsurlausanne.ch
www.lemontsurlausanne.ch